

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABOUBEKR BELKAID TLEMCCEN

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire

Pour l'obtention du diplôme de Magistère en économie

Option : « Analyse des institutions et du développement »

Thème

Contribution du courant institutionnel à
l'analyse des économies rentières

-Cas de l'Algérie-

Présenté par : M^{elle} Hirech Nawel

Devant le jury composé de :

M^{me} Ghazi Nouria Présidente Maitre de conférence à l'université de Tlemccen

Mr Bounoua chaib Encadreur Professeur à l'université de Tlemccen

Mr Belarbi Abdelkader Examineur Maitre de conférence à Saida

Mr Bouriche Lahcen Examineur Maitre de conférence à Saida

Remerciements

J'exprime tout d'abord mes remerciements à Monsieur le professeur Chaib Bounoua qui a bien voulu accepter de diriger ce travail et dont les grandes qualités professionnelles et humaines m'ont aidé à aller au bout de ce travail dans la confiance et la reconnaissance.

Mes vifs remerciements vont également à Monsieur Lahcène Bouriche qui a bien voulu m'apporter son aide à la réalisation du modèle économétrique.

Je remercie mes parents, mon frère et ma sœur pour leur soutien, mon patron Ghouti pour sa tolérance et sa compréhension ainsi que mes amies Esma, Hind, Fatima, Samira et Amina pour leur écoute et leur présence.

Je tiens également à adresser mes remerciements aux examinateurs : le docteur Nouria Ghazi, le docteur Abdelkader Belarbi et le docteur Lahcène Bouriche pour avoir évalué mon travail.

Il va sans dire que les erreurs et les insuffisances que cette thèse comporte me sont entièrement dues.

Dédicace :

A tous ceux que j'aime

Introduction générale:

« *La source de toute richesse est dans le travail* », cette fameuse pensée du père de l'économie politique, Adam Smith, n'a pas beaucoup changé depuis le 18^{ième} siècle. A l'heure actuelle, le terme « secteur productif » remplace celui du travail. En effet, tous les économistes partagent la même conviction : « Un secteur productif est le seul garant d'une croissance à long terme et l'unique source de financement pour le développement à long terme ». Il existe bien évidemment d'autres sources de financement, à savoir, la rente et le prêt.

La rente tirée des richesses naturelles est celle qui attire le plus d'attention auprès des économistes. L'histoire des pays richement dotés en ressources naturelles note des effets divergents de la rente sur la performance économique de ces pays. La Norvège, le Canada, l'Australie, le Botswana sont des pays riches en ressources naturelles caractérisés d'une forte croissance. Le Nigéria, l'Arabie saoudite le Venezuelas affichent de faibles performances économiques malgré leur dotation en ressources naturelles. La littérature de la malédiction des ressources naturelles (Sachs et Warner 1995, Torvik 2001, Sachs et Warner 2001, Robinson, Torvik et Verdier 2006....) identifie un effet négatif de la rente sur la santé des économies qui en bénéficient. La nature des ressources naturelles joue un rôle déterminant dans l'explication de la divergence des effets de la rente. Effectivement, des études (Isham, M. Woolcock, L. Pritchett et G. Busby, 2003) concluent à ce que les ressources de nature agricole n'affectent pas négativement les autres secteurs de l'économie, cependant les ressources de nature minière peuvent être une malédiction pour l'économie qui en profite (Sachs et Warner 1995). La rente pétrolière est parmi les rentes les plus sujettes à la malédiction des ressources par rapport au caractère épuisable de cette ressource et de sa surévaluation sur le marché international. Le terme de malédiction renvoie au fait que la présence d'une importante rente entrave le développement d'un secteur productif notamment celui du secteur manufacturier qui constitue la force motrice d'une économie, en faveur d'une spécialisation dans la production pétrolière qui n'est ni créatrice d'emploi, ni génératrice de distribution de revenu et de pouvoir d'achat.

L'économie algérienne incarne parfaitement ces caractéristiques. Avec une production des hydrocarbures variant entre 30 et 50% du PIB depuis 1990 et un secteur hors hydrocarbures très faible (moins de 5% de l'exportation), l'économie algérienne demeure massivement

dépendante des hydrocarbures en dépit des discours politiques de diversification de l'économie nationale développés depuis la fin des années 1970 après que les exportations des hydrocarbures aient atteint 95%. Après plus de 40 ans d'essai, le processus de la relance de la croissance hors hydrocarbures est toujours au stade des intentions.

Afin de comprendre les raisons de l'élargissement du fossé entre les économies rentières tel que l'Algérie et les économies des pays industrialisés, le courant institutionnel présente depuis les années 1990 les institutions comme déterminent structurel de la croissance économique, mettant ainsi la qualité institutionnelle au cœur des débats tentants d'analyser l'effet maléfique des ressources naturelles sur l'économie. Effectivement, les résultats macro économiques ne reflètent pas réellement la situation économique d'un pays. La présence d'une rente peut complètement fausser ces résultats, il peut apparaître qu'un pays pétrolier vit une stabilité économique mais qu'en réalité cette stabilité est due seulement au maintien du cours du pétrole à un niveau bien élevé. Il est inconcevable de considérer une économie comme stable alors qu'elle est continuellement affrontée aux fluctuations des prix de la richesse dont elle dépend. Les effets du contre choc pétrolier de 1986 sur l'économie algérienne est un exemple parfait de la fragilité d'une économie à croissance singulière.

Le courant institutionnel est un courant pluridisciplinaire. En effet, les institutions peuvent expliquer des phénomènes, économiques, politiques et sociaux. Pour les institutionnalistes les « bonnes institutions » sont la clef de voute pour la relance des économies rentières et des pays en voie de développement d'une manière générale. Cependant certains pays comme la Chine qui n'est pas richement dotée en ressources naturelles et qui n'a jamais été bonne élève dans le classement de la qualité institutionnelle politique, est arrivé à produire le deuxième plus grand produit intérieur brut au monde après les Etas Unis en 2011 et 2012. L'exemple de la Chine nous montre qu'un déficit institutionnel à caractère politique n'est pas forcément accompagné d'une faible performance économique. Ce genre d'exemple pose le problème de causalité dont souffre l'apport des institutions à la compréhension des pays à faible performance économique. En effet, les pays riches sont toujours en haut des classements en termes de qualité institutionnelle, tandis que les pays pauvres sont toujours à la traine. Des questionnements surgissent sur le fait qu'il est possible qu'une économie en bonne santé soit plus performante dans l'élaboration du cadre institutionnel. Néanmoins, les exemples des économies où le déficit institutionnel est accompagné par une faible croissance sont bien nombreux et ont fait l'objet de recherche de plusieurs économistes (Rodrick, Subramanian, Trebbi 2002, Bulte , Damania et Deacon 2004....).

Des études préalables sur l'économie algérienne comme « Economie rentière et surendettement » thèse de doctorat présentée par Youcef Benabdallah en 1999, « Réformes et transformations économiques en Algérie » rapport en vue d'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches » soutenu par Fatiha Talahite en 2010 et « Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie, une approche en terme de régulation » thèse de doctorat élaborée par Samir Bellal en 2011, se sont intéressées au lien entre la persistance du caractère rentier de l'économie algérienne et les réformes d'ordre structurel et institutionnel entreprises dans un contexte de transition économique. Notre thèse s'intéresse tout d'abord à identifier le caractère rentier du régime d'accumulation algérien, à revoir la série des réformes ayant pour objectif de dépasser ce caractère rentier, à montrer les raisons de l'échec des tentatives d'essai, à étudier le lien entre la qualité institutionnelle en termes d'environnement institutionnel de l'activité économique et la performance économique du pays, ainsi que de vérifier l'hypothèse de la malédiction des ressources à travers l'étude du double impact de la rente pétrolière sur la performance économique et sur la qualité institutionnel. C'est ainsi que ce travail de recherche tentera de répondre à la problématique suivante :

Comment les institutions peuvent elles expliquer l'incapacité de l'économie algérienne à effectuer le dépassement du caractère rentier de son régime d'accumulation tout en ayant les moyens de réaliser une dynamique productive indépendante à la rente ?

Cette problématique s'ouvre aux questionnements suivants :

- Quelle est la place de la rente dans le courant institutionnel ?
- Comment les ressources naturelles influencent elles la qualité institutionnelle ?
- Une bonne qualité institutionnelle peut elle conjurer les effets négatifs de la rente ?
- Comment le changement institutionnel peut il contribuer à dépasser le caractère rentier des économies qui sont toujours en transition?
- Comment l'économie algérienne tente d'échapper à la malédiction de ces ressources naturelles en présence des contraintes instaurées par la nécessité d'intégration internationale à travers le passage à l'économie de marché ?

Cette thèse tentera de répondre à sa problématique à travers la confirmation ou l'infirmité des hypothèses suivantes :

- L'abondance en ressources naturelles a des effets négatifs sur la qualité institutionnelle en bloquant les réformes en profondeur qui assurent le développement des institutions économiques indispensables à la création d'un environnement propice à la croissance hors hydrocarbures.
- Le cadre institutionnel est responsable de la persistance du caractère rentier de l'économie algérienne en élaborant des institutions politiques incapables de contrôler ces richesses.
- La lenteur du processus du changement institutionnel contribue au ralentissement de l'évolution de l'économie algérienne.

Nous recourons à l'analyse institutionnelle en tant qu'outil méthodologique pour apporter des éléments qui rejoignent la problématique prise plus haut.

Nous entendons par courant institutionnaliste la nouvelle économie institutionnelle qui a émergé dans les années 1970 bien que son acte de naissance est signé par Coase dans « The nature of the firm » en 1937 et que les racines de l'institutionnalisme se trouvent dans les travaux de l'école historique allemande. Nous nous intéressons aux : théories des coûts de transaction initiées par les travaux de Coase et complétés par ceux de Williamson en s'inspirant des travaux de Simon, aux théories des droits de propriétés et de l'agence de Pejovich et Furnbotn Alchian et Demsetz ainsi qu'aux apports de North et Hodgson et de nouveaux travaux qui analysent le rôle des institutions dans la coordination économique.

Nous nous appuyons sur les concepts tel que : organisations, institutions, normes, individu, comportements...pour faire un éclairage sur ce qui lie pertinemment les institutions au statut de la rente justement et son dépassement.

Nous tenterons de développer notre apport à l'analyse de l'économie algérienne en termes de rente et de qualité institutionnelle à travers trois chapitres.

Le premier chapitre, en premier lieu, prête attention à la notion et la genèse de la rente dans la théorie économique en commençant par la rente foncière développée essentiellement par David Ricardo, Karl Marx, Alfred Marshall et d'autres économistes qui lui ont donné une dimension géographique. Ensuite, ce chapitre se spécialise dans la rente pétrolière en développant son concept ainsi que celui d'Etat rentier. Cela nous facilitera la compréhension de la macroéconomie de la rente pétrolière en s'intéressant au phénomène du *Dutch Deases* ou la maladie hollandaise.

En second lieu, ce premier chapitre aborde le concept de rente au sein du courant institutionnel. Tout d'abord, sera développée l'histoire de ce courant de pensée depuis l'école historique allemande à la nouvelle économie institutionnelle. Ensuite, est dévoilée la plus grande entrave à cet outil d'analyse qui est la difficulté de mesurer la qualité institutionnelle. L'étude du lien entre qualité institutionnelle et rente pétrolière clôturera ce premier chapitre à travers le développement de l'hypothèse de la malédiction des ressources naturelles, l'effet de l'abondance des ressources naturelles sur le développement via la qualité institutionnelle, ainsi que le développement du comportement de recherche de rente.

Le deuxième chapitre s'intéresse à la transition économique et au changement institutionnel, deux processus complémentaires qui constituent un canal par le quel une économie peut dépasser son caractère rentier à travers la création d'un secteur productif privé. Ainsi, nous exposerons tout d'abord les mutations des économies rentières pendant l'aisance financière des années 1970, c'est-à-dire avant leur passage obligé par la transition économique. En suite, nous nous intéresserons aux éléments de la transition économique en illustrant avec deux expériences de transition, celles de la Pologne et de la Russie. Nous terminerons la première section de ce chapitre par des exemples d'économies riches en ressources naturelles qui ont pu se diversifier à travers le succès de leur transition économique.

En deuxième section, nous exposerons le cadre théorique du changement institutionnel ainsi que l'importance de ce dernier dans la transition économique à travers l'impact de l'environnement institutionnel sur l'activité économique des pays en transition et des économies rentières en particulier.

Le troisième chapitre aborde le cas de l'Algérie. Dans ce chapitre, il s'agit d'une transposition de ce qui a été étudié au premier et au deuxième chapitre sur l'économie nationale afin de vérifier si l'Algérie est réellement touchée par la malédiction des ressources et par le Dutch Deases, ou bien est un cas particulier d'économie rentière. Pour cela, ce chapitre commence par présenter l'évolution de l'économie algérienne depuis l'indépendance en s'intéressant aux modèles de développement suivis durant toute cette période. Puis, il aborde les deux axes de ce chapitre, l'économie de rente algérienne et l'investissement comme force motrice pour dépasser le caractère rentier du régime d'accumulation algérien. La tendance vers l'économie de marché sentie à travers les politiques économiques entreprises nous oriente vers une focalisation sur l'investissement privé et les obstacles qui entravent

son développement, notamment le secteur informel et l'environnement institutionnel économique et politique.

Ce travail de recherche se termine par la troisième section du troisième chapitre qui est un exposé empirique qui tentera de vérifier les hypothèses de ce travail. Le modèle économétrique étudie le lien direct et indirect de la rente pétrolière sur l'investissement nationale via la qualité institutionnelle en termes de gouvernance. Le choix des variables reposent sur les points suivants :

- La rente pétrolière procure l'essentiel de la rente tirée des hydrocarbures du pays par rapport à son caractère facilement exportable et de sa surévaluation sur le marché international ;
- Pour des raisons d'insuffisance de disponibilité de données (moins de 15 ans) sur l'investissement privé nous avons choisi l'investissement total;
- La gouvernance est une institution qui démontre le type d'intervention de l'Etat, ce qui nous semble approprié pour étudier le lien entre la rente et l'investissement puisque selon la constitution les richesses du sous sol algérien appartiennent exclusivement à l'Etat.

Chapitre I :
Rente et qualité institutionnelle

Introduction :

Théoriquement, la manne générée par l'exploitation et le commerce des matières premières qui représentent les richesses naturelles d'un pays, devrait permettre de financer tout ou une partie de leurs efforts en matière de croissance et de développement économique. Cependant, l'histoire économique nous témoigne d'un des plus grands paradoxes de l'histoire de l'Europe. En effet, au 16^{ième} siècle, suite à la découverte du nouveau monde, l'Espagne bénéficia d'un afflux considérable de métaux précieux venant d'Amérique. Ces apports de métaux ont accru la richesse de ce pays, la demande publique et privée s'est renforcée alors que l'économie de l'Espagne est restée inchangée, donc incapable de répondre à ce surcroît de demande qui résulte notamment des changements structurels qui ont fait suite à la découverte de l'Amérique. Effectivement, de plus en plus de produits manufacturiers furent transportés en Amérique, cela a créé un déséquilibre dans la balance commerciale, puisque le pays devait compenser par l'importation. Le déclin commercial et le déclin industriel ont provoqué l'inflation, qui en plus des dépenses extravagantes sur les guerres que menait l'Espagne, ont conduit à sa décadence économique, alors que le monde entier s'attendait à ce que la découverte d'une richesse naturelle soit traduite par une prospérité et une puissance accrue. L'exemple de l'Espagne fut rejoint par un autre qui a aussi marqué l'histoire, il s'agit de l'expérience Australienne au 19^{ième} siècle. La découverte de l'Or a transformé l'économie Australienne qui a également vécu des changements structurels du à l'importance donnée à l'exportation de l'Or, ce qui a nécessité l'importation des produits non substituables en engendrant ainsi l'inflation. Ces expériences ont incité plusieurs chercheurs à étudier le secret de ces déclin, leurs explications couvrent une partie très importante de notre recherche, à savoir, le concept de rente. En effet, un pays doté d'une richesse naturelle bénéficie d'une rente, puisqu'il est improbable qu'il souhaite la consommer en totalité. Cette rente devrait permettre à l'économie de ce pays d'afficher une bonne performance économique, hors les études récentes ont identifié un effet négatif de la dotation en ressource naturelle, notamment le pétrole, sur les performances économiques des pays concernés. Les résultats économiques de la plupart des pays exportateurs de matières premières ont été largement au dessous de ceux des pays pauvres en ressources naturelles durant ces dernières décennies. Un bon nombre d'économistes (Sachs&Warner 1995,Bulte-Damania-Deacon 2003) ont conclu à une malédiction des ressources naturelles. Un des mécanismes mis en avant est celui de la qualité institutionnelle, dans le sens où les ressources naturelles empêcheraient le développement de bonnes institutions.

Ce premier chapitre tentera d'analyser les mécanismes reliant la rente générée par la dotation en ressources naturelles et la qualité institutionnelle. Cette relation entre rente et qualité institutionnelle répartira ce chapitre en deux parties afin de mieux cerner les concepts clés de ce dernier, à savoir la rente et les institutions. En premier lieu, ce chapitre propose de développer le concept de rente, sa définition à travers l'histoire économique qui s'est d'abord intéressée à la rente foncière en faisant suite à l'intérêt des physiocrates aux richesses de la terre, puis s'est étendu, avec le développement technologique, à différents type de rentes. Ce chapitre se focalise sur la rente pétrolière qui est la spécialité de notre étude. Ainsi nous développons la notion de rente pétrolière, d'Etat rentier, d'économie rentière afin de pouvoir ajouter un aspect macroéconomique au côté théorique de la rente pétrolière, à savoir le

diagnostic du Dutch Disease.

En second lieu, ce chapitre s'intéresse aux institutions, à l'économie institutionnelle, à l'économie néo institutionnelle et à la qualité institutionnelle. Cette dernière sera l'outil d'analyse qui permettra de conclure ce chapitre en abordant la relation entre Rente pétrolière et Qualité institutionnelle à travers des études empiriques d'un certain nombre de chercheurs qui ont étudié le lien entre, ressource naturelle et performance économique, ainsi qu'entre qualité institutionnelle et développement économique en terme de pauvreté.

Section 01 : Concept et genèse de la rente au sein de la théorie économique :

Il existe deux manières de comprendre la rente. La première, très ancienne, elle est de considérer la rente comme la rémunération de la terre, il s'agit donc de la rente foncière, ce type de rente a inspiré un certain nombre d'économistes depuis la théorie économique classique. En effet, Adam Smith, le père de l'économie politique, déjà distinguait la rente des facteurs de production, il estime que « *la rente entre dans la composition du prix des biens différemment de la manière dont elle entre dans celle des salaires et les bénéfices [...] les salaires et le bénéfice sont la cause du prix, la rente en est un effet. [De même], la rente de la terre, considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre, constitue naturellement un prix de monopole* »¹. Ainsi pour Smith, la rente n'est pas un élément constitutif du coût de production, elle constitue plutôt la différence entre le prix du marché d'une production agricole donnée et son coût de production, en offrant à l'entrepreneur agricole une position de monopole. Cette conception de la rente a inspiré David Ricardo avec sa théorie ricardienne à

¹ E.M. CARNEIRO « Le blocage historique des économies africaines : Spécialisation rentière et Extraversion », p 25

qui on doit la première véritable contribution de la théorie de la rente dans la pensée économique. Autre apport incontournable à l'approfondissement du concept de rente : la théorie marxienne de la rente. Cette théorie avec la théorie ricardienne font le point de départ de notre analyse du concept de rente qui sera développé durant ce chapitre.

A la deuxième moitié du 19^{ième} siècle, la théorie de la rente s'est peu à peu généralisée à tous les facteurs de production. C'est ainsi que s'est développé la deuxième manière de comprendre une rente. Actuellement, en raison de la diversité de ses situations, en définissant la rente, il est dit qu' *«Il s'agit du montant supplémentaire payé pour quelque chose dont l'offre est limitée soit par nature, soit en raison de l'ingéniosité humaine »*¹.

La rente peut avoir plusieurs origines ou situations, elle peut être :

D'origine minière: Hydrocarbures, diamants, cuivre, phosphates, minerais de fer etc... les pays de l'OPEP sont les premiers bénéficiaires de ce type de rente

D'origine végétale ou pastorale: tirée de l'exploitation de la terre ou de l'élevage.

D'origine Halieutique : elle concerne les ressources tirées des océans et tout particulièrement de la pêche.

Tirée de l'exploitation de sites naturels : comme les sites touristiques.

De nature juridique : comme le cas des paradis fiscaux. Ce type de rente peut être aussi fondé sur des avantages géographiques comme c'est le cas des pavillons maritimes de la Grèce par exemple.

Le type de rente qu'on tentera d'analyser dans notre étude est d'origine pétrolière et donc minière, mais afin de mieux cerner le concept et la théorie de la rente il est nécessaire de se référer à sa genèse, à savoir la rente foncière.

1. La rente foncière :

1.1. La rente Ricardienne :

Selon David Ricardo, un des principaux problèmes de l'économie politique est celui de la répartition du revenu national. Ce dernier est réduit aux produits de la terre, c'est-à-dire tout ce qu'on peut retirer de sa surface. Le profit, la rente et le salaire sont les trois types de

¹ B. Eifert, A. Gelb et N. B. Tallroth « Gérer la manne pétrolière : les raisons de l'échec de l'économie politique de certains pays exportateurs de pétrole », P 41

revenus correspondants respectivement aux trois classes sociales : le capitaliste, le propriétaire foncier et le travailleur.

Le profit résulte de l'utilisation du capital¹ avancé par le capitaliste. C'est ce qu'il lui reste après paiement des salaires aux travailleurs en contre partie de leur travail. Donc le profit est ce que gagne le capitaliste de la vente des produits de la terre après avoir réglé les coûts de production qui se résument aux heures de travail, à ce propos Ricardo dit : « ...*nous avons regardé le travail comme le fondement de la valeur des choses, et la quantité de travail nécessaire à leur production, comme la règle qui détermine les quantités respectives des marchandises qu'on doit donner en échange pour d'autres....*»². En effet, Ricardo estime que la valeur d'un produit est égale à son prix naturel qui se détermine par le nombre d'heures de travail consacré à sa réalisation. L'utilisation des machines à la seconde moitié du 17^{ième} siècle a incité Ricardo à développer sa théorie de la « valeur-travail » en fondant le concept du travail incorporé. Cela veut dire que le coût de production d'un produit réalisé par des travailleurs à l'aide des machines est égal au nombre d'heures de travail effectuées par les travailleurs sur la terre- ce que Ricardo appelle par travail direct- et le nombre d'heures consacrées à la réalisation des machines- le travail indirect ou travail incorporé- qui ont participé à la création du produit agricole.

La rente est un revenu perçu par le propriétaire foncier. Ricardo lui a attribué la définition la plus précise : « *La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol* »³

Donc la rente est une partie des profits obtenus du sol, elle désigne la redevance payée au propriétaire pour avoir le droit d'user de la puissance productive de la terre.

Jusque là, on peut déduire que la valeur des produits agricoles est répartie en profit, rente et salaire. Leur ensemble constitue le revenu national.

Mais pourquoi paye-t-on une rente ?

Si l'étendu de la terre était sans bornes rien ne serait exigé pour le droit de la cultiver. En effet, qui songerait à acheter le droit de cultiver des terres alors qu'ils peuvent en être

¹ Capital = Capital fixe (l'emploi des moyens de productions : des machines..)+ Capital circulant (les salaires des travailleurs).

² D. Ricardo « Principes de l'économie politique et de l'impôt », in, E. PICHET « Comprendre les grands économistes : David RICARDO, le premier théoricien de l'Economie », p 66

³ Op. Cit, p 95

propriétaire et percevoir le même profit. C'est donc parce que la propriété de la terre est limitée que l'on paie une rente. Mais ce n'est pas tout, l'évolution de la population a été le deuxième élément d'analyse de la rente ricardienne. A ce propos Ricardo a repris la thèse de son ami et pasteur de son état « Thomas Robert Malthus » qui disait avoir découvert une loi démographique. Il soutenait que la population a tendance à croître de manière géométrique, tandis que la production agricole, elle, ne peut augmenter que de manière arithmétique. Par conséquent, rapidement, le progrès de la population entraîne une demande en produits alimentaires à laquelle la production agricole ne peut faire face. Selon Ricardo, cette situation explique la nécessité de cultiver des terres de fertilité secondaire. En effet, en plus de leurs propriétés limitées, les terres varient dans leur force productive et par conséquent elles ne rapportent pas le même revenu selon la loi du rendement décroissant. Cette différence de revenu se traduit par une différence des taux de rente, d'où vient la notion du terme « *rente différentielle* »

Dès qu'on commence à cultiver une terre de troisième catégorie la rente s'établit pour les deux premières terres, le taux de rente de la 2^{ème} terre est moins élevé que celui de la première alors que le capital avancé pour les trois terres est identique. Pour mieux expliquer le processus de la rente différentielle Ricardo illustre sa définition par un exemple chiffré : « supposant que les terrains n° 1, 2, 3 rendent pour l'emploi d'un même capital un produit net de 100, 90 et 80 quarters¹ de blé. Dans un pays neuf où il y a suffisamment de terres fertiles pour la population, il suffit de cultiver le N°1, tout le produit restera au cultivateur (propriétaire foncier ou capitaliste) qui sera le profit du capital qu'il a avancé et donc il n'y a pas de rente. Aussi tôt que la population augmente et qu'on soit obligé de cultiver le terrain N° 2, qui ne rend que 90 quarters, la rente commencera pour la terre N° 1. Elle est égale à 10 quarters. Peu importe si c'est le propriétaire lui-même qui a cultivé cette terre ou que c'est une autre personne, ces 10 quarters représentent toujours une rente. Pour le cultivateur de la terre N° 2, il a le choix entre cultiver la terre N° 1 et payer une rente de 10 quarters ou continuer à cultiver la terre N° 2 sans payer de rente puisqu'il obtiendrait toujours le même résultat avec son capital. En suivant la même logique, cultiver la terre N° 3 permettrait de percevoir une rente de 10 quarters pour le cultivateur de la terre N° 2 et de 20 quarters pour le cultivateur de la terre N° 1 »². Donc la rente résulte de la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Cependant si on applique une

¹ Quarter est un système de mesure anglo-saxon = 9 inches (système de mesure anglo-saxon) = 22,86 centimètres (système de mesure international)

² Op. Cit, p 98 et 99

seconde dose de travail et de capital sur la meilleure terre (N°1), son rendement ne serait plus de 100 quarters mais de 80 conformément au principe des « *Rendements décroissants* ». Dans ce cas il serait plus avantageux de cultiver *intensivement* cette terre que de choisir une stratégie de culture extensive sur une terre qui ne rapporterait que 70 quarters.

Le taux de la rente fluctue selon la différence de fertilité des terres, selon le choix de culture intensive ou extensive, mais aussi selon les prix du blé sur le marché. En suivant une formule de Ricardo « *le blé ne renchérit pas, parce qu'on paie une rente ; mais c'est au contraire parce que le blé est cher qu'on paie une rente* »¹, les prix du blé étant fixé par la loi de l'offre et de la demande, le progrès de la population provoquerait une augmentation tendancielle des prix du blé qui se traduirait par une augmentation de la rente foncière au détriment du profit. C'est-à-dire par une modification de la répartition de la valeur en direction des propriétaires fonciers au détriment des capitalistes.

Or le comportement de ces deux classes sociales n'est pas le même, les propriétaires fonciers ont pour habitude de dépenser la totalité de leurs revenus alors que les capitalistes réinvestissent la partie épargnée de leur profit. A la différence de la rente le profit génère de la croissance. Donc à long terme, l'augmentation graduelle de la rente au détriment du profit, amène le système capitaliste à une situation que Ricardo qualifie d'Etat stationnaire, c'est-à-dire avec un vocabulaire plus moderne, une croissance zéro. Un capitalisme sans croissance qu'il imaginait tout à fait viable, ce qui explique sa position d'adversaire aux mesures protectionnistes destinées à limiter les importations afin de maintenir un prix du blé élevé. Il trouvait que le profit est le seul générateur de la croissance et donc il fallait impérativement diminuer la rente par l'abaissement des prix du blé qui est réalisable par la concurrence.

Il n'a jamais pensé à un autre système que le système capitaliste, ce qui n'est pas le cas de Karl Marx qui a fondé sa théorie sur le dysfonctionnement de ce système et la nécessité de le faire remplacer par un autre.

1.2. Théorie de la rente chez Karl Marx :

Contrairement à Ricardo qui estime que seule la rente différentielle est possible pour des raisons qu'on va développer plus tard, Karl Marx distingue selon les conditions de production et du surprofit trois composantes de la rente foncière : rente différentielle I et II et rente absolue.

¹ Op. Cit, p 100

Mais tout d'abord, comment Marx définit-il la rente ?

« La rente est le prix qui est payé au propriétaire de forces naturelles ou de produits naturels bruts pour le droit d'utiliser ces forces ou de s'approprier ces produits »¹. La force naturelle qui fera l'objet de notre étude est la terre. Cette définition nous donne la forme économique de la rente dans laquelle la propriété foncière se réalise. Selon Marx cette propriété procure une situation de monopole aux propriétaires fonciers pour en tirer un profit supérieur à celui qu'ils obtiendraient sans ce monopole. C'est donc l'aspect social de la rente que l'on sent encore plus dans la source de cette rente. En effet, Marx estime que la rente est une partie de la plus-value de la marchandise. La plus-value représente un excédent de travail non payé, effectué par des travailleurs au compte du détenteur du capital (le capitaliste), c'est-à-dire, que le capitaliste paye la rente foncière et perçoit son profit (l'autre partie de la plus-value) en exploitant les travailleurs.

Après avoir mis l'accent sur l'aspect humain de la rente foncière, revenons à la théorie. Comme déjà mentionné *supra* la rente foncière est différentielle et absolue. Marx distingue entre deux types de rente différentielle, RDI et RDII

La rente différentielle I est relative à la différence de rentabilité des terres liée à leur différence de fertilité. En effet, il constate des *Résultats inégaux obtenus en employant des quantités égales de capital sur des parcelles de terrain de grandeur égale*. Jusque là on est dans la définition ricardienne de la rente, mais à la différence de Ricardo, Marx estime que «...le passage à un sol moins productif ne prouve pas nécessairement que l'agriculture est devenue moins productive. Au contraire, il peut prouver que les moyens de production se sont tellement développés que le sol improductif est devenu productif et capable de payer non seulement le profit normal, mais aussi la rente foncière... »² (Par profit normal, Marx désigne le profit que perçoit le capitaliste, alors que pour payer une rente il faut que la terre permette la réalisation d'un surprofit réalisable avec un supplément d'heures de travail effectuées par des humains ou des machines). Dans ce passage Marx insiste sur la contribution du progrès technique à la formation de la rente. Donc le même capital avancé sur des terres de grandeurs égales peut donner des résultats différents qui s'expliquent par une différence de fertilité des terres qui peut s'intensifier entre ces terres avec le progrès technique. Mais supposant que ce même capital est avancé pour des terres à fertilité identique, comment peut-on expliquer la

¹ K.Marx « THEORIES SUR LA PLUS-VALUS (LIVRE IV DU « CAPITAL ») TOME II », p 286

² Op. Cit, p 49

différence de leur rentabilité ? La réponse à cette question nous donne une définition partielle de la rente différentielle II.

Pour la rente différentielle II supposant deux pays à fertilité identique. Si une même quantité de capital serait investie dans l'un, sous forme d'investissement successif sur une étendue restreinte (culture intensive) et dans l'autre, sous forme d'investissement coordonné sur une étendue plus large (culture extensive). Dans le premier pays, selon le principe des rendements décroissants, la productivité serait moins élevée que celle du deuxième pays, mais le besoin d'un capital plus élevé dans la culture extensive fait que la différence de productivité est expliquée par l'utilisation même du capital.

Donc la RDI et la RDII trouvent leur définition dans la même sphère agronomique, mais qu'en étant pour la rente absolue ?

La rente absolue proviendrait en premier lieu de la différence de valeur entre les produits des différentes branches, puisque Marx estime que « *La valeur de la marchandise dans une sphère donnée de production n'est pas déterminée par la quantité de travail que coûte cette marchandise particulière ; mais par celle que coûte la marchandise produite dans les conditions moyennes de la sphère considérée* »¹. En prenant l'exemple de l'agriculture et de l'industrie, la période d'analyse de Marx connaissait un phénomène historique. Il s'agit du développement plus rapide de la manufacture par opposition à l'agriculture. Même si cette dernière a accrue sa productivité elle reste faible par rapport à celle de l'industrie. En effet, la prolongation du temps de travail n'est admissible qu'à un faible degré dans l'agriculture puisqu'on ne peut compter que sur la lumière du jour et même si en été et en printemps on peut travailler de bonne heure, les journées d'hiver sont plus courtes. Donc d'une façon générale on ne peut exécuter qu'une faible masse de travail, par rapport à l'industrie qui ne rencontre pas ce genre de limites. Alors si l'agriculture est moins productive relativement à l'industrie, la valeur du produit agricole augmente et avec elle la rente foncière. Cette rente est une rente absolue.

La rente absolue peut être aussi indépendante aux prix, puisqu'il suffirait de baisser les salaires pour obtenir plus de profit et par conséquent une rente.

Cependant, l'essentiel de l'argumentation de Marx sur l'obtention de la rente absolue porte sur la différence de composition organique du capital selon les branches. L'usage du même

¹ Op. Cit, p 278

capital avancé dans deux sphères de production ne donnerait pas les mêmes taux de profit qui vont déboucher vers des rentes différentes.

En effet, si Marx considère que le capital se compose du capital constant « C » (la valeur des moyens de production qui existaient déjà avant le processus de production : les matières premières les machines...etc) et du capital variable « V » (qui constitue les salaires des travailleurs)

Et que

Le taux de la plus value = PI/V (avec PI : la plus value)

Le taux de profit = $PI/C+V$

Pour avoir un rapport direct entre le taux de la plus value et le taux de profit, divisons les deux termes de la deuxième fraction par V, ce qui ne change strictement rien au taux de profit, on obtient :

Taux de profit = $(PI/V)/(C/V) + 1$

C/V est une grandeur qui représente le rapport entre le capital constant et le capital variable, que Marx appelle la composition organique du capital.

Comme on peut le constater, une augmentation du taux de la plus value provoquerait une augmentation du taux de profit, et qu'à l'inverse un accroissement de la composition organique du capital le fait diminuer.

A ce stade là de la définition de la rente absolue, on peut comprendre la négation de cette rente par Ricardo. Puisqu'il part de l'hypothèse qu'il y a une identité complète de la composition organique du capital dans l'agriculture et dans l'industrie, il nie complètement le développement inférieur de la productivité du travail en agriculture par rapport à l'industrie. Son obstination à estimer que seule la rente différentielle est possible revient à sa théorie de la valeur, puisque le prix de la marchandise est égal à sa valeur qui est égale aux coûts de production qui ne sont d'autres que le nombre d'heures de travail direct et indirect effectué pour sa production. Marx trouve que Ricardo confond entre le concept de coûts de production et celui de la valeur, et par définition, il confond aussi entre le profit et la plus value.

En effet, si Ricardo estime que le profit est ce qu'il reste au capitaliste de la vente de marchandises après déduction faite des salaires c'est-à-dire que :

Le profit = Nb H de travail total * prix unitaire de H – Nb H du travail payé

Cela nous donne exactement la définition de la plus value de Marx.

Revenons à l'équation, l'intérêt de Marx porte surtout sur le deuxième aspect de l'augmentation (celui de la composition organique du capital) puisqu'il affirme que dans le capitalisme, le progrès technique est synonyme de remplacement du travail vivant (celui des travailleurs) par le travail mort (celui des machines). Ainsi, la partie du capital consacrée à l'achat de machines tend à prendre de plus en plus d'importance par rapport à celle consacrée au paiement des salaires. La composition organique du capital augmente avec le temps, entraînant le taux de profit vers le bas. Cette baisse qualifiée par tendancielle, engendrera des crises, des guerres et surtout des luttes sociales qui conduiront l'organisation capitaliste droit à l'effondrement pour la remplacer par un autre type d'économie qu'on a connue plus tard sous le nom d'économie administrée sous l'ère socialiste.

1.3. Autres apports à la théorie de la rente foncière :

A. Rente foncière et localisation géographique chez Von Thunen :

Von Thunen auteur contemporain de Ricardo, publie en 1826 un ouvrage intitulé « *Der Isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie* ». Il tente d'y introduire la dimension géographique dans l'analyse de la rente foncière. Pour Thunen l'espace génère des coûts de transport qui influent sur le montant de la rente. En effet, la position des terres par rapport à la ville qui représente le marché de consommation, détermine des différences de coûts de transport et d'accessibilité au marché qui produisent des rentes pour les terres les mieux situées. Dit autrement, la terre la plus proche du marché fournit à son propriétaire une rente plus élevée par rapport aux terres situées plus loin en raison des coûts de transport qui augmentent en s'éloignant du marché. C'est pourquoi cette rente est également appelée rente de situation. La rente de Thunen a un caractère résiduel, puisqu'elle résulte de la différence entre le prix du marché (le profit nominal prélevé par le fermier), auquel est vendu le produit agricole, et l'ensemble des coûts constitué par les coûts de production (coûts de transport).

Cette approche ne prend pas en considération la fertilité de la terre, elle considère l'espace territorial comme une matrice neutre où les coûts de transport constituent à eux seuls les coûts de production. De cela on déduit que cette approche ne prend pas en compte l'évolution technologique qui permet de mobiliser des moyens et techniques modernes et innovants qui font partie de la structure de production qui joue un rôle plus décisif que la proximité des terres.

B. Rente de situation, externalité et développement d'Alfred Marshall :

L'analyse d'A. Marshall de la rente foncière est d'une inspiration ricardienne, en estimant que la rente est gouvernée par la fertilité du sol, et marxienne en reprenant l'hypothèse de la non reproduction de la terre. En prenant en compte la théorie spatiale de Von Thunen, Marshall développe une théorie de la rente où les différences de la rente donnée par les terres proviennent de leurs avantages nets en tenant compte de leur situation. Dans la théorie marshallienne la rente existe même si toutes les terres offrent les mêmes avantages (dont la fertilité) dès lors que la population pour les mettre en culture est en situation de concurrence, c'est-à-dire lorsqu'elle est plus nombreuse que le nombre disponible de ces terres. L'apport de Marshall à la théorie de la rente foncière est par sa définition de la quasi rente, dans son livre « *Principes d'économie politique* » il avance que : « *le revenu (ou quasi-rente) tiré de ces améliorations, uni au revenu dû aux qualités originaires du sol, constitue son surplus du producteur ou rente* »¹

Autrement dit, la quasi rente est le revenu des améliorations des instruments créés par l'homme, ou du rendement de la terre par des investissements dans les autres facteurs de production (autre que la terre, c'est-à-dire le capital et le travail). Le producteur va investir dans des facteurs de production selon le prix attractif ou non du produit dérivé de la terre. Il peut investir dans les instruments ou outils mécaniques de production (achat de tracteur et autres machines), ou dans de nouveaux types de plantation (semences etc.), ou dans de nouveaux édifices (constructions) immobiliers (s'il s'agit de terre bâtie en immobilier urbain), ou encore dans le capital humain à travers les formations etc... Le revenu attendu sera disponible sur des périodes courtes, c'est-à-dire qu'il y aura une amélioration de la production à travers l'investissement dans les facteurs de production. Cependant ces investissements n'exerceront d'influence sur le prix des biens que dans une temporalité plus longue. La notion de quasi rente de Marshall s'attache à l'amélioration des instruments de production liée à l'exploitation de la terre et s'inscrit dans le court terme. Quant à la rente de situation, elle désigne « *l'influence du milieu sur le revenu tiré d'un instrument de production* »². Ce type de rente permet d'expliquer pourquoi deux terres de fertilité égale et sur lesquelles sont mis en œuvre des moyens de production équivalents vont produire des surplus distincts, alors que le prix des biens finaux est le même. L'explication réside dans le fait que l'une est située à

¹ A. Marshall « *Principes d'économie politique* », p 124

² J.L. Guigou « *la rente foncière. Histoire des théories de la rente foncière* » P 379 in O. Bessaoud et M. Requier-Desjardins « *Brève histoire des théories de la rente foncière : des rentes de fertilités aux rentes territoriale* », p 11.

proximité du marché contrairement à l'autre qui se situe plus loin, de sorte que les coûts de transport vont varier et auront un impact différent sur la rente des deux terres.

Ce type de rente résulte d'un effet externe qui est considéré par Marshall comme effet positif du moment qu'il procure une rente plus importante à des producteurs par rapport à d'autres. Jusque là il s'agit d'une rente du côté de l'offre (de la terre). Marshall a eu le mérite d'introduire la notion d'une rente du côté de la demande. Si le bénéficiaire d'une rente d'offre est le producteur, celui d'une rente de demande ne peut être que le consommateur. Marshall explique qu'il y a un surplus du consommateur si le prix du marché est inférieur au bénéfice (bien-être) que celui-ci estime retirer, ce surplus est considéré comme une rente. Si le consommateur est prêt à payer plus pour jouir de ce bien cela crée un surplus du producteur puisqu'il vendra le bien à un prix excédant l'ensemble des coûts de production et les coûts liés aux effets externes. Le producteur perçoit le surplus au détriment du surplus du consommateur, les deux rentes sont opposées et l'affaiblissement de l'une nourrit l'autre.

C. Rente de qualité territoriale de Mollard :

Dans son article « Qualité et développement territoriale : une grille d'analyse théorique à partir de la rente » (2001) Amédée Mollard a identifié-sous l'influence de la théorie marshallienne notamment du concept du surplus du consommateur et du surplus du producteur- la « Rente de qualité territoriale ». Ce concept est lié à celui du territoire et de la qualité. En effet, un consommateur est toujours attiré par les produits de qualité. Le produit est de qualité s'il présente des caractéristiques qui lui permettent de se faire une image et une réputation. Cette qualité est liée à un territoire spécifique, même si d'autres territoires proposent le même produit mais la qualité fait que les prix sont plus élevés dans certains territoires par rapport à d'autres. La demande des consommateurs qui peuvent se permettre des produits de qualité engendre le surplus du producteur et donc sa rente. Ici il ne s'agit pas de la rareté mais bien de la qualité. Le safran de Quercy est bien réputé même si le safran est d'une grande disponibilité dans tous les pays. Néanmoins, la rareté du produit accentue l'envie chez le consommateur de l'acquérir, ce qui favorise la rente du producteur.

2. La rente pétrolière :

2.1. Concept de rente pétrolière :

Le marché mondial du pétrole est le plus important parmi tous les marchés des autres matières premières, en volume et en valeur. La production du pétrole donne lieu à des flux

d'échanges qui équivalent à près du trois quarts des échanges internationaux d'énergie. La rente générée par l'industrie pétrolière offre aux pays producteurs une importance stratégique et une puissance financière sur la scène internationale. L'industrie pétrolière génère également des revenus considérables pour les pays consommateurs ainsi que les compagnies pétrolières qui forment avec les pays producteurs : les trois joueurs de l'activité pétrolière, dont la stratégie se trace selon l'importance financière et géopolitique du pétrole pour chaque joueur.

L'activité pétrolière génère une rente différentielle ou une rente de monopole.

➤ Rente différentielle :

Selon la théorie ricardienne, la rente pétrolière est dite différentielle par rapport à la différence des coûts de production d'un gisement à un autre. Ainsi, le prix de production du brut est déterminé par les producteurs supportant les coûts individuels les plus élevés. Comparé au prix du marché, la rente tirée de l'extraction d'un baril de brut reste considérable. Ce type de rente est perçu par les compagnies pétrolières qui exploitent les meilleurs gisements (avec les plus faibles coûts).

Seulement les coûts d'extraction ne sont pas les seuls critères de différenciation entre les rentes pétrolières, elles peuvent être aussi :

Des rentes de qualité : les rentes de qualité sont liées à l'hétérogénéité de la composition physico-chimique du pétrole brute extrait. Chaque brut est caractérisé par sa densité et sa teneur en soufre. Plus la densité et la teneur en soufre est faible plus la rente de qualité est élevée. La densité est mesurée par le degré API¹ qui classe les pétroles bruts en : léger (supérieur à 31,1° API), moyen (de 22,3 à 31,1° API), lourd (de 10 à 22,3° API), extra lourd (inférieur à 10° API). Quant à la teneur en soufre, les pétroles à faible teneur (inférieure à 0.5% du poids total) sont qualifiés de doux, au-delà, les pétroles sont qualifiés de sulfurés. Les pétroles légers et doux, comme ceux du Nigéria ou de l'Angola, sont plus demandés avec le renforcement des contraintes. Et puisque le pétrole est la propriété de l'Etat-à part aux Etats Unis où la propriété privée arrive jusqu'au sous sol- ce sont les pays producteurs en premiers lieux qui bénéficient de ce type de rente.

¹ La densité est calculée par la formule suivante : Densité API = (141,5/(densité à 60 °F)) - 131,5. Cette formule a été créée par l'[American Petroleum Institute](#) (API) et le National Institute of Standards and Technology (NIST)

Rentes de position : liées aux coûts de transport à un marché de consommation. Si la rente est faible à cause de l'éloignement des gisements par rapport au marché, cela est pénalisant pour l'attractivité des compagnies pétrolières.

Rente technologique : en rapport avec la différence de l'appareil productif, des techniques employées, leur productivité et leur taille. Les producteurs mettant en œuvre les techniques les plus efficaces et performantes au niveau des coûts unitaires de production bénéficient de rentes technologiques.

Ainsi, on peut mesurer la rente pétrolière selon la formule suivante

$$Rent = (Production Volume) (International Market Price - Average Unit Production Cost)^1$$

C'est-à-dire

$$Rente = (volume de production) (prix de marché - coût moyen unitaire de production)$$

Cette formule a été élaborée par la Banque mondiale pour évaluer essentiellement la rente des pays producteurs.

➤ Rente de monopole :

Chevalier qui définit la rente ou le surplus pétrolier comme « *la différence entre le prix de valorisation d'une tonne de brut, vendu aux consommateurs sous forme de produits raffinés et le cout moyen total supporté pour extraire, transporter, raffiner et distribuer cette même tonne de brut* »² -un surplus touché par les pays consommateurs- a constaté que le pétrole n'est pas payé à sa valeur. En effet en suivant les schémas marxien (selon la théorie marxienne de la valeur), on déduit que le prix de production ou plus exactement de reproduction du pétrole permet de réaliser une valeur supérieure à celle de la quantité de travail socialement nécessaire à cette production. Mais en donnant un exemple sur la reprise en raffinerie en France, Chevalier remarque que déjà en 1979, plus exactement en 05/05/1979, alors que le prix de reprise en raffinerie du supercarburant en France était de 71, 07 F(franc français) l'hectolitre, son prix de vente à la pompe était de 284 F. Les 71, 07 F représentent en plus des coûts de la reproduction et le profit moyen, les redevances payées aux pays

¹ K. Bolt, M. Matete, and M.Clemens « Manual for Calculating Adjusted Net Savings », p 8

² Jean-Claude Werrebrouck « Contribution à la théorie de la rente pétrolière », p 118

producteurs de pétrole. On constate que la différence entre le prix du marché et le prix de reproduction est colossale. Cette différence de prix, selon Angelier et Chevelier peut être expliquée à partir des théories marxistes de la rente, notamment des rentes de monopole.

Si Chevalier estime que la rente de monopole recouvre l'excédent du taux de profit réalisé dans l'industrie pétrolière sur le taux de profit réalisé dans les autres industries. Angelier nous la définit à travers la genèse de l'industrie pétrolière. En effet l'évolution historique de la rente pétrolière démontre que cette rente est le fruit d'un volontarisme à tour de rôle des joueurs dans l'activité pétrolière, à savoir les compagnies pétrolières et les Etats producteurs. Après la deuxième guerre mondiale, entre 1950 et 1970, les compagnies pétrolières avaient un plein pouvoir sur les cours du pétrole en imposant leurs prix aux pays producteurs, ce qui a poussé les principaux pays producteurs à décider de se regrouper de manière à pouvoir influencer le cours du pétrole qui représente dans la majorité de ces pays la principale source de richesses. C'est ainsi que l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), ou en anglais OPEC (Organisation of Petroleum Exporting Countries), a été créé le 14 septembre 1960, lors de la conférence de Bagdad, à l'initiative de l'Iran, l'Iraq, le Kuwait, L'Arabie Saoudite et le Venezuela. Ces cinq membres fondateurs ont été rejoints par neuf autres membres, le Qatar (1961); l'Indonésie (1962) – qui a suspendu son adhésion à partir de Janvier 2009- ; la Libye (1962); les Emirats Arabes Unis (1967); l'Algérie (1969); le Nigeria (1971); l'Equateur (1973) – qui s'est retiré en Décembre 1992 et y est revenu en Octobre 2007; l'Angola (2007) ; et le Gabon qui a adhéré en 1975, puis s'est retiré en 1994).

La création de l'OPEP dans les années soixante, s'est faite en période de transition dans le paysage économique et politique internationale, avec une décolonisation étendue qui couvrait bien entendu des pays producteurs de pétrole. Les plus grands pays producteurs, également membres de l'OPEP, avec leur envie d'acquérir une indépendance économique en plus de leurs indépendance politique, ont adopté une politique de nationalisation, suite à une déclaration du secrétariat de l'organisation à Vienne en 1968 qui soulignait le droit inaliénable de tous les pays d'exercer leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles dans l'intérêt de leur développement national. Désormais les pays producteurs peuvent influencer le cours du pétrole et augmenter leurs revenus, ils peuvent réguler la production et le prix par un effort de coordination de ces pays.

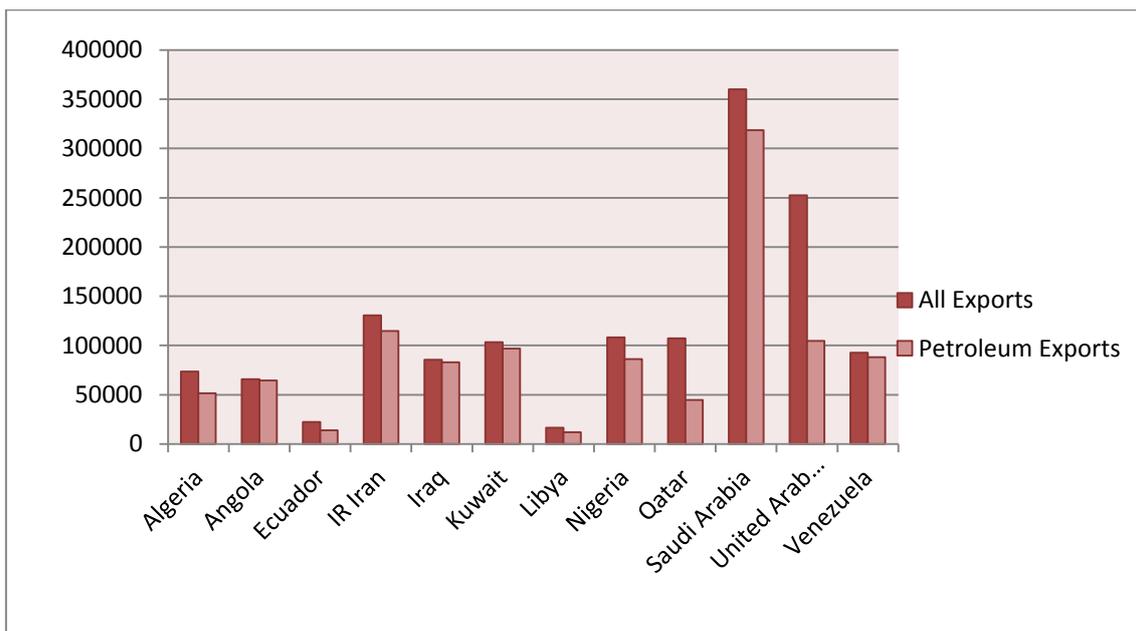
En assurant un système de quotas de production, les membres de l'OPEP constituent un cartel de producteurs qui se mettent d'accord sur la quantité de pétrole exporté, ce qui influence le prix du marché et donne aux pays membre de l'OPEP une situation de monopole.

Cette influence s'est fortement constatée dans les années 1970. L'embargo des pays arabes envers les pays occidentaux qui soutenaient Israël constitue un parfait exemple, cet embargo a engendré la crise pétrolière de 1973. Entre 1973 et 1974, le prix du baril de brut est passé de 15\$ à 47\$.

Après avoir atteint des niveaux record, 90.5\$ en 1980, les prix ont commencé à baisser avant de s'écraser en 1986- jusqu'à 26.5\$ le baril de brut- en réponse à une surabondance de pétrole et une baisse de sa consommation. Depuis cette date, l'OPEP ne maîtrise plus le cours du pétrole. Après cette crise, le marché pétrolier a connu une reprise solide et intégré en s'adaptant au contexte mondialisé dans le quel vivent les pays OPEP et les pays hors OPEP qui maintiennent des dialogues producteur-consommateur afin de suivre la révolution de la communication et d'autres tendances high-tech. Les prix du pétrole ont connu un essor entre 2004 et la mie 2008(41\$ en 2004, 56\$ en 2005, 65\$ en 2006), grâce à la spéculation et la forte demande, qui a subitement diminué suite à la crise économique de 2008 où les prix se sont encore effondrés.

La valeur de la rente pétrolière laisse les économies des pays membres de l'OPEP dépendants de cette richesse naturelle comme on peut le constater sur ce graphe qui nous montre le volume des exportations du pétrole par rapport aux autres exportations. D'où l'appellation d'Etat rentier et d'Economie rentière.

Figure 1: Valeur des exportations de pétrole par rapport à la valeur totale des exportations des pays membres de l'OPEP pour l'année 2011



Source : OPEC Annual Statistical Bulletin 2012

Même si la crise financière de 2008 a engendré une baisse de demande du pétrole et que les retombés de cette crise subsistent toujours, les exportations pétrolières couvrent toujours presque la totalité des exportations de ces pays. Seuls le Qatar et les Emirats Arabes unies font l'exception. En l'absence de la diversité des exportations (production local des biens et de services), ces économies restent fortement dépendantes de leurs richesses naturelles.

2.2. Concept d'Etat rentier et économie rentière

2.2.1. Etat rentier :

L'Etat est une entité avec un rôle crucial dans le contexte de l'économie rentière, il est le réceptacle des rentes et le décideur du processus d'injection ou d'affectation de celles-ci dans l'ensemble de l'économie. Le concept *d'Etat rentier* a été introduit pour la première fois par Hossein Mahdavy, ce concept concernait en premier lieu l'Iran en 1970, avec la nationalisation de la compagnie pétrolière Anglo-iranienne par Mohammed Mossadegh en 1951 qui a été un modèle suivie en Egypte par la nationalisation du canal du Sues par Nasser en 1956, comme c'était le cas de l'Algérie en 1967, la Lybie en 1970 et le Nigeria en 1970. Mahdavy définit l'Etat rentier comme « *le pays recevant sur une base régulière des montants substantiels de rentes externes, les rentes externes sont les redevances payées par des étrangers ; des entreprises, des gouvernements ou des individus à des individus ou au gouvernement du pays hôte* »¹. L'origine extérieure des recettes des Etats pétroliers a amené Luciani en 1987 à distinguer entre Etats « Esotériques »- dont les revenus proviennent essentiellement de l'étranger- et Etats « Exotériques » où les revenus proviennent essentiellement de la fiscalité et des activités locales², puisque, comme le précise Abdelkader Sid Ahmed, dans son sens le plus large, le terme de la rente s'applique à tous les avantages locaux d'un pays³. Les Etats rentiers reçoivent une part du produit sans participation active à la production économique. Dans ces conditions, comme le note El Belaoui(1987), « la situation de rentier est plus une fonction sociale qu'une catégorie économique »⁴.

¹ A. Sid Ahmed « *Paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégies* », p 503

² Op. Cit, p 503

³ Op. Cit, p 502

⁴ Op. Cit, p 502

Selon El Belaoui et Luciani¹, on peut reconnaître un Etat rentier par rapport à la nature du lien Etat/ économie. Il existe quatre dimensions fondamentales, qui selon eux déterminent cette nature :

1. La dimension de l'Etat par rapport à l'économie est mesurée par le ratio de la dépense de l'Etat par rapport au PIB ;
2. Les sources et la structure des recettes de l'Etat ;
3. La destination de la dépense de l'Etat ;
4. Les lois et règlements qui affectent la vie économique.

Dans ce sens, Luciani définit l'Etat rentier comme Etat « dont les rendements dérivent majoritairement (plus de 40%) du pétrole ou d'autres sources externes, et dont la dépense constitue une partie substantielle du PIB »². Donc un Etat rentier est considéré comme tel que si essentiellement, d'une part, il perçoit une rente abondante de nature externe, et d'autre part, si la dépense fait une grande partie du PIB de ce pays.

2.2.2. Economie rentière :

En définissant l'Etat rentier il devient plus facile de cerner le concept d'*économie rentière*, définit par Mahdavy comme « une économie qui repose sur une rente externe substantielle »³, l'externalité de la rente est l'aspect qui peut déterminer une économie rentière. En effet, l'existence d'une rente interne, substantielle soit elle, n'est pas suffisante pour caractériser une économie rentière même si elle peut témoigner de l'existence d'importants groupes rentiers. Une économie rentière interne *pure* (ne profitant pas de rentes externes), ne peut subsister parallèlement à un secteur productif local dynamique, puisque la rente interne est un transfert de richesse, de la classe productive à la classe rentière dans une économie de production. Par contre une rente externe, si elle est substantielle, peut soutenir une économie même en l'absence d'un important secteur productif domestique.

¹ E.M. CARNEIRO « *LE blocage historique des économies africaines : Spécialisation rentière et Extraversion* », p 43, 44

² Op. Cit, p 45

³ A. Sid Ahmed « *Paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégies* », p 504

3. Macroéconomie de la rente :

3.1. Dutch Disease

L'expression « Dutch disease » ou « syndrome hollandais » ou « maladie hollandaise » est apparue au cours des années soixante dix. Le magazine britannique « the Economist » a utilisé cette expression pour la première fois dans un article apparu en 1977, aux moments des débats relatifs aux problèmes qui risquaient de se poser à la Grande Bretagne, suite à la découverte de gisements de pétrole, en faisant référence aux difficultés rencontrées par l'économie hollandaise à la suite de la mise en exploitation dans les années soixante des réserves de gaz naturel du gisement Slochteren. Ce magazine essayait de décrire un phénomène étrange auquel l'économie hollandaise était confrontée après le premier choc pétrolier alors qu'elle avait enregistré des bonnes performances économiques pendant plusieurs années consécutives.

Parallèlement à la notion de *Dutch Disease*, mise en évidence aux Pays-Bas, naissaient en Australie des modèles dits de *booming sector* (secteur en boom) qui étaient censés illustrer un certain nombre d'épisodes historiques caractérisés par des booms sectoriels comportant des effets adverses sur les autres secteurs de l'économie. Dans un article paru en 1976, Gregory mit en évidence les changements structurels intervenus dans l'économie australienne consécutivement au développement sur une grande échelle du secteur minier. Gregory montra en particulier que le développement du secteur minier en Australie s'était accompagné d'un déclin relatif de l'industrie manufacturière.

Ces conclusions rejoignent celles de la Revue anglaise «The Economist» selon lesquelles la découverte d'une ressource naturelle finit paradoxalement par appauvrir le pays qui en bénéficie. Que se soit une analyse en termes de Dutch Disease ou de modèles de booming sector, les phénomènes constatés se traduisent nécessairement par le déclin relatif du secteur commercialisé ou productif.

La problématique du Dutch Disease est développée par Gregory, Corden et Neary

Modèle de Gregory :

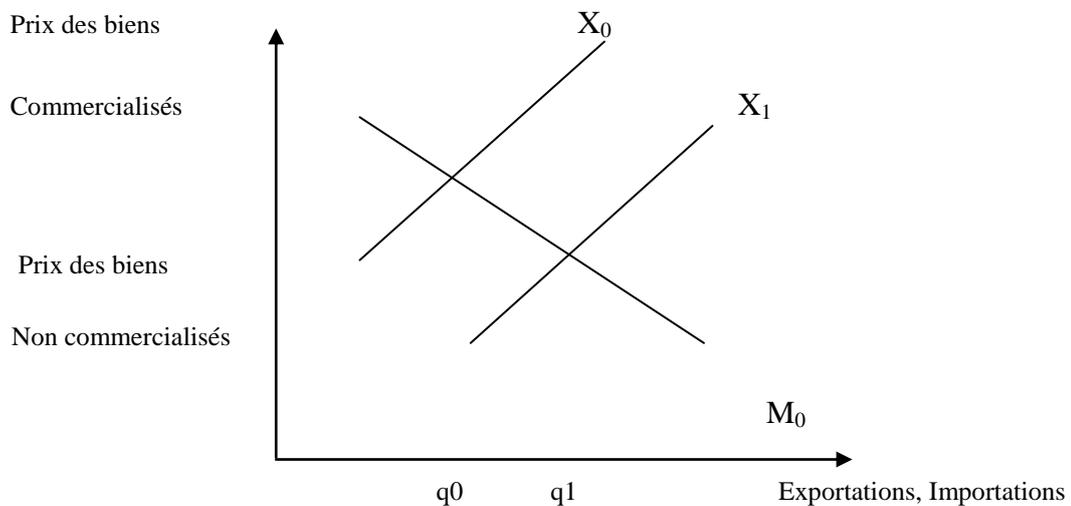
Le développement des ressources naturelles engendre un déclin relatif des autres secteurs de l'économie. Cette idée fut exposée par Gregory en 1976 afin de mettre en lumière les changements structurels en Australie suite au large développement du secteur minier.

Dans son modèle Grégory étudie l'effet du boom sur le taux de change réel et les secteurs d'importation et d'exportation en exposant les effets des prix domestiques sur l'offre d'exportation et la demande d'importation.

Les prix considérés dans ce modèle sont les prix des biens commercialisés internationalement (bien d'importations et d'exportations) relativement aux prix des biens non commercialisés.

L'hypothèse faite est que les prix mondiaux ne sont pas affectés par l'économie australienne.

Ce modèle démontre que les découvertes minières conduisent à un accroissement de l'offre d'exportation qui se traduit, au niveau des comptes extérieurs, par un excédent de la balance des paiements. La correction de ce surplus (soit par l'appréciation de la monnaie nationale, soit par l'inflation domestique) accroît le prix des biens non commercialisés relativement au prix des exportations et des importations.



Graphique 1 : Modèle de Grégory : illustration¹

La courbe X est ascendante en raison de l'intensification de la production des biens commercialisés due à l'augmentation des prix de ces biens qui accrue par conséquent la profitabilité.

¹ A. Sid Ahmed « *Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R), Tom II* », p 21

La pente négative de M reflète la forte demande de biens importables en raison de la profitabilité réduite de la production locale à mesure que les prix des biens non commercialisés baissent.

A la découverte d'un secteur nouveau, minier par exemple, la courbe d'exportation se déplace de X_0 vers X_1 alors que la courbe de M ne change pas. Pour que la contrainte d'équilibre soit respectée ($X_0 + X_1 = M_0$) une résorption de l'excédent de l'exportation peut se faire avec une hausse des importations et/ou une baisse des exportations hors secteur du boom. Le mouvement du taux de change nominal (quantité de monnaie internationale pour une unité de monnaie nationale) doit permettre cet ajustement. La hausse du taux de change nominal implique une baisse du prix relatif des biens commercialisés qui désavantage les exportations et avantage les importations en les rendant moins chères en monnaie locale. En général, la baisse du taux de change réel provoque simultanément une hausse du volume des importations et une baisse du volume des exportations hors secteur en boom, qui passe de q_0 à q_1 (ou de B à C). Par conséquent, note Gregory, le boom minier réduit la taille des industries produisant des substituts à l'importation et les industries d'exportation préexistantes (au boom) et accroît les importations via le mouvement du taux de change réel. Gregory précise bien que dans une économie en croissance positive, le déclin du secteur des biens commercialisés peut n'être que relatif et non absolu.

Gregory estime que ces changements structurels peuvent provoquer, à court terme, deux sortes de déséquilibres. Le premier sous forme d'appels à la dévaluation, et le deuxième sous forme d'appels à l'octroi de subventions au secteur des biens commerciales. Les subventions, souligne l'auteur, ne peuvent pas avoir d'effet durable, et ne feraient qu'accroître le surplus de la balance commerciale ce qui engendrera la réappréciation du taux de change. Donc il n'y a pas d'échappatoire au déclin du secteur des biens commercialisés mis à part de l'investissement à l'étranger des revenus tirés des ressources naturelles.

Modèle de Corden et Neary :

En 1982, W. Max Corden et J. Peter Neary élaborent un modèle destiné à appréhender l'impact du Dutch Disease. Ce modèle est une variante de l'économie dépendante de Salter. Prenant une petite économie ouverte qui produit deux biens commercialisés internationalement dont les prix exogènes sont donnés et un bien commercialisé dont le prix est flexible et est confronté à l'offre et la demande domestiques. Notant que le premier

produit commercialisé est celui de l'énergie, X_E , le deuxième bien est un bien manufacturé, X_M , et le bien non commercialisé est celui des services, X_S

On suppose que ces biens soient utilisés pour la consommation finale, ce modèle ignore volontairement les considérations monétaires. Le salaire réel est parfaitement flexible (il est confronté à l'offre et la demande). On suppose un plein emploi et un travail mobil entre les secteurs, afin de pouvoir se focaliser sur la distribution des gains entre les secteurs de production.

Chaque secteur a un facteur mobile et un facteur spécifique. Le facteur mobil est le travail, qui est mobile entre les trois secteurs, et le caractère spécifique est le capital, supposé disponible pour tous les secteurs.

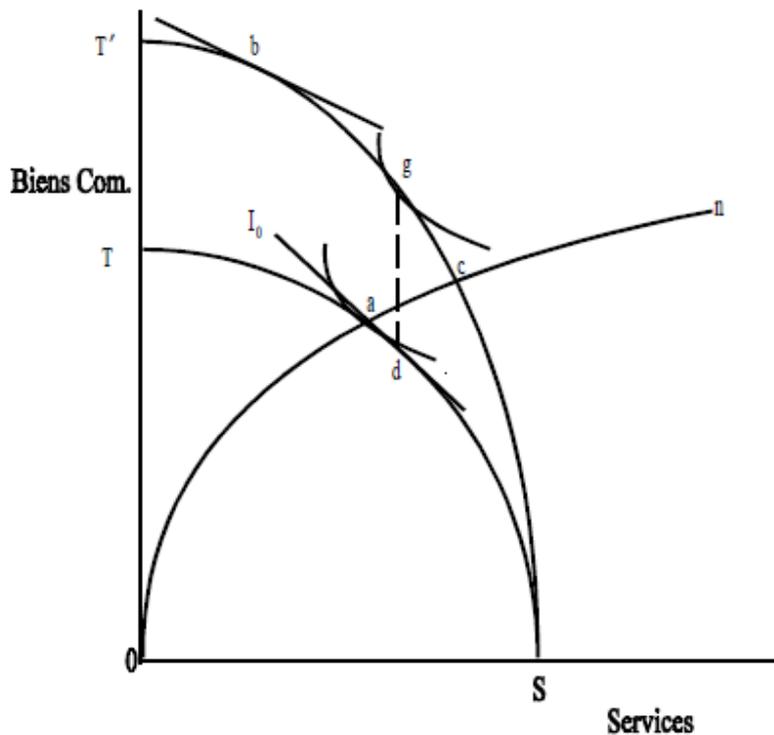
Selon ces auteurs, l'impact de l'expansion du secteur en boom peut être ramené à deux effets distincts : un *resource movment effect* (effet de réallocation de ressources) et un *spending effect* (effet de dépense).

L'effet ressource résulte de l'accroissement de la demande de travail dans le secteur énergétique et celui des biens non commercialisés au détriment du secteur manufacturier qui se retrouve selon l'hypothèse du plein emploi avec un manque de main d'œuvre.

L'utilisation des revenus résultants de l'excédent de la balance des paiements grâce au boom énergétique, reflète l'effet dépense. Si tout le revenu (global) est dépensé cela donnera un effet direct d'accroissement de la demande des biens non commercialisés, cela implique une hausse des prix de ces biens.

Par conséquent, le prix relatif, rapport entre le prix des biens commercialisés et le prix des biens non commercialisés doit baisser : il y a appréciation du taux de change réel qui entraîne une croissance de la production des biens non commercialisés et un «*squeeze*» (contraction ou régression) de la production des biens commercialisés hors mine. La balance commerciale hors mine se dégrade.

Cette situation est illustrée dans le diagramme de Salter



Graphique 2. Impact du boom externe sur l'économie¹

Sur ce graphique, l'équilibre initial se situe au point (a) selon un taux de change réel (ou prix relatif des biens commercialisés) où la courbe d'indifférence I_0 est tangente à la courbe des possibilités de production. A la suite du boom dans le secteur minier, la frontière des possibilités de production se déplace de TS à T'S. En l'absence d'ajustement des prix relatifs, le nouveau point d'équilibre b reflète l'accroissement des biens commercialisés notamment l'énergie, l'accroissement de la demande des services suite à l'effet dépense fait glisser le point b vers le point g. On remarque grâce au point d que les biens manufacturiers ont baissé par rapport à l'avant effet boom, par contre, la production des services a augmenté. C'est le mouvement de a à d le long de la frontière de production (hors énergie) TS qui est appelé par la désindustrialisation.

En 1984 Corden a publié une étude approfondie du modèle de 1982. le nouveau modèle comprend les secteurs suivants :

¹ Op. Cit, p 25

- Le booming sector : pétrole ou toute autre industrie primaire d'exportation dans une phase de prix croissants, d'exploitation d'une découverte majeure de ressources ou encore un progrès technique dont l'effet est une réduction substantielle des coûts ;
- Le lagging sector : ou secteur en retard qui regroupe les autres biens commercialisés du secteur manufacturier et du secteur agricole ;
- Les biens non commercialisés y compris les services, les transports...etc.

L'analyse de Corden se fait au moyen terme. Le travail est supposé mobile entre les trois secteurs pour un même salaire pour les trois emplois. Le capital internationalement immobile. Les autres facteurs de production sont à des stocks fixes et à des prix flexibles. Les revenus de chaque secteur sont respectivement, R_b , R_l et R_n .

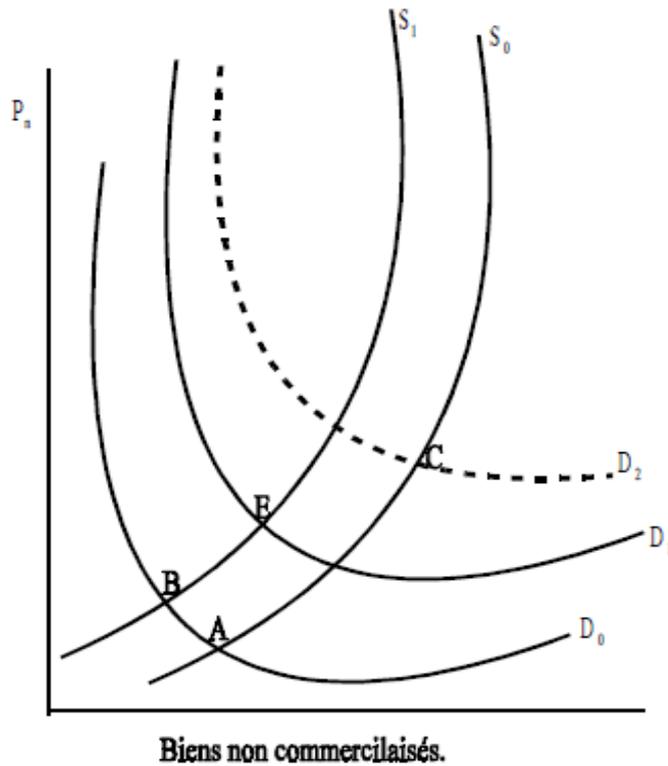
Comme dans le modèle précédent, les biens commercialisés produits par le secteur en boom « B » et le secteur en retard « L » sont confrontés aux prix mondiaux quant au troisième produit qui est un bien non commercialisé, son prix se fixe domestiquement par l'offre et la demande locales.

L'origine du boom peut résulter d'une découverte importante de ressources naturelles, d'un changement technologique exogène en B qui est réservé au pays concerné, ou d'une augmentation exogène du prix du produit de B sur le marché mondial.

Comme dans le modèle précédent, la croissance dans le booming sector comporte deux effets distincts : un «effet de dépense» et un effet de «mouvement de ressources». L'effet dépense est déterminé si une partie du surcroît du R_b est dépensée soit directement par les titulaires soit par l'Etat.

Dans ces conditions, si l'élasticité revenu-demande pour les biens du secteur des biens non commercialisés « N » est positive, le prix de ces biens va croître relativement à celui des biens commercialisés. On a là une appréciation réelle.

Le modèle est illustré dans le graphique ci dessous



Graphique 3 : Le « Core modèle » de Corden¹

L'axe vertical porte P_n , le prix de N relativement à celui de L, sur l'axe horizontal figure les biens non commercialisés. L'effet dépense se lit sur le glissement de la courbe de demande D_0 à D_1 , ce qui veut dire que P_n a accru, l'hypothèse faite d'un stock limité des facteurs de production (travail, capital...) amène à ce qu'il y ait une soustraction des ressources de L et de B vers N.

Le boom en B engendre aussi un effet mouvement de ressources, en effet, la demande de main d'œuvre croît en B, d'où un transfert de mains d'œuvre de L et de N au profit de B. donc l'effet mouvement des ressources comporte deux éléments :

- Un transfert de mains d'œuvre de L (secteur en retard) en B (secteur en boom), c'est l'effet dit de désindustrialisation directe, car le marché de N n'est pas impliqué ce qui ne nécessite pas d'appréciation de taux de change réel ;
- Transfert de mains d'œuvre de N vers B à taux de change réel constant, l'effet ressource à pour résultat de déplacer la courbe d'offre S_0 en S_1 et donc de créer une demande excédentaire de biens non commercialisés qui s'ajoute à l'effet dépense.

¹ Op. Cit, p 27

La combinaison des deux effets, c'est-à-dire le transfert de mains d'œuvre de L en N suite à l'effet dépense crée une désindustrialisation indirecte de L qui complète la désindustrialisation directe de L suite au transfert de mains d'œuvre du secteur en retard vers le secteur en boom. On remarque qu'en tout cas de figure la production du secteur en retard diminue alors que celle des biens non commercialisés croît par l'effet dépense et se réduit par l'effet ressource. Dans le cas où le secteur B est le secteur pétrolier ce secteur n'emploie pas une forte main d'œuvre et celle demandée est une main d'œuvre qualifiée et spécifique qui n'est pas mobile dans le reste de l'économie, cela implique que l'origine du dutch disease dans un pays qui connaît un boom pétrolier, est seul l'effet dépense qui engendre l'accroissement des produits de N.

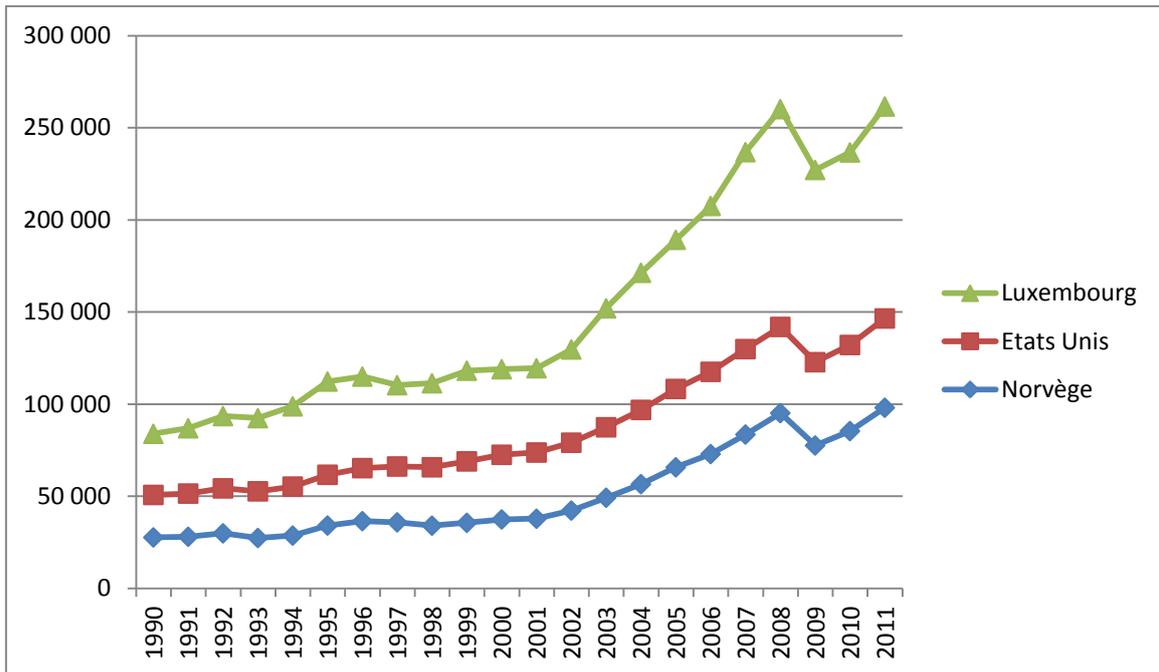
Corden a souligné une autre remarque. La désindustrialisation peut être une désagriculturation puisque le secteur en boom peut ne pas être uniquement exportable mais aussi importable comme celui de l'agriculture.

Les modèles présentés ci-dessous fournissent des instruments d'analyse pour comprendre les effets d'un boom sur l'allocation des ressources, la distribution des revenus et le taux de change réel. Le mérite de Gregory, Corden et Neary est d'insister sur l'évolution des secteurs d'exportation et d'importation après un choc haussier. Cependant, ces analyses ne se situent pas véritablement dans une problématique de développement : dans la moyenne ou longue période. Ces modèles s'inscrivent plutôt dans une perspective «d'ajustement» dont l'horizon temporel est le «court moyen terme».

3.2. La Norvège : une exception au mal hollandais :

La Norvège au plan économique était en retard par rapport aux autres pays scandinaves avant que ce pays ne se mette à exploiter le pétrole de la mer du nord au début des années 1970. Vingt ans après, l'économie norvégienne a pris la tête des économies scandinaves, elle est maintenant au troisième rang des pays de l'OCDE, après le Luxembourg et les États-Unis au niveau de la richesse mesurée par le PIB par habitant.

Figure 2 PIB par habitant de la Norvège



Source : Banque mondiale

Même si ce pays est 14^{ième} ¹ producteur et 8^{ième} exportateur de pétrole au monde, son économie a échappé au Dutch Deases. Le secret est que la Norvège a eu l'idée de ne pas injecter directement la rente pétrolière dans son économie comme investissements internes, et plutôt de créer un fond souverain en 1990, qui est devenu effectif en 1996 : le « Norwegian Government Pension Fund »-également appelé fond souverain des retraites-, nouveau nom du « Norwegian Government Petroleum Fund ».

Les fonds souverains servent essentiellement à égaliser les revenus du gouvernement qui ont tendances à fluctuer considérablement avec l'alternance des périodes de vaches grasses et de vaches maigres, caractéristique du secteur de ressources. Ils permettent aussi de réduire la demande globale et les pressions inflationnistes qui y sont associées, ce qui protège l'économie contre le syndrome hollandais. De ce fait la Norvège mène, depuis la création de ce fond, une politique budgétaire qui respect les deux règles suivantes :

- Toutes les recettes publiques de la production pétrolière et gazière, qu'elles proviennent de l'impôt ou de la participation au capital, sont versées au Fonds public pour les

¹Energie Information Administration, 2011

retraites, déduction faite des dépenses d'investissement. Ce Fonds investit exclusivement dans des actifs en dehors de la Norvège ;

- La règle des 4 % stipule que le déficit de l'administration centrale hors recettes pétrolières, ajusté en fonction de la situation conjoncturelle de l'économie continentale, doit sur la durée se situer à 4 % de la valeur du Fonds public pour les retraites à la fin de l'année précédant l'exercice budgétaire¹.

En plus d'épargner les recettes pétrolières, le fond souverain norvégien doit atteindre, à travers ces investissements en étranger, un rendement annuel de 4%, ajusté selon le déficit structurel hors pétrole, c'est-à-dire, selon la conjoncture de l'économie norvégienne.

Le fond Norvégien est considéré comme un modèle, il a le mérite de permettre une démarche rationnelle du gouvernement norvégien, il se démarque des autres fonds essentiellement à travers sa transparence, son management et sont éthique. En effet, les comptes du fonds sont audités tous les ans par le Bureau de l'Audit Général. En 2005 le fond s'est désengagé, par des désinvestissements de plusieurs entreprises de l'industrie de l'armement comme Lockheed Martin, Thalès, Boeing ou encore BAE Systems, gagnant en respectabilité et répondant aux Investissements Socialement Responsables (ISR) et à diverses ONG.

La Norvège a donc sauvé son économie du syndrome hollandais avec une politique budgétaire qui ne pouvait sans doute pas être bien menée dans un environnement institutionnel inadéquat.

Section 02 : Concept de la rente au sein du courant institutionnel :

Ces dernières années plusieurs travaux ont présenté les institutions comme outil pertinent pour comprendre le blocage des économies rentières, mais avant d'analyser la relation entre les institutions et la rente pétrolière, il est nécessaire de comprendre d'abord le concept d'*institution*. La genèse de ce concept nous donne des définitions plus en moins différentes, cela dit, comme on pourra le constater, assez complémentaires. Si son émergence a façonné les sciences sociales, à l'heure actuelle les institutions se présentent comme une solution pour combler les lacunes de l'économie classique en offrant des approches pluridisciplinaires qui

¹ Etudes économiques de l'OCDE : Norvège, Février 2012

analysent les problèmes économiques à travers plusieurs angles (économique, politique et social).

1. L'histoire du courant institutionnel :

Les premiers économistes classiques étudiaient les phénomènes économiques d'une économie *stricto sensu* en étant étroitement associés à l'idée de production de richesses. Très rapidement le marché est considéré comme la seule institution pertinente pour étudier ces phénomènes.

Tout au long du 20^{ième} siècle les économistes ont étudié le fonctionnement du marché, d'une part, sans s'interroger sur les conditions nécessaires à son existence et à son fonctionnement, et d'autre part en négligeant l'importance d'autres institutions vitales pour le bon fonctionnement d'une économie. L'ensemble des approches institutionnalistes se proposent d'étudier l'émergence, le fonctionnement et l'évolution des institutions qui encadrent les interactions économiques.

Le développement de la pensée institutionnaliste est assez ancien. C'est en Allemagne et aux Etats-Unis, avec respectivement, l'Ecole historique allemande et l'Institutionnalisme américain, que l'institutionnalisme se développe à partir d'une critique à l'économie marginaliste. Suite au déclin de ces deux courants, l'économie va ignorer le rôle des institutions jusqu'aux années 1970, où l'économie standard va tenter d'intégrer les institutions dans son cadre d'analyse.

1.1. L'Ecole historique allemande :

L'Ecole historique allemande prend racine en Allemagne vers la fin de la première moitié du 19^{ième} siècle. On considère que l'on peut distinguer trois générations au sein de ce courant : l'ancienne école historique, la jeune école historique et la toute jeune école historique. La jeune école historique, menée par Gustav Schmoller (1838-1917), est la seule qui est parvenue à établir une véritable analyse économique des institutions. L'ancienne école historique menée notamment par Wilhelm Roscher (1817-1894), a développé une critique fondée de l'économie classique de l'époque. Cependant, tous comme la toute jeune école historique représentée essentiellement par Werner Sombart et Max Weber, elle n'a pas aboutie à une analyse associée à l'institutionnalisme en économie.

Gustav Schmoller est un personnage très influent dans le milieu académique allemand. Grâce à son livre « Politique sociale et économie politique » (1902), il a pu être considéré comme le premier *économiste institutionnaliste*, en soulignant l'importance des normes sociales, des coutumes et du droit dans les phénomènes économiques. Dans son ouvrage l'institutionnalisme à plusieurs facettes, dans un cadre social, il avance que « *Toute action humaine est le produit des sentiments de plaisir et de douleur et des impulsions qu'elle provoque ; mais c'est sous l'action de la réflexion, de l'empire sur soi-même, des sentiments plus élevés d'une part, et du milieu social et de ses buts d'autre part, que naissent les institutions cérémonielles* »¹. Il ajoute ensuite que « *Les institutions religieuses et ecclésiastiques de ces anciens temps sont en même temps les instruments les plus importants de l'organisation sociale, politique et économique* »². Dans un cadre plus économique, en tentant de cerner le fonctionnement de l'économie nationale, il estime que « *les phénomènes les plus importants de l'économie, comme la propriété, la monnaie, le crédit, se présentent à nous sous une forme très individualisée, mais qu'il y a une évolution de ces formes ... Si cela est vrai de la monnaie et du crédit, cela est plus vrai encore de l'économie familiale, de la division du travail, de la formation des classes sociales, des formes des entreprises, du marché, des différentes institutions commerciales, des corporations, de la liberté industrielle, des formes de la vie agricole, en un mot de toutes les formes typiques et des organisations que l'on peut considérer comme des institutions économiques* »³. Dans les termes de Schmoller on peut remarquer l'importance qu'il donne aux institutions dans la compréhension du fonctionnement de l'économie. Il se distingue des économistes classiques en affirmant que le marché est une institution dont le fonctionnement dépend lui-même des autres institutions qui l'entourent. Les thèmes développés par Schmoller ont été repris par Weber et Sombart, mais leur grand intérêt porté à l'analyse socio-économique et historique du capitalisme dit « moderne » ou « rationnel », a fait que la pensée institutionnaliste poursuive son développement ailleurs qu'en Allemagne. C'est essentiellement aux Etats-Unis au début du 20^{ème} siècle que le concept d'institutions se développa.

1.2. **L'Institutionnalisme américain :**

Déjà, à la création de la plus ancienne organisation professionnelle en économie « The American Economic Association » en 1885 (sur le modèle de la « Verein für

¹ Gustav Schmoller « *Politique sociale et économie politique* », page 257

² Op. Cit, page 258

³ Op. Cit, page 282

Socialpolitik»¹), on constate que le programme fondateur en cinq points est loin d'être néoclassique au sens habituel, l'institutionnalisme allemand en a une grande influence.

Dans ce programme il est dit que:

- 1- l'approche historique est fondamentale en Economie politique ;
- 2- les activités économiques ne sont qu'un aspect d'un organisme social en développement, qu'elles sont intimement reliées aux activités sociales, politiques et religieuses;
- 3- en raison de ces interrelations, la question de l'éthique doit être posée ;
- 4- cette question demande une interrogation sur le rôle de l'Etat dans les affaires ;
- 5- l'approche historique, en mettant sur les spécificités de chaque corps social, est d'emblée contre l'imitation d'un modèle².

Cependant, ce programme est loin de faire l'unanimité aux Etats unis. Il a été fortement critiqué par F. William et Arthur Hadley³, pour qui il faut s'en tenir aux aspects économiques ; puisque la sociologie, insuffisamment avancée, peut mettre en échec le caractère scientifique de l'économie. L'intérêt porté par les économistes allemands aux rôles de l'Etat, tel que Roscher, Hildebrand, Knies, Schmoller, Wagner et Engel, a trouvé une influence sur l'AEA qui annonce : qu'elle considère l'Etat comme une agence dont l'assistance positive est une des conditions indispensables du progrès humain. Cette influence se heurte à des résistances issues de l'individualisme américain et de la méfiance vis-à-vis de l'Etat.

Cette influence allemande disparaissait jusqu'à ce que T. Veblen ne s'y intéresse. Même s'il n'accepte pas tout l'héritage de l'école historique allemande, il s'est intéressé au rôle des institutions dans l'évolution historique des sciences économiques.

❖ **Thorstein Blunde Veblen :**

Thorstein Blunde Veblen (1857-1929) est généralement considéré comme le principal Instigateur du courant de pensée institutionnaliste américain. On peut mesurer cela au fait que tous les auteurs se situant au sein de l'approche institutionnaliste se référeront, parfois de manière extensive, à l'oeuvre de Veblen. Parmi ces derniers, on pourra notamment citer John

¹ « *Verein für Socialpolitik* » est une association formée par les économistes de l'école historique allemande, Max Weber les rejoint en 1888, ses membres pensaient introduire la réflexion économique dans le traitement des problèmes sociaux économiques de la jeune nation allemande.

² A.W. Coats, « *The first two decades of the American Economic Association* », *The American Economic Review*, vol. L, septembre 1960, n 04 in M. Baslé « *Mise en perspective de l'institutionnalisme de quelques économistes allemands et américains* », p161

³ Op. Cit, p 163

R. Commons, Wesley C. Mitchell, Clarence E. Ayres, John K. Galbraith. L'article de Veblen « *Why is Economics Not an Evolutionary Science* »(1898), peut être considéré comme le texte fondateur de la pensée institutionnaliste américaine. Il insiste sur les deux éléments fondamentaux de ce courant: les institutions et l'évolution.

La théorie veblenienne du comportement humain part d'une critique de la théorie classique qui tend à interpréter tous les événements relativement à une conception de normalité. Autrement dit, Veblen estime que la théorie classique tend à dire ce qui devrait être et non ce qui est. Cette tendance d'interprétation est qualifiée par Veblen d'« animisme ». Selon Veblen, cette présupposition de normalité influence fortement les théories économiques, ce qui empêche la science économique de franchir le cap et devenir une science évolutionnaire.

Veblen définit l'économie évolutionnaire ainsi« *it appears that an evolutionary economics must be the theory of a process of cultural growth as determined by the economic interest, as a theory of a cumulative sequence of economic institutions stated in terms of the process itself* »¹. Dit autrement, la science économique doit être la science de l'évolution des institutions économiques et du comportement humain. Cette évolution ne peut être possible qu'en condition de l'abandon de la conception « hédoniste » de l'individu. En effet, l'approche hédoniste de l'individu a pour effet d'ignorer les faits et les éléments culturels et institutionnels et donc de ne pas les analyser. Dans ces conditions la science économique ne produit que des analyses statiques, pour sortir de cette impasse. Veblen affirme qu'il faut déplacer le point d'analyse de l'économie en prenant en compte l'environnement de l'individu à savoir la culture et les institutions.

Veblen voit dans l'évolution des institutions le produit du comportement humain. C'est à travers ce comportement qu'émergent les institutions, et en retour, ces mêmes institutions agissent sur les comportements humains. C'est cette dialectique, qui selon Veblen, doit être l'objet d'analyse de l'économie.

Mais que sont les institutions pour Veblen ?

Pour définir les institutions, Veblen avait besoin de deux termes primordiaux : les instincts et les habitudes. Veblen conçoit les instincts *comme des buts ou des propensions universelles qui sont innés chez l'agent humain et qui sont transmis de manière héréditaire*. Donc les instincts sont biologiquement hérités, mais ils ne peuvent se suffire à eux mêmes, ils ont besoin

¹ T.Veblen « *Why is Economics Not an Evolutionary Science ?* », p 77

d'être mis en action par les habitudes. Les habitudes correspondent à des routines qui permettent à l'individu d'interagir avec son environnement. C'est la recherche de la satisfaction des instincts qui mène à la formation des habitudes. Ces derniers sont des dispositions à agir qui ne se concrétisent pas forcément en action. Ce sont les comportements qui peuvent émerger suivant les stimulations issues, soit de l'environnement (institutions, technologie), soit des instincts. Si les instincts correspondent à la dimension biologique de la théorie comportementale de Veblen, les habitudes « mentales » à sa dimension psychologique, les institutions se rapportent à l'aspect social du comportement humain. Veblen les définit comme des « *habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers et les fonctions particulières de l'individu et de la société* »¹. En d'autres termes, les institutions sont la concrétisation au niveau social de certaines habitudes mentales présentes chez les individus de la société.

Donc selon Veblen, les institutions sont d'une part l'effet émergent de l'association des habitudes mentales qui peuvent se concrétiser en action par l'individu, et d'une autre part, en tant que normes conventionnelles stables, ont pour effet d'orienter les comportements vers la poursuite de certaines finalités.

L'influence de la technologie, notamment des machines, sur les habitudes mentales des individus, par leur simple observation du fonctionnement des machines a été estimé par ces successeurs insuffisant pour développer une théorie comportementale capable d'analyser une économie évolutionnaire sous l'influence du progrès technique. Le mécanisme par lequel la technologie influencerait les schémas mentaux et cognitifs n'a jamais été expliqué d'une manière satisfaisante par Veblen.

❖ **Commons** :

En étudiant uniquement les relations de l'homme à la nature, l'économie a exclu de son champ d'analyse le droit et l'éthique. A l'inverse, Commons considère que l'économie doit porter son étude sur l'action collective et sur les relations entre les hommes. C'est à cette fin qu'il mobilise les concepts de transaction et d'institution.

Le concept de transaction et l'étude des relations entre individus :

¹ T.Veblen « *Théorie de la classe des loisirs* » Traduction de l'anglais par L.Evrard, p 125

Pour Commons, la conséquence majeure de l'orthodoxie en vient à confondre le transfert des richesses matérielles et le transfert des droits de propriétés. Or ce qui importe ce sont les échanges de droits entre individus. Autrement dit, l'unité d'analyse dans l'économie ne doit plus être l'individu dans l'échange matériel, mais la transaction ou plus exactement l'action des individus dans les transactions. De ce fait, un basculement s'opère « *from commodities and individuals to transactions and working rules of collective action that marks the transition from the classical and hedonic schools to the institutional schools of economic thinking* »¹ Commons définit la transaction comme « *the alienation and acquisition, between individuals, of the rights of property and liberty created by society which must therefore be negotiated between the parties concerned before labor can produce, or consumers can consume, or commodities be physically exchanged* »².

On comprend ainsi que la transaction représente un lien social, elle est l'unité première des interactions humaines. Les transactions apparaissent comme le point stratégique où se négocient les règles des actions futures, des actions collectives. En effet, selon Commons, l'objet d'analyse de la science économique doit porter sur l'action collective, qui peut être une institution si toutefois elle constitue une expansion à l'action individuelle. Dans cette optique, Commons définit l'institution comme *l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle*, et donc, les institutions constituent les règles qui permettent aux individus de sécuriser leurs anticipations quant aux actions que les autres individus entreprendront. On comprend aussi qu'elles *contrôlent* l'action individuelle, car elles mettent en œuvre des règles que les individus ne peuvent outrepasser sous peine de sanctions. L'objectif de Commons est de pouvoir aboutir à un « *capitalisme raisonnable* », l'importance des institutions se voit donc quant à leur capacité à régler les conflits inévitables lors des négociations dans un contexte de rareté, voilà pourquoi Commons articulait constamment dans ses œuvres les considérations juridiques, en essayant de réunir droit, éthique et économie.

G. Hodgson estime que dans les travaux de Commons il y a un traitement inadéquat de l'aspect spontané et auto-organisationnel des institutions. Cela a été un échec tragique pour l'économie institutionnelle, de même, dans les années 1930, les universités américaines n'étaient pas dans une ambiance intellectuelle qui pouvait accepter une approche basée sur la

¹ J.R.Commons « *Institutional Economics* », p 3

² Op. Cit, p 4

philosophie pragmatique¹ et les principes darwiniens² qui ont fortement influencé les écrits de Commons.

Mettre l'accent sur l'importance de la culture et des institutions a permis de maintenir en vie l'institutionnalisme en Amérique pour en moins deux autres décennies. Au début des années 1940 une jeune génération d'économistes néoclassiques (John Hicks, Alvin Hansen et Paul Samuelson) a synthétisé une théorie d'équilibre général de Walras avec une version formalisée de la macroéconomie keynésienne. Au moment où Commons n'a pas élaboré un système théorique adéquat, Samuelson et d'autres ont triomphé. Dans ces conditions il était très difficile pour Commons ou d'autres institutionnalistes de réussir. Ce n'est qu'en 1970 que l'institutionnalisme reprend ces marques sous le nom du « néo institutionnalisme » grâce à l'émergence de la Nouvelle Economie Institutionnelle.

1.3. L'organisation économique pendant les 30 glorieuses :

« Entre 1940 et 1970 [...] les caractéristiques technologiques déterminaient l'organisation de la firme et du marché. L'allocation de l'activité économique en général, comme celle entre les firmes et les marchés, était prise comme une donnée, les firmes étaient caractérisées autant que fonctions de production, les marchés servaient comme un système de signaux, la contractualisation était accomplie par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur, les conflits étaient méconnus à cause de l'efficacité présumée du fonctionnement des tribunaux »³. C'est ainsi que Williamson analyse cette période, marquée par une dominance néoclassique qui considérait la coordination par le marché comme meilleur et unique système de coordination économique.

Malgré cette dominance certains économistes ont résisté au courant néoclassique, notamment Friedrich Hayek en maintenant en 1945 que « *le problème économique d'une société est principalement celui de son adaptation rapide aux changements dans des circonstances particulières de temps et de lieu* »⁴. Autrement dit, l'économie d'un pays n'est pas statique, si toutefois elle se voit confrontée à des complexités dans la nature des

¹ *La philosophie pragmatique* est une philosophie américaine dont le fondateur est Charles Sanders Peirce(1878), pour qui le pragmatisme représente une méthode de pensée, où penser une chose revient à identifier l'ensemble de ses implications pratiques, ces implications sont les seuls à pouvoir donner un sens à la chose pensée.

² *Le Darwinisme* et plus précisément le Darwinisme social est une doctrine qui avance que la survie des hommes est conditionnée par l'état naturelle des relations sociales, les conflits sont donc à l'origine du progrès et de l'amélioration de l'être humain, l'existence d'une sélection naturelle (Darwin,) aboutit à la survie du plus fort. C'est plutôt l'aspect du transfert génétique qui a été repris dans l'analyse de Commons.

³ O.Williamson « *les institutions de l'économie* », P 25

⁴ Op. Cit, p 26

phénomènes économiques elle devrait les étudier plutôt que les ignorer. En 1959, Arrow avance dans une critique de l'orthodoxie économique à travers une étude sur l'importance de l'information dans l'organisation économique que « la théorie économique traditionnelle souligne que le système de prix est une source d'information suffisante, est ceci est assez vrai à l'équilibre. En cas de déséquilibre, [cependant], une prime est payée pour l'acquisition d'informations issues de sources autre que les prix et les quantités »¹, Arrow faisant allusion à la capacité des firmes à accéder à ces informations.

En 1972, Ronald Coase, dans son essai sur l'état de l'économie industrielle, un mécontentement à l'égard d'une utilisation exclusive de la théorie néoclassique des prix se faisait sentir. Mais ce n'est que deux ans plus tard que Vernon Smith déclara la mort de l'orthodoxie et prédit l'émergence d'une nouvelle théorie microéconomique qui « s'occupera- et devrait déjà s'occuper- des informations économiques des formes d'organisation et d'institution. Ceci requiert de notre part de disposer d'une théorie économique de l'information et d'un traitement plus sophistiqué de la technologie des transactions »². Par étude microéconomique Smith désigne une étude du fonctionnement de la firme, de là émerge un nouveau courant qui donne une série de théorie de la firme qui ont pour objectif d'ouvrir cette boîte noire par des outils institutionnels, voilà donc la naissance de la nouvelle économie institutionnelle.

1.4. La Nouvelle Economie Institutionnelle :

A son émergence, la NEI s'est concentrée dans la recherche de l'Economie des coûts de transaction, ce qui donne naissance à la théorie des coûts de transaction.

❖ La théorie des coûts de transaction :

La théorie de Williamson se situe dans le prolongement de Coase à qui on doit le concept des « coûts de transaction », abordé dans son article « The nature of the firm » (1937). Selon Coase, ce qui fait la principale raison pour mettre en place une firme, est qu'il existe un coût à l'utilisation du mécanisme des prix, ce coût est appelé coût de transaction. Un des principaux coûts est la découverte des prix pertinents de l'utilisation d'une ressource ou d'un service. Aussi la multiplication des contrats impliquée par l'utilisation du marché constitue un coût important pour la firme qui peut l'économiser en mettant en place des contrats de long terme

¹ Op. Cit, p 27

² Op. Cit, p 26

afin d'éviter la renégociation, c'est ce que Coase appelle par internalisation. En essayant de concevoir une vision contractuelle de la firme, Coase a posé deux questions majeures : (i) pourquoi certaines activités sont réunies dans la firme, plutôt que d'être coordonnées par le marché, qu'est ce qui explique le choix et les limites de l'internalisation ? Et (ii) Qu'est ce qui fait la différence entre la coordination dans la firme et la coordination par le marché ?

Coase estime que connaître la limite de l'internalisation serait de déterminer la taille de la firme qui peut se faire en déterminant le coût de la meilleure allocation des facteurs de production d'une certaine taille, et les coûts de la coordination à partir d'une certaine taille d'une façon à ce que la coordination dans la firme soit moins coûteuse que celle par le marché.

Il est utile de commencer par Coase, dans la mesure où la théorie de l'agence, couplée à la théorie des droits de propriété que nous allons voir plus tard, constitue l'orthodoxie néoclassique de la théorie de la firme.

Williamson se distingue des approches néoclassiques, par ces hypothèses sur les comportements des agents économiques. Il reprend le concept de « la rationalité limitée » d'Herbert Simon, qui estime que les agents ont des capacités cognitives limitées. Ils ne peuvent pas envisager tous les événements possibles et calculer les conséquences de leurs actes. Donc selon Williamson, les contrats seront, le plus souvent, « des contrats incomplets ». Cette incomplétude peut entraîner la nécessité d'une renégociation qui va permettre, dans de telles circonstances, des comportements dits « opportunistes », à travers une manipulation de l'information par les agents. Williamson trouve que c'est là où se situe le problème essentiel ; la manière de se protéger de l'opportunisme constitue le cœur de la théorie des coûts de transaction. Puisque la gestion des événements imprévus est impossible au niveau du marché, la coordination par la firme se propose comme solution en prenant des décisions adaptées aux événements, et donc une adaptation qui évite une renégociation.

L'avantage de l'intégration (ou l'internalisation), est d'accroître la capacité d'adaptation de la firme à son environnement, mais cette internalisation a été très discutée. Selon plusieurs économistes, la firme, tout comme le marché, peut contenir et donner occasion à des comportements opportunistes. Pour que cet opportunisme n'existe pas dans la firme il faudrait un certain degré de confiance dont n'en jouissent pas toutes les firmes, cet élément manquant de l'analyse du fonctionnement de la firme démontre que la théorie des coûts de transaction est une approche purement contractuelle. Etre ainsi prisonnière d'une perspective

contractuelle ne lui permet pas de traiter la dimension productive de la firme, voilà une des limites majeures de cette théorie.

❖ **Théorie des droits de propriété et théorie de l'agence :**

Pejovich et Furubotn définissent les droits de propriété comme ceci « *property rights do not refer to relations between men and things but, rather, to the sanctioned behavioral relations among men that arise from the existence of things and pertain to their use* »¹. Autrement dit, ces droits qui définissent le contrôle qu'exerce un agent sur les biens et services forment ses droits de propriété. Ils ajoutent ensuite : « *Property rights assignments specify the norms of behavior with respect to things that each and every person must observe in his interactions with other persons, or bear the cost for nonobservance. The prevailing system of property rights in the community can be described, then, as the set of economic and social relations defining the position of each individual with respect to the utilization of scarce resource* »². Donc selon Pejovich et Furubotn, les droits de propriété sont des relations codifiées sur l'usage des choses. Le non respect de cette relation se traduit par un coût, cette sanction permet de préserver et de protéger les droits de chaque agent.

Autre pionniers de cette théorie H. Demsetz qui a défini les droits de propriété : « *property rights convey the right to benefit or harm oneself or others..... property rights specify how persons may be benefited and harmed, and, therefore, who must pay whom to modify the actions taken by persons* »³. On comprend que selon Demsetz les droits de propriété sont un moyen permettant aux individus de savoir ce qu'ils peuvent raisonnablement espérer dans leurs rapports avec les autres membres de la communauté. Demsetz est surtout connue par sa collaboration avec Alchian dans leur article « Production, Information Costs, and Economic Organisation » (1972), qui est devenu une référence pour toute recherche sur les formes de l'organisation économique. Leur engagement politique contre le communisme et l'interventionnisme, leur a amené à développer une théorie des droits de propriété qui témoigne d'une ambition de combat pour la propriété privée et le marché autorégulé contre toute forme de socialisme. Alchian et Demsetz sont connus d'avoir tenté de corriger les défauts de la conception de la firme en tant que fonction de production. Pour eux la firme « capitaliste » est la forme d'organisation la plus efficace quand la technologie impose le travail en équipe, c'est-à-dire quand c'est difficile de déterminer la productivité marginale de

¹ E.G.Furubotn, S.Pejovich « *Property Rights and Economic Theory :A survey of recent literature* », p 1139

² Op. Cit, P 1139.

³ A. Alchian, H. Demsetz « Production, Information Costs, and Economic Organization », p 347

chaque employé. Dans cette perspective les droits de propriété protègent les efforts des individus qui sont plus sérieux que d'autres, ils permettent aussi de diminuer les coûts qui résultent de la tricherie et préserver les gains du propriétaire.

La diversité de la définition des droits de propriété fait que leur importance se situe dans : comment s'exercent ces droits plutôt que comment ils se définissent. Cela nous amène à conclure que les droits de propriétés se définissent par leurs attributs, qui sont la subjectivité et l'exclusivité.

Le droit de propriété est subjectif ; seule une personne ne peut se voir investir du droit sacré à la pleine propriété.

Le droit de propriété est exclusif ; il ne peut y avoir de propriété simultanée sur un même objet.

Il est important de noter que les droits de propriété sont librement cessibles, ils ne sont pas indéfiniment associés à l'individu qui les détient, il peut évidemment les transférer à une autre personne, cette pratique est appelé Abusus où le propriétaire du droit peut transmettre son droit, le détruire ou le vendre. Les droits de propriété permettent d'autres pratiques, comme, l'Usus qui est le droit à l'utilisation du bien, et Fructus, le fait de bénéficier des résultats du droit de l'Usus sur le bien possédé.

Ce caractère de cessibilité des droits a donné naissance à la société par action, où les actionnaires qui se partagent la propriété du capital, délèguent aux managers le droit d'en contrôler l'usage. La relation entre actionnaires et manager est une relation d'agence, le problème est d'inciter les managers à se comporter conformément aux intérêts des actionnaires, ce qui conduit à l'analyse des coûts d'agence démontrés par Jensen et Meckling dans leur article «*Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure* », (1976) où ils estiment que la firme et en particulier la société par action n'est qu'un nœud pour un ensemble de relations contractuelles entre individus. Donc la firme la plus efficiente est celle qui peut gérer ces relations en alignant les intérêts des actionnaires et des managers afin de limiter les coûts d'agence.

Jusqu'à là, la firme a constitué le centre d'intérêt du courant institutionnel. Tenter d'ouvrir cette boîte noire et analyser le fonctionnement de la firme qui se présente désormais comme un système de coordination qui se substitue à celui du marché est considéré comme l'analyse microéconomique du courant institutionnel. Au début des années 1990, les institutionnalistes ont commencé à s'intéresser à l'aspect macro économique des institutions, notamment

Douglass North qui est considéré comme pionnier de cette nouvelle conception de la théorie institutionnelle.

❖ **Théorie institutionnelle de Douglass North :**

La définition la plus large des institutions est due à l'économiste historien Douglass Cecil North (prix Nobel de l'économie 1993), qui perçoit un monde structuré en trois niveaux, les institutions, les organisations et les individus. On peut déjà constater que l'analyse de North est plutôt de nature macroéconomique par rapport aux théories précédentes qui se sont intéressées au fonctionnement de la firme et son interaction avec son environnement.

North définit les institutions comme ceci : « *Institutions are the rules of the game in a society or, more formally, are the humanly devised constraints that shape human interaction. In consequence they structure incentives in humane exchange, whether political, social, or economic* »¹ Autrement dit, les institutions sont les règles du jeu qui structurent les incitations humaines lors des échanges, qu'ils soient de nature politique, sociale ou économique. On remarque que North utilise le terme « contraintes » pour définir les institutions. En effet, pour lui, les institutions imposent des contraintes aux individus qui les guident à faire certains choix plutôt que d'autres. Ces institutions sont formelles et informelles.

Pour définir les règles informelles également appelées les contraintes informelles, North se réfère à leur origine et émergence en posant la question suivante : d'où viennent les contraintes informelles ? Selon lui, elles viennent du transfert social de l'information et d'une part de l'héritage que North appelle par « la culture », cette dernière peut être définie comme suit « *Transmission from one génération to the next, via teaching and imitation, of knowledge, values, and other factors that influence behavior* »² . Dit autrement, la culture est un transfert intergénérationnel à travers l'enseignement, l'imitation du savoir, des valeurs et d'autres facteurs qui influencent les comportements. Par d'autres facteurs Boyd et Richerson veulent dire : les normes sociales, la religion, les coutumes, les tabous, les traditions...etc. Comprendre ces contraintes informelles qui sont difficiles à cerner, non seulement nous permet de connecter le passé au présent et au futur, mais aussi de comprendre la divergence des sociétés entre elles.

Quant aux contraintes formelles, elles comportent : les règles politiques, économiques et les contrats. Les règles politiques sont les règles fondamentales (constitution, législations, lois

¹D.North « *institutions, institutional change and economic performance* », p 3

² Boyd and Richerson « *culture and the Evolutionary Process* » p2, in op.cit. p 37

et règlements) qui définissent la place respective de l'Etat, des individus et des organisations dans la société, ainsi que la structure hiérarchique du système politique.

Les règles économiques comportent les droits de propriété (droit privé, étatique, ou communautaire sur un bien, terrain...), ces règles sont fondamentales pour l'existence et le bon fonctionnement du marché.

Les contrats individuels qui reflètent la structure des incitatifs inclus dans les droits de propriété et les autres institutions.

Après les institutions, au 2^{ème} niveau se situent les organisations. North les définit comme suit : « *they are groups of individuals bound by some common purpose to achieve objectives* »¹. Donc elles représentent un groupement d'individus qui partagent les mêmes objectifs. Les organisations comportent : les organismes politiques (les partis politiques, le sénat...), les organismes économiques (firmes, les unions de commerces, les coopératives..), les organismes sociaux (les clubs, les associations..), et les organismes éducatifs (écoles, universités..).

North tient à préciser la distinction entre institution et organisation. Même si toute les deux structurent les incitations humaines, c'est l'organisation qui conçoit les institutions. Une autre distinction que North tient à démontrer, cette fois, entre règles et joueurs, c'est-à-dire, entre institutions et individus. « *The purpose of the rules is to define the way the game is played. But the objective of the team within that set of rules is to win the game* »², même si les institutions régissent les comportements des individus, ces derniers sont libres de faire les choix qui correspondent à leurs objectifs.

Si les institutions sont élaborées par les organisations et si les organisations sont un ensemble d'individus, cela veut dire que l'individu est au même temps joueur et maître du jeu. Dans ce sens la théorie institutionnelle doit commencer par l'individu. Fonder une théorie institutionnelle basée sur les choix des individus serait une étape vers une réconciliation entre les sciences économiques et les autres sciences sociales qui ont tant été séparées pendant la dominance du courant classique et néoclassique.

Le rôle majeur des institutions est de réduire l'incertitude en établissent une structure (plus au moins stable mais pas nécessairement efficiente) aux interactions humaines. Réduire

¹ Op. Cit, p 05

² Op. Cit, p 04

l'incertitude se traduit par une réduction des coûts liés à l'asymétrie d'information. Les institutions peuvent autrement affecter la performance économique par leur effet sur les coûts des échanges et de la production, en effet, la technologie et les institutions peuvent déterminer les coûts de transaction et de transformation (production). L'objectif de North est d'étudier et d'expliquer l'existence et la nature des institutions pour savoir comment les institutions déterminent les coûts du fonctionnement de l'économie.

Tous les institutionnalistes qui sont contemporains à North se réfèrent à ses définitions qui sont connues par leur clarté, mais cela n'empêche que son analyse de la théorie institutionnelle a été fortement critiquée notamment par G. Hodgson.

❖ **Analyse de Geoffrey Hodgson :**

Hodgson estime, qu'encore aujourd'hui, il n'y a pas d'unanimité en ce qui concerne la définition du mot « institution », mais il arrive à formuler une définition, qu'il estime bien générale surtout par rapport à celle donnée par Douglass North.

Hodson dit : « *I define institutions as durable systems of established and embedded social rules that structure social interactions, rather than rules as such* »¹.

Par là, on comprend que les institutions sont définies comme un système qui établit et prévaut les règles qui structurent les interactions sociales. Hodgson estime que ; la langue, la monnaie, la loi, les systèmes de mesure et l'entreprise sont toutes des institutions. Elles permettent de penser d'une façon ordonnée en imposant une forme aux activités humaines, elles dépendent des pensées et des activités des individus mais ne sont pas réductibles à leur disposition.

Quant à la règle, pour la définir, il reprend la définition de Hayek (1967, 67) ², qui la définit comme une régularité de la conduite des individus. Règle, individu, organisation sont des concepts qui ont trouvé beaucoup d'intérêt dans l'analyse de Hodgson qui a discerné certaines ambiguïtés en comparant ces définitions à celles de Douglass North.

Prenant, l'organisation ; North définit l'organisation comme un groupe d'individus qui partagent les mêmes idées et les mêmes objectifs. Il estime que, si les institutions sont les

¹ J.Hodgson « *What are institutions* », p 13

² Op. Cit, p 04

règles du jeu, les organisations et les individus sont les joueurs de ce jeu. Hodgson n'est pas d'accord sur ce dernier point de vue, selon lui les individus et les organisations ne peuvent pas être considérés à égalité devant le rôle que chacun a à jouer dans le changement institutionnel, l'organisation n'a pas pour rôle uniquement de s'appliquer aux règles du jeu comme n'importe quel individu, et même si North n'a jamais mentionné dans ces écrits que l'organisation n'est pas une institution, il ne l'a jamais considéré comme tel. Alors que pour Hodgson « Les organisations sont des institutions spéciales qui concernent (a) les critères qui permettent d'établir leurs (organisations) limites et de faire la distinction de leurs membres à partir des non-membres; (b) les principes de sa souveraineté, et (c) les chaînes de commandement et délimitation des responsabilités au sein de l'organisation ». Dans une lettre de North adressé à Hodgson le 10 septembre 2002, North explique que « *I think that for certain purposes we can consider organizations as institutions, but for my purposes organizations are to be separated out from institutions. That is, I am interested in the macro aspect of organization, not in the internal structure of organization* »¹. De cela, on comprend que si North ne s'intéresse pas aux règles propres à l'organisation, à son fonctionnement, aux conflits qui peuvent exister entre ces membres, c'est parce qu'il s'intéresse beaucoup plus à l'interaction entre les institutions et les organisations qui, selon lui, forment l'évolution institutionnelle d'une économie. Il a un concept beaucoup plus macro économique par rapport à Hodgson pour qui l'organisation est clairement une institution en prenant en considération sa gestion qu'elle doit entreprendre.

L'organisation n'est pas l'unique point de désaccord avec North, l'utilisation des termes « formel » et « informel » lui pose problème. En effet, Hodgson considère que ces termes veulent dire, que si la règle est codifiée dans la loi, elle est formelle, et que si elle ne l'est pas elle est informelle. Dans ce sens, il conçoit que les termes « légal » et « illégal » sont plus appropriés. Dotant plus que pour North les contraintes sociales ne sont pas toutes considérées comme institutions. A cet effet, North lui a expliqué dans une autre lettre rédigée le 07 Octobre 2002 que les normes informelles ne sont pas considérées comme des règles, mais comme des normes de comportement qui ont différents types de caractéristiques d'application par rapport aux règles formelles. Les règles formelles sont appliquées par les tribunaux.. etc. Les normes informelles sont habituellement appliquées par des personnes physiques ou morales qui imposent à d'autres personnes des coûts parce qu'ils ne vivent pas avec eux ou

¹ Op. Cit, p19

ne font pas partie de leur milieu ou environnement. Ces coûts sont souvent liés à l'absence de la transparence. North ne considère pas les normes comme des règles car les caractéristiques de leurs applications sont différentes à celles des règles formelles.

Même si Hodgson trouve que les définitions de North ne sont pas approfondies, par rapport à leur limite pour traiter certains problèmes lors de l'élaboration des institutions, comme les conflits qui peuvent exister dans toute organisation, il s'est référé essentiellement à ses analyses en appréciant sa grande contribution dans l'analyse du changement socio économique.

Pour constater l'effet des institutions ou plutôt de la qualité institutionnelle sur l'économie il faudrait d'abord les mesurer. Comment peut-on les mesurer ? Et quels sont les difficultés rencontrées quant à leur mesure?

2. Qualité institutionnelle :

Si en 1990 North a dit que « we cannot see, feel, touch, or even measure institutions, they are structs of the humain mind »¹ les choses ont beaucoup évolué depuis. En effet, ces dernières années, la Banque mondiale et d'autres organismes se sont employés à combler les lacunes de la mesure de la qualité institutionnelle qui n'existait quasiment pas aux débuts des années 1990. Le nombre de ces organismes a fortement augmenté ces dernières années avec les progrès constants dans l'accès à l'information statique.

Ces organismes se sont répartis en deux groupes, ceux qui mesurent la qualité des institutions politiques, et ceux qui mesurent la qualité des institutions économiques.

2.1. Mesure de la qualité des institutions politiques :

La qualité des institutions politiques a fait la spécialité de plusieurs organismes internationaux, comme : l'ONU, Transparency international, Global integrity Brookings Institution, et la Banque Mondiale qui constitue la source de données la plus utilisée dans les recherches des institutionnalistes.

¹ D. North « *institutions, institutional change, and economic performance* »,p 107

La Banque mondiale a établi des indicateurs globaux de gouvernance qui couvrent plus de 200 pays et se fondent sur plus de 350 variables obtenues auprès de dizaines d'institutions dans le monde entier. Ces indicateurs recouvrent les six dimensions suivantes :

1-Voix et responsabilisation: mesure la possibilité des citoyens à choisir leurs dirigeants, cette variable est basée sur des indicateurs qui permettent de mesurer les aspects du processus politique, la liberté civile, la liberté de la presse et des droits humains et politique, de cette variable on peut mesurer le degré de la démocratie d'un pays.

2-Stabilité politique et absence de violence: mesure la probabilité des changements violents de régime ou de gouvernement, ainsi que des menaces graves à l'ordre public y compris le terrorisme.

3-Efficacité des pouvoirs publics: mesure la qualité de la prestation des services publics, la bureaucratie, la compétence et indépendance politique de la fonction publique et la crédibilité du gouvernement dans ses engagements et ses politiques.

4-Poids de la réglementation: évalue les entraves réglementaires aux fonctionnements des marchés et l'aptitude du gouvernement à mettre en place des politiques saines.

5-Etat de droit: mesure la protection des personnes et des biens contre la violence, le vol, la qualité des droits de propriété, le risque de crime, l'indépendance et l'efficacité de la magistrature et le degré du respect des contrats, des règles et des lois.

6-absence de corruption: évalue s'il n'y a pas d'abus de pouvoir au profit d'intérêts privés. Cette variable mesure l'étendu de la corruption en prenant en compte toutes ces formes.¹

2.2. Mesure de la qualité des institutions économiques :

Les organismes les plus connus de cette spécialité sont : la fondation Héritage, Fraser Institute.

La fondation Héritage mesure la qualité des institutions économiques par dix variables :

- La liberté des affaires : nombre, rapidité et coûts des procédures ;
- La liberté du commerce : obstacles tarifaires ou non au commerce ;
- La liberté fiscale : poids des impôts et taxes ;
- La taille du gouvernement : poids des dépenses publiques ;

¹ B. El Morchid « *La renaissance et la relance des économies africaines* », p 5

- La liberté monétaire : contrôle des prix et du niveau d'inflation ;
- La liberté d'investissement : degré de restrictions sur les flux de capitaux internationaux ;
- La liberté financière : restrictions sur les services financiers, les difficultés d'opérer dans le domaine bancaire ;
- Les droits de propriété : influence du gouvernement sur la justice, non-respect du droit de propriété.

Chaque variable prend une note sur une échelle de 0 à 100 points. Un score élevé est synonyme de bonne qualité. A partir des scores attribués à ces dix variables, il est possible de calculer un score moyen qui est la liberté économique global.

Distribution de la liberté économique globale

Score	100 à 80	79,9 à 70	69,9 à 60	59,9 à 50	49,9 à 0
Niveau de liberté	Libre	Plutôt libre	Modéré ment libre	Plutôt non libre	Réprimé

Source : B. El Morchid « *La renaissance et la relance des économies africaines* », p5

Les pays qui ont un score moyen qui est entre 80 et 100 sont les pays qui ont le plus de niveau de liberté économique et donc une bonne qualité institutionnelle, et ceux qui ont un score entre 49.9 et 0 n'ont pas de liberté économique ce qui signifie une mauvaise qualité institutionnelle.

2.3. Difficultés de mesure de la qualité institutionnelle :

L'économie contemporaine s'appuie dans sa démarche analytique sur des éléments mesurés donc quantifiés, il y a donc un réel embarras pour les économistes institutionnalistes qui abordent la question des institutions, et ce pour plusieurs raisons :

- La question des institutions concerne d'autres disciplines que l'économie : le droit, l'histoire, la sociologie, les sciences politiques... ;
- Elle touche au champ politique et au champ religieux, posant ainsi des problèmes de valeurs, ce qui nécessite une prudence particulière. Ainsi dans la plus part de leurs publications, les organisations internationales (Banque mondiale, Fond monétaire international) emploient des termes, comme : la transparence, l'inclusion et la

responsabilité...etc, qui sont présentés comme des valeurs universelles, en permettant ainsi d'évacuer la question de l'atteinte à la liberté et la souveraineté de chaque gouvernement.

- Face à la difficulté de quantifier les phénomènes institutionnels, les économistes construisent des indicateurs quantitatifs à partir d'appréciations qualitatives qui comportent une certaine dose de subjectivité.
- Il n'existe pas de cadre assurant la cohérence du champ des institutions, ce champ n'est ni structuré ni borné comme peut l'être, par exemple, la comptabilité nationale qui donne des mesures bien définies sur lesquelles peut s'appuyer l'analyse de la macro économie.

Cette mesure de la qualité institutionnelle même si elle est entachée par la subjectivité de ces résultats, en raison de la nature qualitative des institutions, elle a toutefois permis de réaliser des recherches reliant la qualité institutionnelle à la performance économique, ce qui a permis de mieux cerner les problèmes des économies rentières.

3. Qualité institutionnelle et rente pétrolière : quelle relation ?

A l'inverse de ce qu'on pourrait imaginer, il se trouve qu'en moyenne, les pays riches en ressources naturelles, notamment en pétrole, ont des résultats bien inférieurs à ceux qui sont moins bien dotés. Cependant, tous les pays riches en ressources naturelles ne sont pas dans la même situation. Depuis trente ans, le revenu par habitant du Nigéria a augmenté de 100 \$ en 1982 à 389 \$ en 2011¹, alors qu'en Indonésie, il a chuté de moitié ; de 745 \$ à 426 \$² respectivement pour les années 1982 et 2011. Même lorsqu'ils connaissent des résultats de performance économique globalement bons, les pays richement dotés en ressources naturelles sont souvent caractérisés par une grande inégalité, ce sont des pays riches avec une population pauvre. L'Equateur, un des pays membres de l'OPEP, compte 32,8 %³ de sa population vivant sous le seuil de la pauvreté. Ces résultats plutôt négatifs, ont amené bon nombre de chercheurs à conclure à une « Malédiction des ressources naturelles ». Depuis les travaux de Sachs et Warner (2001), la littérature de la malédiction des ressources naturelles identifie un effet négatif de la dotation de cette richesse sur les performances économiques des pays. Un des outils d'analyse mis en avant est celui de la qualité institutionnelle. Une étude empirique d'Erwin H. Bulte, Richard Damania et Robert T. Deacon menée en 2003, a tenté de mettre le

¹, ² Banque mondiale

³ Op. Cit

lien entre qualité institutionnelle et développement économique. Une absence d'une bonne qualité institutionnelle pourrait engendrer un comportement de *Rent Seeking*, un concept essentiellement développé par Kahn et Jomos et Ragnan Torvik qui serait une des principales explications des résultats plus au moins moyens des économies rentières. L'hypothèse de la malédiction des ressources naturelles, l'effet de l'abondance des ressources sur le développement économique et le concept de *Rent Seeking* ont fait l'objet d'étude des articles suivants.

3.1. Malédiction des ressources naturelles :

Le titre de « pionniers » de l'hypothèse de « la malédiction des ressources naturelles » est attribué à *Jeffrey D.Sachs* et *Andrew M.Warner* qui ont conclu dans leur article, « *Natural Resources and Economic Development : The curse of natural resources* » (2001), à une relation négative entre richesse en ressources naturelles et performance économique en termes de commerce.

Sachs et Warner se sont d'abord posé la question si cette malédiction existe vraiment. Ils ont pu remarquer certains aspects de cette malédiction à travers la figure suivante qui démontre la relation entre richesse en ressources naturelles, mesurées par le ratio des exportations en ressources naturelles par rapport au PIB (Produit Intérieur Brut), et la performance économique mesurée par la croissance réelle du PIB par tête, entre 1970 et 1989.

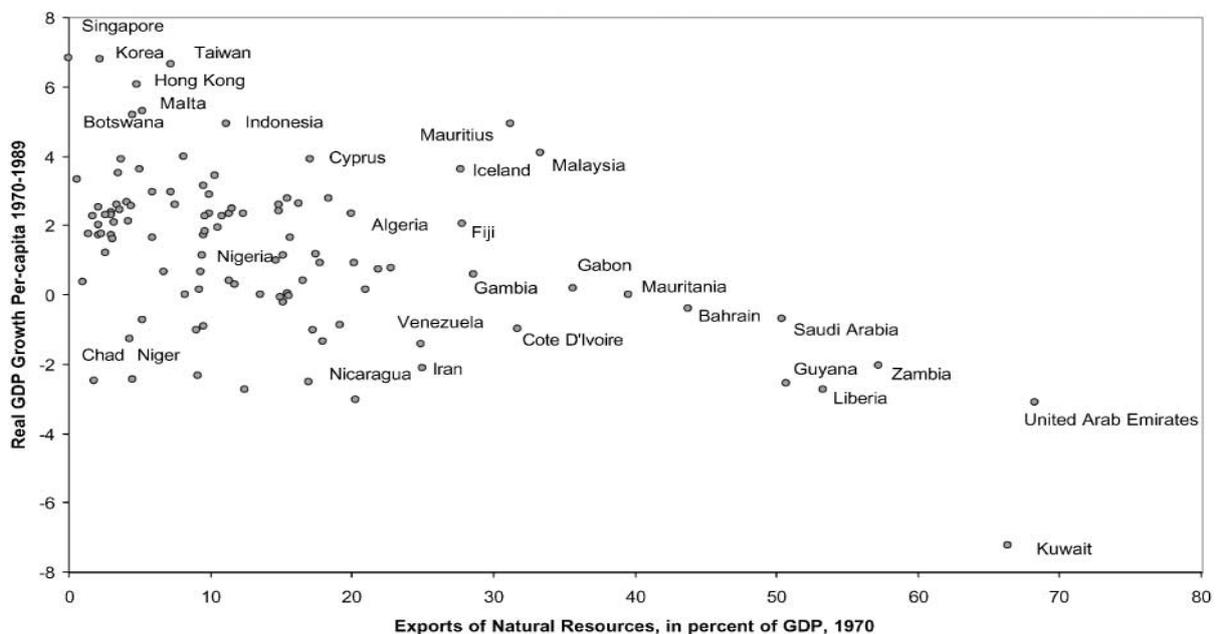


Figure1. Croissance et abondance des ressources naturelles 1970-1989¹

¹ J. Sachs et A.M. Warner « *Natural resources and Economic Development : The curse of natural resources* », P 828

En effet, cette figure montre qu'aucun des pays dotés d'une abondance en ressources naturelles ne tend à jouir d'une croissance rapide durant ces vingt ans. La majorité des pays qui affichent une croissance élevée durant cette période sont des pays qui ont commencé avec de faibles ressources. L'exception de cette tendance générale est : Malaysia, Mauritius et Iceland, cette exception est loin d'être étrange pour des raisons qu'on illustrera plus tard.

Si cette malédiction existe, comment l'expliquer ? et quel sont les facteurs qui lui sont favorables ?

Sachs et Warner ont tenté de vérifier cette hypothèse en s'outillant du concept du « mal Hollandais » tout en prenant en considération les conditions géographiques qui ont leur part d'explication dans la divergence des résultats obtenus dans les pays richement dotés en ressources naturelles.

La liste des variables géographiques utilisé comprend : le pourcentage de la superficie terrestre à 100 Km de la mer, la distance en kilométrage du plus important port le plus proche, afin d'observer les conditions de transport des ressources naturelles. A cette liste s'ajoute l'indice du « Malaria »¹, qui permet d'observer l'effet des conditions de vie sur l'accroissement du PIB par tête. En effet, si l'Iceland, Malaysia, Mauritius ont fait l'exception en réalisant entre 4% et 6% de croissance du PIB par tête durant toute la période de l'étude, avec une participation de 25% à 35% des exportations en ressources naturelles dans leurs PIB par tête, c'est en grande partie en raison de leurs jouissance en conditions géographiques favorables.

Aussi, Sachs et Warner expliquent que si la participation de l'exportation des ressources naturelles dans la part de l'économie est plus intense actuellement par rapport aux résultats historiques datant du 20^{ième} siècle, c'est parce que la révolution technologique que connaît le monde actuel, est basée sur l'utilisation du pétrole qui est transporté actuellement d'une manière qui était impossible auparavant grâce à la révolution du transport.

En utilisant le concept du mal hollandais, l'hypothèse que l'abondance des ressources engendre un effet « *resource movment effect* » nécessite comme première étape de trouver une corrélation entre l'abondance des ressources naturelles et le niveau élevé des biens non échangeables. Comme il est difficile d'observer les prix des biens non échangeables dans les

¹ L'indice du Malaria est un indice qui calcule le pourcentage des personnes atteintes du Malaria également appelé *Paludisme*, une maladie infectieuse due à un parasite propagée par la pique de certaines espèces de moustiques.

données statistiques, du moment que les offices nationaux des statistiques ne séparent pas entre les prix des biens échangeables et ceux des biens non échangeables, Sachs et Warner ont utilisé le niveau général des prix, parce que selon l'effet ressources, les prix des biens non échangeables augmentent tant que ceux des biens échangeables restent plus ou moins stables, alors, une augmentation du niveau général des prix voudrait dire qu'il y a une augmentation des prix des biens non échangeables. Voilà ce qui explique l'utilisation de cette donnée dans leur étude.

Sachs et Warner ont tenté de vérifier l'hypothèse de la malédiction des ressources en étudiant empiriquement la relation entre l'abondance des ressources naturelles et le niveau général des prix en prenant :

PLEVEL : niveau général des prix

RGDP : Part des exportations des ressources naturelles dans le PIB par tête

SXPR : les variables géographiques

La régression suivante montre l'essentiel des résultats de l'étude de Sachs et Warner

$$\text{Log (PLEVEL 79)} = 3.6 + 0.27 \text{ Log(RGDP 79)} + 0.69 \text{ SXPR 70}$$

(16.6) (3.8)

N= 99, R²= 66 %

Le résultat affiché concerne l'année 1979 mais il est généralisé pour toutes les années de l'étude. On constate qu'il y a une relation positive entre le logarithme du niveau général des prix et l'intensité des ressources naturelles, avec cette régression Sachs et Warner concluent à une malédiction des ressources naturelles en confirmant la présence de la maladie Hollandaise dans ces pays.

Comme conséquence à cette malédiction les producteurs du secteur manufacturier de ces pays doivent faire face à une concurrence avec un niveau des prix plus élevé que la normal, ce qui n'est pas évident dans la mesure où les inputs sont aux prix locaux et qu'ils doivent confronter la compétitivité dans les marchés internationaux.

3.2. Effet de l'abondance des ressources naturelles sur le développement économique via la qualité institutionnel :

Dans leur article « Resource Abundance, Poverty, and Development »(2003), *Erwin H. Bulte, Richard Damania et Robert T. Deacon* étudient la relation entre l'abondance des ressources naturelles et le bien être d'une nation qu'on peut évoluer par la pauvreté et le développement, à la différence des études précédentes ces chercheurs n'étudient pas le lien direct que peut avoir la dotation en ressources naturelles et la croissance. En effet, ils estiment que la croissance économique en soit est un mauvais indicateur de bien être, mais à leur égard, l'impact de la richesse en ressources naturelles sur la croissance économique et tout autant importante à étudier, voilà pourquoi eux aussi reprennent le concept du « Dutch Deases ». Ils expliquent qu'un boom en ressources naturelles peut générer une faible croissance, car il est souvent admis que le secteur manufacturier est le principal moteur de la croissance, soit parce qu'il génère des externalités positives, soit parce qu'il engendre des rendements d'échelle au niveau du même secteur. Mais leur analyse ne s'est pas arrêté là, effectivement, ils considèrent que l'argument du syndrome hollandais ne parvient pas à capter la complexité de l'hypothèse de la malédiction des ressources, les termes du commerce n'apparaissent pas comme déterminants de la croissance, voilà pourquoi ils se penchent vers d'autres déterminants qu'ils estiment plus explicites notamment celui du bien être, ils s'outillent donc de la qualité institutionnelle.

Plus exactement, l'objectif de leur recherche, est d'étudier l'impact de la dotation en ressources naturelles sur le développement humain à travers la qualité institutionnelle. L'hypothèse faite, est que le développement humain est affecté par la qualité institutionnelle et par le revenu, la qualité institutionnelle et le revenu sont potentiellement affectés par la richesse en ressources naturelles. Les ressources naturelles sont supposées n'avoir aucun effet séparé sur les indicateurs du développement humain. Pour tester ce point de vue, ils estiment le modèle suivant :

$$DI = d_0 + d_1 * IQ + d_2 * \text{Per Capita GDP} + d_3 * NR + d_4 * \text{Conditioning variables} + e$$

Avec

DI: Indicateurs du Développement humain

IQ : Qualité institutionnelle

Per Capita GDP : PIB par tête qui détermine le revenu

NR : Ressources Naturelles

Conditioning variables : la scolarisation du primaire, secondaire et l'enseignement tertiaire, le prix relatif des biens d'investissement, la prévalence du paludisme, la densité de la population dans les zones côtières.

Les indicateurs de développement humain utilisés dans ce modèle englobent: le pourcentage de la population sous alimentée, l'indice du développement humain de l'Organisation des Nations Unies (ONU) « HDI_01 » l'indice de la pauvreté humaine de l'ONU « HPI_01 », l'espérance de vie à la naissance « LinfExp », le pourcentage des enfants en sous poids.

Pour les variables de la qualité institutionnelle, ils ont repris les données de l'enquête de la Banque mondiale concernant les institutions suivantes : Rule of Law indicator (RL), Voice and Accountability in government (VA) et l'indicateur du Government Effectiveness (GE).

RL : Rule of Law, ou primauté du droit, est un indice qui mesure si les agents se conforment aux règles de la société, il englobe les indicateurs de protection des droits de propriété et la prévisibilité du système judiciaire.

GE : Government Effectiveness, ou l'Efficacité des pouvoirs publics, cet indice mesure la capacité du gouvernement à formuler et appliquer ces politiques; son principal objectif est de mesurer l'efficacité des services publics, en prenant des mesures de la qualité de la fonction publique et de l'efficacité bureaucratique.

VA : Voice and Accountability, est un indice formé à partir d'indicateurs de démocratie pour mesurer la participation des citoyens à la sélection du gouvernement ; cet indice mesure aussi la liberté de la presse.

Comme J. Isham, M. Woolcock, L. Pritchett et G. Busby dans leur article «*The Varieties of Resource Experience : How Natural Resource Export Structures Affect the Political Economy of Economic Growth* » (2003), Bulte, Damania et Deacon distinguent entre les ressources dites de « *point* », qui sont des ressources concentrées (hydrocarbures, produits miniers, cultures de plantation, café et cacao) et les ressources dites « *diffuse* » ou la rente est tirée de la culture de certains produits ex : blé, maïs, riz et même les forêts, leur culture peut s'étendre à une superficie plus large que celle des ressources concentrées. Isham et ces collègues ont démontré que la rente tirée des « *point ressources* » ou des ressources concentrées a un effet plus néfaste sur la qualité institutionnelle et le développement économique comparé à l'effet de la rente tirée des ressources diffuses. Ces ressources naturelles sont mesurées par les flux d'exportation.

On peut retrouver la conclusion d'Isham et al dans le tableau suivant qui nous montre la relation entre les ressources naturelles et la qualité institutionnelle

*Natural Resource Abundance and the quality of institutions*¹

	RL	RL	GE	GE	VA	VA
Initial GDP	0.41** (3.01)	0.52** (3.78)	0.35** (2.22)	0.49** (3.07)	0.13 (0.94)	0.18 (1.29)
Enrollment	0.03** (5.17)	0.02** (3.03)	0.03** (4.57)	0.02** (2.67)	0.03** (5.10)	0.02** (3.44)
Investment	-0.25 (-1.68)	-0.36** (-2.31)	-0.20 (-1.14)	-0.27 (-1.49)	-0.14 (-0.92)	-0.14 (-0.90)
English fraction	-0.07 (-0.23)	0.19 (-0.56)	-0.20 (-0.52)	0.05 (0.13)	-0.02 (-0.55)	0.03 (0.08)
European fraction	-0.15 (-0.68)	-0.30 (-1.34)	0.02 (0.09)	-0.12 (-0.45)	0.51** (2.31)	0.44 (0.05)
Diffuse resources	-0.022 (0.90)		0.03 (0.99)		0.003 (1.40)	
Point resources		-0.007** (-2.68)		-0.009** (-2.87)		-0.01** (-3.10)

** Significant at 5% or better

En effet, les régressions sont significatives concernant l'effet des « Point resources » contrairement aux « Diffuse resources », et ceux pour les trois indicateurs de la qualité institutionnelle, ce qui confirme l'hypothèse que les ressources naturelles, notamment les ressources concentrées, sont négativement liées à la qualité institutionnelle.

En suite, nos chercheurs ont tenté de dévoiler les canaux qui lient les ressources naturelles et le développement humain, ils ont d'abord conclu à une relation positive entre la qualité institutionnelle et le revenu courant, en suite en considérant la qualité institutionnelle constante, ils ont trouvé que les ressources naturelles n'ont pas d'effet distinct, ou direct, sur

¹ E.H. Bulte, R. Damania et R. T. Deacon « *Resource Abundance, Poverty, and Development* », p 26

le revenu. Pour retrouver ces canaux, ils ont étudié l'effet de la qualité de chaque institution, ainsi que le revenu et l'abondance des ressources sur les indicateurs du développement comme présenté dans les tableaux suivants :

Table a : The effect of Resources, Institutions and Income : Rule of Law¹

	HDI	HPI	Undernourished population	Underweight children	Life expectancy
<i>Diffuse resources</i>					
GDP	9.8x10 ^{-6**} (3.64)	- 2.6x10 ^{-3**} (- 4.35)	-1.4x10 ^{-3**} (-2.58)	-1.1x10 ^{-3**} (-2.61)	3.7x10 ^{-4*} (1.71)
Diffuse	-3.3x10 ⁻⁴ (-0.88)	0.012 (0.25)	-0.012 (-0.25)	0.026 (0.66)	-0.012 (-0.41)
RL	0.66** (2.86)	-0.08 (-0.03)	-8.95** (-2.81)	-0.31 (-0.12)	5.92** (3.15)
<i>Point resources</i>					
GDP	1.0x10 ^{-5**} (3.87)	-2.6x10 ^{-3**} (-3.93)	-1.4x10 ^{-3**} (-2.30)	-1.0x10 ^{-3**} (-2.26)	3.9x10 ^{-4*} (1.81)
Point	5.3x10 ⁻⁴ (1.50)	-0.014 (-0.28)	0.004 (0.68)	-0.02 (-0.49)	0.03 (1.04)
RL	0.06** (2.61)	0.06 (0.02)	-9.18** (-2.60)	-0.73 (-2.26)	5.76** (2.94)

**Significant at 5% or better. *Significant at 10% or better

¹, ⁴² Op. Cit. P 27

Table b : the effect of Resources, Institutions and Income : Voice and accountability¹

	HDI	HPI	Undernourisc hed population	Underwei ght children	Life expectancy
<i>Diffuse resources</i>					
GDP	1.3x10 ^{-5**} (7.31)	-2.4x10 ^{-3**} (-5.76)	-2.5x10 ^{-3**} (-5.81)	-1.0x10 ^{-3**} (-3.81)	8.1x10 ^{-4**} (5.30)
Diffuse	-5.2x10 ⁻⁴ (-1.36)	0.029 (0.61)	-0.029 (-0.55)	0.044 (1.11)	-0.022 (-0.68)
VA	0.04** (2.39)	-3.81** (-1.94)	-1.18 (-0.55)	-3.01* (-1.88)	2.08 (1.56)
<i>Point resources</i>					
GDP	1.3x10 ^{-5**} (3.11)	-2.3x10 ^{-3**} (-5.28)	-2.4x10 ^{-3**} (-5.37)	-1.0x10 ^{-3**} (-3.56)	7.9x10 ^{-4**} (5.75)
Point	1.0x10 ^{-3**} (2.64)	-0.039 (-0.79)	0.017 (0.30)	-0.04 (-0.97)	0.055 (1.70)
VA	0.05** (3.00)	-4.35** (-1.98)	-1.39 (-0.58)	-3.18* (-1.80)	2.73* (1.88)

**Significant at 5% or better. *Significant at 10% or better.

Table c : the effect of resources, Institution and Income : Government Effectiveness¹

	HDI	HPI	Undernourished population	Underweight children	Life expectancy
<i>Diffuse resources</i>					
	1.3x10 ^{-5**}	-2.8x10 ^{-5**}	-2.0x10 ^{-3**}	-1.1x10 ^{-3**}	7.5x10 ^{-4**}
GDP	(5.81)	(-5.60)	(-4.56)	(-3.37)	(3.90)
	-3.7x10 ⁻⁴	0.008	-0.014	0.027	-0.016
Diffuse	(-0.98)	(1.64)	(-0.29)	(0.68)	(-0.50)
	0.03	1.75	-7.69**	-0.49	2.31
GE	(1.46)	(0.67)	(-2.96)	(-0.24)	(1.42)
<i>Point resources</i>					
	1.3x10 ^{-5**}	-2.7x10 ^{-3**}	-1.9x10 ^{-3**}	-1.0x10 ^{-3**}	7.0x10 ^{-4**}
GDP	(5.93)	(-4.79)	(-4.03)	(-2.80)	(3.81)
	6.8x10 ^{-4*}	-0.01	0.075	-0.025	0.041
Point	(1.87)	(-0.19)	(0.14)	(-0.59)	(0.40)
	0.04*	1.17	-7.49**	-1.25	3.02*
GE	(1.90)	(0.41)	(-2.60)	(-0.56)	(1.82)

**Significant at 5% or better. *Significant at 10% or better.

Si on prend le premier tableau par exemple, il est intéressant de remarquer que les revenus élevés sont associés avec de bons résultats de développement-notant que les coefficients négatives de certains indicateurs, comme « le pourcentage de la population en mal nutrition », correspondent à un effet positif sur le développement- il est aussi intéressant de noter que certains indicateurs semblent plus sensibles à la qualité institutionnelle que d'autres, on peut

¹ 0p. Cit, p 28

le constater, en comparant, l'impact de la primauté de la loi (RL) sur l'indice du développement humain (IDH), par rapport au pourcentage du sous poids des enfants (underweight children).

A travers les trois tableaux, on remarque aussi que certaines mesures de la qualité institutionnelle sont plus significativement associées à certains indicateurs de développement que d'autres, par exemple, VA a un effet plus significatif (négatif : -1,98) d'association avec l'HPI que RL (0,02) et GE (0,41), et donc, un niveau élevé de GE et RL n'est pas suffisant pour réussir le développement humain, il est nécessaire d'avoir un complément qui est VA.

D'une façon générale, les résultats sont assez uniformes, il ne figure pas de cas, où une bonne qualité institutionnelle est significativement associée avec de mauvais résultats en développement. Par là, Bulte, Damian et Deacon concluent en confirmant la conclusion générale aboutie par tous les chercheurs institutionnalistes, qui dit qu'une bonne qualité institutionnelle d'une certaine façon améliore les résultats économiques.

3.3. Rent Seeking :

Le concept de recherche de rente « Rent Seeking », est un concept de base micro-économique, conçu à partir de l'observation du comportement des agents, il est défini par Khan M.H et Jomo K.S comme « *des activités dans lesquelles on recherche à créer, maintenir ou modifier les droits et institutions sur lesquels sont basés un certain nombre de rentes* »¹. Selon cette définition les chercheurs de rente ; « the rent seekers »; qui sont généralement des entrepreneurs ; agissent en influençant la conception de certains droits et institutions afin d'avoir plus de rente, ce qui démontre l'importance de la performance de l'Etat qui peut limiter ce type de rente grâce à sa souveraineté. Cette définition est loin de celle faite par les économistes libéraux (Krueger 1974; Posner 1975; Buchanan 1980) qui cherchaient à démontrer que l'intervention étatique induit des coûts supplémentaires de recherche de rente en créant artificiellement des rentes. Malgré la divergence de ces approches, elles sont d'accord sur un point essentiel; la recherche de rente est une activité *improductive* qui peut

¹ Emmanuel Moreira CARNEIRO « Le blocage historique des économies africaines » page 28

même détériorer le secteur productif d'une économie rentière. Le déficit théorique est d'identifier les conditions qui déterminent l'accroissement ou la réduction de la recherche de rente, et l'ampleur des coûts de cette activité sur le reste de l'économie. Dans son analyse de recherche de rente, Khan ne s'est pas uniquement intéressé à l'implication de la rente elle-même mais aussi à l'implication du processus du Rent-seeking. En effet, si par définition « *Rent seeking is the expenditure of resources and effort in creating, maintaining or transferring rents* »¹ ces dépenses peuvent être légales, comme la plus part des formes de pression ou de contribution aux partis politiques, mais elles peuvent être illégales sous forme de pots de vin, d'une contribution politique illégale, ou même sous formes de dépenses à des mafias privées, mais le plus important à retenir dans le processus de rent seeking est que l'attention ne doit pas être accordée uniquement aux types de dépenses ou à la nature de ressource épuisée afin d'obtenir cette rente mais elle doit prendre en considération l'*outcomes* de cette rente comme démontré dans le schéma suivant :

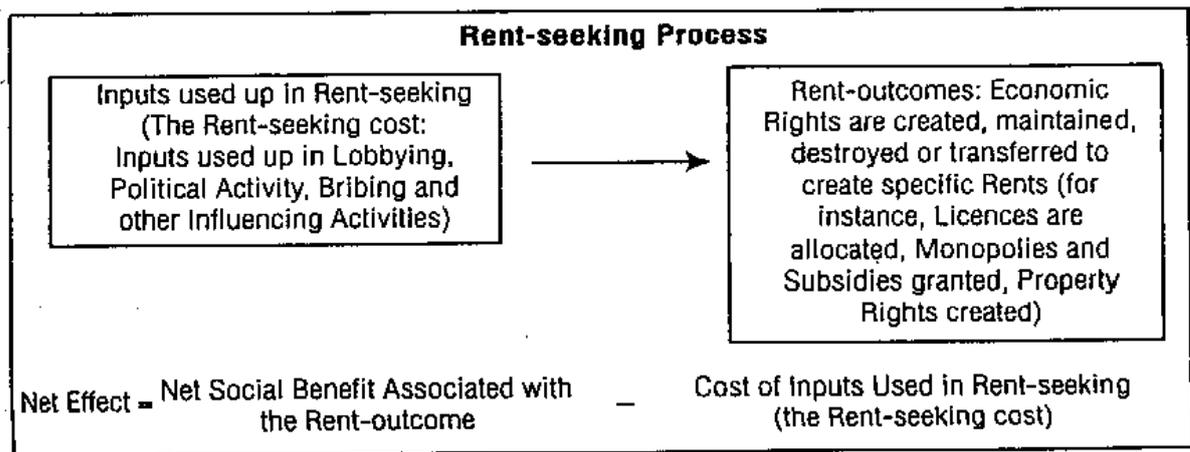


Fig1. Rent-seeking process

Source : M.H.Khan and Jomos K.S « Rents, Rent-Seeking and Economic development », page 70

L'effet ou l'impact de la recherche de rente est la différence entre ce qui a été dépensé pour s'approprier cette rente (cost of inputs used in rent-seeking) et le bénéfice social net touché par le chercheur de rente (en considérant l'épuisement des ressources naturelles comme des coûts sociaux), associé aux Rent-outcome (ce que the rent-seeker peut obtenir suite à la création d'opportunité et de condition favorable à l'appropriation de rente).

La plus part des modèles de recherche de rente concluent à un effet négatif de cette activité sur le reste de l'économie. C'est ce qui est démontré dans le modèle de Ragnar Torvik qui a

¹ M.H.Khan and Jomos K.S « Rents, Rent-Seeking and Economic development » page 70

trouvé la clé de l'appauvrissement des pays riches en ressources naturelles, dans la recherche de rente.

Modèle de Ragnar Torvik ¹:

Pour étudier l'impact de la recherche de rente sur une économie rentière, Torvik conçoit une économie avec quatre secteurs :

- 1- Secteur des ressources naturelles qui produit R unités sans inputs.
- 2- Secteur de production qui produit à partir d'un rendement d'échelle constant ; où pour produire une unité de bien il faut une unité de travail.
- 3- Secteur de production moderne qui produit à partir d'un rendement d'échelle croissant, où la production exige une unité d'entrepreneurs et « F » de travail.
- 4- Secteur des chercheurs de rente, qui sont des entrepreneurs qui se lancent dans la recherche de rente, par la compétition politique ou la corruption, à fin de redistribuer les revenus en leur faveur.

On remarque que cette économie n'est pas ouverte, en effet Torvik suppose une économie sans commerce extérieur pour ne pas qu'il y ait de rente tirée du commerce international et se focaliser sur l'impact de rente tirée des ressources naturelles.

Il suppose aussi que le taux d'imposition est constant, c'est-à-dire, qu'une forte abondance en ressources naturelles n'engendre pas un surplus de taux d'impôts, et donc le taux d'impôts est une variable exogène indépendante du nombre de chercheurs de rente, voilà pourquoi elle n'a pas été introduite dans ce modèle

Et en fin il suppose que les ressources naturelles ne modifient pas la composition de la production, pour se faire, il suppose que les ressources naturelles sont des produits tel que les autres biens déjà produits dans l'économie et peuvent faire partie de la composition d'autres produits des autres secteurs.

Dans le secteur de production moderne, chaque entreprise a une partie du gain fixe « τ » du prix marginal, tel que $\tau = (\alpha - 1)/\alpha$ (avec α : le nombre de biens produits dans ce secteur).

En prenant Y : les ventes de ce secteurs

F : les salaires

¹Ragnar Torvik « Natural resources, rent seeking and welfare »

t : les pots de vin versés pour obtenir l'autorisation pour produire α

Les profits π tirés de ce secteur pour chaque entrepreneur sont :

$$\pi = (\tau - t) * Y - F \dots\dots\dots(1)$$

Cette économie est supposée avoir une faible infrastructure institutionnelle, la totalité de la rente qui peut être capturée par the Rent-seekers provient du secteur public, soit des impôts, des pots de vin ou des ressources naturelles.

Le nombre d'entrepreneurs engagés dans la recherche de rente est de « G », le nombre d'entrepreneurs du secteur de production moderne est de « $1 - G$ », le total de la rente qui sera capturée est π^t

$$\pi^t = t * (1 - G) * Y + R \dots\dots\dots(2)$$

avec R : les ventes des ressources naturelles

Chaque entrepreneur engagé dans la recherche de rente ne peut recevoir que $1 / G$ de la totalité de la rente, en effet, cette rente est aussi partagée entre les agents du fisc corrompus, ou les vainqueurs d'une lutte politique pour acquérir le revenu du secteur public.

Le revenu de cet entrepreneur est donc de π_G

$$\pi_G = \frac{\pi^t}{G} \dots\dots\dots(3)$$

Equilibre du modèle :

Pour l'équilibre de l'économie, la rente espérée par the Rent-seekers doit être égale aux profits des entrepreneurs du secteur de la production moderne, de certaine façon à ce que les activités soient définitivement réparties entre les entrepreneurs

Donc

$$\pi = \pi_G \dots\dots\dots(4)$$

Comme deuxième condition pour une économie équilibrée, l'offre totale des biens doit être égale à la demande totale des biens

L'offre totale des biens correspond à $Y + R$

La demande totale est égale au revenu total, car il n'y a pas de possibilité d'épargne et d'investissement dans ce modèle

Le revenu total est égal à L qui est le revenu du travail + revenus des bénéfices

Les revenus des bénéfices sont la somme des bénéfices tirés par les entrepreneurs du secteur des chercheurs de rente π^t , et de ceux tirés par les entrepreneurs du secteur moderne $(1-G)*\pi$

Ce qui nous donne

$$Y + R = L + (1-G)*\pi + \pi^t \dots\dots\dots (5)$$

En insérant l'équation (1) et (2) dans l'équation (5) on obtient après simplification

$$Y = \frac{\alpha [L - (1-G)*F]}{1 + G*(\alpha - 1)} = Y(G)$$

On a donc pour G entrepreneurs

$$\pi(G) = (\tau - t)*Y(G) - F$$

$$\pi_G(G) = \frac{t(1-G)*Y(G) + R}{G}$$

Dans la figure suivante (Figure 1) on peut constater l'évolution des bénéfices des entrepreneurs du secteur des chercheurs de rente et du secteur de la production moderne en fonction de leurs nombre (nombre des entrepreneurs)

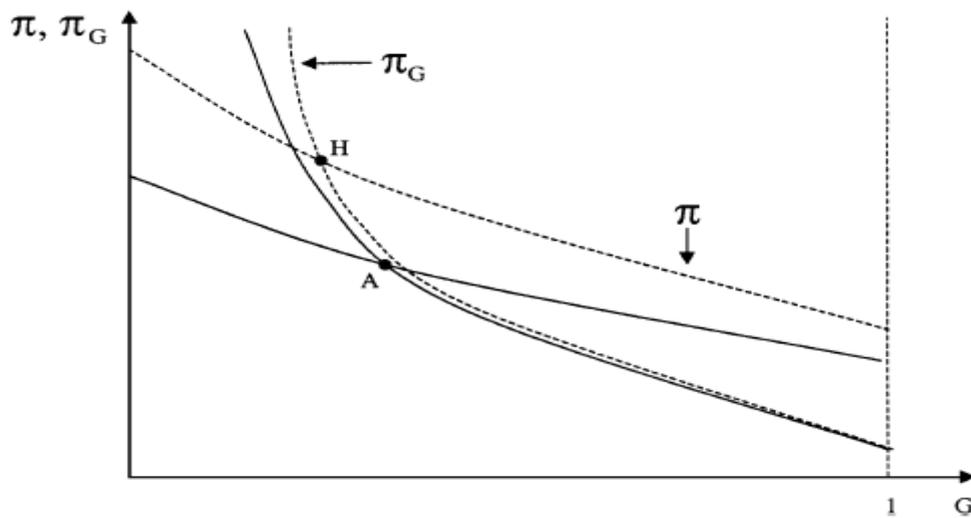


Figure 1 : Evolution des bénéfices des entrepreneurs en fonction de leur nombre ¹

La courbe π_G des chercheurs de rente est descendante pour trois raisons :

Tout d'abord, un plus grand nombre de chercheurs de rente signifie moins de rente pour chacun.

Deuxièmement, un plus grand nombre de chercheurs de rente signifie l'existence de moins d'entreprises modernes, par conséquent moins de pots de vin versés aux chercheurs de rente.

Troisièmement, un nombre inférieur d'entreprises de production engendre une baisse de production qui conduit à une diminution d'impôts, et donc moins de rente.

La courbe de π est descendante à fur et à mesure que le nombre d'entrepreneurs baisse, les entrepreneurs sont de plus en plus attirés par le secteur de recherche de rente, mais si la majorité de ces entrepreneurs se dirigent vers ce secteur π s'affaiblit et par la suite π_G aussi.

Au point d'équilibre A, on remarque que le nombre d'entrepreneurs du secteur productif est supérieur à celui des chercheurs de rente. Cela veut dire que pour un certain niveau R, cette économie a pour le même niveau de profit un secteur productif plus important que celui de la recherche de rente.

On peut en déduire jusqu'à présent, que le secteur de rente évolue au dépend du secteur productif, la rente empêche la prospérité de la production.

Si cette économie connaît un surplus en R, suite, par exemple, à la découverte de nouveaux gisements de ressources naturelles, on obtient une nouvelle courbe π_G représentée dans la figure précédente par la courbe en pointsillés, qui est supérieure à la courbe précédente avec un niveau inférieur en R, ce qui va de soit, du moment que comme démontré *supra*, les ressources naturelles

¹R. Torvik « *Natural resource s, Rent seeking and welfare* » P 463

sont une source de rente et un secteur très attractif de la recherche de rente. Cette courbe est descendante pour les mêmes raisons concernant la courbe précédente.

Avec un niveau plus important de R on obtient un nouveau point d'équilibre E , où le nombre des chercheurs de rente est supérieur à celui des entrepreneurs de l'autre secteur, cela s'explique par le niveau de π_G qui est plus attractif que celui de π , on peut constater cela au point C , où pour le même niveau de profit de l'ancien équilibre A on a une économie qui compte une population de chercheurs de rente plus importante que celle des autres entrepreneurs, cela implique une baisse en π qu'on peut remarquer au point D par rapport à A .

Ragnan Torvik est arrivé à travers ce modèle à conclure à un effet négatif de la dotation d'une abondance en ressources naturelles qui pousse les entrepreneurs à se diriger vers une activité improductive qui est, la recherche de rente, au dépend d'un secteur productif qui est devenu moins profitable en présence de ces ressources. Une baisse du nombre de firme de production veut dire moins de salaires à verser et donc plus de chômage et moins de bien être.

Conclusion :

Dans ce premier chapitre nous avons cherché à éclaircir deux concepts clés, à savoir la rente et les institutions avec une spécificité de la rente pétrolière. Les études qui ont tenté d'analyser le lien entre ces deux concepts, ont remarqué que l'abondance en ressources naturelles est souvent accompagnée d'une faible qualité institutionnelle. Suite à cette remarque, une question se pose : est ce que l'abondance des ressources est à l'origine de la faiblesse de la qualité institutionnelle ou est ce que c'est cette faiblesse de la qualité institutionnelle qui est à l'origine du caractère rentier des économies richement doté en ressources naturelles ? Conclure à une malédiction des ressources naturelles voudrait dire que l'abondance en ressources provoquerait un ralentissement voir même un blocage de la croissance et du développement économique. Les institutionnalistes qui se sont intéressés à la macroéconomie des économies rentières voient qu'une faible qualité institutionnelle ne permet pas de jouir d'un environnement propice aux performances des économies rentières malgré leurs capacités d'épargne qui peut être investie dans un secteur productif : seul garant de la croissance à long terme. A ce stade de raisonnement, une autre question se pose : qu'est ce qui peut bloquer l'émergence de bonnes institutions dans une économie rentière ? Le volontarisme explique en grande partie les causes de cette déficience institutionnelle. Ce volontarisme est appelé par les théoriciens de la Rent Theory par le *comportement rentier*, ce dernier engendre l'enrichissement d'un petit groupe d'individus appelé par, la classe rentière, qui a dans son pouvoir de modifier la structure institutionnelle et de la maintenir dans son état présent.

Dans ce sens, une limitation de ce type de comportement devrait laisser place à l'émergence de bonnes institutions qui devraient à leur tour permettre une relance de ces économies. On parle ici d'un changement institutionnel qui se présente comme une urgence pour les économies rentières. Le changement institutionnel est un processus qui inclue une dimension d'une très grande importance pour ces économies : « Le temps » pour qui il est compté quant à la nature épuisable des ressources naturelles notamment le pétrole.

Le processus du changement institutionnel et son importance dans la transition vers une économie de marché, un canal qui pourrait permettre aux économies rentières de réussir leur transition « post-rentière », seront développés dans le chapitre II.

Chapitre II :

Tentative du dépassement du caractère rentier à travers les processus de la transition économique et du changement institutionnel

Introduction :

Depuis le début des années 1970, les hommes politiques des pays riches en ressources naturelles planifient pour réussir le dépassement du caractère rentier de leurs économies. A partir des années 1980, en raison de l'instabilité de la situation macro économique des économies rentières notamment celle des pays exportateurs de pétrole, le changement d'orientation vers une diversification de l'économie devient une urgente condition de survie pour ces pays. En effet, une vague de réformes a été engagée sous le nom de transition vers l'économie de marché pour stabiliser l'économie et stimuler l'investissement dans les secteurs hors hydrocarbures. Il s'agissait entre autre de revoir le rôle et la taille de l'Etat dans une économie où l'Etat était jusque là le seul planificateur et le seul propriétaire des richesses. Avec la montée du capitalisme comme système économique par excellence, la transition vers une économie de marché est devenue inévitable pour les économies rentières désirantes se diversifier.

Ainsi les économies rentières se trouvent devant un double challenge, celui de réussir leur transition économique tout en évitant la trappe du syndrome hollandais et celui de parvenir à diversifier leurs économies. C'est pourquoi une deuxième vague de réformes fut entamée en vue d'améliorer l'environnement microéconomique des entreprises qui devraient former un secteur productif privé seul garant d'une croissance à long terme. Cependant cet ensemble de réformes n'a pas débouché vers le succès prédit par les partisans du marché. Ces derniers estiment que la lenteur de la transition économique est responsable de la persistance du caractère rentier des pays riches en ressources naturelles. L'accélération de la transition demeure donc une condition à l'accélération de la croissance. Seulement les institutionnalistes ne partagent pas cet avis. Ils estiment que l'échec de la transition ainsi que la persistance du caractère rentier reviennent au manque d'importance attribué au changement institutionnel qui devait accompagner le processus de la transition économique.

Bien que les méthodes utilisées ont été fortement critiquées, certaines économies ont réussi leur transition économique ce qui leur a permis de se diversifier comme Dubai pour les économies pétrolières, ou à la limite d'afficher une forte performance économique comme le Chili et le Botswana, des pays dotés de richesses minières qui procurent une importante rente

mais dont l'effet reste moins critique que celui de la rente pétrolière sur le reste de l'économie.

Revoir l'orientation des économies pétrolières avant d'opter pour la diversification à travers le passage à une économie de marché ; étaler les éléments de la transition économique en illustrant par les expériences des pays de l'Europe de l'Est notamment la Russie et la Pologne ; étudier les choix des politiques économiques qui ont débouché vers la robustesse des économies de Dubai, du Chili et du Botswana ; cerner le processus du changement institutionnel considéré comme le chaînant manquant au succès du processus de la transition économique ; démontrer le lien très étroit entre ces deux processus à travers l'impact de l'environnement institutionnel sur la performance économique des pays en transition. Tel est l'objet des pages suivantes.

Section 01 : Orientations des économies rentières et leurs attentes de la transition économique :

1. Orientations des pays pétroliers et leurs objectifs de diversification :

1.1. Les mutations des pays pétroliers à l'âge d'or :

« L'âge d'or »¹ correspond à la décennie 1970 qui a connue trois évènements qui ont changé le cours de l'histoire. Le premier évènement correspond à la période 1971-1973 connue par la révolution pétrolière, à laquelle la majorité des pays exportateurs de la région du MOANAP² (Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iran, Irak, Koweït, Lybie, Oman, Qatar, et Yémen) se sont engagés vers la nationalisation des hydrocarbures transformant ainsi l'OPEP en un cartel de pays producteurs. Quant au deux autres évènements, il s'agit des deux plus importants chocs pétroliers de l'histoire de l'économie mondiale. Le premier intervient en 1973. A la suite de la guerre entre Israël, l'Égypte et la Syrie, les pays arabes de l'OPEP décident pour des raisons politiques de diminuer la production afin de créer des complications sur les exportations à destination des Etats Unis. En quelques mois, le prix du pétrole du Golfe monte de 3 dollars à 12 dollars le baril.

Le second choc revient à l'année 1979. Il résulte de la crainte du risque de rupture du pétrole provenant du Golfe à cause du début de la guerre entre l'Irak et l'Iran (1980-1988). Ces circonstances politiques ont engendré une augmentation du prix de l'or noir. Le prix du

¹ B. Destremau « Mutations des économies rentières au Moyen-Orient : Introduction » p 490

² MOANAP : Moyen Orient, Afrique du Nord Afghanistan et Pakistan.

baril est monté à près de 34 dollars. L'augmentation des revenus des pays pétroliers a débouché vers l'accroissement de l'épargne qui a conduit à son tour à l'accroissement des dépenses publiques en consommation et en investissement. Cette aisance financière s'est traduite par une forte progression des importations et s'est accompagnée par des projets de développement dans différents domaines : éducation, infrastructures, santé, électricité, agriculture, hydraulique, industrie.. etc.

La première orientation des pays pétroliers après le boom de 1973 fut de suivre le principe de l'avantage comparatif. En effet, les pays exportateurs de pétrole ont mis l'accent sur l'industrie des hydrocarbures en termes de raffinage et de pétrochimie. L'industrie des hydrocarbures constitue dans la majorité des pays pétroliers le fer de lance de l'industrialisation. L'objectif est d'exporter des produits transformés ce qui devrait permettre l'appropriation d'une rente supplémentaire à celle de l'exportation des hydrocarbures.

Seulement le plan d'une croissance par l'exploitation des ressources naturelles a rencontré un grand échec. Ce dernier revient aux caractéristiques de l'industrie pétrochimique et de l'industrie lourde d'une façon générale (production des biens d'équipement...). En effet, ce type d'industrie exige de grands moyens financiers et cible une certaine catégorie de la demande. Le contre choc pétrolier de 1986 a mis fin à l'aisance financière sur laquelle comptaient les pays pétroliers pour financer leur plan de développement. Ce contre choc a fait suite à l'accord entre les Etats Unis et l'Arabie saoudite concernant l'augmentation du niveau de production du pétrole afin de pouvoir satisfaire la demande de l'occident, ce qui a fait chuter le prix du baril à un niveau très bas. Ce scénario a poussé les pays pétroliers à réfléchir à d'autres orientations.

Parallèlement, investir dans l'industrie lourde, notamment la production des biens d'équipement, nécessite l'acquisition du progrès technique qui est le résultat de connaissance et non pas de capitaux plus importants. Les pays qui innoveront dans la production des biens d'équipement offrent des biens à des prix plus bas et donc plus intéressants sur le marché international par rapport à ceux qui ont les moyens d'importer la technologie puisqu'elle s'ajoutera aux coûts de production de ces biens. L'innovation dans les pays industrialisés leur procure un avantage comparatif qui leur permet de gagner plus de parts de marché au niveau international. En choisissant l'investissement dans l'industrie lourde, les pays pétroliers ont du rencontrer ce genre d'obstacles en plus de l'étroitesse du marché intérieur de ces pays qui rendait l'écoulement des biens d'équipement localement produits une tâche difficile à

accomplir. La situation économique (endettement, déficit commercial...) qui a succédé au choc pétrolier de 1986 dans la majorité des pays pétroliers, notamment les pays de la région MOANAP, nous amène à conclure que suivre le principe de l'avantage comparatif n'était pas la solution la plus appropriée pour ces pays.

Plusieurs économistes (Murtaza Syed et James P. Walsh 2012 ...) estiment qu'investir dans le secteur manufacturier est plus facilement réalisable et tout aussi rentable puisque la demande qui provient des ménages porte sur une petite gamme et est fabriquée en séries plus larges, en comparaison avec la demande provenant d'un nombre restreint de consommateurs plus aisés. Bien que les premières intentions de diversification des économies rentières datent de 1970, ce n'est qu'à partir de 1986 que les pays pétroliers songent intensément à modifier leur tissu économique afin de ne plus être pleinement exposé aux chocs externes.

1.2.Objectifs de la diversification :

Le FMI dénombre environ 35 pays dépendants des hydrocarbures dans le monde. Une étude de Bornhorst, Gupta et Thornton (2008) a révélé que sur 30 pays exportateurs de pétrole entre 1992 et 2005, période où les cours du pétrole étaient bas, les recettes tirées des hydrocarbures ont représenté en moyenne 57.2% pour 14 pays du Moyen-Orient. Ces chiffres montrent que les économies rentières n'arrivent toujours pas à se diversifier. Avant d'essayer de comprendre pourquoi seulement quelques économies ont réussi à se diversifier, il est important de savoir pourquoi les économies rentières doivent se diversifier et comment cela peut être possible ?

Pourquoi se diversifier ?

Michael Kumhof¹ estime que dans 50 ans environ il n'y aura plus de pétrole. Opter pour un ralentissement du rythme d'exploitation des ressources pour préserver les actifs miniers ne constitue pas une solution à long terme pour les économies rentières. C'est pourquoi ces économies doivent se diversifier non seulement parce qu'elles ne peuvent pas compter à long terme sur leur dépendance à des ressources à caractère épuisable, mais aussi, parce que la concentration de la production sur un secteur qui n'a pas de lien avec d'autres secteurs sur le plan des connaissances, des compétences et des marchés ne crée pas des externalités essentielles pour promouvoir l'investissement. Gelp estime qu' « Un pays qui peut fabriquer

¹ *Michael Kumhof est un économiste allemand et co-responsable de la modélisation au sein du FMI*

des grille-pain peut ainsi aisément commencer à produire d'autres appareils électroménagers blancs, puis des fours à micro-ondes ou des produits électroniques »¹.

L'argument avancé par plusieurs économistes (Hesse 2008, Leiderman et Maloney 2007...) est que les économies diversifiées sont plus performantes à long terme. Bien que de nombreuses preuves empiriques confortent cet argument, ce dernier ne fait pas l'unanimité. Nash et de la Torre (2010) soulignent que la production de certaines matières premières aurait des retombées positives sur d'autres types de production. Ils avancent aussi que s'il existe un avantage comparatif dans plusieurs secteurs se rapportant aux ressources naturelles, comme les minéraux secondaires et les forêts, même s'ils ne sont pas nécessairement liés, ils peuvent créer des externalités positives. Cependant des contraintes s'opposent à la spécialisation de la production dans le secteur des hydrocarbures ou d'autres types de ressources naturelles. Ce type de production nécessite une technologie avancée plutôt qu'une force de travail abondante. Autrement dit, ce type d'investissement n'est pas créateur d'emploi, alors que la stabilité sociale et politique ainsi que la prospérité de l'économie à long terme ne peuvent être assurées que si les facteurs de production, notamment la main d'œuvre, sont employés de façon productive. Dotant plus que la croissance démographique diminue le volume de la rente tirée des ressources naturelles. Dans ce sillage, Gelb (2010) avance qu'avec un rythme annuel de croissance démographique de 3 %, la contribution par habitant d'un secteur à ressources constantes est divisée par deux en 24 ans².

Comment diversifier ?

Les expériences des économies occidentales nous prouvent que le secteur manufacturier est le seul garant d'une croissance à long terme. Investir dans l'industrie manufacturière constitue le moyen le plus sûr par lequel les pays pétroliers et les économies rentières de façon générale peuvent se diversifier. Cependant, le développement de ce secteur exige bien plus que la disponibilité des ressources financières. Produire et exporter des produits manufacturiers dépend de la qualification de la force de travail. La formation est donc la première étape dans le processus de diversification. Ainsi, une économie rentière pourra diversifier la structure de sa production afin de pouvoir créer d'autres types d'avantages comparatifs. Il s'agit de créer une compétitivité structurelle en acquérant plus de capacités technologiques. Autrement dit, le volume de ces capacités crée la différence entre les pays, cette différence crée à son tour la

¹ Alain Gelb «Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », P5.

² Op.cit, p 6

compétitivité structurelle. Ainsi, une économie dotée d'une meilleure compétitivité peut dépasser les carences du marché en créant différents avantages comparatifs qui lui permettent de ne pas être obligé de s'ajuster aux changements de la division de travail internationale. Ceci ne peut être possible sans l'intégration internationale des économies rentières. Comme le trois quarts des pays du monde, les pays pétroliers, notamment ceux de la région MOANAP, étaient jusqu'au années 1990 sous l'ère socialiste. Après l'effondrement du bloc soviétique, le capitalisme devient le système économique par excellence. Avec ce nouveau contexte économique mondial, l'objectif de diversification des économies rentières est conditionné par la capacité de ces économies à comprendre et installer les mécanismes de marché. Dit autrement, le succès d'une transition économique vers une économie de marché devient une condition essentielle pour ne plus dépendre des ressources naturelles.

2. Transition économique : le passage obligé des économies rentières pour atteindre leur objectif de diversification

Le 26 Décembre 1991 est une date mémorable dans l'histoire de l'économie. Elle correspond à la dissolution du bloc soviétique et avec elle la chute des régimes communistes. L'annonce de la fin de l' URSS, non seulement représente la fin de la concurrence entre le capitalisme et le soviétisme dans une perspective à long terme, mais aussi est considérée comme une revendication que le capitalisme est le système économique le plus efficace pour la prospérité d'une économie. En effet de l'autre côté de la planète, aux Etats Unis, au cours des années 1990, la croissance atteignit des taux jamais vus en une génération. Les experts estimaient que les récessions appartenaient au passé et qu'il est venu le temps d'une « Nouvelle économie ». Avec la fin de la guerre froide, les Etats Unis étaient devenus la seule superpuissance, l'économie de marché avait vaincu le socialisme, le monde n'était plus divisé sur des bases idéologiques. L'histoire était entrain de vivre une nouvelle époque où le capitalisme avait triomphé du communisme.

Le capitalisme a commencé avec une version américaine fondée sur l'individualisme pur et dur, où le mot d'ordre était : moins d'Etat. Cette version réussissait à l'économie américaine et faisait envier les autres économies, qui apparemment, il leur suffisait de l'imiter pour jouir de la même prospérité.

Les Etats Unis persuadés que le capitalisme est la seule et meilleure voie vers le succès proclamaient le triomphe de la mondialisation, pour que cette nouvelle économie devienne un phénomène planétaire, ou plus au moins ce que sous entendaient les discours politiques à cette

époque. Le moins qu'on puisse dire actuellement, est que les Etats Unis avaient pour objectif d'étendre le capitalisme à l'américaine au monde entier à travers la mondialisation¹. Pour se faire, le FMI et la Banque Mondiale se sont proposés, avec leurs programmes, comme principaux acteurs de la transition économique des pays ex socialistes. La Banque Mondiale a pour mission l'éradication de la pauvreté quant au FMI, il a pour mission le maintien de la stabilité mondiale. Ces deux organisations se sont servies des mesures du consensus de Washington² dont l'austérité, la privatisation et la libéralisation, ont été les piliers au cours des années quatre vingt et quatre vingt-dix. Le FMI et la Banque Mondiale ont fondé des politiques qui devaient servir à une croissance juste et durable. Ils estiment que les Etats devraient se focaliser sur la gestion des déficits budgétaires et de la mise en œuvre des services publics et de laisser la gestion des entreprises inefficaces au secteur privé où elles sont sensées être mieux gérées. L'accomplissement correct et avec un bon rythme de la libéralisation du commerce, permettrait de créer des emplois parallèlement à la destruction des emplois improductifs ce qui engendre d'importants gains d'efficacité. Mais le problème selon J.E.Stiglitz est que ces politiques ne sont pas considérées comme des moyens mais plutôt des fins en soi. Les politiques ont été poussées trop loin, trop vite, et n'ont pas été accompagnée d'autres mesures qui étaient nécessaires. Ce qui devait engendrer une croissance s'est traduit dans de nombreux pays par des récessions qui ont bloqué l'application des mesures du consensus de Washington. Alors qu'est ce qui s'est passé ?

2.1. Les éléments de la transition :

Avant d'étaler les principaux éléments de la transition à l'américaine, il est important de savoir comment reconnaître une économie en transition. Vladimir Andreff estime que d'abord, il faudrait qu'elle soit antérieurement une économie planifiée. Selon cet auteur on retrouve les caractéristiques suivantes dans une économie centralement planifiée :

- planification directive de l'économie
- propriété étatique des entreprises et des banques
- collectivisation de l'agriculture
- stratégie de développement basée sur l'industrialisation accélérée
- recherche d'autarcie commerciale

¹ Joseph E. Stiglitz « Quand le capitalisme perd la tête », p 48

² Le consensus de Washington est un ensemble de 10 propositions inspirées de l'idéologie de l'école de Chicago, appliquées aux économies en difficultés

- interdiction des investissements directs étrangers¹.

Les économies en transition sont des économies qui se sont engagées dans un processus qui consiste à assurer le passage d'une économie anciennement planifiée vers une organisation où domine l'économie de marché dans un système capitaliste. La liste des pays habituellement retenus à ce sujet est composée de 27 pays : les 10 PECO (Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, République tchèque), les 12 pays de la CEI (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Arménie, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Ukraine, Turkménistan, Géorgie²) et les 5 pays des Balkans (Albanie, Bulgarie, Kosovo, Bosnie-Herzégovine, Macédoine). Néanmoins, les programmes de la Banque Mondiale et du FMI ont été appliqués dans d'autres zones géographiques comme la majorité des pays du continent africain ainsi que la région MENA (Moyen orient et Afrique du nord).

➤ La privatisation :

J. Stiglitz estime que « le problème n'est pas que l'Etat tient trop de place, mais qu'il n'est pas dans son rôle »³. En règle générale, la concurrence entre des entreprises privées permet à ces dernières de s'acquitter plus efficacement de certaines tâches. Tel est le raisonnement qui fonde la privatisation qui consiste à transférer la propriété des entreprises de l'Etat à la population en leur vendant des coupons également appelés des « *vouchers* » à des prix symboliques. Pour le FMI et la Banque mondiale, il fallait privatiser vite. Selon eux, la persistance de la dominance de la propriété de l'Etat entrave l'émergence lente du nouveau secteur privé en menaçant de bloquer les réformes. Dans ce sens la rapidité de la privatisation devient une condition du succès de la transition, voilà pourquoi dans le cas de la Pologne Sachs estime qu' « *Une course contre la montre est engagée pour mettre un point final à la transformation de la propriété d'Etat en propriété privée. Si cette étape est trop longtemps retardée, les bonnes performances macroéconomiques acquises par la Pologne à ce jour risquent d'être remises en cause* »⁴. Il existait même des fiches de scores ; les pays qui privatisaient plus rapidement recevaient de bonnes notes. Mais la privatisation n'a pas apporté

¹ Wladimir Andreff « Economie de la transition, La transformation des économies planifiées en économies de marché », P 11

² La Géorgie était membre de la CIE de 1993 à 2009

³ Joseph E. Stiglitz « La grande Désillusion », p 102

⁴ Philippe RUSIN « Pologne libérale versus Pologne solidaire .Les deux facettes de la transition vers l'économie de marché », p 7

les bienfaits promis. J. Stiglitz estime que la conversion d'entreprises étatiques en firmes privées nécessite la satisfaction d'importantes conditions préalables pour que la privatisation puisse contribuer à la croissance d'une économie. Or le FMI suppose que les marchés agissent aussitôt pour répondre à tous les besoins, il soutient aussi qu'il est plus important de privatiser rapidement et que les problèmes de concurrence et de réglementation pourraient être réglés en suite. Mais une fois qu'un intérêt privé est créé, il a les moyens financiers de maintenir sa position de monopole. Si le FMI ne s'est pas intéressé à ces problèmes c'est parce que cette situation de monopole rapporte plus gros à l'Etat. Plus les prix sont élevés plus sont les taxes et comme le FMI se focalise sur les problèmes macroéconomiques, à savoir le déficit public qu'il estime primordial par rapport à des problèmes structurels comme l'efficacité et la compétitivité de l'industrie, le FMI n'a pas agi directement contre les situations de monopole des entreprises privatisées. Selon les dirigeants du FMI, que ces entreprises soient plus efficaces ou pas que l'Etat pour produire, elles se sont montrées plus efficaces que lui pour exploiter leur position de monopole. Par conséquent, les consommateurs et le personnel ont payé le prix. Les consommateurs ont dû subir l'inflation, quant au personnel, les travailleurs considérés par les firmes privées comme improductifs ont été licenciés. La privatisation va donc opérer des suppressions d'emploi sans se préoccuper de leurs coûts pour la société. Même si une réduction massive du personnel permettrait des profits pour les entreprises privatisées, cela va augmenter le taux de chômage qui s'accompagnera par des coûts sociaux que les firmes privées ne prennent pas en compte. En effet, l'impact du chômage sur la vie sociale est considérable. Il engendre des charges financières supplémentaires aux membres de la famille qui ont encore du travail, la déscolarisation des enfants pour qu'ils contribuent à soutenir financièrement le foyer...etc. Ces types de coûts sont plus importants lorsque l'achat d'une firme étatique se fait par une firme étrangère, plus en moins les entreprises nationales peuvent s'adapter au contexte social. Ces coûts sociaux ne se sont pas traduits par des charges financières publiques puisqu'il existe rarement des systèmes d'assurance-chômage, ce qui explique pourquoi le FMI ne prend pas en considération ce type d'externalité de la privatisation.

➤ La libéralisation :

La libéralisation consiste à la suppression de l'intervention de l'Etat sur les marchés financiers, et au démantèlement des entraves au commerce, autrement dit, une libéralisation des marchés de capitaux et du commerce. Quant à la libéralisation des prix elle consiste au

passage d'un système de prix déformé (maintenu artificiellement bas) à la fixation des prix par le marché.

- La libéralisation du commerce : comporte le transfert des ressources d'usages peu productif à d'autres qui le sont plus, c'est-à-dire, la création d'entreprises et avec elles des emplois productifs à la place des anciens, inefficaces, qui ont été créés avec les mesures protectionnistes. Donc avec la libéralisation du commerce, les industries inefficaces disparaissent sous la pression de la concurrence internationale. Or la création des firmes et de nouveaux emplois nécessite du capital et l'esprit d'entreprise, mais ces derniers font défaut dans les pays en développement en raison du manque d'éducation concernant l'esprit d'entreprise, et le manque de la capacité d'épargne des banques, ce qui limite la possibilité d'offre de crédit.

- La libéralisation des marchés financiers : « implique de démanteler les réglementations conçues pour contrôler les flux de capitaux spéculatifs entrants et sortants »¹, ces flux de capitaux sont des prêts et des contrats à court terme, Stiglitz les considère comme spéculatifs, parce que, selon lui, ils ne sont en général que des paris sur l'évolution des taux de change.

Le FMI estime que les marchés libres sont plus efficaces. Plus d'efficacité permet une croissance plus rapide. Selon lui, sans la libéralisation, les pays en développement ne peuvent pas attirer les capitaux étrangers et en particulier les IDE. Mais les prêts à court terme n'incitent pas les entreprises à investir à long terme avec de l'argent qui peut être retiré d'une minute à l'autre. Ce qui explique en partie le manque d'investissement dans les pays en développement. Mais il existe un contre exemple « la Chine », un pays qui a reçu le plus grand volume d'investissement étranger alors qu'il n'a suivi aucune des méthodes occidentales (sauf la macro stabilité). La chine a démontré que la libéralisation du marché financier n'était pas nécessaire pour attirer des fonds, ce pays avait assez d'épargne pour ne pas avoir besoin de capitaux supplémentaire. Il a donc remis prudemment à plus tard une libéralisation saine des marchés de capitaux. Le FMI pensait que la libéralisation allait renforcer la stabilité en diversifiant les sources de financement en cas de récession, puisque les pays en développement pourraient faire appel aux étrangers pour compléter un crédit intérieur insuffisant. Seulement, quand un pays se trouve en difficulté financière, les prêteurs étrangers retirent leur argent.

¹ J.E.Stiglitz « La grande Désillusion », p 118

➤ L'austérité :

Les mesures d'austérité avaient pour but de juguler l'inflation et de réduire le déficit budgétaire que les économies en transition ont hérité du système soviétique et plus exactement du disfonctionnement des entreprises publiques. L'inflation a été un résultat immédiat de la libéralisation des prix qui étaient jusqu'à la veille de la transition maintenus artificiellement bas. En effet, dans le système soviétique, les prix étaient fixés par décret de l'Etat et non par le marché. Certains produits, comme les produits de première nécessité, étaient à bas prix, où même les soviétiques aux revenus les plus faibles s'échappaient à la pauvreté. A l'aube de la transition le taux d'inflation a atteint en moyenne 450 % par année dans les pays d'Europe centrale et orientale, près de 900 % dans les pays baltes et plus de 1.000 % dans la CEI (Communauté des Etats Indépendants).

Pour réduire l'inflation il fallait opter pour une hausse des taux d'intérêt. Il est vrai que cette mesure permet de maintenir la surévaluation du taux de change, mais un taux d'intérêt trop élevé n'encourage pas l'investissement, et même la surévaluation du taux de change n'a pas trop servi les économies en transition, puisque l'importation était bon marché alors que les exportations ont baissé. La politique de la hausse des taux d'intérêt était aussi accompagnée par une politique monétaire restrictive, cela implique une pénurie d'argent où certaines entreprises payaient leurs ouvriers en nature, c'est-à-dire que les ouvriers recevaient en l'équivalent de leurs salaires des produits que l'usine produisait ou qu'elle pouvait se procurer d'autres usines par un système de troc. Ceci rend le système de prix inefficace.

2.2. Critiques des mesures du consensus de Washington :

Stiglitz explique les résultats des mesures du FMI par des erreurs de « calendrier », ou des erreurs d'étapes dans la libéralisation du commerce, l'ouverture des marchés des capitaux ainsi que dans la privatisation. Par exemple, de nombreux pays en développement avaient des offices de commercialisation qui achètent les produits agricoles aux paysans et les revendent sur le marché intérieur et international, la fermeture de ces offices sous la pression du FMI et de la Banque Mondiale, n'a pas donné les résultats attendus dans la plus part des pays. Le manque de capitaux était fatal pour les agriculteurs qui ne pouvaient pas se permettre d'acheter un camion pour transporter leurs produits jusqu'au marché, et puisqu'il y avait un manque des banques (offre de crédit très réduite), ils ne pouvaient non plus emprunter. Même les agriculteurs qui ont pu transporter leurs produits ils ont dû affronter la mafia locale qui a

pris le monopole de cette activité, les bénéficiaires des agriculteurs qui font partie des régions les plus éloignées du marché ont baissé alors que ces régions sont les plus pauvres.

Stiglitz estime que même si les plans du FMI ont apporté des gains d'efficacité, il fallait les comparer aux coûts sociaux qui étaient plus élevés. Respecter les bonnes étapes et le bon rythme, comme créer un réseau routier dans l'exemple de la suppression des offices de commercialisation, permettrait de réaliser ces gains d'efficacité progressivement sans avoir à subir ces coûts.

La libéralisation du commerce associée à des taux d'intérêt élevés constitue une méthode infaillible pour réduire des emplois et répandre le chômage aux dépens des pauvres. La privatisation sans stimulation de la concurrence et sans surveillance des abus du pouvoir de monopole peut aboutir à une hausse et non pas à une baisse des prix pour les consommateurs. L'austérité budgétaire appliquée aveuglement dans une situation inadaptée peut faire monter le chômage et rompre le contrat social que l'Etat doit maintenir pour assurer une stabilité politique.

Le FMI a donc sous-estimé les coûts de ces plans et en a surestimé les bénéficiaires. En prenant le problème du chômage, le FMI estime que lorsque le marché du travail fonctionne normalement, la demande est forcément égale à l'offre, et si les salaires sont trop élevés, la solution est de les baisser, ainsi la diminution des salaires stimulera la demande de mains d'œuvre ce qui fera embaucher les chômeurs. Or, la diminution des salaires ferait baisser le pouvoir d'achat qui est déjà insuffisant par rapport au niveau des prix qui sont à la hausse à cause des situations de monopole. Les coûts sont aussi de nature sociale, en prenant l'exemple de l'Indonésie, où le FMI a imposé la suppression du soutien des prix des produits alimentaires, ces mesures ont non seulement aggravé la baisse du pouvoir d'achat-qui était déjà en baisse à cause de la chute des revenus et de la montée en flèche du chômage- elles ont aussi déclenché des émeutes qui ont déstabilisé le tissu social. Le FMI n'a donc pas pris en considération que le développement passe par une transformation de la société, et que tout développement réussi veille soigneusement au maintien de la stabilité sociale.

Les mesures du consensus de Washington n'ont pas apporté les résultats attendus, parce que le FMI soutenait que si l'on établissait des droits de propriété tout le reste allait suivre naturellement, y compris les institutions civiles et les structures juridiques qui permettent aux économies de marché de fonctionner. Le FMI s'est en fait inspiré de l'idéologie de la liberté

de marché ; un modèle attribué à Adam Smith, fondé sur le principe de la main invisible, qui soutient que les forces du marché (la motivation des profits) guident l'économie vers l'efficacité comme une main invisible. Cette thèse a été prouvée mathématiquement en spécifiant à quelles conditions cette idée était vérifiée par Gérard Debreu de l'université de Californie à Berkeley (prix Nobel 1983), et Kenneth Arrow, de l'université de Stanford (prix Nobel 1972). Mais les avancées les plus récentes de la théorie économique, essentiellement celle de B. Greenwald et J.E. Stiglitz « *Externalities in economies with imperfect information and incomplete markets* », ont abouti au résultat suivant : « *Chaque fois que l'information est imparfaite et les marchés incomplets, la main invisible fonctionne très imparfaitement* »¹, c'est le cas des pays en développement. Le système du marché exige des droits de propriété clairement établis et des tribunaux pour les faire respecter, or ces éléments font défaut dans ces pays.

2.3. Transformation du rôle de l'Etat

Dans le régime communisme, l'Etat était l'acteur principal de la vie économique, sociale et politique, et le premier bénéficiaire. Dans un système de planification centrale rien n'était permis sauf par autorisation expresse de l'Etat, alors qu'une économie de marché a pour règle générale que tout est permis sauf interdiction expresse. La transition économique devrait réduire le rôle de l'Etat, mais jusqu'à quel point? et à quel prix ?

2.3.1. L'Etat entre stabilité macroéconomique et stabilité sociale :

Après la première décennie de la transition économique, Vito Tanzi, Directeur du département des finances publiques du FMI de cette période, estime qu'à l'aube de la transition, la question du rôle de l'Etat dans le nouvel environnement n'a guère été abordée, il estime aussi que la transformation complète de l'économie, des institutions et des processus économiques suppose que :

- « La plupart des décisions en matière d'investissement soient guidées par le critère de rentabilité.
- Les activités jugées salutaires pour la société soient financées par l'Etat.

¹ Op.cit, p 130

- L'Etat s'acquitte efficacement de ses fonctions clés dans l'économie et se retire d'un grand nombre d'activités secondaires ou réduit radicalement sa participation à ces activités »¹.

Donc selon les partisans des politiques du consensus de Washington, l'Etat devrait se retirer des activités économiques et se charger d'établir des administrations publiques capables d'imposer des règles qui protègent la propriété et assurent l'application des contrats, des administrations publiques qui mobilisent des recettes pour financer les activités du secteur public et dépensent ces fonds de manière productive.

Une économie de marché a besoin des institutions budgétaires opérantes et des programmes de dépenses raisonnables. Il y a deux types de dépenses publiques : des dépenses courantes (subvention, salaires des fonctionnaires...) et des dépenses en capital ou d'infrastructure (route, école, hôpital...), le choix de ces dépenses, leur augmentation ou leur réduction dépend de l'idéologie des dirigeants politiques. L'Etat a donc pour rôle de trouver l'équilibre entre génération des fonds par la fiscalité sans imposer de charge excessive au secteur privé, et entre des dépenses raisonnables après la prise en compte des filets de sécurité sociale pour les chômeurs, les malades et les personnes âgées². Trouver cet équilibre est un vrai défi, ne pas le réaliser conduit au déficit budgétaire.

Si actuellement la sécurité sociale est une préoccupation prioritaire de l'Etat dans une économie de marché, ce n'était pas le cas au début de la transition. En effet, les partisans du consensus de Washington croyaient en l'économie des retombées « *Trickle down* », selon eux les bénéfices de la croissance finissent par redescendre en cascade jusqu'aux plus pauvres. Ils estiment que la meilleure façon d'aider les pauvres, c'est de stimuler la croissance. C'est pourquoi ils prêtaient peu d'attention aux problèmes de répartition et d'équité qui font partie du contrat social que l'Etat doit maintenir pour éviter les bouleversements sociaux. Par équité on entend que les pauvres participent aux gains quand la société prospère, et les riches participent aux souffrances de la société quand elle est en crise. Mener à bien la redistribution des revenus est essentiel pour combattre la pauvreté.

Le principe de l'économie des retombées n'a pas fonctionné même pas dans une économie comme celle des Etats Unis, dans les années quatre vingt, alors que l'économie était en plein

¹ Vito Tanzi « Transition et transformation du rôle de l'Etat », p 20

² Les prestations sociales dans le cadre du filet sociale, du logement ou autre ne font pas partie des dépenses publiques de l'Etat, elles sont prélevé avant la redistribution des revenus

expansion, le revenu réel des plus défavorisés a baissé. Dans ce sens, Stiglitz estime : « *qu'il est exact qu'on ne peut pas réduire durablement la pauvreté sans croissance économique vigoureuse. Mais l'inverse n'est pas vrai* »¹. Une croissance qui n'est pas accompagnée par une redistribution équitable des revenus ne peut pas réduire la pauvreté.

Puisque dans une économie de marché, le financement des dépenses publiques doit se générer des recettes fiscales, l'Etat a pour rôle d'établir un système d'imposition efficace. Les pays socialistes n'avaient pas besoin de ce système pour mobiliser des recettes publiques puisque le gouvernement décidait de l'emploi de la totalité de la production et n'avait qu'à s'approprier les gains pour satisfaire ces besoins. L'administration fiscale avait pour principale fonction d'assurer le transfert des fonds dans les livres de l'Etat et leur comptabilisation. Il n'y avait ni administration du budget, ni législation budgétaire. Les recettes fiscales provenaient essentiellement de trois sources : le chiffre d'affaires, les entreprises et les salaires². Les impôts étaient bien cachés de sorte que les particuliers ne pouvaient pas se rendre compte qu'ils étaient lourdement taxés. Les taux d'imposition et les montants des prélèvements étaient négociés avec les autorités. Dès qu'il avait besoin de recettes supplémentaires elles négociaient une augmentation des impôts, cependant, les entreprises en difficulté pouvaient négocier une réduction. Les principes d'une économie planifiée rendaient le recouvrement des impôts relativement simple puisque l'Etat pouvait connaître les quantités de biens produits et le prix par lequel ils seraient vendus. La concentration des activités économiques dans quelques grandes entreprises facilitaient aussi l'obtention des impôts. Une privatisation doit être accompagnée d'une restriction des institutions budgétaires et un système d'administration fiscal sophistiqué pour pouvoir approcher l'équilibre budgétaire sans nuire aux incitations à l'investissement. Sans ces institutions la transition ne peut être achevée. En règle générale le niveau de la fiscalité dépend du degré du développement économique d'un pays, or dans les économies rentières, l'Etat n'a pas besoin de surtaxer les entreprises et les salariés puisque la rente tirée des richesses naturelles peut aisément couvrir les dépenses publiques.

2.3.2. Logique de captation de rente ou de redistribution de la rente ?

Dans une économie rentière, un Etat peut suivre une logique de captation de rente ou de redistribution de cette rente. On est dans une logique de captation de la rente si, le secteur

¹ Joseph E. Stiglitz « La grande désillusion », p138

² Vito tanzi « Transition et transformation du rôle de l'Etat », p 21

énergétique est l'unique source de revenu, et si le poids de l'Etat est élevé dans l'investissement dans le secteur pétrolier, une mauvaise gouvernance est un climat politique qui favorise et facilite la captation de la rente, ce qui découle de cette logique est une économie très fragile qui va recourir à l'endettement dès que les prix du pétrole vont chuter. En effet les programmes de dépenses engagés alors que les cours de pétrole sont élevés deviennent structurels. Une baisse des cours pousse les autorités à emprunter pour maintenir ces programmes en place, ce qui gonfle fortement la dette publique. Cette logique de captation de rente engendre une propagation de la corruption, une faiblesse du secteur privé hors pétrole, une disparition du secteur agricole, une redistribution clientéliste où les bénéficiaires seront captés par les élites ce qui peut engendrer une instabilité politique et sociale et même des guerres civiles, l'appauvrissement de la population et une dégradation des indicateurs sociaux.

La meilleure voie qui permet une orientation vers une logique de répartition de rente est celle de l'amélioration de la qualité institutionnelle. Effectivement, une transparence par publication des informations détaillées relatives aux opérations financières du secteur pétrolier - citant comme exemple le Congo qui publie régulièrement ces informations sur son site officiel et a même exprimé en juin 2004¹ son intention d'adhérer à l'EITI (*Extractive Industries Transparency Initiative*) - rend difficile la captation de la rente. L'ouverture à la concurrence du secteur pétrolier non seulement réduit la taille de l'Etat dans ce secteur, mais elle permet aussi un rééquilibrage du rapport de force Etat-compagnies étrangères par des contrats de partage de production. Une amélioration de la gouvernance permet une meilleure redistribution de la rente qui participera en grande partie à la diversification de l'activité économique et par conséquent une diversification de la fiscalité. Une répartition des richesses plus égalitaire réduit la pauvreté et assure la paix sociale.

La bonne gouvernance fait partie de la responsabilité de l'Etat, elle offre un bon climat à la transition vers une économie de marché ou l'Etat a pour rôle d'assurer le bon fonctionnement de cette économie, son rôle est souvent comparé par les partisans du marché à celui de « l'arbitre » ou au « code de la route »². Sur un terrain de football, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon et par conséquent ne peut pas marquer de but contrairement aux joueurs. Il siffle les fautes et pénalise ceux qui ne respectent pas les règles, sa présence est indispensable pour un déroulement loyal du match. L'Etat est aussi comparé au policier qui régule la circulation

¹Christine Rosellini « La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale, enjeux et perspective », P 135

²Bernard Cherlonneix « L'économie de marché », P 39

routière qui représente dans cet exemple une économie de marché, l'Etat n'a pas à diriger les automobilistes mais à veiller au respect des règles qui assurent une circulation ordonnée d'un nombre croissant d'automobilistes. C'est une vision qui réduit le rôle de l'Etat à la décision et la promulgation des lois et de veiller sur leur application.

Ces lois se résument aux :

- Lois civiles qui protègent les droits de propriété qui et veillent à la responsabilité contractuelle.
- Lois commerciales qui déterminent les formes contractuelles par lesquelles la liberté du commerce et de l'industrie peut s'exercer.
- Lois pénales pour réprimer les infractions qui s'opposent à la justice.
- Lois fiscales qui assurent le financement des services publics.

2.3.3. L'Etat face à la mondialisation :

A partir de la fin des années 1970, le néolibéralisme commença à remplacer progressivement le keynésianisme. Dès 1980, au sommet de Venise, la priorité est donnée à la lutte contre l'inflation, le problème de l'emploi devient secondaire, la question de la crise de la dette des pays du sud est ouverte. La mondialisation est abordée comme solution aux difficultés des pays en développement, perçue comme moyen de modernisation grâce au développement technologique si toutefois on acceptait de lui ouvrir les portes. Passer à l'économie de marché est présenté comme solution sans alternative pour ces pays. Les fanatiques du marché estiment qu'une économie est dite de marché que si elle est ouverte à l'économie mondiale. Pour que la transition économique soit achevée, l'ouverture commerciale et la liberté de mouvement de capitaux doivent être le plus rapidement réalisées. Or les pays occidentaux ont entrepris des politiques de libre échange qu'après la maturité de leur système productif capitaliste qui n'est devenu dominant qu'à travers des politiques protectionnistes avérées, l'USA et l'Angleterre en sont un bon exemple. En effet, ces deux pays ont longtemps abusé du protectionnisme, les USA ont entamé une guerre qui a opposé le nord protectionniste au sud échangiste pour imposer le protectionnisme qui n'a été démantelé qu'après la seconde guerre mondiale. L'Angleterre a commencé à démanteler la protection sur les industries stratégiques qu'à partir de l'abolition des Corn Laws en 1846¹. Le Japon et la

¹ Les Corn Laws sont une série de textes réglementaires adoptés en Angleterre entre 1773 et 1815, pour interdire toute importation de céréales lorsque les cours passaient en dessous d'un certain seuil, cette mesure protectionniste a été contestée par les libéraux britanniques qui souhaitaient que leur pays passe au libre échange. Ils ont fini par obtenir ce qu'ils voulaient en 1846

Corée du Sud n'ont adhéré au discours du libre échange qu'après avoir mis en place un système productif compétitif.

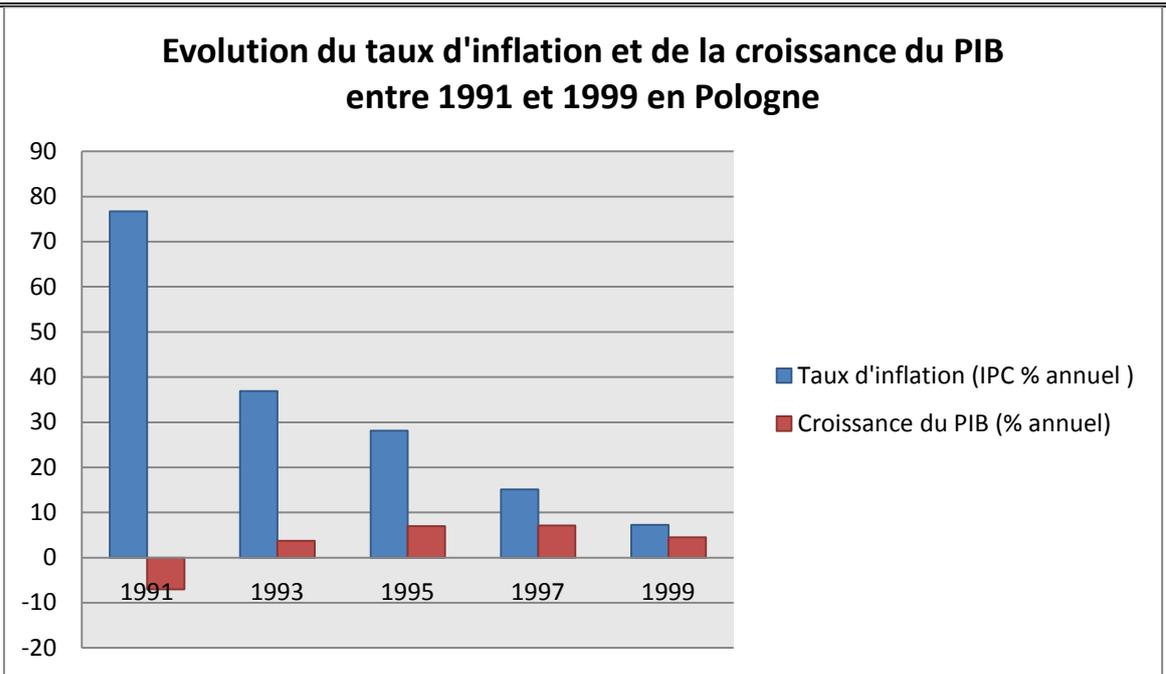
L'histoire économique témoigne de la lenteur du démantèlement du protectionnisme dans les pays développés, mais ces mêmes pays recommandent une ouverture rapide pour les pays du sud via les mesures du consensus de Washington utilisées par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et FMI). On peut comprendre cette volonté des pays développés de cette ouverture rapide à travers les grandes orientations de la nouvelle mondialisation conforme aux intérêts des firmes multinationales. De l'autre côté les Etats du sud caractérisés par un fort protectionnisme, sous les pressions du FMI, étaient contraints de s'ouvrir tout en tentant de relever le déficit de ne pas nuire à la production local. Le système productif pas assez compétitif de ces pays n'avait aucune chance devant la concurrence étrangère. Effectivement, les pays considérés comme bons élèves du FMI ont vu leurs entreprises locales fermer leurs portes l'une après l'autre. Les pays qui ont choisi le chemin de la prudence se retrouvent jusqu'à présent face à un dilemme : s'ouvrir et mettre en danger un secteur productif déjà fragilisé par la concurrence des biens importés, ou garder un caractère protectionniste qui préservera le système productif dans un Etat qui a de fortes chances de ne pas le voir se développer, puisqu'il a besoin de la technologie des pays développés pour pouvoir le rendre compétitif. La mondialisation est perçue par les pays industrialisés comme solution unique si les faibles économies voudraient se développer, alors que ces derniers, la voient comme un chemin qu'il faudra tôt ou tard parcourir pour ne pas rester à l'écart, mais attendent qu'ils soient obligés de le faire puisqu'ils redoutent les résultats d'une ouverture précoce du commerce et des marchés de capitaux.

3. L'apprentissage des expériences des pays de l'Europe de l'Est :

Les expériences de transition qui ont le plus marqué la décennie 1990 sont celles de la Pologne et la Russie. Selon les organisations internationales, la Pologne est le pays où les programmes de privatisation, de libéralisation et d'austérité ont rencontré un grand succès alors qu'en Russie c'est plutôt le contraire qui s'est produit.

Transition de la Pologne :

En Pologne, comme partout ailleurs, la rupture avec le système socialiste s'est traduite par une profonde récession. Mais c'est le pays où cette situation a le moins duré, la reprise a été amorcée dès le deuxième trimestre de 1992 comme on peut le constater sur le graphe suivant :



Source : Banque Mondiale

En effet, la Pologne a pu juguler l'inflation de manière continue et rapide durant les dix premières années de la transition. Le taux d'inflation a été ramené de 76,7% en 1991 à 7,3% en 1999. Quant à la croissance du PIB, elle devient positive dès les deux premières années de la transition pour connaître une évolution intéressante par rapport à celles des autres PECO.

Comment ce pays a-t-il abouti à ces résultats ?

Le changement a commencé dès le printemps de 1989 où les dirigeants polonais ont accepté l'introduction du pluralisme politique, qui allait mener au démantèlement du socialisme, à la privatisation et à la construction du capitalisme et de la démocratie du marché.

Dès le 1^{er} Janvier 1990, la Pologne¹ avec l'appui financier du FMI adopte une politique fondée sur les principes de la thérapie de choc. A la fin de la décennie, le secteur privé représentait 80% du PIB. Seulement, si les entreprises d'Etat participaient à 71% du PIB à la fin de l'année 1989, leur privatisation et le nouveau contexte économique a fait reculer cette participation à 53% à la fin de 1992 et à 20% entre 1992 et 1999. C'est un résultat attendu avec l'abaissement des barrières douanières à un niveau très bas où les entreprises nationales se sont retrouvées devant une concurrence féroce. Quant aux investissements directs étrangers, ces derniers ne représentaient que 7% du PIB en 1999. A travers ces statistiques il

¹ Leszek Balcerowicz, ministre des finances de cette période, est considéré comme le promoteur de la thérapie de choc en Pologne

est clair que ce n'est ni les IDE ni les entreprises privatisées qui ont contribué à ce progrès spectaculaire mais plutôt l'émergence d'un nouveau secteur privé. En effet, sur la période de 1993-1999, la privatisation est due pour 70% à la création de nouvelles entreprises contre seulement 30% à la privatisation d'entreprises étatiques. Le développement du secteur privé en Pologne n'est donc pas du initialement à la thérapie de choc qui a pris le nom de « Programme de privatisation de masse ». Stiglitz estime que la Pologne a utilisé cette thérapie pour abattre l'hyperinflation mais pas pour changer la société puisqu'elle a suivi une politique de privatisation gradualiste, en construisant en même temps les institutions que le FMI considère par la suite comme institutions de base d'une économie de marché, tel que les banques, et un système judiciaire capable de faire respecter les contrats et régler équitablement la faillite. Elle a compris que, sans ces institutions, une économie de marché ne peut fonctionner.

L'ancien Vice Premier ministre et ministre des Finances polonais, Grzegorz W. Kolodko a dit le 07 Juillet 1998 dans le New York Times « Mais notre succès a eu une autre facette tout aussi importante. La Pologne n'a pas recherché l'approbation de la communauté financière internationale. Nous avons voulu, au contraire, que les citoyens polonais acceptent ces réformes. Nous avons donc payé les salaires et les retraites, réévaluées en fonction de l'inflation. Il y a eu des indemnités de chômage. Nous avons respecté notre propre société tout en menant de rudes négociations avec les investisseurs étrangers et les institutions financières internationales »¹. Autrement dit, elle ne s'est pas engagée dans une privatisation rapide et n'a pas mis comme priorité et principal objectif la réduction de l'inflation à des niveaux toujours plus bas- elle a ignoré les pressions du FMI et maintenu l'inflation à 20% environs pendant les années cruciales de l'ajustement- elle a par contre prêté plus d'attention à l'importance d'un soutien démocratique en prenant en considération le maintien du chômage à un bas niveau, l'indemnisation de ceux qui étaient sans emploi, maintenir un système de retraite, et le plus important est la conception d'une infrastructure institutionnelle pour faire fonctionner une économie de marché.

D'autres éléments ont contribué au succès de la transition polonaise. La situation géographique de la Pologne a eu un grand rôle dans ce succès. Sa position aux portes de l'Allemagne favorisait son intégration dans l'espace européen stabilisé. L'évolution vers le capitalisme a été encadrée par des économistes polonais qui avaient été reformés depuis les

¹ Op. cit, p 311

années 1970 dans les instituts économiques des Etats Unis, avec lesquels les institutions scientifiques polonaises entretenaient de bonnes relations. En 1989 l'INSEE a ouvert ces portes aux statisticiens polonais pour leur apprendre la transition statistique, autrement dit, le calcul des agrégats qui évoluent la transition.

Transition Russe

La position géopolitique de la Russie a laissé tous les regards rivés sur la transition de l'économie russe. Les réformateurs ont misé gros sur le succès d'un grand pays richement doté en ressources naturelles et fortement peuplé. Parmi tous les Etats de l'ex URSS (PECO, pays baltes, CEI : Communauté des Etats dépendants), la Russie est le pays dont la transition économique a le plus échoué. Les partisans des mesures du consensus de Washington renvoient cet échec à l'application même de ces mesures. Ils ont longtemps cru que si la Russie a suivi à la lettre tous leurs conseils elle aurait vécu le même succès de la Pologne. Les institutionnalistes qui auraient préféré que la transition économique dans ce pays se fasse par une voie graduelle plutôt que de suivre une thérapie de choc, expliquent cet échec par les conditions initiales de la transition. En effet, selon Stiglitz « La transition du communisme à l'économie de marché était donc davantage, elle aussi, qu'une simple expérience économique : c'était une transformation des sociétés et des structures sociales et politiques. L'une des raisons des résultats désespérants de la transition en matière économique, c'est que l'on n'a pas vu l'importance cruciale de ces composantes là »¹.

Les réformateurs radicaux qui conseillaient la Russie ont complètement ignoré l'avis des historiens, des économistes et des sociologues russes qui étaient plus au courant du contexte social, économique et politique de ce pays, les réformateurs estimaient que la révolution du marché allait éliminer tout le savoir accumulé antérieurement par l'histoire, la sociologie et d'autres disciplines. Cette version assez simpliste de l'économie de marché ne s'intéressait fort pas à la dynamique du changement, ce qui explique l'hétérogénéité des résultats de la transition dans les différents pays alors que les politiques adoptées étaient assez homogènes.

Les éléments de la transition économique étaient biens présents dans la transition Russe.

En commençant par la privatisation, on peut dire à travers le tableau suivant que l'Etat détenait une place considérable dans l'activité économique.

¹ Joseph E. Stiglitz « La grande désillusion », p 222 et 223

Estimation OCDE du nombre de grandes et de moyennes entreprises d'Etat au début de la privatisation

Pays	Nombre d'entreprises	Pays	Nombre d'entreprises
Biélorussie	3 000	Moldavie	3000
Bulgarie	3 500	Mongolie	1 406
Estonie	500	Pologne	8 200
Géorgie	1 100	République tchèque	4 300
Hongrie	1 848	Roumanie	7 100
Kazakhstan	N .D	Russie	31 000
Lettonie	650	République slovaque	1 265
Lituanie	4 800	Slovénie	1 280

Source : Nacer-Eddine SADI « la privatisation des entreprises publiques en Algérie », p 246

Au temps du soviétisme, ces entreprises produisaient des biens mais ne prenaient pas de décisions, l'Etat leur fixait des quotas de production et leur fournissait les intrants (matières premières, masse salariale, machines) qui n'étaient pas toujours suffisants pour produire ces quotas, et dans certains cas ils dépassaient la quantité nécessaire. Donc les directeurs des firmes se livraient entre eux à un commerce afin de pouvoir respecter leurs quotas, tout en profitant au passage de quelques petits avantages personnels en supplément de leur salaire officiel.

Les pratiques des organisations nationales en Russie n'étaient pas meilleures que celles des directeurs des firmes ou des dirigeants. En effet, par sa propre expérience dans la Banque mondiale, Stiglitz avoue que les O I n'ont pas hésité à saboter les processus démocratiques pour que les réformes soient entreprises, il avance qu' « *En Russie, où le Parlement élu résistait à ce que nous pensions être de bonnes réformes, nous avons encouragé Boris Eltsine à gouverner par décrets en contournant la représentation nationale. Et lorsque, sur le point de perdre les élections, il a bradé les abondantes*

ressources naturelles du pays aux oligarques, qui ont remboursé leur dette en faisant en sorte qu'il soit réélu, nous avons fermé les yeux »¹

Selon un rapport de la Banque Européenne pour la Construction et le Développement datant de 1998, la Russie a fait des progrès dans sa transition dès la première décennie, avec une échelle allant de 1 à 4 pour évaluer le progrès dans la privatisation, où le chiffre 1 correspond au progrès les plus limités, quant au chiffre 4 correspond au progrès les plus avancés, la privatisation en Russie a eu la note de 3 en ce qui concerne la privatisation à grande échelle et la note de 4 concernant la privatisation à petite échelle, selon ce rapport, la privatisation est réussie, mais à quel prix ? Le PIB du pays a baissé de 54%² de 1990 à 1999 ainsi que la production industrielle qui a chuté de 60%³ dans la même période, mais ce n'est pas tout. La privatisation Russe s'est faite sous une forte pression du FMI et de la Banque mondiale, en étant contraint de privatiser vite, l'Etat Russe a cédé ces entreprises à des prix symboliques, avant de mettre en place un système fiscal efficace, cela a fait qu'une petite classe d' « oligarques » achète ces entreprises et ne paye qu'une petite partie des impôts, ces oligarques s'enrichissaient alors que le pays et le reste des citoyens s'appauvrirent.

Dans le système soviétique, le chômage n'existait pas, les travailleurs étaient souvent employés par la même firme toute leur vie, cette firme leur assurait le logement et la retraite. La privatisation devait être accompagnée par la création d'un marché de travail qui permet le passage de chaque travailleur d'une entreprise à une autre, mais cette mobilité est conditionnée par le logement. Ainsi la création d'un marché de travail nécessite aussi la création d'un marché de logement. Ces infrastructures là n'étaient pas placées, et comme résultat, les personnes qui étaient jugées comme inefficaces dans leur ancien poste se sont retrouvées en chômage sans filet de sécurité sociale pour les aider. En comparant les pertes sociales avec la notation de la privatisation on ne peut pas dire que ce processus a rencontré un succès en Russie.

Quant à la politique de la libéralisation des prix, elle a bien eu des conséquences. Les prix étaient fixés par décret de l'Etat et non pas par le marché. Certains prix, tels ceux des produits de première nécessité, étaient maintenus artificiellement bas, ainsi, même les soviétiques aux revenus les plus faibles échappaient à la pauvreté. Les prix de l'énergie et des ressources

¹ J.E. Stiglitz « Quand le capitalisme perd la tête », p 80

² Joseph E. Stiglitz « La grande désillusion » P 233

³ Op.cit, p 233

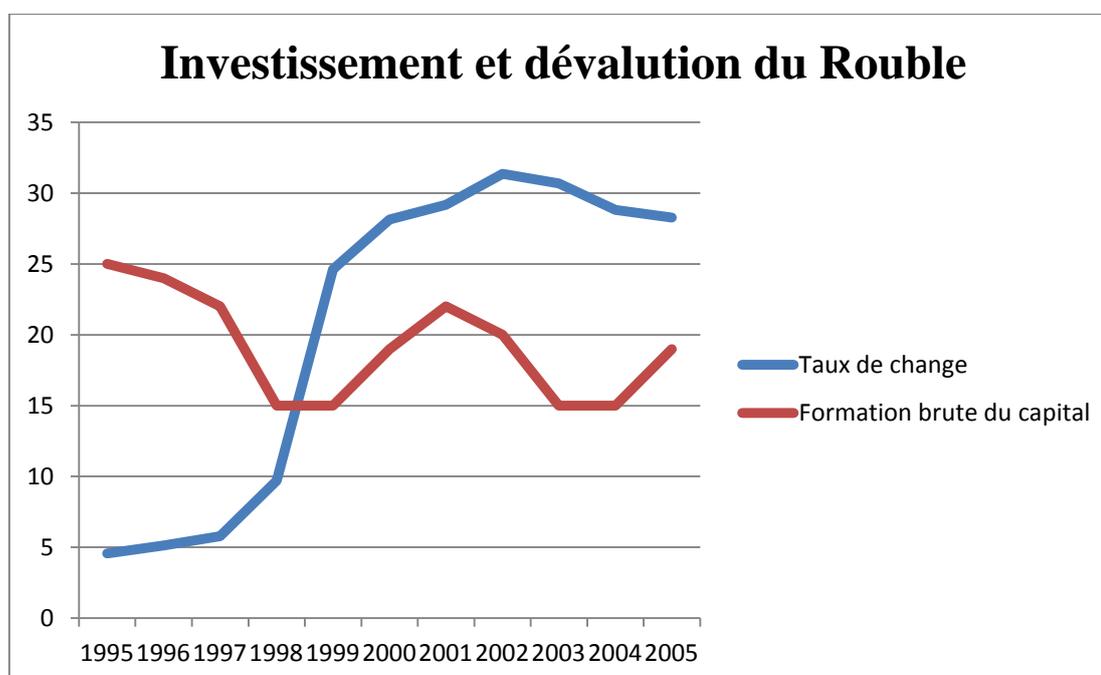
naturelles étaient eux aussi maintenus artificiellement bas, la Russie se le permettait en raison de l'énormité de ces services. L'inflation qui a suivie la libéralisation des prix a aspergé l'épargne des russes qui ne pouvaient plus acheter les entreprises privatisées, ce qui explique pourquoi les oligarques ont eu le champ libre lors de l'achat de ces firmes. Avec la transition la plupart des prix étaient entièrement libres, mais ceux des ressources naturelles étaient toujours maintenus très bas, alors on pouvait acheter du pétrole et le revendre à l'ouest et gagner des millions ou même des milliards de dollars, les entrepreneurs qui devaient normalement s'orienter vers la création d'entreprises pour gagner de l'argent, ont préféré un comportement de recherche de rente.

La libéralisation des marchés de capitaux a facilité aux oligarques de faire sortir des capitaux hors du pays pour les faire placer dans les paradis fiscaux plutôt que de les investir puisque l'investissement ne leur rapporter pas un profit intéressant.

La stabilité via l'austérité a eu des conséquences au niveau international. La crise asiatique de 1997, a fait que l'investissement se dirige vers les pays émergents. Pour investir en Russie, les détenteurs de capitaux exigeaient des bénéfices plus élevés, alors la Russie s'est lourdement endetté malgré ses difficultés. Même dans ces circonstances le FMI s'acharnait à maintenir le taux de change et ne pas dévaluer le Rouble pour éviter une crise mondiale. Le Rouble était donc surévalué, sa valeur était plus élevée que celle du dollar, alors le FMI a conseillé la Russie d'emprunter et de prêter en dollar, ce qui pouvait lui permettre de faire des économies, sauf que cette politique faisait courir un risque à la Russie, si toutefois le Rouble se dévaluait, le FMI a couru le risque. Face à l'endettement de ce pays, une dévaluation se faisait sentir, ce qui poussait les hommes d'affaire américains et les oligarques à placer leur argent à l'étranger. Cette dévaluation se faisait de plus en plus sentir, alors le FMI s'est décidé d'un plan de sauvetage qui s'est monté à 22,6 milliards de dollars, le FMI en a fourni 11,2, la Banque mondiale 6, et le reste viendrait de l'économie japonaise¹. Comme résultat, le taux de change était maintenu mais cet argent n'a pas suivi les bons canaux, il est allé directement aux poches des oligarques qui ont fait gonfler avec leurs comptes en banque en étranger. Donc l'opération de sauvetage n'a pas réussi, la Russie n'a plus le choix, il fallait dévaluer le Rouble, et effectivement c'est ce qui s'est produit par un décret le 17 Aout 1998, cette annonce a provoqué une crise financière mondiale. La récession du Brésil s'aggrava et finit par subir une crise de sa devise, l'Argentine et les autres pays

¹ Op.cit, p 240

latino-américains qui se relevaient graduellement des crises antérieures se sont retrouvés une nouvelle fois poussés vers le désastre. Même si la dévaluation du Rouble a plongé le monde en crise y compris la Russie, mais cette dernière a pu profiter de ses bienfaits. Les investisseurs locaux pouvaient emprunter des banques qui ont relativement baissé leur taux d'intérêt, une nouvelle dynamique de production commençait à s'installer.



Source : Banque Mondiale

Le changement est clair à travers ce graphique, on remarque un rebond de l'investissement interne tout juste après la dévaluation du Rouble en 1998.

L'échec de la transition russe et l'hétérogénéité des résultats dans les pays de l'Europe de l'Est revendiquent l'existence d'autres éléments pour mener à terme une transition économique avec succès.

4. Les expériences des économies rentières :

Le stress d'un avenir sans pétrole¹ ou plus généralement sans rente générée par une richesse naturelle épuisable ne cesse d'augmenter. L'exploitation minière attribue un profil

¹ La date du pic pétrolier qui représente le maximum de la production pétrolière mondiale et le début du compte à rebours de son extermination (attribué aux travaux du géologue [Marion King Hubbert](#) dans les années 1950) fait encore débat. Le rapport de l'AIE de 2009 situe la date du pic au 2006. D'autres chercheurs ont situé ce pic entre 2011 et 2015 suite à la crise de 2008 qui a fait ralentir la demande mondiale et par là sa production. Le pic pétrolier dépend alors de la demande mondiale et celle-ci dépend de la conjoncture internationale. Seulement

particulier pour les économies dotées de ce type de ressources, la problématique de diversification dans ces pays est beaucoup plus complexe que celle des pays dont le patrimoine de ressources naturelles est plus équilibré. Malgré la difficulté du challenge, certaines économies comme celle de Dubai et du Chili ont réussi leur transition post-rentière mais en procédant différemment. L'économie du Botswana est tout aussi intéressante à étudier, malgré sa dépendance à la rente générée par l'exportation du diamant, elle a réussi à se transformer en un pays à revenu intermédiaire après avoir été un pays à faible revenu il y a un demi-siècle.

Chili :

Le Chili est un pays riche en une importante source naturelle, « le cuivre ». Le sous sol de ce pays contient un tiers du cuivre mondial. La chute (de 60%) des réserves minières nord américaines de cuivre entre 1965 et 1969 a fait du sous sol chilien la plus importante source de rente pour le pays et une source de profit considérable pour les groupes miniers américains. Ainsi le secteur minier est dominé par les compagnies américaines. Le gouvernement chilien a tenté de reprendre le contrôle de ce secteur depuis l'élection de Frei en 1964, mais cela n'a pu être possible qu'après la nationalisation de la « Codelco »¹ par Salvador Allende en 1971.

Après trois ans d'expérience inachevée sous le gouvernement de Salvador Allende-un président démocratiquement élu- qui tentait de construire un socialisme en démocratie, le régime militaire a pris le relai depuis le coup d'Etat du 11 septembre 1973 jusqu'à 1989. A cette période l'économie du Chili a vécu plusieurs réformes. La junte de gouvernement dirigée par le général Augusto Pinochet a fait appel aux « Chicago Boys », des économistes chiliens formés à l'école de Chicago de Milton Friedman. Ces économistes avaient pour mission de planifier une révolution économique au Chili. Le processus de réformes s'est déroulé en deux étapes. Pendant la première (1973-1976), il s'agissait d'un projet militaire basé sur l'approche néolibérale afin de construire un nouveau modèle économique. Pour que cela devienne possible, il fallait consolider le contrôle de l'Etat par le régime militaire. Les préoccupations politiques étaient au premier ordre des priorités de la junte à cette période.

Au début de la seconde étape (de 1976 jusqu'à la fin du gouvernement militaire, cette étape est marquée par la récession de 1982), le projet politico-économique apparaît avec plus de

même si la demande n'augmente pas, dans 50 ans il n'y aura plus de pétrole selon le rapport de perspective de la banque HSBC Britannique publié le 22 mars 2011.

¹ Compagnie chilienne étatique, elle est le plus grand producteur de cuivre au monde.

netteté. La réforme commerciale, la libéralisation financière internationale et la privatisation des entreprises d'Etat sont les réformes par lesquelles la junte devait mener sa révolution économique sous un régime dictatorial.

La réforme commerciale : le système de tarifs douaniers a été complètement rénové et les barrières non tarifaires ont été éliminées. La réduction des tarifs douaniers avait comme objectif la compétitivité de l'industrie nationale qui était excessivement protégée ce qui portait préjudice aux entreprises nationales en particulier aux exportateurs. L'ouverture commerciale visait l'attractivité des investissements étrangers. Pour cela, un changement profond était nécessaire pour rompre avec la philosophie autonomiste et protectionniste qui marquait la politique économique chilienne depuis les années trente. Le premier pas fut de se retirer du pacte Andin en 1976 et de négocier un libre échange avec les Etats Unis, autrement dit, accepter de s'exposer à la concurrence internationale. Dans la période 1983-1988, 40% des IDE étaient originaires des USA. En 1989, plus de 50% des IDE étaient de cette origine.

La libéralisation financière : avant le coup d'Etat le système financier était un instrument utilisé par le gouvernement afin de réguler l'économie. L'Etat possédait une part significative de la propriété des banques et avait le pouvoir de décider de l'attribution des crédits. Entre 1973-1981, les limitations de la capacité des banques à transférer les ressources de ses épargnants à d'autres entreprises ou particuliers par le biais de crédits ont été supprimées et les exigences aux crédits diminuées. Le secteur bancaire fut complètement privatisé à l'exception de la banque d'Etat (banque centrale). Cette opération a ouvert la voie aux banques étrangères au système financier chilien. Entre 1975 et 1982 il y eu une forte augmentation du crédit accompagnée d'une hausse des taux d'intérêt. Ceci a engendré l'insolvabilité de nombreuses banques et ultérieurement, la renationalisation du secteur bancaire lors de la récession de 1982. Cette situation a duré jusqu'à la promulgation de la loi générale des banques en 1986. Cette dernière a régulé strictement le fonctionnement des banques notamment la gestion des crédits. L'accent était mis sur l'approfondissement de l'insertion dans les flux internationaux des finances.

La privatisation des entreprises d'Etat : Avant le coup d'Etat, l'économie fonctionnait sous l'ère du socialisme. En 1973, l'Etat dirigeait 596 entreprises. Après le coup d'Etat près de 300 entreprises nationalisées ont été restituées à leurs anciens propriétaires. 200 autres entreprises relevant du secteur industriel, financier et commercial ont été privatisées avant la crise de 1982. La crise financière de 1982 qui a fait suite à une libéralisation financière rapide, a

engendré le phénomène de la renationalisation, en particulier des banques en situation de faillite et de nombreuses entreprises endettées auprès de ces banques. A la fin de 1983, les moyens de production étaient concentrés aux mains de l'Etat. Dès que la phase la plus critique de la crise financière fut dépassée vers 1985, le processus de privatisation a été repris, seulement ce dernier n'a pas rencontré le succès espéré. Le poids des entreprises privatisées dans l'économie est faible. Les actionnaires se sont emparés rapidement de leurs actions.

L'objectif de ces réformes est de continuer à moderniser les structures productives ainsi que du secteur des services comme les télécommunications et les infrastructures en général, à travers les transferts de technologies qui pouvaient être possibles essentiellement via les IDE.

La caractéristique centrale du modèle était donc l'ouverture au commerce et aux finances transnationales. Cependant, la libéralisation sous contrôle militaire a entraîné une profonde dépression du taux de change, un coût social en termes de chômage ainsi que l'accumulation d'une dette extérieure très importante, cette situation a duré jusqu'à 1981, elle a été suivie par une crise financière en 1982. Seulement cette situation a été rapidement contournée, le taux d'inflation se réduisait d'une moyenne annuelle de 57,3% pour la période 1974-1989 et le PIB a repris sa croissance. Seulement le coût social reste très important, le chômage a atteint une moyenne de 17.3% entre 1974 et 1989, avec une pointe de 30% pour l'année 1983. Cette situation a engendré des conflits sociaux aigus accentués par une distribution très inégale des revenus. Tout cela a rendu nécessaire une transition démocratique qui a débouché vers une stabilité économique du Chili en faisant de ce pays, depuis 1990, l'économie la plus stable de l'Amérique latine.

Le Chili n'a pas opté pour une diversification en direction de l'industrie manufacturière mais plutôt pour une diversification de la gamme d'exportations fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Aujourd'hui, le Chili est premier exportateur mondiale du cuivre qui reste le poids lourd de son secteur primaire. Ce pays est également premier producteur d'iode, de lithium, de rhénium et fournit la totalité des nitrates naturels mondiaux. Le secteur des services représente 53.2% du PIB en 2012. L'économie chilienne a échappé à la malédiction des ressources naturelles en fabriquant à base de ressources naturelles diversifiées des produits à forte valeur ajoutée. La maîtrise des mécanismes de marché a permis à cette économie à mettre en œuvre des politiques budgétaires contra cycliques qui ont stabilisé l'économie grâce à une forte épargne pendant le boom du cuivre et à une injection de liquidités dans l'économie lorsque la chute des cours a commencé.

Botswana :

Le Botswana était l'un des pays les plus pauvres de l'Afrique à son Indépendance du colonialisme britannique en 1966. Actuellement, l'économie de ce pays est considérée comme l'une des économies les plus dynamiques au monde, avec un taux annuelle de près de 9% durant les 40 années qui ont succédé à l'indépendance, sa croissance a dépassé même celle des tigres asiatiques et est considérée comme la plus stable des pays de l'Afrique.

La découverte des gisements de Diamant au début des années 1970 a fait changé les orientations de cette économie qui jusque là comptait sur l'agriculture qui représentait environ 43% du PIB et dépendait de l'exportation de viande de bœuf. Aujourd'hui, le Botswana est le premier producteur mondial de diamants. Le secteur minier est le principal moteur de la croissance du pays. En 2008, ce secteur représentait 39%¹ du PIB. Les exportations de ce pays représentent 40%² du PIB et sont à 80%³ de nature minière.

La stabilité de cette économie depuis le début de la décennie 1970, en maintenant une croissance robuste, revient en parti à la solidité des politiques macroéconomiques et à une gestion judicieuse des ressources minières. En effet, le Botswana est connu pour sa gestion prudente des finances publiques où les dépenses sont orientées vers la création des infrastructures essentielles à l'accélération du développement du secteur privé et la diversification des exportations qui devient une nécessité pour cette économie puisque la production du diamant devrait chuter après 2020, et probablement cesser vers 2030⁴.

Cette stabilité économique revient essentiellement à la stabilité politique depuis l'indépendance. La majorité des élections organisées tout les cinq ans depuis 1966 ont été gagnées par le Parti Démocrate du Botswana (PDB). Ce parti a toujours fait preuve d'engagement en termes de politiques économiques qui ont permis d'enregistré 16 années (1983-1999) d'excédent budgétaire et un cumul confortable des réserves de change. Le gouvernement Botswanais a doté le pays d'un système démocratique caractérisé par le respect des droits notamment les droits de propriété, les garanties politiques, des libertés civiques et économiques. L'introduction de ces institutions politiques a préparé le terrain à l'investissement privé qui est jusque là essentiellement focalisé sur le secteur minier et celui des services. La stabilité de l'environnement politique a aussi permis à ce pays d'entretenir

¹ Banque Africaine du développement « Botswana, Document de stratégie-Pays 2009-2013 », p 3

² Op.cit, p 5

³ OCDE « Botswana », p 169

⁴ Banque Africaine du développement « Botswana, Document de stratégie-Pays 2009-2013 », p 4

de bonnes relations avec ces pays voisins et ces partenaires commerciaux qui sont membres de l'union douanière d'Afrique australe (Sacu) notamment l'Afrique du sud, les Etats Unis, la grande Bretagne ainsi que le reste de l'Europe.

Dubai :

Dubai est économiquement le deuxième plus important Emirat des Emirats Arabes Unis après Abou Dabi. Les E.A.U font partie du CCG (Conseil de Coopération du Golfe). Les pays du CCG (l'[Arabie saoudite](#), [Oman](#), le [Koweït](#), [Bahreïn](#), les [Émirats arabes unis](#) et le [Qatar](#)) sont des acteurs clés du marché mondial des hydrocarbures. Ils détiennent 30% des réserves de pétrole mondiales. Leur part dans la production mondiale de pétrole est de 23%.

Après près d'un siècle de rivalité entre Dubai et Abou Dabi, ces deux Emirats se sont réconciliés suite à la fondation de la fédération des E.A.U le 02 Décembre 1971 lors du départ des Britanniques. Dubai contribue à 30%¹ du PIB des E.A.U contrairement à Abou Dabi qui contribue à 60% du PIB puisque cet Emirat détient 90% de la production des hydrocarbures. Bien que Dubai a depuis 1937 profité d'une rente annuelle en contre partie de la signature d'un contrat exclusif avec les Britanniques (pour une durée de 75 ans) leur donnant le droit de recherche et d'exploitation pétrolière, le pétrole n'a jamais été l'unique centre d'intérêt pour Dubai. Quand Dubai extraie 60 000 de baril par jour (en 2008) Abou Dabi extraie 2.5 millions. C'est pourquoi Dubai a depuis le début du 20^{ème} siècle encouragé le commerce. Cet Emirat est passé d'un spécialiste d'exportation de perles à un aimant des investissements directs étrangers. Dubai a misé sur sa position stratégique de commerce en créant des zones franches qui ont attiré de nombreuses sociétés qui y ont installé leurs sièges régionaux. Les zones franches se sont petit à petit diversifiées, en plus d'attirer les entreprises intéressées par les avantages fiscaux qu'elles proposent, elles se sont également spécialisées dans les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) et les loisirs. Dubai s'est aussi fortement développé dans l'immobilier particulièrement après avoir permis aux étrangers l'accès à la propriété immobilière en 2006. Le BTP (Bâtiments, Travaux Publics) a aussi attiré de nombreux investisseurs étrangers de pays émergents et a contribué à la présence d'une communauté expatriée d'un haut niveau.

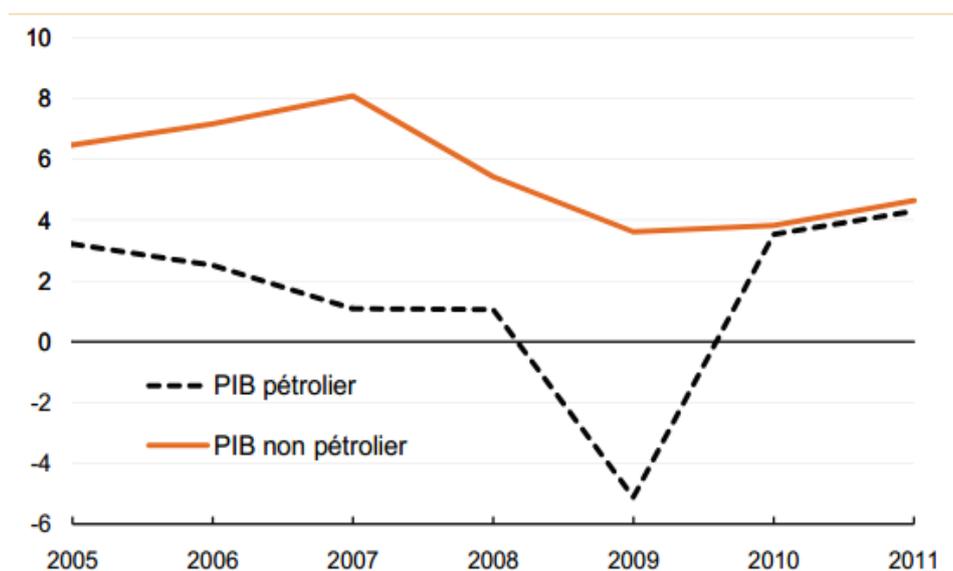
C'est ainsi que Dubai a pu être le premier Emirat à réussir sa transition post-pétrolière. Seulement puisque la croissance de cet Emirat dépend essentiellement de son ouverture à

¹UCCIFE «Réussir aux Emirats Arabes Unis Abou Dabi/Dubai & les Emirats du nord », p5.

l'international, il est fortement exposé aux chocs externes. A titre d'exemple, il a été mécaniquement affecté par l'explosion de la bulle immobilière de 2008. Cependant Dubai est doté d'une coquille qui atténue l'ampleur des chocs exogènes. En effet, Dubai peut compter sur Abou Dabi par le principe de solidarité fédérale qui a joué un rôle décisif en lui apportant un soutien financier considérable. En pleine crise financière internationale, Dubai a inauguré la plus grande tour du monde « Bordj El Khalifa » qui porte le nom du Emir d'Abu Dabi en guise de remerciement.

Dans une telle situation et à première vue la dotation de ressources naturelles est de loin une malédiction. En effet, tout juste après la crise de 2008, contrairement aux pays occidentaux, les pays exportateurs de pétrole, notamment ceux de la région MOANAP, ont connu une croissance positive du PIB hors hydrocarbures comme on peut le constater sur le graphique suivant :

Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier des pays de la région MOANAP (2005-2011)



Source : FMI : Perspectives économiques régionales : moyen orient et Asie centrale (2011)

Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessus, le PIB non pétrolier a continué à s'accroître de 2005 à 2007 malgré la chute du PIB pétrolier durant cette période. La crise financière internationale de 2008 a engendré une baisse de la demande mondiale du pétrole ce qui a diminué les recettes d'exportation et par là le niveau des réserves de change. Seulement l'accumulation d'importantes réserves de change avant la crise a permis aux pays de la région

MOANAP de renouer avec la croissance. On remarque que le PIB non pétrolier évolue avec une croissance positive depuis 2009.

Seulement, cette croissance positive est due essentiellement à l'augmentation des salaires et l'emploi dans le secteur public en réaction aux tensions sociales. Les pays exportateurs ont les moyens de maintenir le contrat social. Cependant, cette stabilité sociale, ayant pour objectif le maintien de la stabilité politique, menace la stabilité économique. Tous les pays exportateurs de pétrole ne sont pas dans la même position économique des E.A.U qui même en étant 9^{ième} producteur et 5^{ième} exportateur de pétrole au monde, le pétrole ne représente que 27% de leur PIB.

Cependant après les événements du printemps arabe et notamment le cas de la Lybie, un pays riche en ressources naturelles avec le 6^{ième} PIB par tête¹ de la région MOANAP On ne peut pas considérer les moyens financiers comme principale base pour la stabilité sociale. Les révolutions sociales dans la région MOANAP proclamaient initialement la démocratie. La transition démocratique est devenue plus que jamais une condition nécessaire pour la stabilité sociale ainsi que la stabilité politique. La démocratie engendre un environnement politique favorable à la prospérité économique, mais à elle seule ne peut pas garantir cette prospérité.

Puisqu'un secteur productif est le seul garant d'une croissance à long terme et de ce fait l'unique voie pour une transition post-pétrolière et puisque la propriété privée est plus efficace que celle de l'Etat dans la réalisation des gains de productivité, la transition vers une économie de marché devient alors un passage obligé pour toute économie qui espère une intégration internationale. Les expériences des pays de l'Europe de l'Est ainsi que celles des pays pétroliers démontrent l'importance du changement institutionnel pour le succès de la transition économique qui devrait déboucher vers une transition post-pétrolière réussite.

2.6.La position internationale envers la transition économique dans les pays en développement :

L'échec de la transition économique menée par les organisations internationales (l'Amérique) revient au fait que le processus de la transition allait dans le sens de la création d'un marché pour les pays industrialisés. Les pays en transition dans la plupart sont des pays en développement. Ayant un secteur productif affaibli par les réformes de la privatisation, il

¹ En 2009, le PIB par habitant de la Lybie était de 10 456 \$ environ trois fois celui de l'Algérie (3 796 \$) pour la même année.

devient clair que l'ouverture commerciale servira plutôt l'importation dans ces pays en faveur des pays développés. Le secteur privé naissant dans les économies en transition évolue avec la contrainte d'une rude concurrence avec les produits étrangers.

L'Europe aussi, s'est intéressée à l'encadrement de la création du secteur privé dans les pays en développement et en transition à travers la création des organisations comme le Centre pour le Développement Industriel (CDI) créé en 1977, financé par le fonds européen du développement, associant l'union européenne et les 70 pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

Le rôle du CDI consiste à encourager et appuyer la création et l'extension des entreprises industrielles dans les pays de l'ACP en favorisant le partenariat entre les entreprises ACP et européennes. Le partenariat peut être : financier, technique ou commercial, sous forme de contrat de gestion, accord de licence ou de sous-traitance...etc.

Le CDI ne finance pas le projet mais aide à la recherche de son financement. Cette institution assiste les projets d'industrialisation qui contribuent au développement du pays. Certains petits projets peuvent être acceptés dans le cas où ils s'exercent dans des secteurs industriels prioritaires.

L'institution du CDI fournit un soutien technique et une formation pour les entreprises de l'ACP ainsi qu'une assistance financière à travers un financement de 50% de la part de la Banque européenne du développement. La situation des économies visées par cette assistante, avec un difficile accès financier pour les entrepreneurs locaux et une faible épargne, ne permet pas de financer ce genre de projets industriels.

Cette coopération dans le cadre de partenariat est un encadrement pour faciliter l'accès de l'investissement direct étranger dans les pays ACP. Pendant la seconde moitié de la décennie 1990, le financement de la BEI s'est concentré sur les investissements en infrastructures, en énergie et en communications dans les pays APC non développés. Les besoins de financements de ce type de projets ne peuvent être assurés que par un investissement étranger qui prend une situation de monopole dans de nouveaux marchés comme celui de la communication.

Les perspectives de l'économie mondiale montrent qu'avec la transition économique, les pays riches s'enrichissent et les pays pauvres s'appauvrissent en ouvrant les portes aux pays riches pour créer leurs richesses.

Section 02 : L'importance du changement institutionnel dans le processus de transition économique :

1. Le cadre théorique du changement institutionnel :

1.1. Le changement institutionnel selon Douglass North :

Si pour North les institutions sont les règles du jeu, les organisations et les individus sont les joueurs de ce jeu. En effet, North estime que pour comprendre le changement institutionnel il est important de connaître les agents du changement, la source du changement, la direction du changement et les caractéristiques de la stabilité des institutions, puisque selon lui : «A basic function of institutions is to provide stability and continuity by dampening the effects of relative price changes. It is institutional stability that makes possible complex exchange across space and time »¹ Autrement dit, la stabilité institutionnelle est indispensable pour effectuer les échanges entre les organisations, entre les entrepreneurs et entre les organisations et les entrepreneurs, c'est-à-dire entre les agents du changement (les entrepreneurs et les preneurs de décisions dans l'organisation).

Les échanges sont relatifs aux prix, donc la variation des prix -que North considère comme changement externe puisqu'il s'agit d'un changement dans l'environnement du cadre institutionnel- constitue une source du changement institutionnel. En effet, ce changement externe nécessite un apprentissage de l'évolution de l'environnement, cet apprentissage va enrichir les constructions mentales des entrepreneurs ce qui engendre un changement institutionnel. Ces constructions mentales sont également appelées « les modèles mentaux », ces derniers se forment par un transfert intergénérationnel de connaissances qui sont partagées par tous les membres du groupe qui partagent un même espace, plusieurs modèles mentaux existent simultanément. En retour ces modèles mentaux influencent les choix des entrepreneurs, ce qui va se répercuter sur la demande ; et donc sur les prix.

¹ D. North « Privatisation, Incentives and economic performance », P 3

Donc le changement institutionnel se fait suite à la demande des entrepreneurs, North estime que ces derniers devraient évaluer et comparer les gains de productivité du cadre institutionnel existant avec le cadre alternatif afin de pouvoir délibérer.

Le changement des règles informelles se produit progressivement et parfois tout à fait inconsciemment puisque les gens évaluent les nouvelles perceptions des coûts et des avantages sociaux et vont créer des modèles alternatifs de comportements compatibles avec le nouveau contexte économique et social. Le changement des règles formelles peut se produire suite à des changements législatifs comme le passage d'une nouvelle loi, d'un changement judiciaire découlant des décisions de la justice, d'un changement de la constitution : changer des règles qui devraient changer d'autres. Ces changements s'effectuent suite à une délibération des membres des organisations.

North insiste sur l'importance des contraintes informelles parce que les règles formelles et les organisations ne sont pas les seules qui jouent le rôle de médiateur entre les parties du conflit, les contraintes informelles peuvent aussi favoriser le dialogue entre les parties du conflit.

Pour résumer le processus du changement institutionnel, North présente cinq propositions du changement institutionnel :

1. L'interaction continue entre les institutions et les organisations dans un contexte d'asymétrie d'information, ainsi que la concurrence entre les organisations ; sont la clé du changement institutionnel. Selon North il est important de distinguer entre institutions qui sont les règles du jeu, et les organisations qui sont les joueurs. La modélisation des institutions est une modélisation des contraintes informelles qui régissent les comportements des individus. La modélisation des organisations concerne leur gouvernance et leur mode d'action.

2. La concurrence oblige les organisations à continuellement investir dans les compétences et les connaissances nécessaires pour survivre. Que ce soit par « learning by doing » ou par l'acquisition de nouvelles connaissances d'une façon plus formelle, une organisation doit s'améliorer pour être plus efficace que ses rivaux. Les organisations qui sont dans une situation de monopole dans le champ politique ou économique ne se trouvent pas obligées de s'améliorer pour survivre, alors que les organisations telles que les partis politiques, ou les petites entreprises doivent

s'efforcer à améliorer leur efficacité pour faire face à leurs rivaux. Si la concurrence est limitée (pour divers raisons), les organisations seront moins ainsités à investir dans les nouvelles connaissances et par conséquent il n'y aura pas de rapides changements institutionnels, mais plutôt une stagnation de la structure institutionnelle. Une concurrence vigoureuse entre les organisations permet donc d'accélérer le processus du changement institutionnel.

3. Le cadre institutionnel offre les incitations qui dictent les types de compétences et les connaissances perçues comme engendrant du maximum « pay-off ». en effet une économie qu'elle soit une économie de redistribution des revenus ou une économie de production, fournit un ensemble de mesures incitatives, le choix d'investissement des organisations dans les connaissances se fera en fonction de la mesure qui fournit le maximum pay-off. Par exemple, si dans une économie l'activité productive procure le rendement maximum, les organisations vont investir dans les connaissances et compétences qui permettront d'accroître la productivité. Les bénéfices ne sont pas les seuls à pouvoir influencer les choix des organisations et des entrepreneurs, l'avenir de l'économie influence tout aussi leurs choix puisque leur survies en dépend.

4. Les perceptions sont dérivées à partir des constructions mentales des joueurs. Les individus interprètent les informations qu'ils perçoivent de leur environnement à travers leur construction mentale, ce qui les pousse à faire certains choix plutôt que d'autres, la multitude des modèles mentaux fait que certains individus interprètent différemment les mêmes informations et par conséquent font des choix différents.

5. Le changement institutionnel est un processus progressif qui dépend d'un sentier. Il est progressif car un changement à grande échelle menacerait l'existence des organisations et par conséquent sera combattu par elles. Un changement révolutionnaire¹ se produit que dans le cas d'un blocage au sein des organisations qui ne peuvent plus capter les gains tirés du commerce. La direction du changement sera globalement conforme avec le cadre institutionnel et la matrice institutionnelle existante, puisque les entrepreneurs et les membres des organisations ont fait des choix d'investissement de connaissance qui leurs procurent les meilleurs bénéfices selon le

¹ Le changement révolutionnaire est le résultat d'une impasse résultante d'un manque d'institutions de médiation qui permettent aux parties du conflit à parvenir à des compromis qui capturent certaines des gains provenant de transactions potentielles.

cadre existant et qui assure aussi leur continuel existence que ce soit dans le marché économique ou politique, c'est ce que North appelle par « Path dependence ».

Afin de lier changement institutionnel et changement économique, North s'est outillé de l'approche des coûts de transaction pour analyser le comportement des entrepreneurs qui cherchent à maximiser leur pay-off en faisant des choix dans ce sens, comme il s'est servi des analyses des sciences cognitives concernant la rationalité des choix.

L'approche des coûts de transaction est complémentaire à celle de l'approche de la théorie des jeux, cette dernière est essentielle puisqu'elle permet de définir les conditions qui assurent un environnement hospitalier pour la solution des échanges économiques et politiques les plus complexes. La théorie des jeux nous aide à préciser les problèmes de coopération dans un jeu. C'est-à-dire, pourquoi une coopération entre les organisations se produit dans un certain contexte et pourquoi elle ne se produit pas dans un autre.

North se préoccupe de savoir comment les institutions évoluent et comment elles affectent les coûts de transaction. Une protection des droits de propriété permet de limiter ces coûts, l'obtention des droits de propriété qui permettent un engagement crédible des institutions, est de la responsabilité du système politique. North se préoccupe également de l'évolution des contraintes institutionnelles qui ont une part soit du succès soit du déclin d'une économie, c'est pourquoi il avance que "Third world countries are poor because the institutional constraints define a set of payoffs to political/economic activity that do not encourage productive activity" ¹

Comprendre comment les institutions évoluent permet de mieux détecter les types de connaissances et compétences qui mèneraient vers une croissance soutenue ou une stagnation, selon le choix des organisations. Donc, il est clair qu'il y a une relation entre l'investissement dans l'éducation et la croissance économique, North estime que les pays du tiers monde ont souvent mal géré l'investissement éducatif, et se sont focalisés sur les études supérieures alors que l'enseignement primaire fournit plus de rendement social ².

On constate que la distinction entre organisations et institutions est la base de l'analyse du changement institutionnel Northien, selon North, déterminer l'identité des joueurs clarifie le déroulement du processus du changement. En déterminant les responsables de la construction de la construction institutionnelle, on peut cerner la source du changement ainsi que la

¹ D. North « institutional change a framework of analyses », p 20

² Op. cit, p 5

direction du changement qui est dans la plus part des cas en faveur des joueurs afin de faire toujours partie du jeu. Cette distinction ne fait pas l'unanimité des institutionnalistes.

1.2. Théorie du game form :

La théorie du game-form est une théorie de Masaiko Aoki qui s'est servi de la théorie des jeux pour concevoir la définition de l'institution et pour comprendre le processus du changement institutionnel au sein d'un jeu.

Le game-form se définit par un ensemble de domaines et par la conséquence des actions définies dans chaque domaine. Le domaine est l'ensemble des agents mutuellement interactifs dans certains champs d'interactions (économiques, politiques, organisationnelles ou sociales) et l'ensemble des choix activés pour chacun de ces agents. Les agents peuvent être les individus comme ils peuvent être des organisations telles que le gouvernement, les entreprises...etc.

L'ensemble des choix d'action d'un agent particulier peut être conditionné par l'état mental, l'acquisition de compétences dans le cas d'une personne physique, et par l'accumulation collective du savoir faire ainsi que l'attention collective dans le cas d'une organisation. La fonction conséquente du game-from peut être conditionnée par (1)la technologie disponible, (2)les règles formelles avec des récompenses ou des pénalités spécifiques aux actions choisis et entreprises par les agents du domaine, (3) et par les paramètres institutionnels des autres domaines, que Aoki considère comme facteurs exogènes. Les choix des agents se font selon les préférences des agents et selon les conséquences des choix. La maximisation des préférences ne doit pas être interprétée comme un égoïsme exclusif de l'agent, il peut également présenter des préoccupations altruistes génétiquement programmées. En activant leurs choix, les agents visualisent une sorte de hiérarchisation dans la quelle la structure politique (et la structure sociale dans le cas des normes sociales) formule des règles pour le domaine économique, d'où la notion d'institution.

Aoki distingue entre deux conceptions de l'institution même s'il rejoint North dans sa définition des institutions où ces dernières sont l'ensemble des règles qui régissent les comportements des individus. Aoki voit l'institution comme un game-form, et comme le résultat de l'équilibre du game-form.

Les institutions comme un game-form : se sont les règles représentatives du jeu, en d'autre terme, se sont les règles formelles qui reflètent le système de croyances et des idéologies des agents et qui doivent d'abord passer par la sphère politique afin que les agents puissent les utiliser pour faire leur choix d'action, c'est-à-dire, ce sont les règles qui permettent / ou limitent l'activation des choix d'action.

Les institutions comme résultat de l'équilibre endogène du game-form : Si et seulement si les plans d'action des agents et leurs croyances deviennent cohérents et réalisables à plusieurs reprises, ces plans peuvent être considérés comme une règle durable du jeu et donc une institution. Pour qu'il y'ait une cohérence entre les choix activés et les croyances il faut que les agents aient en moins un minimum d'information que Aoki appelle par « *the common knowledge* » , il suffit donc que les agents connaissent les principales caractéristiques du déroulement du jeu et les préférences interprétées par des actions répétées à plusieurs reprises par les autres agents. Les informations assimilées par les agents permettent de visualiser des profils des choix d'action possibles des agents. Chacun de ces profils est appelé par un état de jeu. La rationalité limitée des agents ne permet pas de connaître tous les états du jeu, et donc les informations sont requises dans un système de partition, où certains agents peuvent avoir des parties plus fines/ ou maigres que d'autres du moment que certains agents peuvent être mieux informés que d'autre sur certains états de jeu. Ainsi, le common Knowledge concerne les parties les plus fines qui font partie des cellules d'information de tous les agents, c'est dans ce sens qu' Aoki définit l'institution: “ *An institution is self-sustaining, salient patterns of social interactions, as represented by meaningful rules that every agent knows and incorporated as agents' shared beliefs about the ways how the game is to be played*”¹.

Ces institutions qui sont le résultat d'un équilibre d'un game-form vont devenir des institutions du game-form. Chaque domaine a des institutions propre à lui, la compréhension des arrangements institutionnels se fait en terme d'équilibre, mais cela ne veut pas dire que les institutions ne changent pas, le changement s'effectue lorsque l'équilibre se déplace substantiellement dans les différents domaines. Selon Aoki tant que les croyances partagées par les agents sont les mêmes, et que le jeu est toujours en cour d'évolution, l'institution est intacte, mais dès que les croyances et les connaissances évoluent et sont partagées comme des connaissances communes par tous les agents des différents domaines, cela induit une nouvelle institution, donc un changement institutionnel.

¹ Masahiko Aoki «Endogenizing Institutions and Institutional Changes», p 7

En considérant l'institution comme paramètres qui caractérisent et définissent le game form, le changement institutionnel se produit lorsqu'il y a un changement technologique, environnemental, accumulation et développement des compétences...etc. Ces changements poussent les agents à avoir des comportements différents même s'ils font les mêmes choix, mais tant que les agents cherchent à maximiser leurs profits ils se retrouveront toujours dans le game-form où ils vont activer des choix qui tendent vers l'équilibre du jeu, à moins qu'ils s'arrêtent à un certain niveau de profit (qui est peu probable) et font des choix qui vont à l'encontre des choix des autres agents.

Pour mieux comprendre le changement institutionnel à travers le game-form, Aoki propose trois mécanismes du changement institutionnel :

- L'innovation Schumpétérienne dans les groupements: un groupement d'entrepreneurs peut apparaître quand il y a une possibilité de rendement pour chaque agent de ce groupement, un nouveau type de groupement d'entrepreneurs peut être viable que si l'ancien ne l'est plus suite à des crises internes. Schumpeter estime que l'institutionnalisation de nouveaux types de groupements d'entrepreneurs n'est pas toujours bénéfique pour l'économie, du moment qu'une poussée vigoureuse de l'entrepreneuriat va engendrer la destruction des anciennes combinaisons productives, certains produits vont remplacer d'autres produits qui existaient avant, mais cela n'est pas toujours le cas, une coexistence entre ancien et nouveau groupement peut être possible. Aoki explique ce point en illustrant avec l'exemple de l'émergence du groupement de petites firmes entrepreneuriales Start-up dans la Silicon Valley. Ces firmes ont émergé suite au changement de la structure organisationnelle des plus grandes firmes dominantes du marché comme IBM et GM. Alors que la méthode traditionnelle d'intégration au marché s'appuyait sur la R&D (recherche et développement), où il s'agissait de se charger de A à Z du perfectionnement du produit et de ses composants pour assurer sa survie. Mais cela semble coûteux même pour les firmes les plus gigantesques. Les firmes start-up de la Silicon Valley se sont spécialisées dans la création et le perfectionnement des composants des unités produites par les grandes firmes. Cette nouvelle méthode d'intégration appelée A&D (Acquisition et développement) réduit les coûts des plus grandes firmes et permet l'existence des petites firmes au côté des firmes dominantes du marché. La recherche

de la réduction des coûts de production a engendré un changement institutionnel de type organisationnel grâce à l'innovation.

- Chevauchement de domaines : un changement institutionnel dans un domaine peut se produire grâce à l'enracinement d'un autre domaine, le domaine économique peut changer dans la bonne voie dans certains cas d'enracinement sociale, c'est le cas des petites entreprises Italiennes d'industrie textile qui ont été créées suite à l'échec du développement des grandes entreprises à cause des conditions de travail des années 1960 (salaires élevés, conflit entre travailleurs). Des travailleurs qualifiés qui exerçaient dans ces grandes entreprises, ont eu l'idée de créer leurs propre entreprise en investissant tout leur capital social, le succès de ces entreprises revient au partage des connaissances mais aussi à la réputation de ces nouveaux entrepreneurs qui l'ont acquit dans le domaine économique préexistant. On déduit qu'un enracinement ou la lenteur du changement d'un domaine peut favoriser le changement dans un autre.

- La dynamique de la complémentarité institutionnelle : la dynamique de la complémentarité institutionnelle a été étudiée dans le théorème Momentum par Milgrom, Qian et Roberts (1991). Ce théorème soutient que même si, dans le domaine X, le niveau initial de compétences humaines qui devraient être favorable au soutien de l'institution x' , est faible, la présence d'institutions complémentaires dans d'autres domaines peuvent accroître l'impact d'une politique destinée à induire x' , ainsi progressivement, x' se transformerait en une institution viable. A l'inverse, même si des lois sont introduites pour induire l'institution x' , l'absence de complémentarités institutionnelles dans d'autres domaines rendra la réalisation de cette institution difficile. Aoki donne l'exemple de l'économie chinoise qui connaît une croissance remarquable depuis le lancement des politiques de réformes d'ouverture commerciale à la fin des années 1970. La croissance remarquable de la chine est due à l'investissement étranger, Aoki s'est alors posé la question : comment un pays qui a longtemps fermé ses portes à l'économie de marché, un pays gouverné par un système politique qui a adopté une « économie socialiste du marché » qui ne favorise pas l'établissement de l'Etat de droit a pu attirer autant d'investissement ? la réponse à cette question se trouve dans le développement relatif de l'infrastructure juridique de la mise en œuvre du contrat et de son application. Concevoir des lois qui permettent le droit à la propriété, a pu attirer les IDE même en l'absence d'un Etat de droit, et cela grâce à l'importante circulation de capitaux que la chine a connu, le niveau

d'exportations ainsi que la maîtrise des langues étrangères et la logistique de transport qui ont aussi favorisé l'attractivité des IDE. L'économie chinoise a pu développer les compétences de son marché intérieur grâce à ces échanges avec le monde extérieur ainsi qu'au renforcement des infrastructures à Hong Kong.

Ces trois mécanismes peuvent fonctionner d'une façon autonome comme ils peuvent fonctionner simultanément, le mécanisme d'innovation peut avoir besoin du mécanisme du chevauchement, le mécanisme de la complémentarité institutionnelle renforcerait le fonctionnement des deux mécanismes. Seul différence entre ces trois mécanismes, est que les mécanismes du chevauchement et de complémentarité institutionnelle ont besoin des institutions du passé et ne les éliminent pas, par contre, selon Schumpeter, le mécanisme d'innovation peut le faire. A travers sa théorie du game form Aoki a tenté de proposer un cadre unifié, analytique et conceptuel pour comprendre le rôle des facteurs sociaux, politiques, économiques et organisationnels, ainsi que la nature de leurs interdépendances et leurs interactions dans le processus du changement institutionnel. Aoki se voit différent des autres chercheurs dans les différentes disciplines des sciences sociales qui selon lui en tendance à se concentrer sur un seul ou quelques-uns de ces facteurs estimés comme endogènes dans le processus de changement institutionnel tout en considérant les autres facteurs comme des données exogènes. En effet, Aoki étudie l'équilibre dans chaque domaine où les institutions sont considérées comme endogènes et exogènes à la fois. Les institutions endogènes correspondent aux institutions d'un domaine particulier où les institutions des autres domaines sont comme des paramètres exogènes à l'équilibre de ce domaine, ces paramètres sont des institutions endogènes de leurs domaines respectifs et ainsi de suite. Cette conception du game form est conditionnée par le common knowledge, qui est pénalisée par la rationalité limitée des agents, cependant, est ce que ce minimum de connaissances partagés et le fait de miser sur la supposition que les agents vont activer les choix qui convergent vers l'équilibre du jeu puisqu'il leur offre le maximum profit, suffit pour formuler des règles qui limitent les comportements opportunistes des agents qui peuvent estimer que leurs profits peuvent être aussi maximisés en prenant de la part des autres agents ?

1.3. Le changement institutionnel dans la théorie de la régulation :

La théorie de la régulation est née dans les années 1970, à la fin des trente glorieuses. En effet au milieu des années 1970 les économies occidentales entrent dans une des crises les plus sombres de l'histoire du 20^{ième} siècle, cette théorie va donc tenter d'expliquer ce passage

de la croissance à la crise, sans recourir à des chocs externes-tel que le choc pétrolier de 1973- mais plutôt de manière endogène, en inscrivant des mécanismes économiques dans une dynamique historique orientée par les institutions.

Depuis les années 1970 la Théorie de la Régulation (TR) s'intéresse au rôle des institutions dans la dynamique de longues périodes des économies «capitalistes». La vocation de la TR est de déterminer la liste des institutions nécessaires à la viabilité d'une économie capitaliste et d'analyser la dynamique au sein de chaque architecture institutionnelle observée dans une période donnée.

Contrairement aux théories contemporaines qui s'intéressent au micro-fondement des institutions et des organisations, la TR s'intéresse à l'explication de la forme des rapports sociaux fondamentaux, à savoir le rapport salarial et le rapport de concurrence, qui font partie des cinq formes institutionnelles qui correspondent à la codification de ces rapports sociaux.

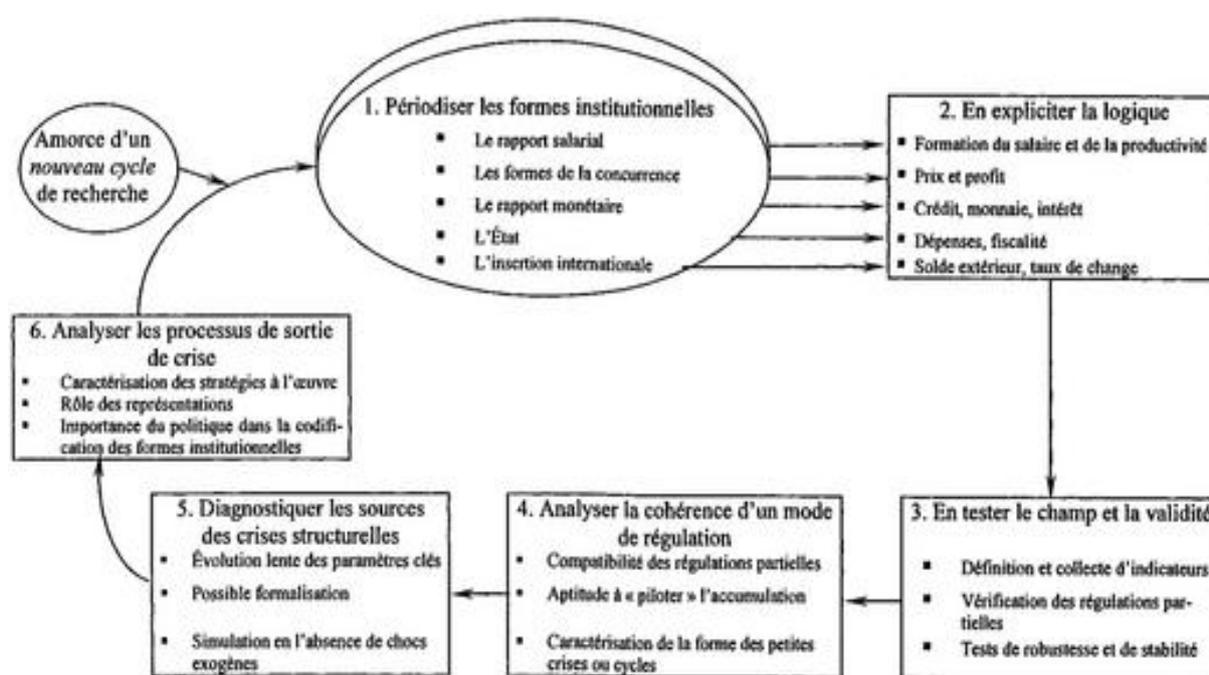
Les cinq formes fondamentales sont :

1. Forme et régime monétaire : la forme monétaire est la modalité qui démontre le rapport social entre les sujets marchands, quant au régime monétaire, il exprime une configuration qui permet d'ajuster déficits et excédents ;
2. Forme du rapport salarial : une configuration du rapport capital /travail (relation entre différents types d'organisation du travail, modalités de reproduction des salariés) ;
3. Forme de la concurrence : indique comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation aux décisions indépendantes ;
4. Forme de l'Etat : forme de l'insertion économique et sociale de l'état ;
5. Forme d'adhésion au régime international : l'ensemble des règles qui organisent les relations entre l'état et le reste du monde, en matière d'échange de marchandises et en matière de choix de localisation des IDE

Ces formes institutionnelles conditionnent le processus d'ajustement économique-qui est le mode de régulation- à court moyen terme. « Le mode de régulation » a pour rôle de soutenir et piloter le « régime d'accumulation » qui est l'ensemble des régularités qui assurent une progression générale et cohérente de l'accumulation du capital, ces régularités permettent de déterminer dans le temps les déséquilibres qui naissent du processus lui-même, ces déséquilibres débouchent vers des crises structurelles qui sont à

l'origine du changement des formes institutionnelles et donc du changement institutionnel dans la TR. Les étapes du changement sont présentées dans la figure suivante :

Figure 1 - La théorie de la régulation est une analyse de la dynamique des institutions : les six étapes de la recherche¹



La première étape consiste à repérer les formes institutionnelles à travers une analyse historique de leur apparition. A la seconde étape il s'agit de reconnaître la logique que porte chaque forme institutionnelle, à la troisième étape les caractéristiques des régulations sont vérifiées partiellement à l'aide d'indicateurs et de tests de robustesse et de stabilité, quant à la quatrième étape, elle a pour but d'analyser la cohérence d'un mode de régulation en vérifiant : la compatibilité des régulations partielles, l'aptitude à piloter l'accumulation, cette étape permet aussi la caractérisation de la forme des petites crises ou cycles qui conduisent à des changements des formes institutionnelles, la cinquième étape comme mentionné dans cette figure, consiste à diagnostiquer les sources de crises afin de pouvoir procéder au changement a travers trois mécanismes fondamentaux , à savoir : la conversion, la sédimentation ou la recombinaison. La conversion est un processus de réorganisation interne à chaque institution, ce mécanisme consiste à l'apprentissage et l'expérimentation des individus impliqués dans l'institution. La sédimentation concerne la création d'une nouvelle institution en parallèle à

¹ R. Boyer « Les institutions dans la théorie de la régulation », p 7.

l'ancienne si l'on juge que l'ancienne n'est plus opérationnelle et que la conversion n'est plus suffisante. Quant à la recombinaison, elle porte sur la redéfinition des liens entre institutions au sein d'une configuration ou d'un système complet.

A La sixième étape, après l'analyse des processus de crise, un indispensable passage par la sphère politique afin de codifier les nouvelles formes institutionnelles qui marquent un nouveau départ d'un nouveau cycle économique orienté par ces nouvelles formes institutionnelles.

Et donc l'objectif de la TR est de savoir : Comment et pourquoi les formes institutionnelles changent elles au cours du temps ?

Pour mieux comprendre les formes institutionnelles ainsi que leur changement, prenant l'exemple du régime d'accumulation fordiste qui est le fondement des analyses des économistes de la TR, le régime fordiste se fonde sur les cinq configurations institutionnelles suivantes :

- un rapport salarial marqué par une organisation du travail post-taylorienne, un partage des gains de productivité et une consommation de masse.
- un régime monétaire fondé sur le crédit.
- une forme de concurrence oligopolistique
- un Etat inséré avec une extension de la protection sociale
- un isolationnisme protectionniste.

La production de masse qui n'a pas été suivie par la consommation de masse est à l'origine de la crise des années 1930. Le fordisme se présente comme solution au début, aux Etats Unis, qui ont été suivi par les pays européens après la deuxième guerre mondiale à travers le plan Marshall¹, qui a permis aux salariés plus de pouvoir d'achats afin d'arriver à une consommation de masse.

En prenant l'exemple de la France et des Etats Unis, grâce à une synchronisation entre l'évolution des normes de production et l'évolution des normes de consommation, les deux

¹ Le Plan Marshall est un plan américain pour aider la reconstitution de l'Europe après la deuxième guerre mondiale. Dans un discours à l'université d'Harvard qui a eu lieu le 05 Juin 1947, le générale George Marshall a exposé la volonté du gouvernement des Etats Unis à participer au rebâtissaient des pays de l'Europe par une aide de 100 milliards de Dollar sous forme de crédit qui servait à payer des importations en provenance des Etats Unis.

pays ont pu sortir de la crise, seulement, les formes institutionnelles qui pilotent le régime d'accumulation dans les deux pays ne sont pas identiques, en effet Boyer estime qu' « ... alors que la logique de marché continue à jouer un rôle déterminant aux Etats Unis, la France se caractérise par un haut degré d'institutionnalisation à travers une intervention multiforme de l'Etat. »¹, en suivant cette comparaison, on remarque que les modes de régulation sont différents, ce qui nous permet de conclure que plusieurs modes de régulations peuvent exister simultanément.

Le principe de cette théorie qui dit que le succès d'un régime d'accumulation est à l'origine de sa crise, se vérifie avec la crise du Fordisme, alors que l'augmentation des salaires est un objectif, elle devient l'une des raisons de la crise du Fordisme, en effet, au début des années 1970 il ne devient plus possible de maintenir les mêmes niveaux d'augmentation des salaires annuels sans toucher à la répartition entre le capital et le travail, cela a conduit à un conflit sur le partage de la valeur ajoutée qui s'est traduit pendant les années 1970-1980 par une forte augmentation de l'inflation qui a fait apparaître le phénomène de stagflation puisque la production ne suivait pas la demande en consommation.

Les institutions régulant le rapport salarial étaient plus en moins dominantes dans la période du Fordisme. Après la crise du fordisme, les formes de concurrence surtout à l'échelle internationale sont devenues dominantes. On constate une certaine hiérarchie dans les formes institutionnelles puisque les modes de régulation se succèdent mais ne se ressemblent pas.

Tentative de transposition de la théorie de la régulation aux économies rentières :

Il ya lieu de citer, parmi les premières tentatives de transposition, les analyses de C. Ominami dans son ouvrage « *Le Tiers-monde en crise* »(1986). Ce dernier a tenté de généraliser l'approche de la régulation à l'ensemble des pays du tiers monde. Son analyse part du postulat que les pays en voie de développement possèdent les mêmes institutions qui ont soutenu le dynamisme de la croissance fordiste. Le rapport salarial est la forme institutionnelle dominante mais avec des configurations différentes du fordisme. Selon l'auteur, le sous développement du rapport salarial expliquerait le sous développement économique, et inversement. Pour l'auteur les sociétés du tiers-monde sont caractérisées par un manque d'institutionnalisation du rapport salarial due à des facteurs d'ordre structurel qui empêchent l'épanouissement du rapport salarial. L'insistance d'Ominami sur les défaillances du rapport salarial fait suite à la logique hiérarchique du fordisme. Or il semble évident que

¹ R. Boyer « Variété du capitalisme et théorie de la régulation », P 131.

des économies non fordistes ne comportent pas les mêmes institutions clés, et donc le système institutionnel ne peut pas être centralement structuré sur le rapport salarial. Ce postulat est développé par B. Coriat dans son article «*La théorie de la régulation. Origines, spécificités, perspectives*»(1994). En citant les contrats de productivité-salaires du régime fordiste qui selon bon nombre d'économistes (Boyer, Aglietta..) sans eux il n'y aurait pas eu des trente glorieuses, l'auteur démontre par un contre exemple « le Brésil » que le succès d'un régime d'accumulation n'est pas nécessairement du au rapport salarial.

Coriat constate que durant la période du succès économique de ce pays, il y a eu des hauts niveaux de dégagement des gains de productivité surtout dans les secteurs investis par les firmes multinationales, mais les contrats salariaux existants ne permettaient pas le transfert de ces gains aux salaires, effectivement, le régime d'accumulation brésilien de cette époque se caractérisait par la coexistence de hauts gains de productivité et des bas salaires. La croissance résultante est certes rapide mais très instable. Cet exemple souligne que la dynamique des gains de productivité est étroitement liée à l'implantation des firmes multinationales. Ces firmes se sont éventuellement implantées parce qu'elles ont trouvé un environnement favorable à leurs intérêts, la question qui se pose est que si pour investir au Brésil il faudrait se soumettre à des règles dictées par l'Etat qui butent vers un partage de ces gains avec les salariés brésiliens, est ce que ces entreprises auraient investi ?

Cet exemple démontre l'existence d'une hiérarchie institutionnelle gouvernée par l'insertion internationale. On est donc loin du fordisme.

Concernant les économies rentières pétrolières, la généralisation de l'approche de la régulation nécessite en premier lieu une détermination du régime d'accumulation, dans ce type d'économies, le régime d'accumulation est dit rentier que si la rente est utilisée à des fins d'investissement productifs, c'est-à-dire que la rente doit servir à la formation du capital, par exemple, si elle est utilisée pour importer des biens en capital qui ne sont pas produits localement. Le Deutch Deases peut expliquer l'incapacité d'une économie rentière à produire ce type de biens. Donc un régime d'accumulation est dit rentier que si l'économie finance son développement par la rente.

Si pour la TR le rôle des institutions est de régler les conflits sociaux, dans les économies rentières il s'agit de régler les conflits de la répartition de la rente entre propriétaire (l'Etat) et consommateurs (entrepreneurs qui devraient participer à la formation du capital). Pour détecter les canaux de la répartition de la rente, il faudrait d'abord déterminer les formes institutionnelles qui caractérisent un régime rentier.

➤ La forme monétaire est la forme nécessaire d'existence de la rente, la circulation de la rente est impossible sans la médiation de la monnaie. La rente est tout d'abord appropriée en monnaie internationale en contre partie des exportations du pétrole, puis convertie en monnaie locale pour que le développement soit financé. L'Etat qui est le propriétaire de la rente puisqu'il est propriétaire du sol ne peut répartir la rente à travers les dépenses publiques que suite à la conversion préalable de la monnaie internationale en monnaie locale.

La dépense publique constitue ainsi une première modalité de réalisation de la rente. Or sa mise en œuvre dépend étroitement de deux formes institutionnelles : d'un côté, le type du régime monétaire, de l'autre, le mode d'intervention de l'Etat qui décide de la répartition des finances publiques.

➤ Le mode d'intervention de l'Etat se détermine par le régime politique dominant, soit un régime corporatif ou un régime clientéliste. *Le corporatisme* est : « *un mode de contrôle social basé sur l'encadrement durable de la société, centralisé bureaucratiquement dans des organisations nationales, au niveau tant des associations patronales que des syndicats, dont les intérêts sont représentés d'une manière corporatiste, c'est à dire en tant qu'intérêts de groupes et non d'individus, dans la prise de décision en matière de politiques publiques* »¹. *Le clientélisme*, au contraire : « *institue une relation directe, sans médiation collective, entre ceux qui personnifient le pouvoir politique et les individus* »².

Un Etat qui gouverne avec un régime corporatif est plutôt préoccupé par la stabilité monétaire en contrôlant l'inflation en adoptant un régime monétaire de type monétariste qui réside dans le fait que la Banque Centrale joue un rôle limitatif important dans l'émission monétaire tant du Trésor que des banques commerciales, ainsi, cette forme monétaire permet de régler juridiquement les conflits de répartition ainsi que de contrôler les fuites et l'inflation. A contrario, un Etat qui gouverne avec un régime clientéliste privilégie la croissance sur la stabilité monétaire pour se faire il adopte un régime monétaire de type structuraliste qui se caractérise par des hauts niveaux d'inflation qui reflète l'incapacité de ce type de régime politique à régler les conflits sociaux. En déterminant le régime politique on détermine le reste des formes institutionnelles

¹ L. Talha « Le régime rentier et son mode de régulation, Essai de problématique », p 14.

² Op.cit. p 15.

➤ Le rapport salarial : un régime corporatif emploie une gestion plus étatique du marché du travail et codification des conditions de travail et de salaire, tandis qu'un régime clientéliste agit à travers une gestion plus libre et prédominance des rapports d'allégeance du salarié à l'égard de son employeur. Cette deuxième forme est caractérisée structurellement d'une haute inflation, ce qui explique l'incapacité de l'Etat à régler les conflits de redistribution au sein du rapport salarial, a contrario, l'établissement de pactes sociaux de manière judiciaire dans le régime corporatif permet de régler les conflits de répartition.

➤ La rente est fortement liée au change de la monnaie, l'économie rentière est placée du fait du sous développement dans une position dans la division international du travail où la valeur des ressources n'est que celle que le marché international leur donne. La forme d'insertion internationale est celle de l'ouverture commerciale liée essentiellement au taux de change, cette forme est imposée au pays puisqu'elle dépend des fluctuations du cours de la monnaie forte à laquelle l'économie rentière est attachée, le caractère rentier du régime d'accumulation laisse ces économies sans pouvoir face aux fluctuations.

➤ Dans un régime d'accumulation le but est toujours d'accroître cette accumulation par la formation du capital qui dans un régime rentier ne peut se réaliser qu'à travers les canaux de la redistribution de la rente, donc plus de rente veut dire plus d'accumulation du capital. Dans ce sens, le clientélisme qui favorise la croissance de la rente est donc plus approprié. Les pratiques clientélistes engendrent une concurrence biaisée dans une forme de concurrence de monopole de branche (production du pétrole).

Dans la logique d'hierarchie des formes institutionnelles de la TR, une seule forme peut être dominante, mais en déterminant les formes institutionnelles des économies rentières on constate plusieurs hiérarchies, l'une par la forme monétaire du moment où la rente est d'abord acquise en monnaie étrangère puis convertie en monnaie locale, donc le taux de change détermine le volume de la rente. Le volume de la rente dépend de la détermination des prix au marché international, d'où l'importance de l'insertion internationale, le choc pétrolier de 1986 en est un parfait exemple, sauf que la TR explique les crises des régimes d'une façon endogène, sans chocs exogènes, alors que les régimes rentiers dépendent essentiellement des fluctuations des prix qui sont fixés

à l'extérieur de l'économie. Aussi, comme expliqué précédemment, le régime politique qui détermine la forme d'intervention de l'Etat détermine le reste des formes institutionnelles. On constate une ambiguïté qui reflète la difficulté de la transposition des principes de la TR aux économies rentières.

La crise d'un régime rentier peut avoir deux sources, elle peut faire suite à une crise du régime lui-même, le flottement des prix du pétrole peut bloquer la poursuite de l'accumulation. L'action du blocage peut survenir de deux manières :

- Une pénurie de biens en capital suite à la baisse de la capacité d'importation, devenue insuffisante
- Un blocage de la dynamique de la demande interne suite à la baisse des revenus des agents rentiers.

Les deux procédés peuvent se combiner, c'est ce qui se passe au lendemain des crises pétrolières (chutes des prix). La source de ce type de crise est exogène, ce qui ne correspond pas à une analyse en termes de régulation.

La deuxième source de crise est de nature structurelle, elle concerne éventuellement le mode de régulation. Une crise peut survenir de la faible création de débouchés internes, en effet, même avec une disponibilité des biens en capital, des phénomènes tel que la concentration des revenus, les blocages d'ordre institutionnel, et bien d'autres sont susceptibles de bloquer la création de débouchés.

Ces crises peuvent exister simultanément, et sont à l'origine des configurations institutionnelles qui doivent buter vers un nouveau mode de régulation capable de mieux piloter le régime d'accumulation.

La généralisation de la théorie de la régulation qui s'est essentiellement spécialisé dans l'analyse du fordisme, semble rencontrer des carences en ce qui concerne la hiérarchie des formes institutionnelles mais aussi par rapport à la sensibilité du régime d'accumulation rentier aux chocs exogènes, alors que la TR étudie le changement dans une dimension endogène. Reste que la TR fournit une grille d'analyse intéressante pour comprendre les mécanismes du régime rentier si toutefois la rente est utilisée pour la formation du capital.

1.4. Autres conceptions du changement institutionnel :

➤ Le changement institutionnel selon Junstin Yifu Lin¹

Selon Junstin Yifu lin, pour comprendre le processus du changement institutionnel, il est primordial de distinguer entre arrangement institutionnel et structure institutionnelle. L'arrangement institutionnel est défini comme un ensemble de comportements, règles qui régissent un modèle spécifique de l'action et des relations spécifiques. Un arrangement institutionnel peut être formel ou informel. Les familles, les entreprises, les syndicats, les hôpitaux, les universités, les gouvernements, la monnaie sont des exemples d'arrangement institutionnel formel. En revanche, les valeurs, les idéologies et les coutumes sont des arrangements institutionnels informels.

Quant à la structure institutionnelle, elle est l'ensemble des arrangements institutionnels (formels et informels) dans une société. Le changement institutionnel se réfère dans la plupart des cas au changement d'un arrangement institutionnel particulier et non pas à toute la structure institutionnelle. Il existe deux types de changement institutionnel : le changement introduit et le changement imposé. Le changement introduit renvoie à des modifications ou un remplacement des arrangements institutionnels existants par de nouveaux arrangements institutionnels. Ce type de changement est organisé et exécuté par des individus ou des groupes d'individus qui ont pour objectif d'atteindre avec ces nouveaux arrangements des opportunités profitables par rapport à celles des arrangements existants. Le changement institutionnel imposé est décidé et exécuté par le gouvernement, ce type de changement concerne en général la redistribution des revenus.

➤ Approche hiérarchique du changement institutionnel :

En explorant les origines des droits de propriété, Libecap estime que des configurations différentes des droits de propriété impliquent des comportements distincts de la part des acteurs économiques, chaque individu réagit en fonction de ce qui peut accroître ces bénéfices, le choix se fait à travers une contractualisation qui est justement garantie par le respect des droits de propriété, cette contractualisation est elle aussi régie par un niveau plus élevé qui est celui des règles politiques, ainsi les règles politiques et les choix des individus dans leurs activités économiques orientent le changement institutionnel des droits de propriété.

¹ Junstin Yifu Lin est un économiste chinois, nommé en 2008 économiste en chef et vice président sénior à la Banque Mondiale.

Dans le même sillage, Ostrom explique le changement institutionnel par une hiérarchie imbriquée, en distinguant entre, les « règles fonctionnelles » qui gouvernent les interactions au quotidien, les « règles des choix collectifs » ; ensemble de règles qui permettent de choisir les règles opérationnelles, ainsi que « les règles constitutionnelles » qui sont les règles par lesquelles les règles des choix collectifs sont décidées et choisies. Il peut y avoir même les « règles méta constitutionnelles », elles peuvent orienter les choix de règles constitutionnelles, comme par exemple dans le cas d'une guerre civile¹.

Donc le changement s'effectue à un niveau institutionnel par un niveau supérieur lorsque ce dernier estime qu'il y a en moins un minimum d'avantage attendu du changement institutionnel.

2. Le rôle des institutions dans la clarification de la relation Privé-Etat :

En général, le but de la transition économique consiste au passage du trop Etat au peu d'Etat. Autrement dit, affaiblir le pouvoir traditionnel de l'Etat par l'orientation de la propriété vers le privé à travers une privatisation rapide.

L'objectif premier des économies en transition, notamment celles des pays en développement, est celui de la création d'un secteur productif capable de subvenir à la demande nationale, tourné vers l'exportation afin de pouvoir rattraper le retard par rapport aux pays développés sur l'échelle nationale. Comme développé *supra*, les partisans du marché estiment qu'un secteur privé est plus performant dans l'allocation des gains de productivité. Les institutionnalistes, en revanche, trouvent que la possession d'actifs économiques par l'Etat, dans une économie évoluant dans un Etat où les institutions de marché sont bien définies et bien installées, ne forme pas une menace pour le développement du secteur privé.

Le transfert de la propriété des actifs économiques de l'Etat au privé n'est pas suffisant pour faire d'un pays un Etat capitaliste qui jouit d'un secteur privé actif. Ce qui peut constituer une entrave pour le développement du secteur privé c'est bien l'omniprésence de l'idéologie socialiste. Même avec une restructuration de l'économie, s'il n'y a pas une conviction de la nécessité du changement chez les décideurs politiques, la transition est vouée à l'échec.

¹C. KINGSTON et G.CABALLERO « Comparing Theories of institutional change », P4

L'élaboration des institutions doit passer par la sphère politique. Cette dernière peut donc soit créer un environnement institutionnel propice au développement du secteur privé, soit bloquer les réformes qui tendent à créer cet environnement. Il s'agit donc de la volonté de l'Etat pour le changement. Une fois cette condition acquise, la réussite du changement revient à l'adaptation des agents économiques au nouveau contexte institutionnel. Tout changement est un processus qui nécessite de l'apprentissage. En effet, « *Les ensembles humains ont une extraordinaire capacité de s'adapter aux modifications formelles en maintenant les caractéristiques essentielles des anciens systèmes d'actions* »¹. D'où l'importance d'une complémentarité institutionnelle ainsi que d'une définition claire des droits de propriété complétée par une modification des structures de gouvernances des entreprises.

2.1. L'importance de la complémentarité institutionnelle :

Les approches institutionnalistes estiment que les résultats inattendus des réformes inspirées des mesures du Consensus de Washington peuvent trouver leur explication dans les notions de cohérence et de complémentarité institutionnelle. En effet, North explique le changement institutionnel doit faire face au problème de « la dépendance du sentier », dans le cas de la transition poste communiste, les individus ont hérité des contraintes informelles (idéologie, habitudes...) qui sont difficiles à changer, comme démontré précédemment, le changement institutionnel s'inscrit dans le temps long, et puisque la nouvelle structure institutionnelle devait être mise en place aussi rapidement que possible pour que la privatisation puisse donner naissance à des entreprises qui dégagent le plus possible de gains de productivité, il y a eu une sorte de placage d'institutions de marché dans un environnement inadapté, ces institutions étaient à la base conçues et adaptées pour les économies occidentales, dans ces conditions l'introduction d'une nouvelle institution peut avoir des résultats inattendus en terme de comportement des individus ou des acteurs du changement.

Faire du prêt à porter a engendré dans les économies en transition, des émeutes menées par des citoyens qui bénéficiaient dans le communisme d'une large couverture sociale et un système de prix qui leur faisait échapper à la pauvreté, et du jour au lendemain ont du faire face aux problèmes d'hyperinflation, de chômage, de logement... ce qui a fait rompre le contrat social et fragiliser le tissu social. D'où l'importance de la complémentarité institutionnelle entre institutions formelles et informelles, ces deux dernières doivent fonctionner en harmonie, la stabilité sociale est conditionnée par cette harmonie. La

¹ Yorgos Rizopoulos « Privatisation et intérêt public dans économies en transition », p 133.

cohérence institutionnelle serait ainsi assurée, d'une part, par le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire nécessaire au fonctionnement d'une économie de marché, et d'autre part, par la réduction progressive du décalage entre institutions formelles et informelles.

2.2. Modification des structures de gouvernance d'entreprise :

Les partisans de la privatisation de masse estiment qu'une fois les droits de propriété privée clairement définis, les nouveaux propriétaires veilleraient à l'efficacité de la gestion, par conséquent les institutions se trouvaient réduites à un certain nombre de règles formelles : loi sur la privatisation, loi pour garantir la propriété privée et pour sécuriser les droits des actionnaires et des créanciers, loi sur les faillites, loi sur les investisseurs étrangers. Ces règles doivent avoir pour fonction de clarifier et de garantir les droits de propriété qui sont : le droit d'usage de l'actif (usus), le droit du revenu de l'actif (usus fructus), le droit d'aliéner et de transférer l'actif (abusus) et le droit de transmettre l'actif. Or l'approche institutionnaliste a montré qu'il fallait bien plus pour un bon fonctionnement d'une économie de marché. Le passage d'une propriété publique à une propriété privée nécessite la transformation du mode de gouvernance et de la structure d'incitation des entreprises.

La structure d'incitation est soit dominée par les insiders (managers et employés), soit par les outsiders (banques, investisseurs institutionnels, investisseurs étrangers ou individus). Le système capitaliste européen associe une structure de l'actionnariat dominée par les insiders, un financement bancaire, et une structure de gouvernance adossée à des mécanismes de faillite. L'application d'une telle structure nécessite un système bancaire assez mûr pour pouvoir financer ces entreprises, cependant au temps du soviétisme les banques ne recevaient pas l'épargne et diffusaient les prêts sous ordre du ministère de la finance. Dans un tel contexte de départ il est clair que la loi bancaire est insuffisante pour assurer le fonctionnement crédible des nouvelles institutions bancaires, une conception d'un ensemble de règles et de codes était nécessaire pour la consolidation du fonctionnement des banques. La solvabilité des banques est essentielle à l'efficacité de la structure d'incitation afin de bien mener le nouveau mode de gouvernance. Cela a pris plusieurs décennies aux économies de marché.

3. L'impact du changement de l'environnement politique sur l'activité économique des économies en transition :

3.1. Démocratie et transition démocratique :

Il ya 60 ans, on pensait qu'il fallait choisir entre la croissance et la démocratie, puisqu'on prédisait que la Russie allait peut être avoir une croissance plus rapide que les Etats Unis, mais en la payant aux prix fort, cependant on sait aujourd'hui qu'en renonçant à leur liberté, les Russes n'ont pas gagné économiquement. La relation entre politique et économie est assez complexe, certains cas de réformes ont réussi sous une dictature, comme le cas du Chili, mais les cas de dictatures qui détruisent leur économie sont bien plus courants, de ce fait la transition démocratique devrait accompagner la transition vers une économie de marché.

La transition démocratique a commencé en Portugal avec the « Revolution of Carnations » en 1974, et s'est répondu dès 1989 avec la transition post communiste en Europe de l'est, le pays qui réussissait le mieux sa transition avec un minimum de conditions déterminées par le consensus de Washington, pouvait mériter la prestigieuse appellation de pays « Démocratique ».

Au début, le concept de démocratie avait une définition assez minimaliste, comme celle de Schumpeter (1942) pour qui « la méthode démocratique est le système institutionnel, aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple »¹. Donc selon Schumpeter, les institutions de la démocratie sont celles qui permettent aux dirigeants politiques de prendre des décisions après être élus suivant les votes du peuple.

Or les représentants d'une définition maximaliste, trouvent que la démocratie ne peut être réduite au processus électoral des responsables politiques, bien que ce système crée la compétition politique, et donc des élections libres et concurrentielles mais cela reste insuffisant pour qu'un pays soit caractérisé par une démocratie.

Philippe Schmitter et Terry Lynn Karl donnent à la démocratie la définition suivante : « Modern political democracy is a system of gouvernance in which rulers are held accountable for their actions in the public realm by citizens, acting indirectly through the competition and coopération of their elected representatives »², cette définition englobe le terme de gouvernance par lequel se déterminent les méthodes d'accès aux principales agences publiques, ainsi que les caractéristiques des acteurs admis ou exclus de ces accès et les stratégies que les acteurs

¹ AHMED Salah et LIOUANE Naoufel « Transition démocratique et croissance économique : Quelles leçons pour les pays du printemps arabe », p 3

² Philippe C. Schmitter et Terry Lynn Karl « What democracy Is... and Is not », p 221

fondent pour acquérir cet accès. Pour que tout ce ci soit réalisable il faut qu'il soit institutionnalisé, connu, suivi/pratiqué et accepté par la plupart des acteurs. Le meilleur moyen de l'institutionnalisation est le passage par la constitution qui va élaborer des règles nécessaires au fonctionnement de la gouvernance et de la démocratie.

Schmitter et Karl ont pris en référence les conditions déterminées par Robert Dahl afin que la démocratie soit possible. Dahl estime que les conditions mentionnées si dessus doivent être présentes dans la politique de la démocratisation :

- 1- Le contrôle des décisions du gouvernement en matière de politique, est constitutionnellement entre les mains des élus ;
- 2- Les élus sont choisis dans des élections fréquentes et équitablement dans lequel la contrainte est relativement rare ;
- 3- Tous les adultes ont le droit de voter aux élections ;
- 4- tous les adultes ont le droit de se présenter aux bureaux de vote ;
- 5- les citoyens ont le droit de s'exprimer sans avoir à courir un danger de punition dans les modèles politiques largement définis ;
- 6- les citoyens ont le droit de rechercher des sources d'information alternatives protégées par la loi ;
- 7- les citoyens ont le droit de former des associations indépendantes, ou des organisations ou même des partis politiques et des groupes d'intérêts indépendants.

Comme tout régime, le régime démocrate a besoin de personnes qui exercent une certaine autorité de sorte que les règles soient bien appliquées, ce qui diffère les personnes qui exercent une autorité dans un régime démocrate d'un régime autocrate, se sont les normes qui conditionnent le passage au pouvoir de ces personnes ainsi que leur façon de procéder quant au respect des règles qu'ils en décident. C'est pourquoi Philippe Schmitter et Terry Lin Karl ajoutent deux points essentiels à cette liste :

8- Les personnes élues doivent être capables d'exercer leur pouvoir constitutionnel sans avoir à être soumis à des pressions de la part de personnes non élues, comme une pression militaire. La démocratie peut être en danger si des personnes non élues conservent leur capacité d'agir indépendamment des pouvoirs élus.

9- le système politique doit être autonome, il doit être en mesure d'agir indépendamment des contraintes imposées par un autre système politique global.

Un système est il vraiment démocratique si ses élus sont incapables de prendre des décisions exécutoires sans l'approbation des acteurs en dehors de leur domaine territorial? Mais avec le

développement des blocs, des alliances et des collaborations internationales, la question de l'autonomie est de moins en moins discutable.

Cette liste de normes permet de reconnaître la démocratie dans un pays mais ne démontre pas comment la démocratie fonctionne. Chaque gouvernement est libre de choisir les institutions politiques économiques et sociales conformément à la volonté de sa population. Mais tous les pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques et sociaux culturels ont incité des organisations telles que l'Union interparlementaire a adopté une déclaration universelle sur la démocratie lors de la 161^{ème} session au Caire le 16 septembre 1997. En prenant en référence l'agenda pour la démocratisation présenté le 20 décembre 1996, par le secrétaire général de l'ONU à la 51^{ème} session de l'assemblée générale des Nations Unis, le conseil interparlementaire invite tous les gouvernements à s'inspirer du contenu de cette déclaration qui est le suivant :

Les principes de la démocratie¹

1. La démocratie est un idéal universellement reconnu et un objectif fondé sur des valeurs communes à tous les peuples qui composent la communauté mondiale, indépendamment des différences culturelles, politiques, sociales et économiques. Elle est donc un droit fondamental du citoyen, qui doit être exercé dans des conditions de liberté, d'égalité, de transparence et de responsabilité, dans le respect de la pluralité des opinions et dans l'intérêt commun.

2. La démocratie est à la fois un idéal à poursuivre et un mode de gouvernement à appliquer selon des modalités traduisant la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes, normes et règles internationalement reconnus. Elle est donc un état, ou une condition, sans cesse perfectionné et toujours perfectible dont l'évolution dépend de divers facteurs, politiques, sociaux, économiques et culturels.

3. En tant qu'idéal, la démocratie vise essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social de la collectivité, à renforcer la cohésion de la société ainsi que la tranquillité nationale et à créer un climat propice à la paix internationale. En tant que forme de gouvernement, la démocratie est le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs; elle est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même.

4. Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques où hommes et femmes agissent dans l'égalité et la complémentarité, s'enrichissant mutuellement de leurs différences.

5. L'état de démocratie garantit que les processus d'accession au pouvoir et d'exercice et d'alternance du pouvoir permettent une libre concurrence politique et

¹ Union interparlementaire « La démocratie principes et réalisations », p 4

émanent d'une participation populaire ouverte, libre et non discriminatoire, exercée en accord avec la règle de droit, tant dans son esprit que dans sa lettre.

6. La démocratie et les droits énoncés dans les instruments

Internationaux visés dans le préambule sont consubstantiels. Ces droits doivent donc être réellement appliqués et leur juste exercice doit être assorti de responsabilités individuelles et collectives.

7. La démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. Dans un Etat démocratique, nul n'est au-dessus de la loi et tous les citoyens sont égaux de vantelle.

8. La paix et le développement économique, social et culturel sont autant la condition que le fruit de la démocratie. Il y a véritablement interdépendance de la paix, du développement, du respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

Les éléments et l'exercice d'un gouvernement démocratique¹

9. La démocratie repose sur l'existence d'institutions judicieusement structurées et qui fonctionnent ainsi que d'un corps de normes et de règles, et sur la volonté de la société tout entière, pleinement consciente de ses droits et responsabilités.

10. Les institutions démocratiques ont pour rôle d'arbitrer les tensions et de maintenir l'équilibre entre ces aspirations concurrentes que sont la diversité et l'uniformité, l'individuel et le collectif, dans le but de renforcer la cohésion et la solidarité sociales.

11. Fondée sur le droit de chacun de participer à la gestion des affaires publiques, la démocratie implique l'existence d'institutions représentatives à tous les niveaux et notamment d'un parlement, représentatif de toutes les composantes de la société et doté des pouvoirs ainsi que des moyens requis pour exprimer la volonté du peuple en légiférant et en contrôlant l'action du gouvernement.

12. L'élément clé de l'exercice de la démocratie est la tenue à intervalles périodiques d'élections libres et régulières permettant l'expression de la volonté populaire. Ces élections doivent se tenir, sur la base du suffrage universel, égal et secret, de telle sorte que tous les électeurs puissent choisir leurs représentants dans des conditions d'égalité, d'ouverture et de transparence qui stimulent la concurrence politique. C'est pour quoi les droits civils et politiques sont essentiels, et plus particulièrement, le droit de voter et d'être élu, le droit à la liberté d'expression et de réunion, l'accès à l'information, et le droit de constituer des partis politiques et de mener des activités politiques. L'organisation, les

¹ Op. cit, p 5

activités, la gestion financière, le financement et l'éthique des partis doivent être dûment réglementés de façon impartiale pour garantir la régularité des processus démocratiques.

13. L'une des fonctions essentielles de l'Etat est de garantir à ses citoyens la jouissance des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. La démocratie va dès lors de pair avec un gouvernement efficace, intègre, transparent, librement choisi et comptable de sa gestion.

14. Etre comptable devant les citoyens, élément essentiel de la démocratie, s'applique à tous les détenteurs, élus et non élus, de la puissance publique et à tous ses organes, sans exception. Cela se traduit par le droit du public d'être informé des activités des pouvoirs publics, de leur adresser des requêtes et de demander réparation par le biais de mécanismes administratifs et judiciaires impartiaux.

15. La vie publique, dans son ensemble, doit être marquée du sceau de la morale et de la transparence, raison pour la quelle il faut élaborer et appliquer des normes et règles propres à les assurer.

16. La participation individuelle aux processus démocratiques et à la vie publique à tous les niveaux doit être réglementée de manière équitable et impartiale et doit prévenir toute discrimination ainsi que le risque d'intimidation de la part des acteurs étatiques et non étatiques.

17. Des institutions judiciaires et des mécanismes de contrôle indépendants, impartiaux et efficaces sont les garants de l'état de droit, fondement de la démocratie. Pour que ces institutions et mécanismes puissent pleinement veiller au respect des règles, améliorer la régularité des procédures et réparer les injustices, il faut que soient assurés l'accès de tous, sur une base de stricte égalité, aux recours administratifs et judiciaires ainsi que le respect des décisions administratives et judiciaires, tant par les organes de l'Etat et les représentants de la puissance publique que par chacun des membres de la société.

18. Si l'existence d'une société civile agissante est un élément essentiel de la démocratie, la capacité et la volonté des individus de participer aux processus démocratiques et de choisir les modalités de gouvernement ne vont pas de soi. Il est donc nécessaire de créer les conditions propices à l'exercice effectif des droits participatifs, tout en éliminant les obstacles qui préviennent, limitent ou empêchent pareil exercice. Aussi est-il indispensable de promouvoir en permanence, notamment, l'égalité, la transparence et l'éducation, et de lever des obstacles, tels que l'ignorance, l'intolérance, l'apathie, le manque de choix et d'alternative véritables, et l'absence de mesures destinées à corriger les déséquilibres et discriminations de caractère social, culturel, religieux, racial ou fondés sur le sexe.

19. Pour que l'état de démocratie soit durable, il faut donc un climat et une culture démocratique constamment nourris et enrichis par l'éducation et d'autres moyens culturels et

d'information. Une société démocratique doit dès lors s'attacher à promouvoir l'éducation, au sens le plus large du terme, incluant, en particulier, l'éducation civique et la formation à une citoyenneté responsable.

20. Les processus démocratiques s'épanouissent dans un environnement économique favorable; aussi, dans son effort général de développement, la société doit elle s'attacher tout particulièrement à satisfaire les besoins économiques fondamentaux des couches défavorisées assurant ainsi leur pleine intégration au processus de la démocratie.

21. L'état de démocratie suppose et la liberté d'opinion et la liberté d'expression, ce qui implique le droit de n'être pas inquiété pour ses opinions et celui de chercher, recevoir et répandre les informations et les idées, sans considérations de frontières, par quelque moyen d'expression que ce soit.

22. Dans les sociétés homogènes comme dans les sociétés hétérogènes, les institutions et les processus de la démocratie doivent favoriser la participation populaire pour sauvegarder la diversité, le pluralisme et le droit à la différence dans un climat de tolérance.

23. Les institutions et processus démocratiques doivent aussi favoriser la décentralisation du gouvernement et de l'administration, qui est un droit et une nécessité, et qui permet d'élargir la base participative.

La dimension internationale de la démocratie¹

24. La démocratie doit aussi être reconnue comme un principe international, applicable aux organisations internationales et aux Etats dans leurs relations internationales. Le principe de la démocratie internationale ne signifie pas seulement représentation égale ou équitable des Etats; il s'étend aussi à leurs droits et devoirs économiques.

25. Les principes de la démocratie doivent s'appliquer à la gestion internationale des problèmes d'intérêt mondial et du patrimoine commun de l'humanité, en particulier l'environnement humain.

26. Dans l'intérêt de la démocratie internationale, les Etats doivent veiller à ce que leur conduite soit conforme au droit international, s'abstenir de recourir à la menace ou l'emploi de la force et de toute conduite qui mette en péril ou viole la souveraineté et l'intégrité politiques et territoriales d'autres Etats, et s'employer à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

27. Une démocratie doit défendre les principes démocratiques dans les relations internationales. A cet égard, les démocraties doivent s'abstenir de tout comportement non démocratique, exprimer leur solidarité avec les gouvernements démocratiques et

Les acteurs non étatiques comme les ONG qui œuvrent pour la démocratie et les droits de l'homme et être solidaires de ceux qui sont victimes de violations des droits fondamentaux perpétrées par des régimes non démocratiques. A fin de renforcer la justice pénale

¹ Op. cit, p 7

internationale, les démocraties doivent rejeter l'impunité pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme fondamentaux et appuyer la création d'une Cour criminelle internationale permanente.

A travers cette déclaration on peut déduire que la démocratie est non seulement un système politique fondé sur un système électoral concurrentiel mais aussi fondé sur la voix citoyenne par laquelle on entend la liberté de l'expression, la participation des citoyens à la vie politique. La démocratie englobe des éléments essentiels à son fonctionnement à savoir la gouvernance et la primauté du droit. Cette déclaration considère la démocratie comme un système applicable à un niveau national comme il peut l'être à un niveau international, en fournissant des principes applicables sur les organisations internationales et sur les relations entre les Etats.

3.2. Démocratie, corruption et croissance :

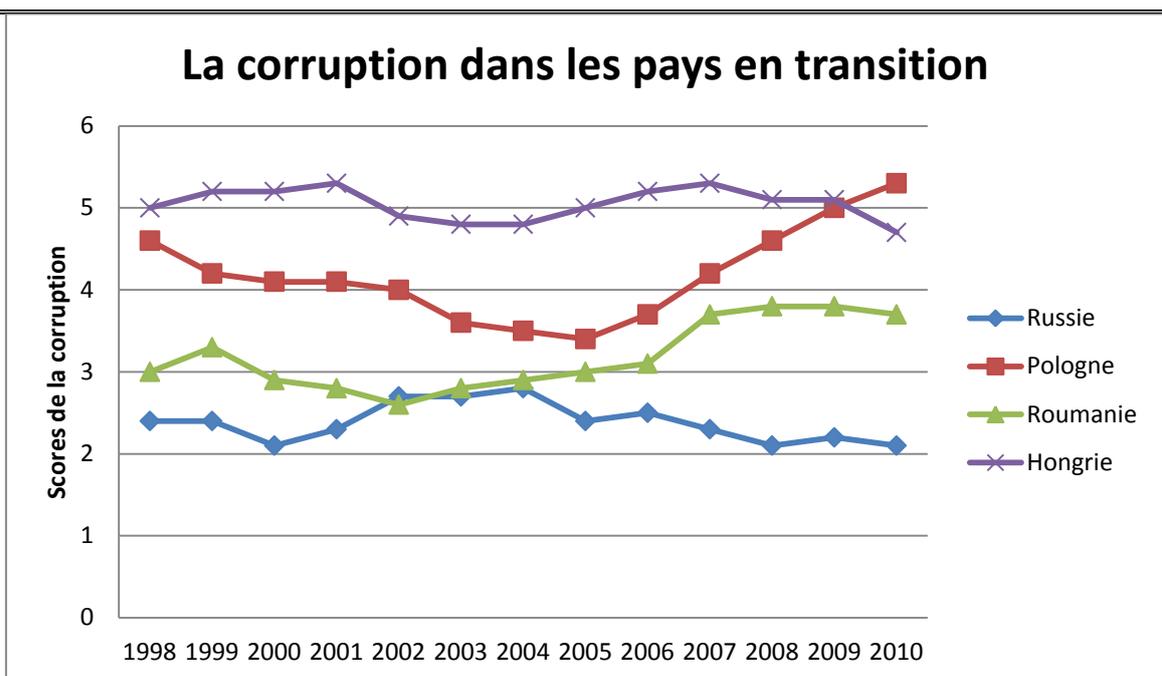
Selon Transparency international « La corruption est l'abus de pouvoir à des fins privées ». Cette définition est valable pour les secteurs public et privé. La définition donnée par le Conseil de l'Europe est plus élargie: « La corruption (...) comprend les commissions occultées et tous les autres agissements qui impliquent des personnes investies de fonctions publiques ou privées, qui auront violé leurs devoirs découlant de leur qualité de fonctionnaire public, d'employé privé, d'agent indépendant ou d'une autre relation de ce genre, en vue d'obtenir des avantages illicites de quelque nature que ce soit, pour eux-mêmes ou pour autrui.»¹

Si les institutions constituent le facteur déterminant de la performance économique sous-jacente², en assurant une meilleure coordination entre les agents économiques, une définition vague des lois et la non compréhension de ces derniers induit le phénomène de la corruption.

Au début de la transition économique les pays concernés par la transition, ont connu une propagation de ce phénomène comme on peut le constater sur le graphique ci dessous :

¹ Agence canadienne de développement international « La lutte contre la corruption : question et stratégie », p3

² Y. Benabdallah « LE Changement institutionnel dans une économie de rente: Cas de L'Algerie », p4



Source Transparency international

Nb : Ipc est un indice de la corruption créé par Transparency international en 1995 il prend une valeur de 0 (corrompu) à 10 (Propre)

En effet, à la fin des années 1990 où la transition était encore à ses débuts, la corruption était élevée dans toutes les économies en transition. Cependant cette situation s'est améliorée avec l'avancement de ce processus où les institutions devraient être bien installées.

On constate que les pays les plus réformateurs (Pologne et Hongrie) sont les pays où la corruption a le plus diminué. Les autres pays qui sont toujours caractérisés par une économie centralement planifiée (Russie, Roumanie) sont, selon Transparency international, les plus corrompus.

Si une faible définition des institutions induit le phénomène de la corruption, quel impact peut avoir ce phénomène sur la croissance économique ?

L'effet de la corruption sur la croissance économique a fait l'objet d'études de plusieurs économistes. Les avis étaient départagés entre effet négatif ou positif de la corruption sur la croissance économique. Dans les années 1960, Leff (1964) et Huntington (1968) ont conclu dans leurs travaux que la corruption n'est pas une entrave à la croissance, puisqu'en utilisant la corruption, les investisseurs peuvent gagner du temps en sautant quelques étapes instaurées par la bureaucratie. En revanche des études plus récentes faites par plusieurs auteurs (Tanzi et Davoodi 2000, Mauro 1995), ont conclu à une relation négative entre croissance économique et corruption qui nuit à l'investissement. D'autres auteurs (Gupta, Davoodi, et Alonso-Terme 2002) ont même conclu au fait que la corruption réduit les revenus et accroît l'inégalité et la pauvreté.

D'autres travaux ont été consacrés à l'étude de la relation entre démocratie et croissance (Rodrik Wacziarg 2005), ils ont abouti à une conclusion générale que la démocratie accroît la croissance, mais

une étude menée par Andreas Assiotis, Kevin Sylwester en 2010 sur 119 pays entre la période de 1984 et 2007, traite le lien très étroit entre corruption, croissance et régime politique (autocratie ou démocratie), par des mesures de contrôle de corruption, de croissance *per capita* et de volume de démocratie¹ (en prenant en considération les pays qui ont toujours été autocrate et qui le sont toujours pour éliminer le problème de causalité entre démocratie et corruption). Pendant leurs recherches ils ont trouvé que dans certaines fortes démocraties le contrôle de la corruption est plus au moins lent que dans d'autres démocraties du même niveau, ils relient cette lenteur avec la nature de la corruption qui est différente d'un pays à un autre, ils expliquent que la corruption est (peut être) plus productive dans certaines démocraties en fournissant du «Speed money » pour les projets productifs, selon les études de Leff et Huntington . Combattre cette corruption peut ralentir la croissance économique.

En considérant la corruption comme un moyen de recherche de rente ils ont conclu à ce que le contrôle de la corruption influence positivement la croissance économique, que la démocratie est un environnement qui favorise la croissance, en constatant que le contrôle de la corruption est plus élevé dans les pays à régime démocrate. Donc la démocratie offre un environnement caractérisé par une faiblesse du niveau de la corruption, propice à la croissance économique.

3.3. Démocratie et dépenses publiques dans les économies rentières :

Assurer le bien être des citoyens est le principal objectif de la démocratie, or les citoyens ne voient pas leur bien être uniquement dans leur participation à la vie politique, ou dans leur liberté d'expression, ils recherchent avant tout un bien être dans un contexte économique. Les premières préoccupations de la population est le chômage et le logement, et les hommes politiques l'ont très bien compris. Pour assurer leur survie dans la vie politique les dirigeants politiques doivent faire de leur mieux pour satisfaire ces besoins afin de pouvoir attirer le plus de voix possibles lors des élections. Cela ne peut être possible qu'à travers les dépenses publiques. Le lien entre régime politique et dépenses publiques a attiré l'attention de plusieurs économistes, parmi eux Drazen et Eslava (2005) qui ont élaboré un modèle exposant ce lien dans les économies rentières.

Il s'agit du modèle du cycle politico-budgétaire qui a fait suite à une importante remarque sur les élections des responsables politiques dans plusieurs économies notamment dans les économies rentières. Ils ont constaté que les dépenses publiques augmentent avant les élections. Pour expliquer ce phénomène, nos deux économistes ont considéré le cas d'un petit pays qui est exportateurs de produits primaires. Le modèle a deux périodes, la première est la période avant les élections, où le gouvernement en place ne sait pas s'il va rester toujours au pouvoir en deuxième période qui succède

¹ Les pays qui, selon the Freedom house (organisation qui mesure la qualité institutionnelle), ne sont pas démocrates sont considérés comme autocrates, la variation du niveau de la démocratie n'est pas prise en compte.

les élections. L'hypothèse de ce modèle est fondée sur la capacité de la présence d'une rente naturelle à inciter le gouvernement en place à modifier la composition des dépenses publiques et/ou leur niveau.

Dans un environnement où les électeurs ne soutiennent pas les politiques qui mènent au déficit, les responsables ne peuvent pas agir sur le niveau des dépenses, ils optent donc pour la modification de la composition des dépenses afin de pouvoir être réélu par des citoyens à qui ils ont contribué à leur bien être social par ces dépenses.

Les citoyens ont en générale les mêmes préférences en termes de dépenses publiques. Par ces dépenses le gouvernement offre deux types de biens g et k . Les dépenses de type k sont considérées par Drazen et Eslava comme du gaspillage, ce type de dépenses maximise les bénéfices liés à l'exercice du pouvoir, pour se faire les responsables politiques prennent comme objectif l'utilité des citoyens. Les biens fournis par les dépenses publiques sont désignés par la lettre g , ces biens devraient accroître le bien-être des citoyens, le poids du bien-être est désigné par le paramètre ω . Le gouvernement doit faire face à une contrainte budgétaire selon laquelle la somme des dépenses publiques ($k+g$) doit être égale à la somme des recettes fiscales et une part de la rente naturelle λ qui est la seule appropriable.

Les responsables politiques sont de deux types, ceux qui préfèrent le bien être des citoyens en favorisant les dépenses de type g , et ceux qui privilégient leurs intérêts personnels en favorisant des dépenses de type k . le premier type de responsables choisissent toujours d'augmenter g , alors que le deuxième type de responsables, ils peuvent effectuer deux choix ; soit ils augmentent uniquement k et par là une fois découverts ils réduisent leurs chances d'être réélus, soit ils augmentent g et k , le niveau de g dépendra de la probabilité du maintien au pouvoir.

A la fin de la première période, les citoyens vont décider de reconduire ou pas le gouvernement en place au pouvoir. Leur choix se fait selon l'utilité espérée de la politique budgétaire de l'élu en seconde période, si celle proposée par le gouvernement en place est supérieure à celle qu'ils s'attendent du parti opposant ils vont maintenir le gouvernement en place pour la deuxième période, dans le cas contraire ils vont choisir le parti opposant.

Donc le maintien au pouvoir est suffisamment lié aux politiques de dépenses publiques. Favoriser les dépenses de types g est un moyen sûr pour que le gouvernement en place soit réélu, le gouvernement qui par nature favorise les dépenses de type k , il peut décider d'augmenter les dépenses de type g que si les profits tirés de cette augmentation (d'être réélu) en seconde période sont plus élevés que ceux qu'il obtient en première période avec de faible dépenses de g .

La rente modifie la contrainte budgétaire, elle donne les moyens au gouvernement en place de manipuler la composition des dépenses publiques et leur niveau pour des fins purement politiques.

Dans la mesure où il s'agit des ressources financières peu transparentes, la rente accroît les incitations à rester au pouvoir. Le système électoral est une composante essentielle de la démocratie, même s'il se déroule dans les normes dictées par la démocratie, il ne fournira pas les biens faits de cette dernière s'il est manipulé par des dirigeants qui utilisent la rente en orientant les choix des votants vers le maintien en place d'un gouvernement qui ne s'intéresse au bien être de la société que si son propre bien être est assuré .

3.4. Lien entre démocratie et sécurité des droits de propriété :

Un des principes de la démocratie est la séparation entre le législatif (le parlement), l'exécutif (le gouvernement) et le judiciaire (le système judiciaire), pour que ces trois partis se contrôlent mutuellement est aboutissent à l'élaboration d'institutions conformes à la volonté des citoyens. Les entrepreneurs d'un pays font des choix politiques qui maximisent leurs profits, la sécurité des droits de propriété est une condition qui soit, incite un entrepreneur à investir dans son pays si cette sécurité est assurée, soit le pousse à placer son argent dans d'autres pays qui garantissent mieux cette condition.

La fuite des capitaux est un phénomène très répandu dans les pays en transition, la figure suivante démontre la gravité de ce phénomène dans une enquête menée par la banque mondiale (BERD 2002)

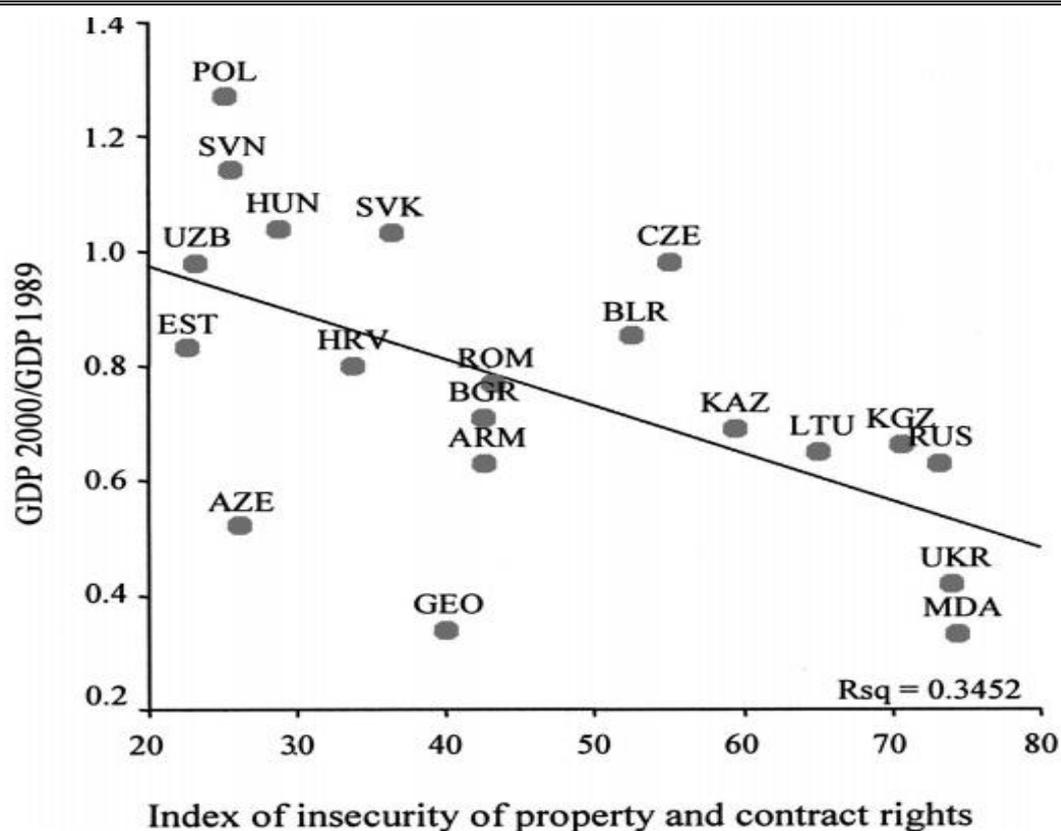


Figure 1. Croissance et insécurité des droits de propriété dans 20 économies en transition¹

L'axe horizontal de la figure représente la fraction des entreprises dans l'enquête qui déclarent ne pas faire confiance au système juridique pour défendre leur propriété et assurer l'application des contrats.

L'axe vertical représente le rapport entre le PIB de l'année 2000 et PIB de l'année 1989

On constate que le PIB s'est fortement contracté dans les pays où les droits de propriété sont les plus précaires, cela est dû à la fuite des capitaux, par exemple en Russie, la fuite des capitaux entre 1995 et 2001 était en moyenne entre 15 et 20 milliards de dollars par an, soit 5% du PIB².

Karla Hoff et Joseph E. Stiglitz expliquent ce phénomène en étudiant l'interaction entre l'environnement politique et l'agent économique. Ils estiment qu'un agent qui détient le droit de contrôle d'une entreprise a le choix entre deux actions pour maximiser ses profits qui vont agrandir sa richesse :

- *Build value* (créer de la valeur) : par des investissements qui vont accroître la valeur de l'entreprise.

¹ Karla Hoff et Joseph .E. Stiglitz « After the big bang », p 755

² Op. cit, p 755

- *Strip assets* : par le pillage des actifs de l'entreprise, autrement dit, réduire le capital de l'entreprise en détournant des actifs de l'entreprise vers un endroit sûr.

En supposant une société avec une structure légale qui varie seulement avec la dimension des droits de propriété, une jouissance de « the Rule of law » crée un environnement institutionnel où les droits de propriété sont bien définis et bien appliqués ce qui permet la résolution des problèmes, en l'absence de « the Rule of law » le régime juridique ne protège pas les rendements des investisseurs de la confiscation par l'Etat, comme il ne protège pas les droits des actionnaires minoritaires et ne renforce pas les droits contractuels.

Les agents qui ont fait le choix de *Build value* auront une demande de *Rule of law*, ces agents sont confrontés à l'interaction avec les autres investisseurs, donc c'est dans leur intérêt que les droits de propriété soient bien définis pour que les contrats soient appliqués d'une façon neutre. En revanche, les agents qui ont fait le choix de *Strip assets* ne sont pas incités à faire une demande de *Rule of law* qui va à l'encontre de leur intérêt, le flou institutionnel les arrange encore plus.

Le lien est très étroit entre choix économique et environnement politique. Les agents économiques ont dans leur pouvoir d'influencer l'environnement politique dans un sens qui rejoint leur intérêt, cependant un environnement politique propice à la croissance économique devrait fournir un cadre institutionnel qui limite des comportements qui nuisent à cette croissance.

Conclusion :

Dans les pays occidentaux, on peut prédire les chances d'un président de la république pour sa réélection à travers les résultats économiques (notamment la croissance du PIB réel et le taux de chômage). Ceci reflète le niveau de démocratie ainsi que la coordination et l'étroitesse entre les objectifs politiques et économiques de ces pays. Le maintien de la stabilité politique et sociale dépend de la performance économique. Ce dernier point représente un déficit pour les économies rentières où le déficit de l'investissement ne facilite pas l'absorption du chômage. Inversement, la performance économique d'un pays ne peut s'épanouir qu'au sein d'un environnement institutionnel conforme aux exigences de la société que seul l'Etat peut établir. La transition économique a transformé le rôle de l'Etat d'un planificateur à un régulateur. Dans une économie de marché, le rôle de l'Etat est souvent assimilé à celui de l'arbitre d'un match de football, qui mène le jeu en pénalisant les joueurs ne respectant pas les règles et au même temps est jugé sur sa capacité à bien mener le jeu. Un bon arbitre est celui qui mène un jeu propre.

L'échec de la transition économique, en particulier l'échec des programmes de privatisation, revendique l'importance du processus du changement institutionnel qui devait accompagner celui de la transition économique afin de fournir les conditions nécessaires à la relance de la croissance économique, à savoir : une bonne qualité institutionnelle, une restructuration des institutions (Banques, administrations publiques ...) au sens d'une économie de marché, une stabilité monétaire et des infrastructures pour faciliter l'investissement productif sur lequel repose l'espoir du dépassement du caractère rentier des pays riches en ressources naturelles. Le changement institutionnel est un processus couteux et qui s'inscrit dans le temps long. Dans ce sens les économies rentières sont parmi les économies en transition les plus sujettes aux critiques. En effet, ces économies ont les moyens financiers pour améliorer la qualité de leur environnement institutionnel, dotant plus que l'élaboration du cadre institutionnel légitime l'intervention de l'Etat qui selon la constitution est le propriétaire exclusif de la rente tirée de son sous sol. Agir dans ce sens, autrement dit, considérer la rente comme source financière à l'amélioration de l'environnement institutionnel de l'activité économique plutôt que s'en servir pour que les dirigeants politiques maintiennent leurs places au pouvoir dans une société de chercheurs de rente, engendrerait une redistribution de la rente plus équitable et plus fructueuse.

Chapitre III :
Impact de la rente pétrolière et de la
qualité institutionnelle sur l'économie
algérienne

Introduction :

Pendant longtemps, on a associé la maximisation de la rente par le biais de l'exploitation massive des hydrocarbures à la prospérité de l'économie nationale. Le caractère épuisable de cette ressource a poussé l'Etat algérien à adopter depuis son indépendance formelle en 1962 des modèles de développement économique dans le but de consolider la construction d'une base économique productive. Après cinq décennies l'objectif de diversification de l'économie algérienne reste toujours au stade des intentions.

L'incarnation du caractère rentier de l'économie algérienne laisse cette économie soumise à deux sortes de dépendance : la dépendance de la rente tirée des hydrocarbures et la dépendance à l'importation nourrissant ainsi la position des barrons « d'import-import ».

Sortir de la dépendance vis-à-vis à la rente pétrolière ferait automatiquement sortir l'Algérie de sa dépendance à l'importation et par là échapper à la malédiction des ressources naturelles. Autrement dit, ne plus compter sur l'aisance financière dont bénéficie ce pays grâce aux exportations des hydrocarbures. A ce stade de réflexion, un questionnement se pose : Serait-il suffisant de mieux manipuler les variables existantes, orientées jusque là par un volontarisme politique basé sur un populisme stérile, afin de produire de meilleurs résultats macroéconomiques non fictifs ? ou faudra-t-il introduire d'autres variables pour renverser cette tendance de la croissance singulière en Algérie ?

Selon les organisations internationales (Banque Mondiale, FMI, Transparency international) l'environnement institutionnel de l'activité économique est indispensable pour inciter à l'investissement dans des secteurs productifs ; seul moyen pour qu'une économie dépasse son caractère rentier. L'Etat rentier algérien a tant négligé l'environnement institutionnel. Dans ces conditions, l'amélioration de cet environnement constitue-elle la clé de voute pour lancer la croissance hors hydrocarbure ?

Ce chapitre tentera de répondre à ces questionnements en décrivant dans sa première section l'évolution de l'économie nationale depuis l'indépendance tout en s'intéressant à l'évolution du secteur des hydrocarbures à travers les réformes qu'il a subit.

La deuxième section de ce chapitre tentera de cerner le poids de la rente pétrolière dans l'économie algérienne à travers l'analyse du phénomène du Dutch Disease, la gestion de la rente, le degré de la dépendance de l'économie nationale à cette rente ainsi que de revoir : le niveau de l'investissement- un des plus importants facteurs pour dépasser le caractère rentier

de l'économie nationale- en particulier l'investissement dans le secteur privé ainsi que les obstacles en termes d'accès au financement et d'environnement institutionnel à les quelles son développement est confronté.

La dernière section de ce troisième chapitre proposera un exposé empirique à travers un modèle économétrique qui tentera d'étudier le lien direct entre la rente pétrolière et l'investissement national ainsi que le lien indirect entre ces deux variables via la bonne gouvernance.

Section 01 : Evolution de l'économie algérienne depuis l'indépendance :

Pendant longtemps en Algérie, on associe la rente tirée des hydrocarbures (essentiellement la rente pétrolière), à la prospérité de l'économie. Si à l'aube de l'indépendance l'orientation des décideurs politiques était tournée vers un « *capitalisme de l'Etat*¹ » par de gigantesques programmes de production essentiellement dans le secteur industriel, pendant la colonisation, il était impossible que l'économie algérienne connaisse une réelle mutation du capitalisme agraire vers un capitalisme industriel, puisque le capital agraire était incapable de transformer les sources de son accumulation pour une industrialisation, comme celle de la substitution d'importation. En effet le système économique avait une spécialisation qui correspondait aux intérêts de l'autre coté de la méditerranée, puisque la tendance agraire de la politique économique coloniale s'explique par le souci des industriels métropolitains pour l'écoulement de leur production. Néanmoins, il existait environ 20 entreprises publiques du modèle français, une minorité d'entre elles existaient avant 1945, mais la plus part ont vu le jour après le plan colonial d'industrialisation de 1946 (ce plan est lancé par le gouvernement général de l'Algérie française, le montant du programme de dépenses d'industrialisation est de 21 milliards² d'ancien franc dont la charge devait être partagée par l'Algérie et le métropole, or l'Algérie ne s'est pas industrialisée dans les années qui ont suivi ce programme). La production de ces entreprises en matière de gaz, d'électricité, de banques, d'assurances...était destinée pour satisfaire uniquement les intérêts de la métropole et des européens. Cette dimension nous permet de comprendre pourquoi les dirigeants algériens, qui ont hérité d'une

¹ Capitalisme de l'Etat désigne un système économique dirigiste où tout ou une grande partie des moyens de productions sont au plan juridique la propriété de l'Etat

²F.Célimène et A.Legrès « De l'économie coloniale à l'économie mondialisée : Aspects multiples de la transition (XX^e et XXI^e siècles) », p 263 sur <http://books.google.dz/books?hl=fr&id=n2QkA7LOJC8C&q=montant+du+programme+de+d%C3%A9penses+d%E2%80%99industrialisation+est+de+21+milliards#v=snippet&q=montant%20du%20programme%20de%20d%C3%A9penses%20d%E2%80%99industrialisation%20est%20de%2021%20milliards&f=false>

économie sous-développée et dépendante, ont opéré des choix radicalement différents à l'indépendance. Depuis la création du premier gouvernement en 1963, jusqu'à aujourd'hui, l'Algérie est passé par plusieurs tentatives afin d'arriver à une économie qui prospère indépendamment de la rente tirée de ces richesses naturelles. L'Etat algérien a-t-il atteint son objectif ? Quelles sont ces tentatives, et quelles étaient les stratégies décidées pour les objectifs tracés ? Quelle est la place de la rente pétrolière dans les différentes stratégies et dans les différentes étapes de l'histoire de l'économie algérienne ? Cette première partie du chapitre permettra de nous éclaircir sur ces questionnements.

1. Les orientations générales à l'aube de l'indépendance :

Dès l'indépendance, il était d'abord question de construction étatique, qui a débouché vers le programme de Tripoli 1962, rédigé par une petite équipe de sept personnes, parmi eux des intellectuelles de sensibilité marxiste¹. Ce programme avait pour objectif la révolution démocratique populaire en adoptant une politique économique avec une perspective socialiste, centrée sur la question agraire avec le slogan « *La terre à ceux qui la travaillent* »². L'action de l'Etat après l'indépendance a débuté par une vague de nationalisation des terres, ces dernières récupérées par l'Etat seront soit redistribuées aux paysans qui n'en avaient pas, soit exploitées dans le cadre de fermes d'Etat dont les ouvriers seront associés à la gestion et aux bénéfices.

Parallèlement à la question agraire, le programme de Tripoli préconisait une industrialisation à travers une initiative de l'Etat, par une planification centralisée. La nationalisation du crédit et du commerce extérieur deviennent une question urgente.

Dès que le premier gouvernement est formé en 1963 en succédant le Gouvernement Provisoire de la Révolution Algérienne (G.P.R.A), le pays commence à investir les modestes capitaux issus des recettes de la fiscalité pétrolière. La première société nationale est la SONATRACH, créée en 1963, cette dernière est une société nationale pour la recherche, la production, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures. De 1963 à 1966, le gouvernement en place était surtout concentré sur les problèmes de reprise en main de l'appareil productif après un long colonialisme français, c'est pourquoi les orientations en terme de politique économique, ne sont claires qu'à partir du premier plan triennal.

1 M.Lacheraf, R.Malek et M.Habri, cette équipe était présidée par Ahmed Ben Bella

2 A.Lamchichi « L'Algérie en crise »,p 102

Néanmoins l'Algérie a dès le début pris le contrôle des structures monétaires et financières, comme¹ : la création de la Banque centrale d'Algérie le premier Janvier 1963, l'instauration d'un contrôle des changes avec les pays de la zone Franc le 19 Octobre 1963, la création du Dinar algérien le 10 Avril 1964 et la nationalisation des diverses banques en 1966 et 1967.

2. Le plan triennal (1967-1969) :

Ce plan marque un passage d'un régime capitaliste libéralo-colonial à un régime de type socialiste s'exerçant par une planification centralisée et gouvernée par un pouvoir autoritaire. On peut reconnaître le type du régime à travers ces trois principes qui définissent le socialisme comme technique de développement économiques² :

- La nationalisation ;
- L'industrialisation par le développement des industries de base et la transformation des produits qui en résulte en biens nécessaires à la production tournée vers la consommation finale ;
- La réforme agraire qui s'est faite autour de trois axes : le partage des terres des gros colons et des gros propriétaires algériens au profit des paysans qui en sont dépourvus, la modernisation de l'agriculture et la conservation du patrimoine foncier contre l'érosion et la déforestation.

D'une manière générale, le développement à long terme est lié à l'implantation des industries de base nécessaires aux besoins d'une agriculture moderne. En effet le planificateur, avait pris pour forte conviction une réforme agraire, puisque selon lui la paysannerie pauvre est la source de la révolution. Or comme on le verra cet objectif n'a pas été atteint.

3. Les deux plans quadriennaux (1970-1973) et (1974-1977) :

A. Le modèle de développement :

Tous les observateurs estiment que la décennie soixante-dix est le lancement de projets très ambitieux en Algérie. A la fin des années soixante, la mise en doute de la substitution d'importation au Brésil, au Chili...etc, a disqualifié cette orientation aux yeux des planificateurs algériens. Ces derniers se sont beaucoup plus inspirés de la théorie marxienne de G.Feldman qui donne la priorité à l'industrie des biens d'équipement, la stratégie de

¹ De Bernis « Deux stratégies pour l'industrialisation du tiers monde, Les industries industrialisantes et les options algériennes », p 546

² A. Lamchichi « L'Algérie en crise » p 103

Feldman conçoit un développement économique qui sera atteint à travers deux étapes ; à la première l'accent est mis sur l'industrie des équipements et donc sur l'industrie lourde, une fois cette étape franchie, l'agriculture et l'industrie légère sont supposés connaître une expansion rapide, et nous voilà dans la seconde étape, où son aboutissement est conditionné par la réussite de la première étape. Aucun Etat n'a pu mener à terme les deux étapes, même pas l'Union soviétique où le communisme a vu le jour. Le président N.Khroutchev en 1956 a renoncé à cette stratégie avant la généralisation de la prospérité espérée. Ce premier plan quadriennal est le point de départ d'une planification socialiste à la quelle ont contribué des économistes polonais. Au secrétariat d'Etat sont fixés des plans d'investissement choisis à partir des critères sociaux économiques (l'emploi, la contribution à l'équilibre général...). Le secrétariat d'Etat en liaison avec le Ministère des finances arrêtent un taux d'investissement qu'il soumet au gouvernement et au Conseil de la Révolution. Les investissements retenus sont généralement ceux qui peuvent procurer un maximum d'effets socio-économiques et une rentabilité financière.

C'est ainsi que l'Algérie a adopté pour son développement économique, la stratégie «*des industries industrialisantes*», exposé par l'économiste Français G.Destanne De Bernis, à qui souvent on attribut la paternité du modèle de développement économique algérien. Avant de définir cette stratégie voyons la conception de Perroux de l'industrialisation qui la définit comme «*la restructuration de tout un ensemble économique et social sous la pression d'un système cohérent de machines*»¹. De Bernis s'est beaucoup inspiré de l'analyse économique de Perroux, et c'est ainsi qu'il définit la stratégie des industries industrialisantes comme celles «*dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle et des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration économique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble*»². Selon cette définition, on retient que le développement économique est centré sur le déploiement d'une industrie de base qui va entrainer les autres secteurs. L'objectif est donc de produire des biens d'équipement et des biens intermédiaires qui sont destinés à la

1 De Bernis « Deux stratégies pour l'industrialisation du tiers monde, Les industries industrialisantes et les options algériennes », p 547

2 OP. Cit, p 547

production interne, autrement dit, fournir des inputs pour d'autres secteurs afin de ne plus dépendre de l'extérieur comme s'était le cas des premières années de l'indépendance où les inputs étaient importés et les outputs exportés. De Bernis a réparti les industries qui sont à la base de la stratégie, ou du processus, des industries industrialisantes, en 3 groupes. Le premier est le secteur des industries qui fournissent des biens de capital à d'autres secteurs, comme : équipement industriel, moteurs et turbines, machines, outillage, ce secteur est celui de la sidérurgie. Le second est celui des grands secteurs de l'industrie chimique : l'industrie chimique minérale (soufre et dérivés, électrochimie), la fabrication des produits de base et les matières intermédiaires pour la chimie organique. Le troisième groupe est celui de la production énergétique, De Bernis estime qu'il est important d'inclure la production de l'énergie, même si en soi elle n'est pas industrialisante mais elle accompagne le secteur industriel, notamment les industries à grosse consommation d'énergie, en particulier l'industrie chimique, en plus de l'opportunité qu'elle offre pour l'innovation technologique dans les centres énergétiques.

Ce modèle de développement se justifie par :

- Le manque de mains d'œuvre qualifiée, ce qui a poussé à réfléchir pour une concentration des investissements au niveau de grandes entreprises, à ce sujet De Bernis avance que « Les grands ensembles industriels étaient nécessaires en 1970, en raison du nombre limité de gestionnaires efficaces »¹. L'Algérie a opté pour la structuration par branches de toutes les industries où chaque branche est représentée par une société nationale (S.N.S., S.N.METAL, SONELEC, SONATRACH, ...).
- L'emploi des techniques très modernes afin de pouvoir rapidement rattraper le retard au niveau mondial, tout en évitant le risque de s'isoler par la protection douanière des pays qui pourraient refuser des produits algériens s'ils étaient fait à base d'une technologie en retard.
- La nécessité du développement de la compétitivité à l'étranger et faire face au problème du taux de change du Dinar de plus en plus surévalué (l'Algérie a refusé de suivre la dévaluation française de 1969)
- Rendre le système productif plus efficace avec une dose de concurrence étrangère.

¹ G.D.De Bernis , Interview « Revue GREED, 1991 », in H.Benissad « Algérie, De la planification socialiste à l'économie de marché », p 22

- La formation des hommes qui est d'une grande nécessité par rapport au niveau technologique adopté, est serte couteuse pour les entreprises publiques mais a un effet de modernisation de l'environnement socioéconomique et représente un moyen pour augmenter la productivité.

L'Algérie a pris en charge le projet des industries industrialisantes. A cet égard, De Bernis estime qu' « *une telle politique n'a de chances de réussir que dans la mesure où l'Etat prend en charge l'investissement industriel dans le cadre d'un secteur public : aucune entreprise privée algérienne ne pourrait avoir les dimensions nécessaires et si on ne voit pas comment ou pourquoi des capitaux étrangers envisageraient d'assurer de tels investissements peu rentables à court terme au sens capitaliste du terme, on ne voit pas comment l'Algérie pourrait abandonner à des monopoles internationaux la mise en œuvre des éléments les plus déterminants de son indépendance nationale* »¹.

B. Les limites de la stratégie des industries industrialisantes :

Cette stratégie n'a pas rencontré les effets attendus pour les raisons suivantes :

- La technologie importée à non seulement était coûteuses mais elle n'a pas été toujours métrisée, elle a créé une dépendance technique et financière vis-à-vis de l'étranger et une faible absorption de mains d'œuvres ;

- Les coûts de production sont restés élevés à cause de la dimension des entreprises et d'une utilisation réduite des capacités de production. Les autres secteurs ont dû payer des prix plus élevés que les prix mondiaux, ce qui a engendré, dans certains cas, une fixation des prix à un niveau très faible, ce qui a entraîné l'apparition de déficit dans les entreprises concernées, où l'Etat a trouvé pour solution, les subventions ;

- Insuffisance des infrastructures de stockage et un système de commercialisation souffrant de plusieurs lacunes ;

- Le secteur hors hydrocarbures ne fournit pas un surplus de biens exportables puisque la quête d'un marché extérieur des biens et services n'intéressait pas le planificateur qui était focalisé sur l'investissement massif ;

¹ De Bernis « Deux stratégies pour l'industrialisation du tiers monde, Les industries industrialisantes et les options algériennes », P 554

- La coexistence d'une agriculture moderne employant un pourcentage assez faible de la population active, et d'une industrie massive a aggravé la dépendance alimentaire du pays qui a été engendrée par l'absence d'absorption significative par l'agriculture des biens d'équipement et des biens intermédiaires provenant de l'industrie ;
- A trop se focaliser sur la stratégie des industries industrialisantes, le planificateur a minimisé l'importance des investissements d'accompagnement comme la sécurisation des sites industriels et la protection de l'environnement ;
- La lourdeur administrative et bureaucratique qui a imposé à l'économie de longs retards dans les délais de réalisation et une réévaluation des coûts initiaux des projets d'industrialisation, ces coûts viennent s'ajouter aux prix déjà élevés des biens d'équipement ainsi que les services d'ingénieries achetés à l'étranger ;
- L'absence de l'analyse de la nature de la firme, de ces formes institutionnelles et organisationnelles et de son rôle dans le développement économique ;
- La négligence de l'analyse du comportement des acteurs du développement économique (l'entreprise, l'Etat, les banques, les individus et le reste du monde), que ce soit en termes de gestion, de financement, de salariat...etc.

A.Lamchichi estime que « *le poids politique, administratif et financier des grandes entreprises publiques a freiné la réalisation des articulations essentielles entre secteur public et secteur privé, entre appareil productif et système de distribution, entre agriculture et industrie, entre système productif et conditions de mobilisation et reproduction du salariat. Or c'est dans ces articulations que sont fondés les effets de diffusion de la stratégie des « industries industrialisantes »* »¹. Face à l'incapacité du modèle de développement à passer à sa seconde étape où prospérité devait s'élargir au reste des secteurs économiques, on trouve un lourd fardeau de la dette causé par la stratégie des industries industrialisantes.

C. Le rôle du secteur des hydrocarbures dans l'élaboration de la stratégie des industries industrialisantes :

L'importance du secteur des hydrocarbures est de la même grandeur que celle de la stratégie des industries industrialisantes. La capacité de ce secteur à financer ce gigantesque projet a attiré l'attention de l'Etat vers la valorisation de cette richesse. Si la stratégie développée par De Bernis a marqué les années 1970, l'Etat algérien s'est intéressé au secteur

¹ A.Lamchichi « L'Algérie en crise », p 171

des hydrocarbures dès son indépendance. La première action dans ce sens fut la création de la compagnie SONATRACH le 31 décembre 1963.

SONATRACH est une compagnie publique à qui les pouvoirs publics ont confié la mission de développer le secteur des hydrocarbures. Ce secteur comptait en plus de la compagnie nationale des compagnies étrangères qui devaient passer par des contrats pour participer à la production. De l'indépendance à 1986 il y a eu deux types de contrats.

Entre 1962 et 1971, les compagnies étrangères accédaient au secteur des hydrocarbures par la conclusion d'un contrat de concession entre l'Etat algérien et ces compagnies étrangères. Ce type de contrat donne un libre accès aux sociétés pétrolières chargées de la prospection et de l'exploitation des gisements algériens, en contre partie du paiement d'un loyer annuel ou d'une redevance calculée sur le volume de la production. Ce type de contrat a été aboli par la loi de nationalisation des activités du secteur en février 1971.

La nationalisation du patrimoine pétrolier a privé les compagnies étrangères de tout accès direct aux gisements algériens. Cette réaction algérienne a fait suite à de nombreux conflits concernant la délimitation de l'assiette fiscale et le mode d'exploitation technique des gisements. Les sociétés étrangères doivent passer par la conclusion d'un autre type de contrats. Les contrats de services.

Il y a deux types de contrats de services :

- Contrats de services à risque où le contractant étranger procède à la recherche de gisements à ses propres risques pour le compte de la société nationale SONATRACH, contre un remboursement des dépenses seulement en cas de succès des travaux de recherche ;
- Contrats d'assistance technique. A travers ce type de contrat, la compagnie étrangère exécute des travaux particuliers en contrepartie d'une rémunération négociée.

Jusqu'à 1986, la SONATRACH assurait la totalité de la production.

Avec la nationalisation des hydrocarbures l'Etat algérien disposait librement des moyens de financement de la stratégie Bernissienne. Cette stratégie avait besoin d'une injection massive en capital. Malgré le choc pétrolier de 1973, l'Etat ne pouvait pas financer ce plan par les recettes pétrolières aussi importantes soient elles. Durant toute la période, du premier

choc pétrolier à la fin de la décennie soixante-dix, l'Etat avait recours à l'endettement extérieur comme on peut le constater sur le tableau suivant :

Année	Exportation	importation	Balance commerciale	Service de la dette
1970	5 304,4	7000	-1 696,2	314,04
1971	4 505	6 909,4	-2 404,4	543,43
1972	6 163,3	7 555,9	-1 392,6	712,6
1973	8 750,6	10 920,8	-2 170,2	925,22
1974	21 403,1	19 570,7	+1 382,4	2 852,98
1975	20 714,1	26 400,7	-5 686,6	1 802,74
1976	24 362,8	27 393,2	-3 030,4	3 220,66
01977	26 553,5	36 334,8	-9 781,3	4 279,94
1978	26 689,4	41 954,7	-15 264,7	9 842,94
1979	39 908,3	42 081,5	-2 173,2	10 105,48

Source : Banque mondiale

A part les deux années 1974 et 1979 (1974 est l'année qui a succédé directement le premier choc pétrolier de 1973 et 1979 est l'année du deuxième choc pétrolier), on remarque que l'Etat a de plus en plus recours à l'endettement pour maintenir la croissance, or l'objectif était de se désendetter avec les retombées du système productif.

En 1973 les recettes d'exportation ont augmenté d'environ 65% par rapport au début de la décennie, en 1974 elles ont augmenté de 145% en seulement un an.

En contre partie, les importations ont eux aussi connu une hausse de 56% en 1973 par rapport au début de la décennie, et de presque 80% en 1974 par rapport à l'année précédente.

Après 1974 les importations ont connu une croissance continue, alors que les exportations ont stagné, ce qui a relativement creusé le déficit de la balance commerciale. Entre 1975 et 1978 ce déficit a été largement supérieur aux recettes des exportations d'avant 1973.

On remarque aussi que le service de la dette a connu une hausse depuis 1974 ou il a augmenté de 28% par rapport à l'année précédente (l'année du choc pétrolier), il a légèrement baissé en 1975, pour reprendre une hausse continue jusqu'au deuxième choc pétrolier où le service de la dette représentait 25% des recettes des exportations.

Malgré les importantes recettes pétrolières la stratégie des industries industrialisantes a engendré un lourd fardeau de la dette, le planificateur avait deux plans pour se désendetter, le premier est celui de la réussite de la stratégie par la prospérité de l'industrie légère et de l'agriculture, le second correspond au plan de « Valhyd ».

Plan de valorisation des hydrocarbures « Valhyd » :

Le plan de valorisation des hydrocarbures (Valhyd) fut réalisé par la firme américaine BECHTEL pour le compte de SONATRACH. Il tire son origine de la charte de 1976 qui incite à la valorisation des ressources en pétrole et en gaz en Algérie. Sur une intervalle de 30 ans (1976-2005), le plan visait à l'intensification de la production des hydrocarbures où les recettes tirées de la commercialisation des ressources serviront à financer l'industrialisation qui devait prendre le relais aux hydrocarbures comme source d'accumulation pour une croissance autonome et libérée de sa dépendance des hydrocarbures.

BECHTEL a estimé le montant total du projet à 33,4¹ milliards de dollars en valeur constante de 1976 (soit environ 140 milliards de dinars). 75% du montant devait être financé par des emprunts extérieurs et le reste (soit 25%) par la SONATRACH.

Les répercussions prévues par le plan sont multiples² :

- L'exportation du pétrole brut devait s'arrêter à partir de 1990-1991 et la production s'arrêterait en 1996-1997 ; c'est-à-dire de même pour l'exportation des produits raffinés. A partir de cette date, la couverture du marché national en produits raffinés devait être assurée par l'importation de pétrole brut destiné aux raffineries ;

- La production globale de gaz devait s'élever à 110 milliards de m³/an jusqu'en 1996-97, date à partir de laquelle la production et les exportations devaient fléchir. Les exportations de gaz devaient cesser vers 2005 ;

- La production des GPL était estimée à 35 millions de tonnes/an jusqu'en 1981 pour fléchir et atteindre 10 millions de tonnes/an en 1990 et enfin terminer avec une production annuelle de 5 millions de tonnes en 2005.

La firme américaine a estimé que les recettes prévisionnelles atteindront les 210 milliards de dollars sur une période de 30 ans, autrement dit, elles représenteront une rentabilité de 6,3 fois le coût total du projet initialement estimé. Cependant, en analysant le coût des investissements concernant le plan de Valhyd, Brahimi remarque que s'ils étaient finalisés, ils

¹ A. Mouhoubi « Réflexion autour de l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie », p 84

² Op. Cit, p 84

seraient de 83,5¹ milliards de dollars au lieu de 33,4 milliards de dollars avancés par BECHTEL. Selon Brahimi, 43,5 milliards auraient été obtenus par voie d'endettement extérieur, la mobilisation de cette somme aurait, non seulement, aggravé la dépendance financière du pays, mais aurait sa cessation de paiement, autrement dit, un désastre économique. Quant aux bénéfices d'exploitation, ils n'excéderont pas les 8² milliards de dollars pour la période 1979-2005.

Le manque de pertinence dans l'étude de BECHTEL et un redéploiement du système de production qui ne s'est effectué par manque de stratégies, ont amené les décideurs algériens à l'annulation du plan en 1979.

L'arrêt du projet a fait suite aussi à la crainte de l'épuisement des ressources naturelles et la baisse des prix de ces ressources. En effet, la crise était au rendez vous en 1986, cette crise avait réduit la capacité de remboursement de la dette. Mais la véritable raison de l'annulation du plan fut l'hypothèse sur laquelle BECHTEL a basé ces prévisions. Cette hypothèse dit que la réalisation des investissements se fera dans des conditions idéales, où les entreprises étrangères chargées du projet n'auront aucun retard, or ce n'était pas le cas. Les réévaluations des investissements étaient aussi nombreuses que coûteuses. Dans la période 1977-1978, le coût des programmes réalisés était de 2,5 à 2,85 fois le montant prévu initialement³.

Donc, si Le plan Valhyd avait été mené à terme, il aurait amplifié le problème de la dette extérieure que l'économie nationale connaissait suite à l'adoption de la stratégie des industries industrialisantes. Le fardeau de la dette hérité de la décennie 70 a incité les décideurs, dans les années 80, à modifier la structuration du modèle de développement.

4. La décennie 1980 :

Dans un document sur les « perspectives décennales » des années soixante-dix, le ministère chargé du plan annonce en 1979-1980⁴ que :

- Le développement national est marqué par de sévères déséquilibres ;

¹ A. Brahimi « l'économie algérienne », p 164

² Op. Cit, p 165

³ A. Mouhoubi « Réflexion autour de l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie », p 85

⁴ H. Benissad « Algérie : De la planification socialiste à l'économie de marché (1962-2004) », p 25,26

- L'économie mondiale est en plein renforcement de la concurrence et de restructuration des systèmes productifs nationaux ;
- L'économie mondiale est caractérisée par l'inflation ;
- La consommation du ménage moyen est appelée à s'améliorer ;
- Le caractère capitalistique des investissements est responsable du niveau d'endettement externe menaçant l'indépendance économique du pays.

Ce constat a amené le planificateur à préconiser un nouveau modèle de développement en suivant les voies suivantes :

- L'orientation vers l'agriculture, l'hydraulique et les infrastructures ;
- L'allocation des ressources financières dans l'industrie légère ;
- Opter pour des choix technologiques plus simples et moins coûteux ;
- Une ouverture vers le capital privé domestique avec subsistance des barrières à l'investissement privé. Les investissements directs étrangers n'intéressent pas encore le planificateur ;
- La stabilisation financière et la réduction de l'encours à l'endettement.

Le planificateur a donc rompu avec le modèle de développement précédent et a élaboré un nouveau modèle avec le slogan du « changement dans la continuité » et a décidé pour une « miniaturisation des investissements »¹. En effet, ce qui a le plus marqué le début de cette décennie, c'est la restructuration des grandes entreprises publiques jugées coûteuses, ingérables, incontrôlables et inefficaces par le planificateur. Cette réforme de restructuration organique consiste au découpage des grandes entreprises publiques nationales en plusieurs unités nationales, suite au décret présidentiel daté du 4 octobre 1980. A première vue, l'objectif fut de rapprocher les employés des centres de décision afin de limiter la bureaucratie. En effet, selon les critères retenus pour cette restructuration, conçus par la firme américaine de consultants MCKINSAY AND CO, qui sont² :

¹ Op. Cit, p 26

² Yasmine Boudjenah « Algérie décomposition d'une industrie la restructuration des entreprises publiques, 1980-2000 : l'état en question » P77

- La séparation des fonctions production et distribution
- La spécialisation par famille homogène de produits
- La spécialisation par filière technologique
- La spécialisation par activité homogène
- La régionalisation

Le découpage consistait non seulement à réduire la bureaucratie mais à la spécialisation des unités nouvellement créées ainsi que la création d'emploi par le découpage géographique par le critère de la régionalisation.

Les 18 grandes entreprises industrielles qui faisaient partie d'une population de 150 entreprises en 1980, ont été découpées en 100 nouvelles entreprises comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Anciennes entreprises	Nb de nouvelles entreprises
1 SONATRACH	13+1 Centre de recherche
2 SONELGAZ	3
3 S.N.S.	14
4 SONACOME	11
5 SN METAL	4
6 SONAREM	2
7 SONELEC	8
8 S.N.M.C	15
9 SONITEX	6
10 S.N.L.B	4
11 S.O.N.I.C.	1
12 S.N.I.C.	4
13 SN SEMPAC	5
14 SOGEDIA	3
15 S.N.T.A.	1
16 SN EMA	1
17 SONIPEC	3
18 S.N.A.T	2
TOTAL	100 entreprises nouvelles et un centre de recherche

Source Yasmine Boudjenah « Algérie : décomposition d'une industrie la restructuration des entreprises publiques, 1980-2000 : l'état en question », p 79

Une restructuration financière devait accompagner le découpage de ces entreprises marquées par des déficits d'exploitation considérables. Puisque l'autofinancement de ces

entreprises était impossible, un fond de roulement leur a été assuré pour ne plus dépendre du crédit.

Cette phase avait pour objectif de changer les mentalités et fonder un esprit du gain, d'amortir l'outil de production, rembourser les emprunts et dégager un excédent financier pour participer au financement de la croissance. Or cette restructuration a créé une nouvelle image de l'économie industrielle algérienne mais les résultats sont très mitigés. Ce découpage a surtout ajouté une touche de complication dans la gestion de ces nouvelles entreprises et a accentué la dépendance des directions des unités au centre de décision. D'autre part, avant le découpage, les dirigeants des gigantesques entreprises industrielles détenaient un grand pouvoir économique, le directeur général de SONATRACH avait un poste plus important que celui du ministre de l'énergie. Ce découpage a justement légué ce pouvoir aux ministres, ou chacun prenait des décisions dans les secteurs de leur spécialisation. Ce découpage n'avait donc pas pour but de changer la tutelle du pouvoir économique¹ ?

Ce nouveau modèle de développement rentrait dans le cadre du « Socialisme du marché » avec une combinaison de la propriété collective des moyens de production et les mécanismes du marché. Ce modèle visait à introduire une régulation par le marché mais cette orientation n'a pas duré suite au contre choc pétrolier de 1986 qui a plongé l'économie algérienne dans une consommation directe de la rente pour lutter contre la pénurie et améliorer le niveau de vie de la population.

Pour réagir à cette situation sans issue l'Etat algérien a décidé pour un changement dans la gestion de la production dans le secteur des hydrocarbures en promulguant la loi N° 86-14 qui avait introduit, en particulier, la formule de partage de production qui a permis de relancer le partenariat dans l'exploration à un moment où la SONATRACH ne disposait ni des capacités financières ni des capacités technologiques pour renouveler les réserves.

A travers cette formule contractuelle, la compagnie étrangère finance la totalité des investissements de recherche et de développement des gisements, tant que que la production est partagée de manière avantageuse pour la SONATRACH (pas moins de 51%).

Le monopole total de SONATRACH sur les moyens de transport renforce sa position dans les négociations avec les compagnies étrangères.

¹ Op. Cit, p 81

5. Le temps des réformes (1988-1991) :

La situation héritée du plan quinquennal (1980-1984) qui s'est aggravée avec le contre choc pétrolier de 1986 a poussé le gouvernement vers l'adoption de certaines réformes. Les réformes de 1988 sont le produit d'une réflexion qui date de 1986, lorsque la présidence de la république charge des groupes de travail (économistes, juristes, sociologues, gestionnaires, spécialistes de la finance, de la sécurité, de la santé, de l'éducation..etc) d'élaborer un projet globale pour juguler la crise. De février 1986 à juillet 1987, ces experts ont mis au point un ensemble de projets de réformes dans tous les domaines économiques et sociaux. Le premier rapport a été remis au gouvernement en 1987, il contient l'essentiel de la démarche à long terme vers une insertion active dans l'économie mondiale avec des idées à tendance d'une économie de marché. Ce moment est l'un des rares moments de l'histoire de l'économie algérienne par rapport à la période précédente où le projet économique est rendu public et soumis aux débats avant sa mise en œuvre par le gouvernement. Cette démarche témoigne d'une volonté de changer de méthode de gouvernement afin de rompre avec le secret qui entourait la décision politique.

Les premières lois ont été adoptées en janvier 1988. Elles concernaient l'installation des fonds de participations qui s'est faite durant l'été 1988, le partage des terres agricoles durant la même année et le début vers l'ouverture du capital des entreprises publiques à des actionnaires privés, nationaux ou étrangers, avec la promulgation de la loi de l'autonomie de l'entreprise, mais il s'agit d'ouverture et non pas de privatisation.

Ces réformes se sont heurtées à de fortes résistances, en effet, les réformateurs n'arrivaient pas à faire passer leurs idées au sein d'un parti politique fortement influencé par le courant socialiste. Il a fallu attendre la mi-1989 (après les bouleversements politiques suite aux émeutes d'octobre 1988), pour que la nouvelle constitution consacre des libertés fondamentales : liberté politique, liberté d'entreprendre, liberté d'opinion et de la presse, liberté syndicale.

L'un des volets essentiels des réformes était de garantir la propriété privée, la constitution a donc procédé par l'unification des règles de droit applicables aux agents économiques, éliminer la distinction juridique entre entreprise publique et entreprise privée, intégrer : le libre accès à l'activité commerciale à toute personne physique ou morale, le libre passage d'une activité à une autre ainsi que la libre circulation des capitaux à l'intérieur du pays.

Quant aux entreprises publiques, puisque les conditions nécessaires pour la privatisation (système bancaire et financier pouvant assurer la régularité, la sécurité et la transparence des transactions) la constitution a préféré commencer par les libérer en les transformant en société par action ou SARL. Il s'agit de répartir leur capital sous forme de parts sociales entre les fonds de participations, des agents de l'Etat exercent le droit de propriété et de surveillance

des stratégies concernant leur fonctionnement. L'objectif est que ces entreprises s'intéressent directement à leurs résultats.

Le ministère des plans est supprimé et remplacé par un conseil national de planification qui devait jouer le rôle d'une instance de coordination. La monnaie devient un intermédiaire financier qui va dynamiser et moderniser l'économie. Les prix devaient être libérés rapidement mais progressivement afin que les coûts de production réels s'expriment sur marché tout en intégrant un filet social pour protéger les faibles revenus.

Fin 1991 la réforme est interrompue à la suite d'un changement de gouvernement. Cette réforme n'a jamais été remplacée par un projet alternatif, elle demeure une référence d'un processus de réformes économiques. Malgré ses limites elle a constitué la première véritable rupture avec le modèle de développement adopté au milieu des années 1960. Sa mise en application qui n'a duré que quelques mois ne peut être sérieusement évaluée. Cette période de 1988 à 1991 est souvent considérée par les économistes (Benissad, Hadjseyd) comme un ajustement structurel et non pas une expérience de transition.

6. Transition économique en Algérie :

Il existe deux aspects de la transition économique algérienne. L'un est conjoncturel, l'autre est structurel.

6.1. L'aspect conjoncturel de l'ajustement structurel : des politiques pour une tentative de sortie de la crise (1991-1993) :

Malgré un redressement des revenus d'exportation en 1990 (Guerre du Golfe), en atteignant 12,7¹ milliards de dollars par rapport à un niveau de 8,5 milliards de dollars en 1988, l'Algérie est toujours en crise financière. Ces revenus servent plutôt le service de la dette que le financement de la croissance. Cette situation a engendré des difficultés de paiement qui n'ont guère laissé le choix au gouvernement que de se tourner vers le FMI pour conclure un second accord « Stand-by », le 3 Juin 1991.

L'aide du FMI dans un contexte d'instabilité politique:

L'accord Stand-by de 1991, est conforme aux amendements du consensus de Washington. Les réformateurs, avec le soutien du chef de l'Etat espéraient, à travers cet accord, reconduire leur démarche gradualiste avec une dynamique qui permettra la rupture avec l'ordre ancien.

Cet accord projette² :

¹ H. Benissad « Algérie : De la planification socialiste à l'économie de marché (1962-2004) », p 137

² Op. Cit, p 140

- Une assistance financière directe, un prêt de 300 millions DTS (Droit de Tirage Spéciaux) du FMI à l'Algérie. De plus, cet organisme accepte d'ajouter à cette somme 210 millions DTS pour un risque d'effondrement du prix du pétrole ;
- Un appel du FMI à la communauté financière internationale en vue d'accompagner l'élan réformateur de l'Algérie.

Selon une lettre d'intention du 27 Avril 1991, adressée par l'Algérie au FMI, la réforme prévue se fonde sur¹ :

- Un recule de l'intervention de l'Etat dans la sphère productive, en léguant la relance de la croissance économique aux entreprises qui auront pour principal objectif la diversification des exportations pour renforcer la capacité de l'économie à amortir les chocs externes ;
- Une annulation de distorsions dans l'usage des ressources naturelles engendrées par la réglementation des prix, la définition administrée de la parité du dinar... etc ;
- Une libéralisation de la distribution domestique et du commerce extérieur.

Le contenu de cet accord trouve une certaine cohérence avec les idées des réformateurs qui avaient à peu près les mêmes ambitions du FMI. Mais malgré cette symbiose entre les réformateurs et le FMI, il y a une contrainte de taille. Le programme d'ajustement structurel, en dehors des conditions du FMI, peut être revu, ralenti ou accéléré, or ce n'est pas le cas avec ces conditions.

Les réformateurs étaient pressés d'obtenir le soutien du FMI avant les élections législatives (prévues initialement pour fin juin 1991). En étant opposé au courant des « conservateurs » du FLN, le courant des réformateurs pensait qu'avec cet accord, en plus du parti de la mouvance démocratique, ils allaient remporter la majorité absolue des sièges à l'assemblée. Ainsi ils pouvaient poursuivre la libéralisation économique.

La nouvelle loi électorale (opérée début 1991) a engendré de vives résistances, spécialement du côté des islamistes. Ces derniers ont manifesté pendant 4 mois partout dans le pays, suite à cette situation le gouvernement des réformateurs démissionne. Les élections législatives sont reportées d'environ 6 mois. Une équipe programmatique moins fascinée par l'idéologie libérale est chargée de la refonte de la loi électorale et de l'organisation des élections en fin d'année 1991.

Le gouvernement Ghazali qui a succédé au gouvernement Hamrouche, a hérité de l'accord de confirmation du 3 juin 1991.

¹ Op. Cit, p 142,143

Les réformes entreprises :

- Les mesures de l'accord :

- Une libéralisation des prix : le 3 Juin 1991, tous les prix sont dérèglementés à l'exception d'une cinquantaine d'entre eux soumis aux règles du « cost plus¹ » et de 22 autres qui continuent à être subventionnés. Ce soutien est une forme de filet social pour protéger les populations les plus démunies. Toute la population bénéficie de cette mesure, cela suscite une réflexion pour un mécanisme d'assistance directe aux seules couches sociales pauvres ;

- Une refonte fiscale et une réforme tarifaire font partie de la loi de finance 1992, l'objectif est de réduire la moyenne des tarifs douanières ;

- L'élasticité diversifiée de l'offre des biens manufacturés étrangers suite à un établissement de commerce de gros ;

- La dépréciation du dinar : alors que le FMI réclamait une parité de 12,5 dinars pour un dollar américain, la Banque d'Algérie annonce une parité de 18,5. L'une des raisons de cette dépréciation réside dans la volonté du gouvernement à ce que l'écart entre taux officiel et taux parallèle (estimé à 30 dinars pour un dollar) n'excède pas 25% ;

- Le gouvernement de transition se trouve partagé entre, maintenir le niveau de vie de la population ou une situation budgétaire plus saine. Il finit par choisir de continuer à subventionner les produits de base, mais malgré ces sacrifices, avec la dépréciation, la hausse des prix est interminable.

- L'investissement du capital, national et étranger :

Un projet de loi, à caractère libéral, en matière d'investissement étranger est promulgué sous forme de décret législatif en 1993. L'investissement devient libre, des avantages généraux lui sont consentis. Par exemple, un investisseur étranger qui décide d'investir avec ces devises a le droit de transférer ses bénéfices à l'extérieur.

- La régulation du commerce extérieur :

Pour pouvoir gérer la dette extérieure, deux préoccupations essentielles : le volume de l'importation et celui de l'exportation.

L'importation : le gouvernement a décidé d'une robuste compression des importations. Cette mesure avait pour objectif de promouvoir l'autosuffisance alimentaire par le développement de l'agriculture et de stimuler les industries à participer à l'amélioration du niveau de vie de la population.

¹ Le modèle Cost-plus consiste à établir le prix proposé à partir du coût réel de la production auquel est ajoutée la marge que le producteur souhaite réaliser.

La restriction en matière d'approvisionnement de l'appareil de production, qui rentre dans le cadre de la compression de l'importation, aura des répercussions négatives sur l'offre de produits, l'emploi, l'inflation, les pénuries... etc.

L'exportation : l'antécédent stratégique de l'histoire de l'économie algérienne, en favorisant la stratégie des industries industrialisantes au lieu d'une stratégie de substitution à l'importation, ne laisse qu'une option pour l'Algérie, celle de la valorisation des ressources naturelles.

- L'ouverture du secteur des hydrocarbures :

La loi 91-21 :

Cette loi est une révision de la loi N° 86-14 où le régime de partage de production était réservé pour le pétrole. Avec les amendements de 1991 le gaz naturel est aussi concerné par ce régime.

L'article 2 de la loi 91-21 indique que les « personnes morales étrangères peuvent exercer des activités de prospection, de recherche et d'exploitation des hydrocarbures »¹. A travers cet article se voit l'élimination de la barrière législative au développement des capacités productives initiée par le code pétrolier de 1986.

La révision de la loi 86-14 amendée par la loi 91-21, en plus de ses objectifs d'amélioration des taux de récupération, cette loi vise aussi à une meilleure gestion de la SONATRACH. Auparavant, tous les investisseurs étrangers devaient passer par elle en ce qui concerne l'engagement des négociations interminables, allant de la prospection à la production. De même pour la collecte des impôts où la SONATRACH assurait seule la mission de collecteur d'impôt pour le compte de l'Etat. Cette situation a entraîné un conflit d'intérêt entre SONATRACH collecteur d'impôt et SONATRACH associé aux compagnies étrangères car le montant de l'assiette fiscale dépend du volume des coûts d'investissement et d'exploitation. Une situation devenue inconfortable pour la compagnie nationale.

¹ H. Benissad « Algérie : De la planification socialiste à l'économie de marché (1962-2004) », p 156

SONTRACH :

Afin d'alléger les charges de la SONATRACH, deux institutions sont créées : « Alnaft » et « L'autorité de régulation ».

- Alnaf avait pour mission : « la promotion des investissements nationaux et étrangers, délivrer les autorisations de prospection, procéder à des appels à la concurrence et d'évaluer les offres, attribuer des périmètres de recherche, suivre et contrôler les mises en œuvres des contrats signés et collecter les impôts »¹ ;
- L'autorité de régulation : a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'activité pétrolière dans le respect de la loi et le suivie de ses prescriptions.

La gestion de la dette extérieure :

Entre 1986 et 1993 le service de la dette a triplé. Il a absorbé la moyenne de 70% des revenus d'exportation. Le règlement de la dette par de nouvelles dettes a amené les pouvoirs publics, après tant d'hésitation par rapport au caractère conditionnel des accords Stand-by, à conclure à deux accords en 1988 et 1991.

En 1991-1992, la gestion de la dette a pu être maintenue grâce à la hausse du prix du pétrole (guerre du Golfe 1990), mais cette situation n'a pas duré longtemps. En 1993, le prix du pétrole s'effondre fortement, le ratio du service de la dette atteint 86,3%². L'Algérie est insolvable pour la première fois depuis 1962, elle suspend le paiement du service de la dette et opte délibérément pour le rééchelonnement.

L'Algérie passe deux accords successifs de rééchelonnement de sa dette publique avec le Club de Paris où sont représentés les principaux créiteurs publics de l'Algérie (France, Japon, Etats Unis, Espagne, Italie, Allemagne, Canada...etc). Le premier rééchelonnement consenti en avril 1994, sert à financer le troisième Stand-by de la même année. Le deuxième rééchelonnement intervient le 21 Juillet 1995, il est d'une longue période, les échéances de la dette tombent jusqu'à la fin Mai 1998. Dans cette période s'articule la « facilité élargie » triennale convenu avec le FMI.

Grâce à ces accords, l'Algérie a bénéficié d'un financement exceptionnel qui a un peu desserré l'étranglement financier de l'Algérie. Mais le vrai secours est celui du raffermissement du prix du pétrole de façon soutenue sur le marché international.

¹ A. Mouhoubi, « Réflexion autour de l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie », p 86

² H. Benissad « Algérie : De la planification socialiste à l'économie de marché (1962-2004) », p 181

Cependant, l'Algérie ne devient éligible à ces rééchelonnements qu'après qu'elle fut obligée à reprendre et intensifier le processus de libéralisation, sous la pression du FMI.

L'aspect structurel de l'ajustement structurel (1994-1998) :

L'aspect structurel de l'ajustement est généralement coordonné par la Banque mondiale, son action s'exerce à long terme (par rapport à la coordination suivit par le FMI) et se dote de politiques qui visent la restructuration ou la privatisation des entreprises publiques ainsi que des politiques sectorielles comme les politiques industrielles, agricoles...

- La privatisation :

Dans une optique macro-économique, la privatisation correspond à l'accroissement de la part de la valeur ajoutée du secteur privé dans le PIB d'une économie. Le processus de privatisation peut se réaliser par la création ex-nihilo de nouvelles entreprises locales ou étrangères (à 49% ou moins), ou par le transfert de la propriété des entreprises publiques préexistantes à des acteurs privés qui détiennent leur capital.

La privatisation des entreprises publiques est techniquement appelée l'assainissement de ces entreprises qui a commencé dès 1991. D'après A. Benbitour « c'est l'opération par laquelle on peut se désister ou vendre les biens de l'entreprise publique à d'autres entreprises ou des personnes physiques privées »¹, de même, d'après H. Benissad, « c'est la méthode par laquelle on introduit les méthodes de gestion, le capital privé dans l'entreprise publique. »

Les entreprises publiques sont nationales ou locales. Les entreprises publiques nationales sont issues de nationalisation, alors que les entreprises publiques locales sont le résultat d'une création de nouvelles entreprises étatiques ou publiques.

La privatisation a commencé avec la création du ministère de la privatisation en Février 1995, la première mise en œuvre est lancée en Aout 1995 par le premier ministre Mourad Benachenhou. Un problème majeur se pose dès le début, quel sont les entreprises à privatiser ? Il n'est pas possible de privatiser une entreprise publique qui n'est pas efficace. L'expérience de la privatisation des pays de l'Europe de l'Est témoigne du risque de faillite rapide d'une entreprise privatisée. La tâche de privatisation en Algérie est compliquée du fait qu'il y a peu d'entreprises publiques. Aucune d'entre elles ne semblait potentiellement rentable.

¹ M. Bouhezza « la privatisation de l'entreprise publique algérienne », p 81

Sur un premier bilan du FMI en 1998 sur la transition à l'économie de marché en Algérie, suite à un premier programme de privatisation en Avril 1996 avec l'aide de la Banque Mondiale, les entreprises publiques nationales et locales ont connues les voies suivantes :

Entreprises publiques locales (EPL)¹ :

- Le programme couvre 1300 EPL, avec 117 EPL privatisées ou liquidées à la fin de 1996 ;
- l'année 1997 marque une pause relative du processus avec création de 5 holdings régionales chargées d'initier les opérations et passage de 628 EPL (rattachées aux 5 holdings) à l'autonomie ;
- en avril 1998, 827 EPL non autonomes ont été liquidées et 464 EPL autonomes ont été cédées à leurs salariés, représentant la protection de 12.141 emplois, alors que 50 EPL étaient sur le point d'être cédées.

Entreprises publiques nationales (EPN)² :

- regroupement de 400 EPN dans 11 holdings de secteurs en 1996 ;
- dissolution de 76 EPN concernant 160.000 salariés en décembre 1997 ;
- publication d'une liste de 250 EPN à privatiser en décembre 1997 ;
- annonce du début des audits des actifs des EPN en direction des grands cabinets internationaux de consulting (Booze & Allen, ...) en fin 1998.

Ces premiers résultats sont très limités, même après 1998, la privatisation n'a pas abouti aux résultats espérés par le FMI et la Banque Mondiale. L'Algérie a entamé cette privatisation dans un début temps dans le cadre d'une thérapie de choc mais qui s'est vite ralentie en optant pour un gradualisme comme celui de l'expérience Hongroise à la manière de Kornai.

¹ Y. Kichou et C. Palloix « Formation des actifs, Privatisation et Droits de propriété en Algérie », p 9

² Op. Cit, p 10

Le freinage du processus de privatisation revient essentiellement à :

- La lenteur de la formation du dispositif juridique de ce processus qui a été engagé en 1994 et qui ne s'est achevé qu'en 2001 ;
- Le manque d'expérience en matière de privatisation ;
- l'absence d'un marché boursier ;
- la faible capacité financière des repreneurs potentiels des actifs publics ;
- L'environnement économique : concurrence déloyale, interdiction de changement de créneaux d'activité... ;
- Faible coordination entre les institutions concernées par la privatisation : les entreprises à privatiser, les APC, les Wilaya, les inspections du travail, les domaines...
 - Absence de la culture d'actionariat chez les nouveaux preneurs des sociétés privatisées
 - Kichou et Palloix estiment qu'il est important de souligner que le freinage de ce processus s'explique aussi par l'existence d' « *une ligne oppositionnelle qui entend maintenir une propriété publique des principaux actifs du système productif et d'échange* »¹. Dans le même sillage V. Andreff avance que : « *Pour l'instant ces dirigeants et groupes d'intérêt considèrent qu'ils tirent plus de gains et de rentes de la situation existante que d'une éventuelle appropriation privée....les cercles de pouvoir ayant depuis des décennies la main sur les EPE ont toutes les raisons d'entraver le processus de privatisation* »². En effet, la forte résistance des décideurs politiques au nouveau système et leur attachement à l'ancien régime en plus de leurs méfiances psychologiques devant l'inconnu expliquent leur choix du gradualisme comme stratégie de transition économique.

Plusieurs économistes font un constat d'échec de la privatisation en Algérie (Benissad, Palloix, Andreff, Kichou...). L'une des principales raisons de cet échec revient au fait que les entreprises publiques économiques n'étaient pas rentables et donc non éligibles à la privatisation. La deuxième raison se trouve dans la multitude des organes administratifs intervenant dans le processus de privatisation. Cet interventionnisme étatique a engendré des conflits par rapport à la culture de tout-Etat et par là a causé des limites de compétences qui ont bloqué le processus de la privatisation.

Le côté positif de cette privatisation se voit au niveau microéconomique. Malgré le manque de compétitivité des entreprises privatisées, ces dernières connaissent pour la première fois des changements qui lui ont permis d'être une entreprise économique, libre de

1 Op. Cit, p 10

2 Andreff« Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie, Point de vue d'un outsider en 1988-1994 », p 58,59

faire des choix stratégiques, de fixer ses prix, de décider de sa gestion, de rénover ces équipements, d'entrer en partenariat, de rechercher des marchés tout en étant consciente de la prise de risque dans ces décisions.

- Les recommandations du FMI durant la période de privatisation:

Le FMI estime que la politique expansionniste est à l'origine de l'inflation et du niveau d'endettement que l'Algérie a connu durant la décennie 1980. L'accord Stand by de 1994 et l'accord couvrant la période 1995-1998, visent à réduire le stock de la dette, à financer la restructuration des entreprises publiques (qui ne sont pas couvertes par la vague de la privatisation) et de dégager une épargne publique pour soutenir la croissance économique.

L'austérité budgétaire en Algérie ne pouvait pas être mise en œuvre par une augmentation de la pression fiscale dans la phase de récession de l'économie algérienne. C'est pourquoi, l'effort devra concerner essentiellement les dépenses publiques, courantes et celles concernant l'équipement.

Après les deux premiers accords conclus avec le FMI, ce dernier, dans un rapport en 1993, a déploré la démarche des autorités qui ont élargi le déficit du Trésor avec une expansion budgétaire en prenant la décision d'augmenter les salaires à la veille des élections à la fin de 1991. La masse salariale a augmenté de près de 50%. Cette démarche a causé une rupture avec le FMI au moment où les marchés financiers restaient toujours fermés à l'Algérie.

La position économique de l'Algérie la contraignait à signer l'accord de 1994 puis celui de 1995 qui ne s'achèvera qu'en 1998. Avec ces accords l'Algérie était obligée de suivre un programme d'ajustement proprement dit. L'action s'est traduite par une compression des dépenses dans tous les postes du Trésor. L'excédent budgétaire du Trésor devait être destiné à servir la dette publique interne et externe.

1998 est l'année de la fin du programme économique appuyé par le FMI. Une fois ce programme arrivé à terme, le FMI presse l'Algérie de conclure un nouvel accord. Mais avec une balance de paiement viable et une dette supportable, les dirigeants algériens ne jugent pas utile la continuité de la supervision du FMI.

7. Le devenir du secteur des hydrocarbures :

La première et l'unique refonte libérale du secteur des hydrocarbures a fait l'objet de la promulgation de la loi du 28 Avril 2005, menée par le ministre algérien de l'énergie de cette période, Chakib Khelil expert en questions pétrolières à la Banque mondiale de 1980 à 1999.

Cette loi avait pour objectif une démonopolisation totale des activités liées aux hydrocarbures (raffinage, transport et la majorité égale à 51% au minimum dans l'exploitation des gisements...etc).

A la place de la majorité de 51% au minimum, il a été prévu un droit fixé d'abord à 25% puis augmenté à 30% au minimum. Quant à La SONATRACH, elle devait être transformée en une simple société commerciale en concurrence avec les sociétés pétrolières étrangères.

Chakib Khelil estimait que plus d'ouverture du secteur était nécessaire pour l'économie nationale. Il affirme qu'avec le régime de partage de la production l'Algérie n'a pu conclure que 10 contrats pétroliers entre 1997 et 2000, alors qu'avec cette nouvelle loi le pays est parvenu à conclure 10 contrats au cours de la seule année 2005.

Avant l'entrée effective en vigueur de cette loi, il y a eu un rétablissement de la majorité automatique (51% au minimum) au profit de la SONATRACH par l'ordonnance du 30 Juillet 2006.

Le nouveau système de partage de production est légèrement différent du système de partage antérieur où l'architecture du système fiscal posait problème. Le nouveau système fiscal est plus incitant pour les investissements de récupération et de mise en production de petits gisements dont certains ont été abandonnés, après avoir été découverts ou partiellement exploités.

La question de la transition économique en termes de privatisation devient plus sensible quand il s'agit du secteur stratégique. Quand la question touche la richesse par laquelle l'Etat finance son économie il devient plus difficile de parler des mécanismes de marché. C'est l'avenir de toute une nation qui est en jeu.

Section 02 : Economie de rente et investissement en Algérie :

1. Economie de rente :

1.1. Le caractère rentier de l'économie algérienne :

Luciani (1987) dit qu'on peut reconnaître un Etat rentier par le taux de contribution du rendement dérivé du pétrole à l'économie de cet Etat. Si ce rendement dépasse les 40% des rendements totaux de l'économie on peut dire qu'il s'agit d'un Etat rentier. De 2000 à 2010 le secteur des hydrocarbures participe entre près de 39% et 53% de la totalité de la valeur ajoutée de la production nationale.

Valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures 2000-2010 (% de l'ensemble de la VA de l'économie)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
VA du secteur des hydrocarbures	47.11	41.82	40.5	43.49	45.48	52.09	52.85	50.89	53.46	38.41	43.14

Source : ONS

A travers les données de ce tableau, où pour toutes les années (excepté l'année 2009) la part du secteur des hydrocarbures dépasse les 40% de l'ensemble des rendements de l'économie, on peut conclure au caractère rentier de l'économie nationale.

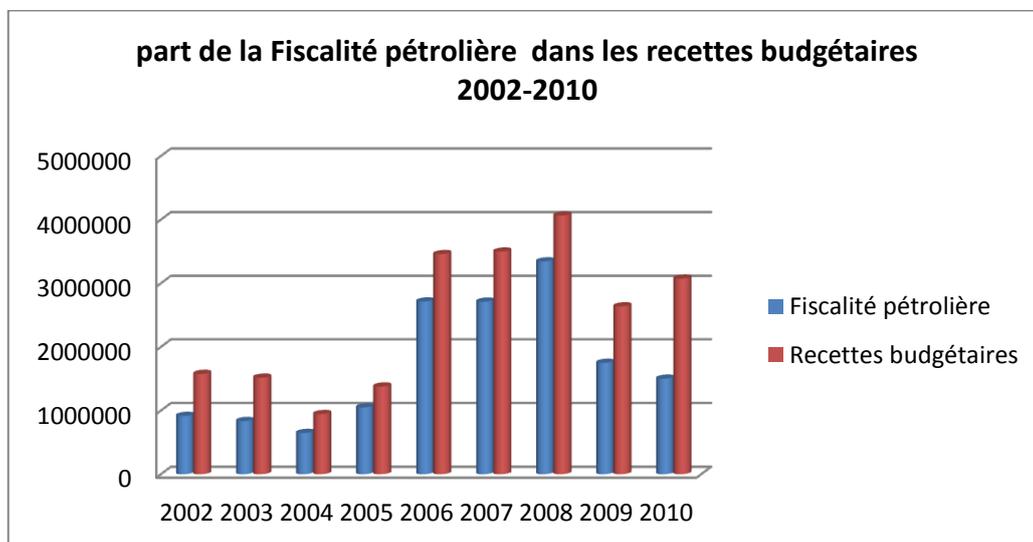
Belaoui et Luciani (1987) ajoutent que la composition des dépenses publiques révèle aussi le caractère rentier d'une économie d'un Etat qui compte beaucoup plus sur la fiscalité pétrolière pour couvrir ces dépenses orientées majoritairement vers les dépenses courantes.

➤ **Fiscalité pétrolière :**

La fiscalité des hydrocarbures s'est améliorée avec plus de participation de l'étranger au secteur des hydrocarbures. Des dispositions concernant le calcul de l'impôt ont été amendées par la loi 91-21. Une baisse des taux d'impôts a été décidée pour :

- les activités de transport et de liquéfaction : le taux d'impôts est de 42% alors qu'il était de 85%) ;
- les activités de recherche et de production en fonction des zones classées par ordre croissant selon la difficulté d'exploitation : les taux sont respectivement de 85%, 75% et 65% pour les zones A, B et C ;
- les redevances : le taux n'a pas changé pour la zone A, par contre il a baissé à 16,25% pour la zone B et à 12,5% pour la zone C.

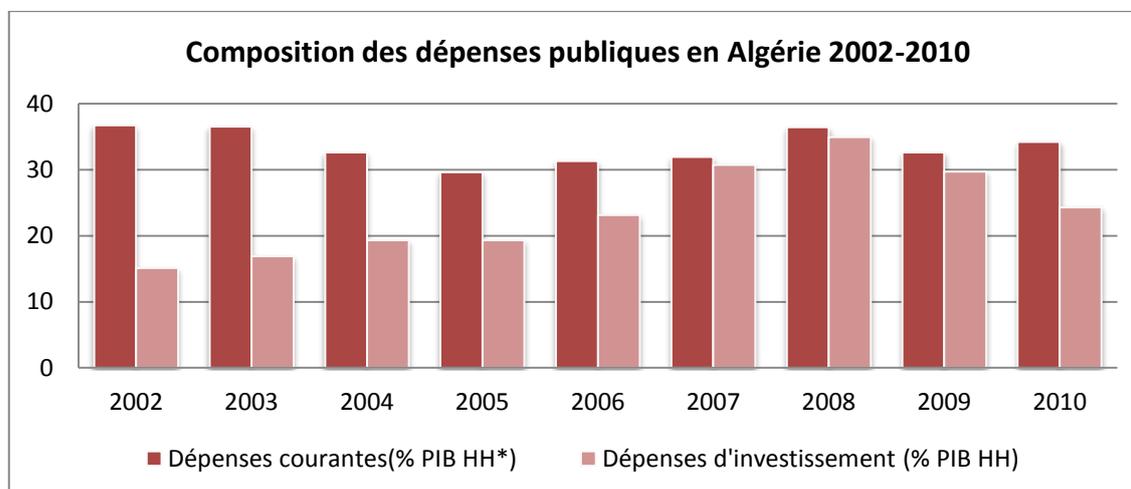
Ces dispositions ont encouragé l'ouverture du secteur des hydrocarbures qui s'est traduite par un accroissement des recouvrements de la fiscalité pétrolière durant cette dernière décennie comme on peut le constater sur le graphique suivant :



Source : Ministère des finances

Ce graphique nous démontre que les recettes budgétaires de l'état comptent essentiellement sur la fiscalité pétrolière. Le pic des recouvrements fiscaux pétroliers correspond à l'année 2008 où la fiscalité pétrolière participe à 82,3% des recettes budgétaires. Cette tendance a marqué toute cette dernière décennie excepté pour l'année 2010 où les recettes ordinaires (51,1% de la totalité des recettes) ont légèrement dépassé les recettes pétrolières en raison de la baisse des prix du pétrole. Cependant la baisse des recouvrements de la fiscalité pétrolière a été accompagnée de la baisse des recettes budgétaires. Par là on peut déduire que les recettes de l'Etat-dont une part importante est destinée aux dépenses publiques- reposent essentiellement sur la fiscalité pétrolière.

➤ La composition des dépenses publiques :



Source : FMI

Au début de la décennie, on remarque une large préférence vers les dépenses courantes (36.7% en 2002) par rapport aux dépenses en capital (15.1% pour la même année). Cette tendance vers les dépenses courantes a été maintenue durant toute la période. En 2004, les dépenses d'équipement pour la première fois dépassent la moitié du niveau des dépenses courantes. Les dépenses en capital augmentent d'année en année, elles atteignent leur pic en 2008 avec 34.9%, un niveau très proche de celui des dépenses courantes 36.4%.

A partir de 2008, les dépenses publiques ont baissé. Cette baisse a continué pour les dépenses en investissement en 2009 et 2010, alors que les dépenses courantes ont augmenté en 2010, en sachant que le solde budgétaire en 2009 et 2010 était déficitaire pour la première fois de la décennie 2000 avec -6.4 et -1.9 (% du PIB) respectivement des années 2009 et 2010.

Cette lecture du graphique nous confirme l'hypothèse de Drazen et Eslava (2005), les auteurs du cycle politico budgétaire. Ces deux économistes avancent que le gouvernement en place augmente le niveau des dépenses et/ ou change leur composition pour influencer la prise de décision des votants qui généralement choisissent le parti qui leur procure le plus de bien être.

En effet, 2009 est l'année de la réélection du président actuel de la république pour la troisième fois. Les dépenses publiques n'ont baissé que de 9 points entre 2008 et 2009 alors que les recettes budgétaires ont diminué de 35% en raison d'une baisse de 47.65% de la fiscalité pétrolière pour la même période. En plein déficit budgétaire l'Etat choisi une augmentation des dépenses courantes. Ce type d'intervention de l'Etat est typiquement celui d'un Etat rentier.

L'orientation vers l'amélioration des revenus induira une demande intérieure importante qui se traduira par une augmentation des importations. Ainsi l'injection à l'économie est transférée à l'étranger. Ce type d'intervention étatique n'améliore pas la capacité d'absorption de l'Etat qui ne s'effectuera que si l'injection à l'économie est orientée vers les secteurs reproductifs de valeurs ajoutées. Une faible capacité d'absorption induit une dépendance délibérée de la rente.

1.2.Dépendance de la rente :

Sur la base des travaux de Nankani (1979), Gelp (1988) et Auty (1993), Davis (1995) a calculé l'indice de la dépendance manière de 43 pays dont l'Algérie. Cet indice calcule la moyenne de la contribution des revenus miniers dans les principales grandeurs économiques d'un pays.

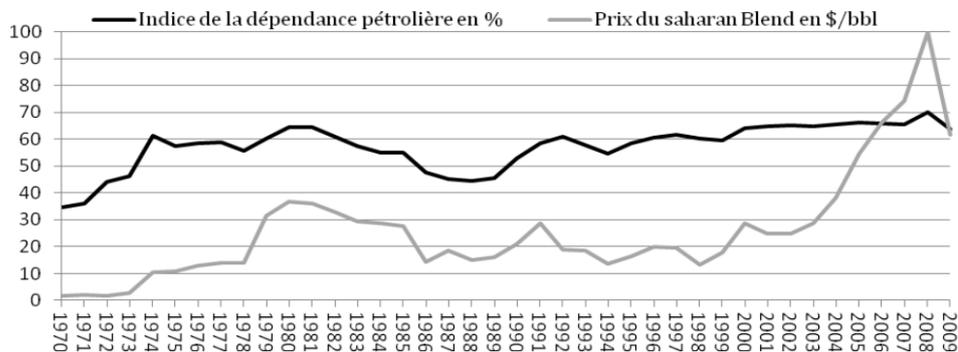
En 1970, avec un indice de 58.6%, Davis a classé l'Algérie au 9^{ième} rang derrière Oman, les Emirats Arabes Unis, la Lybie, le Qatar, l'Arabie Saoudite, l'Irak, Brunei et la Zambie¹. En 1991, l'auteur classe l'Algérie au 3^{ième} rang derrière la Lybie et Brunei. Dans ce dernier classement, Davis n'a pris en considération que les exportations du pétrole. Mouhoubi a recalculé cet indice en prenant en compte la totalité des exportations minières. Cet auteur a abouti à un indice de 62,4% classant ainsi l'Algérie au 8^{ième} rang derrière la Lybie, Brunei, l'Irak, le Nigéria, Oman et les Emirats Arabes Unis.

Dans son article « Learning to love the Dutch disease : Evidence from de Mineral Economies », Davis conclue qu'il n'y a pas de lien de causalité entre la rente et le développement.

En analysant le cas de l'Algérie en reprenant l'indice de la dépendance pétrolière et les prix du Saharan Blend (pétrole algérien), Mouhoubi perçoit un lien entre la variation de cet indice et les prix du pétrole que l'on peut constater sur la figure suivante :

¹ A. Mouhoubi « L'effet de la gestion de la rente sur l'investissement et la production hors hydrocarbures en Algérie », P3

Evolution de l'indice de la dépendance pétrolière et les prix du pétrole en Algérie



Source : Figure construite à partir des données de l'ONS, du ministère des finances et de EIA. In Mouhoubi « L'effet de la gestion de la rente sur l'investissement et la production hors hydrocarbures en Algérie », p 4

Ce graphe nous montre que l'indice de la dépendance pétrolière et les prix du Saharan Blend évoluent de la même façon. La stagnation des prix pétroliers de 1974 à 1978 a été accompagnée d'une stagnation de l'indice de la dépendance pétrolière (IDP). En 1980, après le deuxième choc pétrolier la hausse de l'IDP a suivi la hausse du prix du pétrole. Même remarque pour le contre choc pétrolier de 1986.

Depuis la promulgation de la loi sur les hydrocarbures (loi 86-14) qui consiste à l'accélération du rythme de l'extraction des hydrocarbures, on remarque un bondissement de l'IDP qui atteint un niveau de 61% en 1992. L'IDP a atteint son niveau maximum en 2008, l'année où le prix du baril du Saharan Blend a franchi les 100 dollars.

A travers ce graphe, on constate que la dépendance de l'économie à la rente s'accroît quand les prix du pétrole augmentent. Même si une lecture de ce graphe ne permet pas à elle seule de conclure à un lien entre la rente et la performance de l'économie algérienne, néanmoins la sensibilité de la dépendance pétrolière de l'économie à la fluctuation des prix de pétrole démontre que l'Etat algérien compte essentiellement sur la rente pour financer son développement économique plutôt que de compter sur un secteur productif hors hydrocarbures, seul source de financement à long terme.

1.3. La gestion de la rente :

La gestion de la rente reflète l'efficacité ou l'inefficacité de l'Etat à l'élaboration des stratégies de développement qui détermineront la capacité de l'économie à l'absorption de la rente.

Une intervention inefficace de l'Etat se traduit par :

- de grands programmes de dépenses publiques avec de faibles revenus fiscaux.
- Une progression des recettes pétrolières plus rapide que celle de la croissance du PIB à cause (1) d'une amélioration des cours du pétrole ; (2) et d'injection de subvention aux entreprises ne produisant pas de valeurs ajoutées.

A travers l'histogramme des dépenses publiques on remarque que ces dernières ont atteint leur pic en 2008 quand le prix du Saharan Blend a lui aussi atteint son maximum à la même année. Quant à la fiscalité ordinaire, elle ne dépasse même pas la moitié des recettes budgétaire de l'Etat. Ces résultats économiques reflètent le type d'intervention de l'Etat et l'incapacité d'absorption de l'économie algérienne qui se traduit par un dépôt du surplus des recettes en étranger. Effectivement, les réserves de change ont connu une forte hausse ces dernières années.

Total des réserves de change

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Réserves	13.5	19.6	25.1	35.4	45.7	59.2	81.5	114.9	148	155.4	170.4	191.3

Chiffres en Milliards de dollar/ Source : Banque mondiale

Les réserves de change ont augmenté de 45.7 milliards \$ à la fin de la première moitié de la décennie 2000. De 2006 à 2011 elles ont augmenté de 109.8 milliards \$, soit 2.4 fois la hausse de la période 2000-2005. Cette hausse est relative à la hausse des prix du pétrole qui ont connu leur pic en 2008 avec plus de 100\$ le baril. En seulement une année les réserves ont augmenté de 33.1 milliard \$ en 2008. Soit 2.4 fois le niveau des réserves de l'année 2000.

1.4. La maladie hollandaise dans l'économie algérienne :

Pourrions-nous parler d'Algérien Deases ? On ne peut répondre à cette question que si, d'une part, on trouve les mêmes symptômes de la maladie hollandaise dans l'économie algérienne, et d'autre part, que si ce modèle est conforme à cette économie.

On reprenant le modèle de Neary et Corden-développé au premier chapitre- il s'agit d'analyser un effet de Boom dans un secteur exportateur sur un secteur marchand (secteur retardant) et un secteur non marchand.

Le « Booming sector » ou le secteur exportateur se reconnaît dans le secteur des hydrocarbures en Algérie. Le secteur non marchand est souvent visualisé en tant que services. Quant au secteur retardant, le choix est porté sur le secteur manufacturier et le secteur agricole qui devraient constituer les seuls secteurs réels du développement. L'analyse de deux secteurs retardant nous permettra de mieux détecter les symptômes du Dutch Deases.

Selon ce modèle, le boom déclenche deux effets :

- l'effet mouvement de ressources (ressources mouvement effect)
- l'effet dépense (spending effect)

Le secteur exportateur est désigné par B, le secteur retardant par L et le non marchand par N.

L'effet dépense :

Une dépense supplémentaire (par les agents privés ou par l'Etat) qui découle du boom en secteur exportateur engendre un excès de demande pour les produits de N. En supposant une élasticité revenu positive de la demande pour les produits de N, le prix de ces derniers va augmenter en créant par conséquent une appréciation réelle. Cette appréciation aura pour conséquence un transfert de ressources de B et L vers N. la demande étant importante dans le secteur N, il devient rentable d'y investir.

L'effet mouvement de ressources :

Le progrès technologique dans le secteur du boom permettra de décider des taux de salaires plus intéressants à ceux proposés dans le secteur L et N. Par conséquent la demande de travail croîtra en B et provoquera un transfert de travail de L et de N vers B (Sous l'hypothèse du plein emploi). Une baisse de la quantité du travail dans le secteur manufacturier ou agricole provoquera une baisse de la production dans ces secteurs, et donc, une désindustrialisation ou une désagriculture directe.

La demande de N(les services) continue de s'accroître sous l'effet dépense alors que l'offre de ce produit baisse sous l'effet du mouvement ressources.

Pour détecter ces symptômes dans l'économie algérienne nous analyserons l'évolution du secteur des hydrocarbures, celui du secteur manufacturier et agricole et celui des services après les deux Booms pétroliers, de 1973 et de 1979

La valeur ajoutée des secteurs en % du PIB

Années	Agriculture	Hydrocarbure	Manufacture	Service
1970	9.1	45.3	11	25.7
1971	10.4	36.5	11.8	29.8
1972	8.2	45	10.7	24.7
1973	7.2	44.9	11.7	24.7
1974	8.7	41.4	10.3	25.3
1975	10.5	63.5	9.8	25.4
1976	9.3	36.1	11	25.7
1977	8.2	35.5	11.3	24.7
1978	8.4	35	12.2	23.4
1979	8.8	32.3	12.8	24.8
1980	9.3	29.2	13.2	25.7
1981	10.6	26.2	14.2	25.4
1982	9.3	25	14.6	25.6
1983	8.4	25.2	15.2	25.5
1984	7.1	23.9	15.8	24.9
1985	9	23.8	16.4	24.5

Source Banque mondiale

D'après le modèle du deutch deases, le secteur agricole et manufacturier devraient se détériorer sous l'effet d'un boom dans le secteur des hydrocarbures.

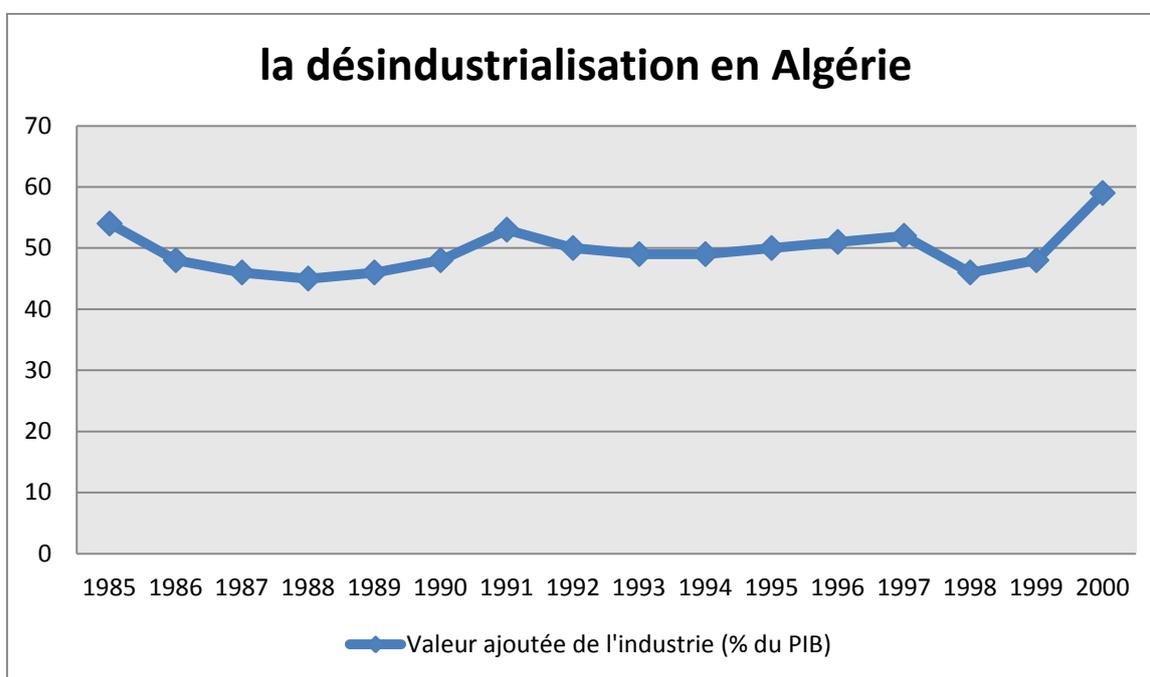
On constate que l'agriculture connaît, pendant toute la période de l'entre deux chocs pétroliers et même après 1979, une progression avec une tendance à la stagnation.

Le secteur manufacturier a stagné entre les deux chocs pétroliers. Cela dit, une nette progression se produit depuis 1978 en atteignant en 1985 16,4%. L'amélioration de ce secteur est l'effet de la répartition de la rente pétrolière sur le reste de l'économie. En effet, on remarque sur le tableau que la valeur ajoutée des hydrocarbures se dégrade essentiellement après les deux chocs pétroliers en même temps que celle du secteur manufacturier s'accroît.

Quant au secteur des services, il a stagné durant toute la période.

Comment peut-on interpréter ces résultats ?

Au début de la période, les symptômes de la maladie hollandaise étaient présents, comme on peut le constater en 1972, l'année qui a précédé le premier boom pétrolier. La valeur ajoutée des hydrocarbures était de 45% alors que l'agriculture et le secteur manufacturier ne représentaient que 8,2% et 10,7% respectivement. Dès le premier choc pétrolier, il y a eu une injection de la rente dans l'économie, mais cette dernière n'a pas pu éliminer tous les symptômes, du moment que le secteur agricole a connue une faible croissance. Mais la croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier et la stagnation de celle du secteur des services ne confirment pas les effets du Deutch Deases dans l'économie algérienne. L'Algérie a connu une désindustrialisation dans les années 1980 comme on peut le constater dans le graphe suivant :

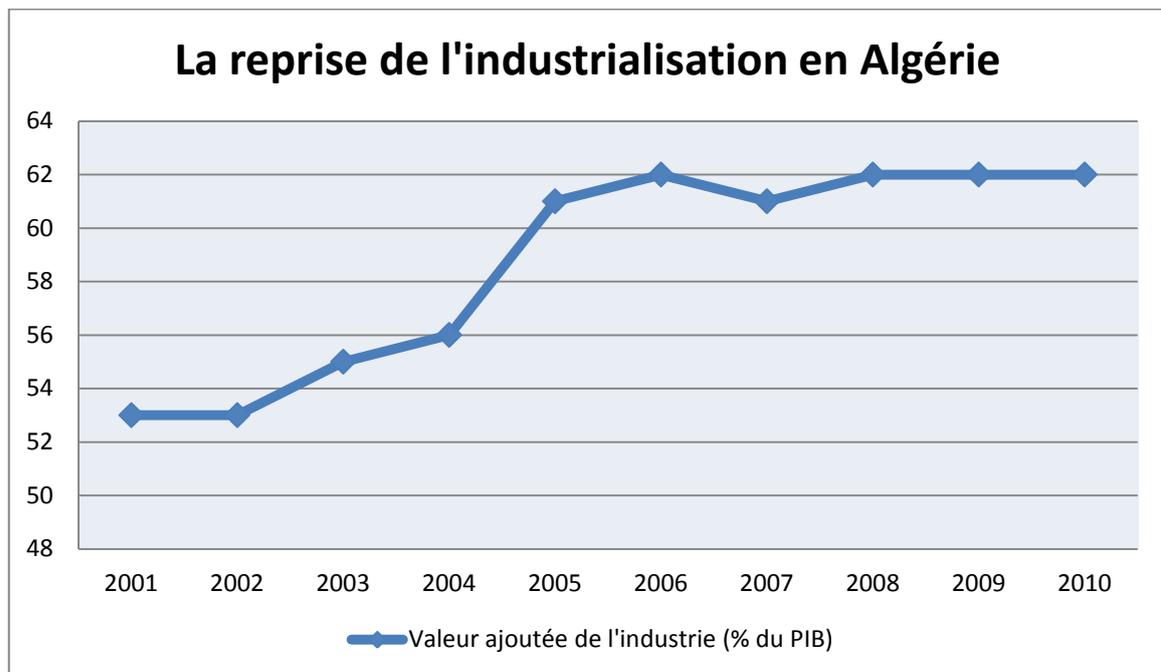


Source Banque mondiale

La courbe descendante de 1985 à 1991 représente la période de désindustrialisation en Algérie. Le niveau de l'industrialisation est passé de 54% en 1985 à 45% en 1989 puis a repris son niveau de 1985 en 1991 en atteignant 53%. Le niveau de l'industrialisation a stagné durant toute la période de 1991 à 1997. Même s'il a connu une légère baisse en 1998 (43%), il a repris son niveau à la fin de la décennie 1990 pour atteindre un niveau supérieur (59%) en 2000.

La désindustrialisation en Algérie a fait suite aux réformes entreprises dans le cadre de la miniaturisation de l'industrie. Cette situation s'est accentuée avec le contre choc pétrolier de 1986.

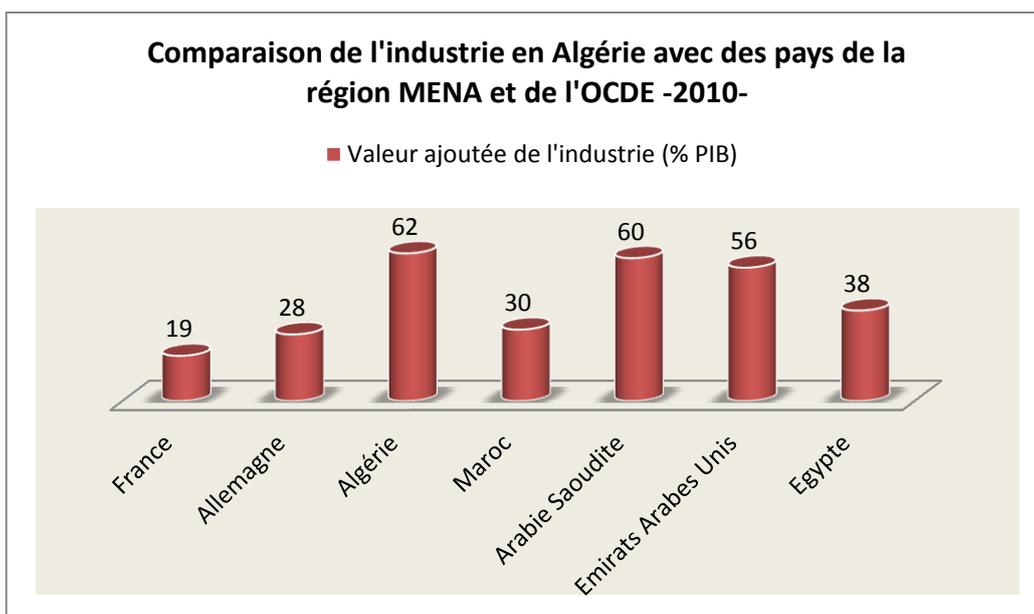
Cependant, à partir des années 2000 le secteur industriel produisait une valeur ajoutée d'une façon progressive.



Source : Banque mondiale

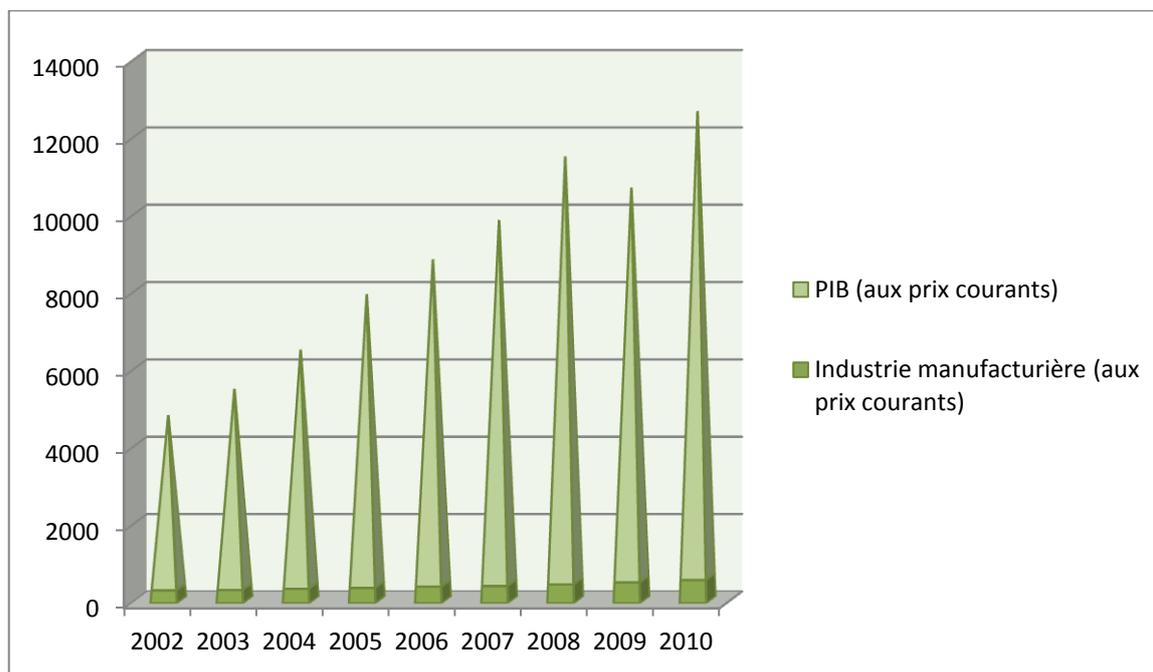
La valeur ajoutée en Algérie a atteint un niveau de 62% en 2006 alors qu'elle était à seulement 53% en 2001. Ce niveau est maintenu durant la période 2006-2010 en enregistrant une baisse d'un point (61%) en 2007.

Le niveau de l'industrialisation en Algérie est l'un des meilleurs au monde comparé à des pays de la région MENA ou de l'OCDE



Source : Banque Mondiale

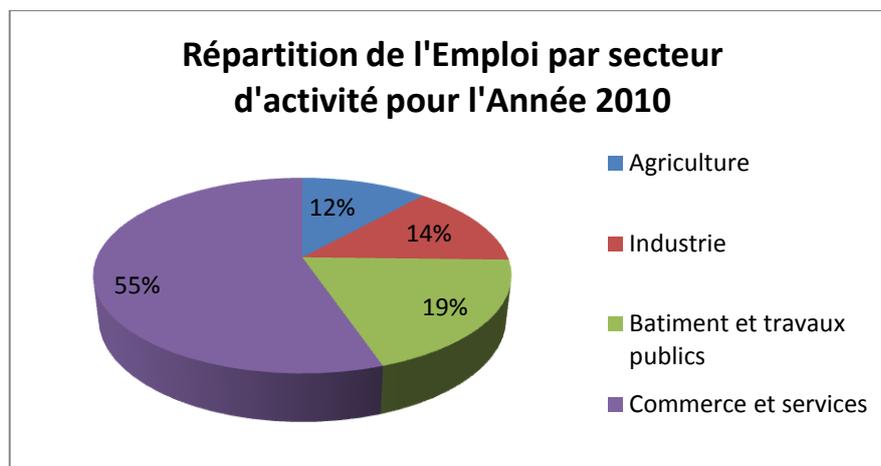
Seulement, ce niveau n'est pas due à l'industrie manufacturière qui ne participe que timidement au PIB durant toute la décennie 2000.



Source : Banque d'Algérie

Durant toute la période 2002-2010 l'industrie manufacturière contribue à une moyenne de 5,66% seulement du PIB. C'est ce que Neary et Corden appellent par «effet mouvement de ressources» qui engendre une désindustrialisation dans le secteur manufacturier en faveur du

Booming sector. Quant à l'effet dépense, on peut le percevoir à travers la répartition sectorielle de la population occupée.



Source : Banque d'Algérie

Cet exemple de l'année 2010, nous démontre l'orientation des employés (55%) vers des secteurs improductifs comme le secteur du commerce et des services. L'industrie (manufacturière et des hydrocarbures) n'absorbe que 14% de la population occupée. Cette faible absorption d'emploi s'explique par deux points essentielles : (1) l'étroitesse du secteur manufacturier, (2) le secteur des hydrocarbures est un secteur qui demande une technologie avancée et une main d'œuvre très réduite.

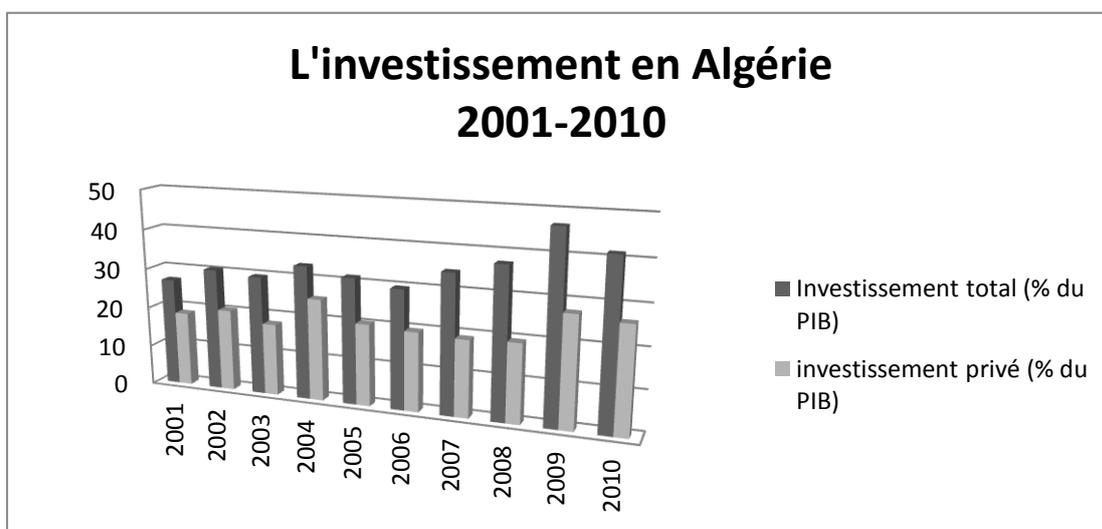
Ce sont là les symptômes de la maladie hollandaise qui n'étaient pas présents lors des deux booms pétroliers de 1973 et 1979. Cette particularité qu'a connu l'économie algérienne à cette période revient au fait que le modèle du Deutch Deases explique des effets qui résultent mécaniquement. En effet, dans une économie de marché les agents économiques ont le choix d'investir dans les secteurs qui leur semblent les plus rentables. Or ce n'est pas le cas de l'Algérie des années 1970 et 1980 qui se caractérisaient par une économie administrée.

2. L'investissement en Algérie comme force motrice pour le dépassement de son caractère rentier :

Selon la Banque mondiale l'investissement (ou la formation brute du capital) « *consiste en des dépenses pour des ajouts aux immobilisations corporelles de l'économie plus les variations nettes des inventaires. Les immobilisations corporelles comprennent les améliorations des terres (clôtures, fossés, drains, etc.), les usines, la machinerie et les achats d'équipement, la construction de routes, de chemins de fer, etc. y compris les écoles, les*

bureaux, les hôpitaux, les unités résidentielles privées et les édifices commerciaux et industriels. Inventaires sont des stocks de biens détenus par des entreprises pour répondre à des fluctuations imprévues de la production ou des ventes ainsi qu'ouvrages inachevés »¹. L'investissement dans le secteur productif constitue le moyen le plus sûr pour l'économie algérienne pour dépasser le caractère rentier de son régime d'accumulation. Un secteur productif tourné vers l'exportation est le seul garant d'une croissance à long terme et l'unique source de financement du développement à long terme.

L'investissement est public et privé



Source FMI

Selon certains économistes (Mouhoubi), le taux d'investissement en Algérie est classé parmi les meilleurs dans le monde. En 2010 l'investissement représente 41,4% du PIB, mais ce score revient surtout à l'investissement public qui depuis 2001 s'est relancé en résultat des programmes PSRE de 2001 à 2004 et le PCSC de 2005 à 2009.

2.1.L'investissement public :

Le programme du soutien à la relance économique (PSRE) s'étale sur une période de 5 ans (2001-2004). Il s'articule autour d'actions destinées à l'amélioration de la production agricole et de la pêche, au renforcement des services publics dans l'hydraulique, des transports et des

¹ <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.GDI.TOTL.ZS>

infrastructures qui améliorent le cadre de vie des citoyens algériens. Une enveloppe de 525¹ milliards de dinars est consacrée à ce programme.

Ce programme est complété par le PCSC (2005-2009), programme complémentaire au soutien de la croissance. Ce programme quinquennal de 60² milliards de dinars s'articule globalement sur les mêmes axes que le programme précédent à savoir :

- L'amélioration des conditions de vie ;
- le développement des infrastructures de base ;
- le soutien au développement économique ;
- la modernisation du service public ;
- le développement des nouvelles technologies de communication³.

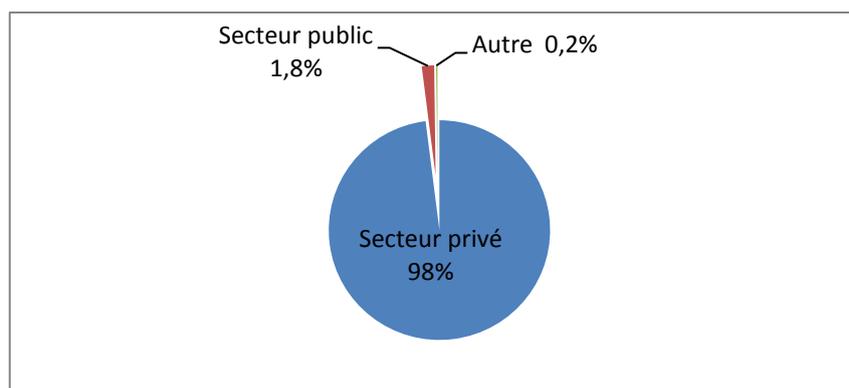
La priorité est consacrée aux deux premiers axes en absorbant respectivement 45.4% et 40.5% de l'enveloppe globale. Le projet de l'autoroute est-ouest fait patrie des engagements du gouvernement entrepris dans ce programme.

L'investissement public depuis 2001 est orienté vers des activités qui améliorent les conditions de vie des algériens mais qui sont non productives en n'apportant aucune valeur ajoutée à l'économie nationale. Cette orientation explique la composition du statut juridique du tissu économique en Algérie qui à son tour reflète le niveau d'avancement dans le processus de transition de l'économie algérienne. En effet, comme on peut le constater ci-dessous, le secteur privé domine le tissu économique algérien.

¹ Programme de soutien à la relance économique à court et moyen termes 2001/2004, p 1

² http://www.ambassade-algerie-cameroun.org/article.php?id_article=175

³ Op. Cite



Source : ONS

Sur les 934 250 entités recensées tout secteur confondu, 915 316 entreprises sont privées soit près de 98% du tissu économique global.

Ce résultat répond aux exigences des partisans du marché qui conseillent du « moins d'Etat » dans l'économie. Seulement, durant cette dernière décennie, l'investissement privé ne contribue que timidement au PIB (26,4% en 2010).

2.2.L'investissement dans le secteur privé :

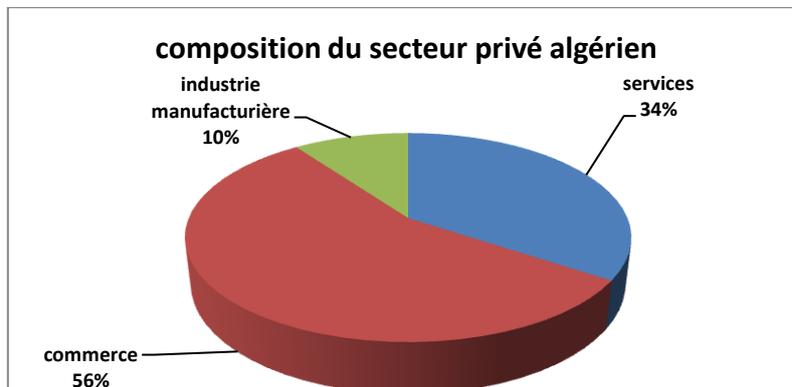
L'investissement privé en Algérie est soutenu par L'APSI (Agence de Promotion et de Suivi de l'Investissement) de 1993 à 2001, remplacé par l'ANDI (Agence Nationale de Développement et de l'Investissement), ainsi que le Conseil National des investissements. D'autres dispositifs comme l'ANSEJ (Agence Nationale du Soutien à l'emploi des jeunes), la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) et l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion de Microcrédit) soutiennent l'auto-emploi à travers des investissements qui ne dépassent pas le 1 million de dinar pour l'ANSEJ et la CNAC.

Ces agences proposent des bonifications sur les taux d'intérêt accordés pour les crédits octroyés par les banques aux petites et moyennes entreprises dans la phase de création ou d'extension de l'activité de ces entreprises. Un moyen pour attirer les jeunes promoteurs à investir en Algérie. La composition du secteur privé révèle l'orientation de ces promoteurs.

A. Composition du secteur privé :

La composition de ce secteur est tout à fait compatible aux caractéristiques d'une économie rentière où, comme l'a démontré Ragnan Torvik dans son modèle (2001), les

entrepreneurs se dirigent vers des activités ou des secteurs improductifs au dépend du secteur productif.



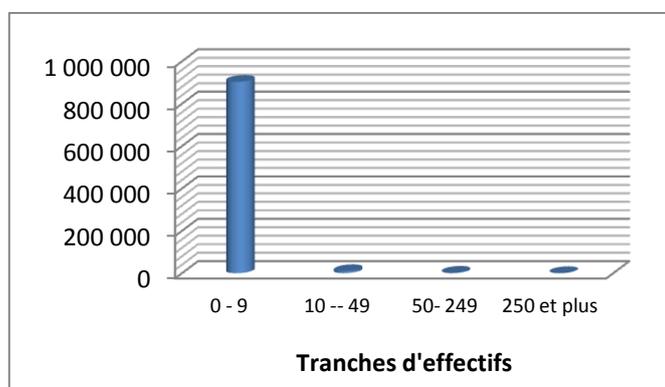
Source ONS : recensement 2011

Les secteurs du commerce et des services représentent près de 90% du secteur privé.

Le secteur manufacturier est composé de 91 149 entreprises privées sur une totalité de 92 336 entreprises d'industrie manufacturière recensées. 23 252 entreprises privées de ce secteur actives dans l'industrie alimentaire soit 25.5%, et 11.6% actives dans l'industrie de l'habillement.

Le secteur productif tel qu'il est composé ne permet pas ni de diversifier l'économie nationale ni d'absorber le chômage d'une manière rapide, puisque la majorité de ce secteur est composée de micros entreprises (98,7% des entreprises privées recensées) qui comptent un nombre très réduit d'effectif (moins de 10).

Entités économiques privées par nombre d'effectif



Source ONS : recensement 2011

Pour comprendre les orientations des entrepreneurs algériens il est nécessaire de s'interroger sur les facteurs de leur choix d'investissement et sur les difficultés rencontrées lors de la création de l'entreprise.

B. Les obstacles du développement du secteur privé :

B.1. L'accès au crédit bancaire :

D'une manière générale la facilité à l'accès au système financier constitue l'un des plus importants facteurs de développement du secteur privé. La facilité d'octroi de crédits auprès des banques incite à l'investissement dans ce secteur. Bien que le cadre réglementaire ait connu quelques réformes comme celle de 1988, s'agissant de l'abolition du plafond du financement de l'investissement privé auprès du système bancaire, instauré par la loi 81-11 relative à l'investissement productif, le secteur privé reste marginaliser. Jusqu'à 1988, le système bancaire ne jouait pas son rôle d'intermédiaire financier, il répondait essentiellement aux besoins financiers des entreprises publiques. Ce n'est qu'au début de la décennie 1990 que le cadre juridique du financement du secteur privé s'améliore. La pierre angulaire des réformes touchant le fonctionnement du système bancaire est celle de la loi de la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990. Cette loi a été modifiée plusieurs fois (les ordonnances N°01-01 du 27 Février 2001, N° 03-11 du 26 Aout 2003 et N° 01-04 du 26 Aout 2010). L'objectif de la promulgation de cette loi est la libéralisation financière à travers l'ouverture du secteur bancaire au capital privé national ou étranger sous forme de détention de la propriété entière du capital de la banque privée ou sous la forme mixte de partenariat.

L'élargissement du secteur bancaire est le principal résultat de ces réformes. Actuellement, le secteur bancaire compte 6 banques publiques algériennes (Banque Nationale d'Algérie, Banque Extérieur d'Algérie, Crédit Populaire d'Algérie, Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, Banque du développement Local, Caisse Nationale d'Epargne et de prévoyance) et 14 banques privées à capitaux étrangers. 4 banques françaises (Société générale Algérie, BNP Paribas Al Djazair, Natixis, Calyon-Algerie-SPA) ; 8 banques arabes originaires du Golfe et du Proche -Orient (Gulf Bank Algérie, Arab Bank PLC Algeria, Arab Banking Corporation "ABC" Algérie, Banque Al Baraka Algérie, Trust Bank Algeria, Al Salam Bank Algeria, The Housing Bank For Trade And Finance HBTF Algeria, Fransabank Al-Djazair) ; une banque américaine Citibank N.A Algérie et une banque anglaise HSBC Algérie.

Le secteur bancaire mène une politique conservatrice à travers une dominance du secteur public où les 6 banques publiques représentent près de 90% des dépôts et des crédits octroyés.

Le tableau suivant nous démontre l'évolution de l'intervention des banques publiques dans l'octroi de crédit à l'économie

Crédits octroyés à l'économie par des Banques publiques

Crédits octroyés	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits au secteur public	70%	68.6%	56.5%	57.3%	56%	50.1%	44.5%	44.4%
Crédits au secteur privé	30%	31.4%	43.5%	42.7%	44%	49.9%	55.5%	55.6%

Chiffres : en millions de dinars

Source : Ministère des finances et Banque d'Algérie

Crédits octroyés	2008	2009	2010	2011
Crédits au secteur public	45%	46.5%	44.7%	46.7%
Crédits au secteur privé	55%	53.5%	55.3%	53.3%

Source : Ministère des finances

Au début de la décennie 2000 le montant des crédits octroyés au secteur public (70% du montant total du crédit accordé à l'économie) dépasse largement celui des crédits dont en a bénéficié le secteur privé. Depuis 2006 cette tendance s'est inversée. En effet, à partir de cette année le secteur privé est légèrement privilégié (55.5%) par rapport au secteur public concernant l'octroi des crédits. En 2011 le crédit pour le secteur privé représente 53,23% du crédit à l'économie contre 30% en 2000.

Cette évolution trouve son explication, d'une part dans les réformes qui concernent l'accès au système financier, et d'autre part, dans les facilités proposées par les dispositifs d'aide à la création d'entreprise.

En effet, depuis 2001, on sent en le gouvernement algérien une volonté d'orientation vers le secteur privé. Au cours de cette année il y a eu la création de l'ANDI (Agence Nationale du développement et de l'Investissement) suivant l'ordonnance N° 01 03 du 20 Aout 2001(article 21) ainsi que la création d'un fonds d'appui à l'investissement qui constitue l'outil

d'intervention financière de l'ANDI (même ordonnance article 28). En 2011, l'ANDI a financé 6 999 projets avec un montant de 1 352 811 millions de dinar soit 36,3% du crédit à l'économie. Sur la période allant de 2002 à 2012, l'ANDI a financé 47 593 projets avec un montant de 6 933 611 millions DA. Sur les 47 593 projets, 47 028 font partie du secteur privé en bénéficiant d'un crédit de 4 417 854 millions DA.

Cette ordonnance s'est modifiée en 2006 et en 2009 par l'ordonnance N° 06-08 du 15 juillet 2006 et l'ordonnance N° 09-01 du 22 juillet 2009 (portant la loi de finance complémentaire de 2009).

En vue de faciliter l'accès au crédit pour les PME, les pouvoirs publics ont mis en place des mécanismes permettant de faciliter le financement de la création et le développement des PME en Algérie. Il s'agit de la création du FGAR (Fonds de garantie des crédits aux PME) en 2004. La garantie FGAR vient en complément des garanties réelles exigées par la banque auprès de ses clients pour la mobilisation des crédits octroyés. Cette garantie comble l'insuffisance des garanties immobilières et nantissement des équipements et dans certains cas les remplacer. Cette action des pouvoirs publics a été complétée par la création du CGCI (Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement) par la promulgation de la loi N° 06-11 du 24/06/2006. La CGCI est une société par action dotée d'un capital social détenu à 60% par le trésor public et à 40% par les 6 banques publiques algérienne. Cette société est créée pour soutenir la création et le développement des PME en leur facilitant l'accès au crédit en couvrant les risques de non remboursement des crédits d'investissement consentis aux PME.

Cependant, malgré la volonté des pouvoirs publics d'impulser une dynamique en faveur des PME, selon une enquête de l'ONS(2011), seulement 21%¹ des PME (privées et publiques tout secteur confondu) déclarent les emprunts bancaires comme principale source de leur financement.

Toutefois, selon la même enquête, sur les 4% des enquêtés qui ont déclaré avoir bénéficié des dispositifs d'aide à la création d'entreprises, 65,7% ont bénéficié du dispositif ANSEJ. 22,3% de l'ANDI. 6,1% de la CNAC et 5,9% des enquêtés ont sollicité un crédit par l'ANGEM. Ces dispositifs financent ces projets d'investissement par formule mixte ou triangulaire. En choisissant la formule triangulaire, les banques publiques participent à 70%

¹ Résultats de « l'enquête opinion sur les préoccupations et les contraintes des opérateurs économiques » menée par l'ONS, figurant dans les résultats définitifs de la première phase du recensement économique de 2011. Sur les 934 250 entités économiques recensées, 660 000 entités ont renseigné le questionnaire.

du financement du projet éligible à l'octroi du crédit selon les conditions du dispositif. L'explosion du nombre des micros entreprises créées en cette dernière décennie explique le montant de crédit accordé au secteur privé. Néanmoins, le montant du crédit octroyé aux entreprises publiques reste très élevé. Quant aux banques étrangères, elles se concentrent sur le financement des opérations de commerce extérieur. A côté des banques étrangères il existe des bureaux de liaison qui sont implantés en Algérie pour faciliter les opérations d'import export. Par exemple le bureau CIC (Crédit Industriel et Commercial) accompagne les sociétés désireuses de s'implanter en Algérie dans leurs discussions avec leurs partenaires algériens, en offrent des informations obtenues à travers des recherches sur le terrain. Ce bureau de liaison offre aussi la possibilité de financement des opérations d'exportation. Ces établissements financiers servent beaucoup plus les sociétés étrangères à commercialiser leurs produits dans le marché algérien que l'inverse.

B.2. développement du secteur informel :

Le concept de « Secteur informel » est apparu avec les premiers travaux des programmes mondiaux de l'emploi, entrepris par le bureau international du travail (BIT) au début des années 1970. En effet, le rapport du BIT sur le Kenya est considéré comme un véritable lancement du concept. Alors qu'en Amérique latine, les chercheurs prenaient comme objet d'observation des personnes (ménages, familles, ou individus...) touchées par la pauvreté, un des facteurs qui poussent vers le secteur informel en se trouvant des activités marginales principalement dans les rues. En Afrique, les études suivaient d'autres voies. Elles ont pris comme unité d'observation les petits commerces et l'artisanat. L'objet d'étude concernait les modes d'organisation et de gestion d'une sorte d'entreprise qui pouvait absorber la main d'œuvre excédentaire de façon productive. Cette double conception du secteur informel a rendu plus difficile l'aboutissement à une définition simple et claire du phénomène.

Comme première tentative pour déterminer le concept et la taille du secteur informel, le BIT a proposé à travers un rapport (Ilo, 1972 sur le Kenya) des critères de ce phénomène au nombre de 7 :

- facilité d'entrée
- marchés de concurrence non réglementés
- utilisation de ressources locales
- propriété familiale des entreprises

- petite échelle des activités
- technologies adaptées à forte intensité travail
- formations acquises en dehors du système scolaire¹.

Cependant le BIT a estimé que les critères cités ci-dessus ne permettent pas une mesure simple du phénomène, c'est pourquoi ce bureau a présenté en 1993 une définition large du secteur informel, qui devient le point de passage obligé de toutes études ou enquête. Le BIT(1993) considère le secteur informel: « Comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital entant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme»². A travers cette définition, le BIT a tenté d'aborder ce phénomène de sorte qu'il puisse être mesuré puis intégré dans la comptabilité nationale, c'est pourquoi la définition concerne le secteur informel plutôt que l'emploi informel. Cette conception du secteur informel implique que l'unité d'analyse des études demeure l'entreprise individuelle qui peut employer des travailleurs familiaux non rémunérés et des salariés occasionnels ou d'une façon permanente selon les besoins de la micro-entreprise qui fait ces choix pour des raisons fonctionnelles.

En 1998, le BIT s'est intéressé à un autre type d'emploi informel, à savoir, le travail à domicile, qui devient un problème de première importance à l'échelle mondiale. Un autre problème croissant dans beaucoup de pays et de régions devait être examiné, l'emploi précaire qui a atteint des sommets et qui ne fait que masqué un chômage qui perdure.

En constatant que l'informel change de figure selon les circonstances nationales, le BIT a fini par trouver un moyen pour reconnaître l'informel dans l'économie. En 1998 le BIT a donné une déclaration sur les normes fondamentales du travail qui débouchent vers la définition d'un travail décent, tout travail qui n'englobe pas ces normes peut être considéré par emploi informel. La croissance de la taille du secteur informel est nourrie par les comportements informels adoptés par les agents économiques au quotidien. En effet, Bounoua estime que « l'informalité est le reflet des croyances ou des valeurs tels qu'adoptées par les

¹ J. Charmes « Débat actuel sur le secteur informel », p 857

² BIT « Rapport de la conférence », rapport de la 17^{ième} conférence internationale des statisticiens du Travail

acteurs économiques dans leurs pratiques quotidiennes. Elle apparaît comme la norme sociale dominante dans la société algérienne»¹. Le développement du secteur informel reflète l'incapacité de l'Etat à imposer des normes régulatrices en laissant ainsi le champ libre aux réseaux informels pour propager des normes informelles qui orientent les comportements des agents économiques vers la recherche de rente. Dans une économie rentière, l'Etat est l'unique canal d'affectation et de redistribution des rentes. Si le cadre institutionnel ne favorise pas la transparence dans le circuit interne de la circulation des rentes externes, les comportements des agents économiques suivront une logique de Rent seeking au sein du circuit. Par sa définition, une logique de Rent seeking oriente les entrepreneurs vers des activités improductives concentrées dans le secteur du commerce et des services. La réduction du secteur productif en faveur des secteurs improductifs crée une main d'œuvre excédentaire qui se retrouve en un chômage non indemnisé, ce qui ne lui laisse aucun choix que de se diriger vers le secteur informel. L'économie informelle –qui est un concept plus large que celui du secteur informel dans le sens où il aborde le poids de l'informalité dans le secteur formel et informel dans une économie- est également appelée économie parallèle, sous terraine ou même noire. Cependant, lors de la 14^{ième} conférence du BIT en 1987, le président du Kenya, pays où est né le concept, a pris la parole pour expliquer que dans son pays, l'informel ne pouvait pas être considéré comme sous terrain ou en noir, puisque les activités informelles étaient exercées en plein jour et devant tous le monde, il explique qu'il y a une volonté délibérée de ne pas se soumettre aux obligations fiscales et aux paiements des taxes. Dans ce cas, c'est plutôt le manque de volonté ou l'incapacité de l'Etat à faire appliquer des réglementations qui dans bien des cas se révèlent inadaptées ou inapplicables.

Il existe deux moyens pour réduire la dimension du secteur informel. L'éradication ou la formalisation de l'informel. Depuis les années 1980, la préoccupation des organisations internationales (BIT et la Banque Mondiale) et des gouvernements du tiers monde était de formaliser l'informel. Les politiques de formalisation étaient fondées sur un double postulat : l'existence d'un nombre croissant de micro-entreprises dans l'informel, d'une part, parce qu'elles y trouvent des avantages, et d'autre part, parce qu'elles n'ont pas eu vraiment le choix face au manque de crédits et au manque de formation. Ainsi les politiques de formalisation reposent sur l'aide par des crédits (surtout des crédits d'équipement) et par des formations aux chefs de ces entreprises et parfois même aux employés. Grâce à ces politiques, une couche de petits entrepreneurs pouvait apparaître et s'agrandir. Les pouvoirs publics

¹ C.Bounoua « Informel, Entreprenariat et changement institutionnel en Algérie », p 4

algériens ont tenté de régler le problème du financement de ces micros entreprises par les dispositifs d'aide à la création d'entreprise. Ces dispositifs ont eu beaucoup plus le mérite d'absorber le chômage que de créer de la valeur ajoutée dans l'économie nationale (entre 2002 et 2012, l'ANDI a contribué à la création de 755 170 emplois¹). Le gouvernement algérien tente de remédier au problème de l'informalité par d'autres moyens. Dans un colloque international sur l'économie informelle², le ministre du commerce Mustapha Benbada a déclaré que les services de contrôle du ministère ont découvert des transactions commerciales sans factures pour un montant globale de 155.7 milliards de dinars au cours des années 2009, 2010 et 2011. Pour limiter ces pertes, les autorités concernées ont eu l'intention de promulguer une loi qui comporte la condition suivante : toute transaction dont la valeur financière dépasse les 500 000.00 DA doit être effectuée avec un chèque pour les besoins de traçabilité des transactions et de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi devait rentrer en vigueur en septembre 2011, elle a été reportée en raison des perturbations que la société a connu à cette période. Ce phénomène affecte plusieurs branches d'activités notamment : les services, l'agriculture, l'industrie de transformation, le commerce extérieur et la distribution. Lors du colloque, le péruvien Hernando de Soto a estimé que si les entrepreneurs ne passent pas par le système légal, c'est parce que ce dernier représente un coût très élevé pour créer une petite entreprise à cause du nombre des procédures par lesquelles cet entrepreneur doit passer sans oublier le phénomène de la corruption qui pourrait bloquer le déroulement des procédures. De son côté Jacques Charmes a affirmé que les politiques de formalisation de l'informel doivent être plus incitatives que répressives du moment où ce secteur contribue à l'emploi de près de 40% de la population active dans le monde.

B.3. L'environnement institutionnel :

B.3.1. L'environnement institutionnel économique :

○ Droits de propriété :

Par une histoire très connue qu'Hernando de Soto raconte assez souvent quand on lui demande son avis sur les droits de propriété dans les pays du tiers monde, on sent l'importance de ces institutions dans ces pays. L'histoire parle de ces vacances à Bali (île indonésienne). Le gouvernement indonésien, par l'occasion, lui a demandé d'exposer ces

¹ <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement>

² Colloque international sous le thème de : « les pistes d'une transition vers la formalisation », tenu le 03 Mars 2012 à Alger

idées sur les droits de propriété en Indonésie. Il a eu l'idée de génie de répondre en racontant l'histoire suivante « à Bali, je me promenais dans les rizières sans savoir où se terminait chaque propriété. Mais les chiens, eux, le savaient. Chaque fois que je pénétrais sur une nouvelle exploitation, un chien différent aboyait. Les chiens indonésiens ignorent le droit, mais ils savent quelle terres appartiennent à leur maître »¹. C'est une métaphore qu'il utilise souvent pour démontrer l'importance de l'officialisation des droits de propriété informels. En disant « Ecouter les chiens qui aboient », cet économiste insiste sur l'élaboration d'un système juridique de propriété fondé sur les réalités existantes.

L'Etat algérien, depuis son indépendance s'intéresse à la protection des droits de propriété. Plusieurs instituts chargés de la protection des droits de propriété se sont succédés de 1963 à 1998

- 1963 : ONPI (Office National de la Propriété Industrielle)
- 1973 : IANPI (Institut Algérien de Normalisation de la Propriété Industrielle)
- 1986 : le Centre National du Registre de Commerce s'est chargé d'une partie des activités de la protection industrielle
- 1998 : INAPI (Institut National Algérien de la Propriété industrielle)

Depuis 1998, l'INAPI se charge de la protection des droits de propriété (intellectuels et industriels) en Algérie. Cet institut créé par décret exécutif N° 98-69 du 21 Février 1998 et placé sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie et de la PME, assure la protection des droits relatifs aux² :

- Dessins et modèles depuis 1966
- Appellations d'origine depuis 1976
- Marques depuis 2003
- Brevets d'invention depuis 2003
- Protection des schémas de configuration des circuits intégrés depuis 2003.

La protection des droits de propriété en Algérie a une dimension internationale puisque cet Etat est membre de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) depuis le 16 Avril 1975.

¹ Jeremy Clift « Paroles d'économiste », P 1

² http://www.inapi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=47&Itemid=56

L'enregistrement des marques à l'INAPI est le seul moyen pour protéger les produits algériens de la contrefaçon et du piratage. Cette culture n'est pas assez développée chez les industriels algériens qui ne trouvent pas nécessaire de protéger leurs marques ou qui sont découragés par la difficulté à l'accès à l'information à ce sujet. Cependant cette négligence n'est pas sans conséquences. A titre d'exemple, la marque algérienne de jus « *N'gaous* » a été reprise par un étranger en Espagne en 2005 parce que le fabricant de la marque ne l'a pas protégé au près de l'INAPI.

La propriété foncière ou l'accès au foncier constitue un handicap pour l'investissement en Algérie. Selon l'enquête de l'ONS (même enquête de 2011), 27% des chefs d'entreprise algériens estiment que la difficulté et le coût de l'accès au foncier handicape leurs activités.

Un long chemin reste à parcourir pour l'Etat algérien en termes de protection des droits de propriété qui doivent être bien définis et respectés par les agents économiques. Le non respect de ces droits se traduit par des coûts qui s'ajouteront aux coûts de création et de fonctionnement de l'entreprise pour les entrepreneurs algériens.

○ Le climat des affaires :

L'environnement économique de l'investissement et plus exactement de l'entreprise se résume dans le climat des affaires qui donne un aperçu des conditions dans les quelles les entreprises ou plus généralement le secteur privé exerce ces activités.

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer le climat des affaires, les plus utilisés sont : l'indice de la facilité de faire des affaires de Doing business, et l'indice de liberté économique développée par the Heritage foundation.

- **Facilité de faire des affaires :**

Cet indice est développé en 2003 par Doing Business ; une organisation de la banque mondiale, chargée de la mesure de la réglementation des affaires. L'indice de la facilité de faire des affaires comprend dix indicateurs qui se regroupent dans deux catégories :

Les indicateurs concernant la solidité des institutions juridiques relatives à la réglementation des affaires :

- Obtention de prêt
- Protection des investisseurs

- Exécution des contrats
- Règlement de l'insolvabilité

Les indicateurs concernant le coût et l'efficacité des processus réglementaires relatifs à :

- Création d'entreprise
- Octroi de permis de construire
- Raccordement à l'électricité
- Transfert de propriété
- Paiement des taxes et impôts
- Commerce transfrontalier

Chaque indicateur englobe un petit ensemble d'indices qui offrent des informations pour classer chaque indicateur.

Doing Business classe l'Algérie au 152^{ième} rang en 2013 alors qu'elle était au 150^{ième} en 2012. L'Algérie a perdu 2 places en conséquence de la dégradation de la majorité des indicateurs :

Indicateurs	2012	2013	Différence
Création d'entreprise	155	156	-1
Octroi de permis de construire	137	138	-1
Raccordement à l'électricité	161	165	-4
Transfert de propriété	172	172	/
Obtention de prêts	152	129	23
Protection des investisseurs	79	82	-3
Paiements des impôts	165	170	-5
Commerce transfrontalier	128	129	-1
Exécution des contrats	125	126	-1
Règlement de l'insolvabilité	60	62	-2

Source : Doing Business

En effet comme on peut le constater sur ce tableau, la majorité des indicateurs ont perdu des places au classement, à part celui de la facilité d'obtention de prêt où le pays a gagné 23 places :

Indicateur : facilité d'obtention de prêt	Algérie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	OCDE
Indice de la fiabilité des droits légaux (0-10)	3	3	7
Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	4	4	5
Couverture par les registres publics (% des adultes)	2,3	8,6	10,2
Couverture par les bureaux privés (% des adultes)	0,0	9,7	67,4

Source : <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/algeria#getting-credit>

Cette amélioration dans la facilité d'obtention de prêt vient compléter l'explication de l'augmentation du montant du crédit à l'économie notamment au secteur privé.

L'indice le mieux classé est celui du règlement de l'insolvabilité même s'il a perdu 2 places par rapport à l'année précédente. Sur les dix lois les mieux conçues pour améliorer l'accès au crédit l'Algérie n'a adopté que trois d'entre elles. Quant au contrôle du remboursement de crédit est couvert entièrement par des agences publiques.

Le règlement de l'insolvabilité est l'indicateur le mieux classé. Quant au pire classement revient au transfert de propriété

Indicateur : Transfert de propriété	Algérie	Moyen-Orient et Afrique du Nord	OCDE
Procédures (nombre)	10	6	5
Délai (jours)	63	33	26
Coût (% de la valeur du bien)	7,1	5,9	4,5

Source : Doing Business

Le nombre de procédures et les délais sont largement supérieurs aux autres régions. Même si cet indicateur n'a pas changé négativement, l'Etat ne s'est pas intéressé à l'améliorer alors que c'est l'indicateur qui tire le plus vers le bas le climat des affaires en Algérie.

L'indice du climat des affaires enregistre le nombre de procédures et les délais de réalisation pour chaque indicateur. Autrement dit, il mesure le degré de la contrainte bureaucratique en Algérie.

La bureaucratie peut être représentée, d'une part, comme une forme d'organisation où la coopération entre les acteurs (agents) repose sur des règles formalisées connues et respectées par tous les intervenants et s'exerce dans un système hiérarchisé où chaque agent est contrôlé par son supérieur hiérarchique, voilà en somme comment M. Weber conçoit la bureaucratie. En d'autre part, la bureaucratie peut être une dérivée de cette organisation. Robert King Merton estime que la bureaucratie est synonyme d'une inefficacité collective engendrant des dysfonctions enclenchées par un excès de formalisme qui engendre à son tour une lenteur des procédures et un nombre croissant des documents administratifs qui paralyse le fonctionnement des entreprises.

Selon l'enquête de l'ONS (2011), 44,2% des entreprises privées considèrent le dossier administratif correspondant à la création d'entreprise complexe.

- **La liberté économique :**

L'indice de liberté économique est construit par la fondation héritage depuis 1995. Cet indice englobe quatre catégories d'indicateurs :

- Etat de droit (droits de propriété, libre de la corruption);
- Les limites du gouvernement (la liberté fiscale, les dépenses du gouvernement);
- L'efficacité des réglementations (la liberté d'entreprendre, la liberté du travail, la liberté monétaire) ;
- L'ouverture des marchés (la liberté du commerce, la liberté d'investir, la liberté financière).

Un total de dix indicateurs qui donne une moyenne à la liberté économique de l'Algérie la classant à la 145^{ième} place en lui accordant 49.6 points sur une échelle de 100, où les pays qui affichent entre 80 et 100 points sont libres, ceux qui marquent entre 70 et 79.9 sont quasiment libres, ceux qui ont entre 60 et 69.9 sont modérément libres. Pour ceux qui ont entre 50 et 59.9 points ne sont principalement pas libres. Quand aux pays qui affichent un score inférieur à 49.9 points sont considérés comme des pays où la liberté économique est réprimée. L'Algérie est la première de la liste de ce dernier classement.

property rights	freedom from corruption	fiscal freedom	government spending	business freedom	labor freedom	monetary freedom	trade freedom	investment freedom	financial freedom
30.0	29.0	80.4	44.1	65.2	52.6	76.6	67.8	20.0	30.0

Source : <http://www.heritage.org/index/explore>

Les indicateurs les mieux notés sont : la liberté fiscale avec 80.4 points et la liberté monétaire. L'organisation a attribué des scores assez faibles pour la liberté d'entreprendre (20pts), la libéralisation de la corruption (29 pts), les droits de propriété et la liberté financière avec (30pts).

Ces scores expliquent le fait que l'investissement privé dépasse très timidement l'investissement public en Algérie.

- Une contribution locale à la mesure du climat des affaires en Algérie: « IFPE 40 ALGERIE »

IFPE 40 ALGERIE ou Indice du FCE pour la Performance de l'Entreprise algérienne, est un indice développé par le Forum des Chefs d'Entreprise (FCE). Le chiffre 40 correspond aux obstacles recensés par le FCE, qui entravent l'activité économique de l'entreprise.

Pour évaluer l'environnement de l'entreprise, chacun des obstacles (ou support) lui est affecté un coefficient de 10 points. Initialement l'IEPE aura 400 points (un total négatif). Ces points diminueront à fur et à mesure que la gravité de ces obstacles s'atténue ou disparaisse.

L'évaluation de l'indice s'effectue semestriellement par un comité technique installé au niveau du Forum qui établira un rapport des changements observés au cours du semestre. La disparition d'un obstacle fera baisser le total de 10 points.

Le FCE estime, que contrairement aux organisations internationales (FMI, Banque Mondiale...) qui évaluent le climat des affaires en Algérie en le comparant avec celui des autres pays sans prendre en considération la spécificité de chaque pays, le Forum ne se réfère pas à une forme de libéralisme qui ne se soucie pas des contraintes du système économique national¹.

Cet indice a été officiellement lancé le 24 Janvier 2011. Deux rapports ont été publiés. Le premier rapport est publié le 14 septembre 2011, il concerne la période de Janvier-Septembre

¹ FCE « Repenser l'environnement algérien des affaires », p 6

2011. Le deuxième rapport publié le 26 Mars 2013, évolue les changements intervenus entre septembre 2012 et février 2013. Ce dernier rapport porte le nom du 4^{ième} rapport semestriel d'évaluation de l'IFPE 40. Il faut noter que le forum n'a enregistré aucun changement entre septembre 2011 et septembre 2012.

Premier rapport d'IFPE 40 :

De Février à septembre 2011 l'équipe technique a observé des changements à l'échelle de 8 obstacles. Le total a régressé de 28 points. Un seul obstacle parmi les huit à disparu, les autres ont juste perdu/ou gagné quelques points comme on peut le constaté sur le tableau suivant :

Tableau synthétique des évolutions constatées parmi les supports de l'IFPE40 (de Février 2011 à Septembre 2011)

N°	Thème ou obstacle identifié dans la grille des supports IFPE40	Notation Sept.
1	Couloir Vert ou système de dédouanement rapide des marchandises	-1 point
2	Contrôle technique des marchandises aux frontières	-10 points
3	Installation de l'autorité nationale en matière de concurrence	-2 points
4	Obligation du paiement par crédit documentaire	-5 points
5	Régulation des accès au foncier industriel	-4 points
6	Interdiction d'exportations des produits alimentaires à base de céréales	-3 points
7	Pénalisation des actes de gestion de l'entreprise publique	-1 point
8	Consultation du patronat sur les changements législatifs ou Réglementaires	-2 points
	EVALUATION GLOBALE	-28 POINTS

Source : FCE «IFPE 40 L'indice du forum pour La performance de L'entreprise, Rapport d'évaluation semestriel De janvier à Septembre 2011 Note de présentation », p 9

Le contrôle technique obligatoire sur les marchandises à l'importation est une contrainte bureaucratique désormais levée. Depuis Février 2009, les banques chargées des opérations d'importation exigeaient, sur une instruction de la Banque d'Algérie qu'un contrôle soit certifié par un document autre que celui du contrôle de conformité. Cette mesure est jugée inutile et coûteuse par les importateurs du moment où ces derniers, dans le cas d'achats de

biens ou d'équipements sophistiqués ou coûteux, décident le passage par un organisme certificateur spécialisé.

En levant cet obstacle il a été mis fin à une mesure bureaucratique paralysante, mais il y a encore du travail dans le champ des réformes pour abolir les contraintes bureaucratiques pesantes sur l'activité économique des entreprises algériennes.

Parmi les changements observés, l'obligation du paiement par crédit documentaire est le support qui a le plus changé en perdant 5 points. En mars 2011, un assouplissement de cette contrainte a été annoncé sur l'article 23 de la loi de finance complémentaire de 2011. L'assouplissement porte sur le caractère financier de la contrainte, puisqu'en obligeant les procédures à recourir au crédit documentaire comme forme de paiement des transactions extérieures, on les oblige à mobiliser une trésorerie importante pour financer leurs importations. Néanmoins, le caractère bureaucratique de la contrainte demeure toujours présent pour ces producteurs. Les autres obstacles connaissent un léger changement. Durant le premier semestre de l'évaluation, les améliorations n'ont concerné qu'un petit nombre d'indicateurs. Ce changement de 28 points a été suivi d'un modeste changement évalué par le Forum et publié au dernier rapport de l'IFPE 40.

Second et dernier rapport de l'IFPE 40 (4^{ème} rapport d'évaluation IFPE 40):

Le forum n'a enregistré aucun changement durant les semestres Septembre 2011-Février 2012 et Février 2012-Septembre 2012. C'est pourquoi il n'y a pas eu de publication du 2^{ème} et du 3^{ème} rapport d'évaluation. Quand au 4^{ème} rapport, il note les changements suivants :

Tableau d'évolution factuelle des supports au 4^{ème} semestre (de Septembre 2012 à Février 2013)

N°	Changements intervenus entre Septembre 2012 et Février 2013	Notation
1	Les entreprises publiques ne sont plus soumises aux règles des marchés publics applicables à l'exécution du budget de l'Etat	- 4 points
2	Installation officielle du conseil de la concurrence	-5 points
3	Délivrance des premiers agréments aux entreprises pour bénéficier du statut d'opérateur économique agréé (Couloir vert)	-5 points
	EVALUATION GLOBALE	14 points

Source : FCE «IFPE 40 L'indice du forum pour La performance de L'entreprise algérienne, quatrième rapport semestriel d'évaluation (de Septembre 2012 à Février 2013) », p 12

Désormais, les entreprises publiques peuvent effectuer leurs transactions, en recourant au marché de gré à gré. Ces nouvelles mesures vont assouplir et faciliter les transactions des entreprises publiques entre elles, mais elles pénalisent le secteur privé qui n'est pas touché par les avantages de l'allègement de la contrainte bureaucratique.

L'installation effective du conseil de la concurrence ne s'est produite qu'un an après la promulgation des deux décrets exécutifs (N° 11-241 et N° 11-242) datés du 10 Juillet 2011 et publiés au journal officiel 39/2011 du 13 Juillet 2011.

Concernant l'obstacle du couloir vert en douane (système de dédouanement rapide des marchandises), cet indice a connu une diminution de 5 points durant le dernier semestre, en ajoutant le 1 point du premier semestre, on note une évolution de 6 points de cet indice. Cette évolution a permis à quelques 28 entreprises publiques et privées de bénéficier du statut d'opérateur économique agréé. Cet obstacle n'affichera un score nul que si ce système sera généralisé et accessible à l'ensemble des entreprises qui réunissent les conditions du cahier des charges.

En somme, l'indice IFPE 40 enregistre une diminution (amélioration) de 42 points sur une période de 4 semestres (deux ans). Si l'évolution des réformes que note le FCE continue à ce rythme, il faudra une période de 19 ans pour que l'indice IFPE 40 se voie nul.

Ce qui différencie IFPE 40 des autres indices, est le fait qu'il jette un regard algérien sur l'évolution du climat des affaires en Algérie. Le FCE estime que l'Etat porte peu d'intérêt aux réformes d'ordre structurel alors qu'elles sont plus porteuses d'efficacité que toutes les formes de dépenses engagées par le pouvoir public, qui sans une refonte structurelle seront une source de gaspillage plutôt que de création de richesse.

Cet indice est conçu sous son angle le plus négatif. Les points ne peuvent que baisser, par conséquent, cet indice n'enregistre que les améliorations des obstacles et ne prend pas en compte des mesures qui peuvent enfoncer la gravité de l'obstacle plutôt que de l'assouplir.

B.3.2. Environnement politique :

o Transition démocratique :

Depuis l'indépendance(1962), l'Algérie a hérité d'une idéologie révolutionnaire anticapitaliste. La politique de développement était fondée sur un populisme se concrétisant par des slogans comme, l'école pour tous, la santé pour tous, le logement pour tous... etc.

Cette politique financée par la rente tirée des hydrocarbures, est dirigée jusqu'à 1989 par le FLN (Front de Libéralisation National), le parti unique qui a, durant toute cette période, exercé son pouvoir par une domination de l'Etat sur la société dans tous les domaines.

A la fin des années 1980, l'espace public assiste à une mouvance d'une jeunesse instruite religieusement devenant une masse qui menace le régime politique. En effet les émeutes d'octobre 1988 propagées un peu partout en Algérie se traduisent par une crise politique du pouvoir en place. Cette mouvance était aussi influencée par les ouvertures politiques à la quelle le monde assistait, la plus importante est celle de la chute du mur de Berlin en 1989.

La constitution de Février 1989 est considérée comme le début de la transition démocratique en Algérie. On assiste pour la première fois à l'ouverture vers le multipartisme. La majorité des partis qui vivaient dans la clandestinité avant 1989 ont participé aux élections municipales qui se sont déroulées au cours de cette année. Dès la première expérience du multipartisme, on constate une dominance d'un parti islamique : le FIS (Front Islamique du Salut) en remportant la majorité des assemblées populaires communales.

Le FIS gagnait plus de place dans l'espace public algérien en profitant de la colère de la population envers le pouvoir en place. Son succès au premier tour des élections législatives de Décembre 1991 constitue une réelle menace pour le FLN.

Avec la démission du président de la république Chadli Bendjedid le 11 Janvier 1992 et l'annulation des élections du deuxième tour prévues à la mi-janvier 1992, l'Algérie a plongé dans une guerre civile pendant une décennie connue sous le nom de la décennie noire. Cette période était fatale pour l'économie algérienne qui a connu son plus bas niveau à cette période.

L'élection du président Abdelaziz Bouteflika en 1999 est considérée comme une rupture avec la période précédente. Après tant d'années de négociations avec les terroristes pour le dépôt des armes et le retour à la vie pacifique, ce n'est qu'en 1999 que cela a pu être possible dans le cadre d'un projet pour la paix sociale, la relance économique et le retour sur la scène internationale.

Pourrions-nous estimer que la transition démocratique en Algérie est achevée si certains indicateurs de démocratie reculent dans les classements mondiaux ? Selon le dernier rapport (2013) de RSF (Reporter Sans Frontières), l'Algérie est à la 125^{ième} place dans un classement de la liberté de la presse regroupant 179 pays. Les pays les plus démocrates occupent le haut

du classement, la Finlande, les pays bas et la Norvège ont pris les trois premières places. Les trois dernières places sont occupées par des pays dictatoriaux : Turkménistan, la Corée du Nord et l'Erythrée. Même si RSF ne tient pas compte de la nature du régime politique pour élaborer son classement, cependant on constate à travers ce classement qu'il y a une tendance générale où les pays les plus démocrates protègent mieux la liberté de la production et de la diffusion de l'information. L'Algérie a perdu trois places, en 2010 elle était au 122^{ième} rang.

- Corruption :
- Rente pétrolière et corruption :

« La corruption est l'abus de pouvoir à des fins privées ». En suivant sa définition de la corruption, Transparency international a développé un indicateur « the Corruption Perceptions Index » (CPI). Cet indicateur mesure la corruption dans le secteur public où sont impliqués les agents les fonctionnaires et même les politiciens.

A travers le tableau suivant, on constate que l'évolution de la corruption n'est pas sensible aux fluctuations des prix du pétrole brut algérien.

Années	Corruption		Cours du Saharan Blend (\$)
	Score	Classement	
2003	2.6	88/133 pays	29.0
2004	2.7	97/146 pays	38.5
2005	2.8	97/159 pays	55.3
2006	3.1	84/163 pays	61.7
2007	3.0	99/180 pays	60.0
2008	3.2	92/180 pays	99.2
2009	2.8	111/180 pays	61.8
2010	2.9	105/178 pays	79.0
2011	2.9	112/183 pays	103.2
2012	3.4	105/176 pays	100.0

Source : Transparency international et FMI

Le score de la corruption varie de 0(pays très corrompu) à 10 (pays très propre).

De 2003 à 2008 la corruption a baissé de façon continue mais avec une variation très réduite, alors que le prix du pétrole a grimpé en flèche durant cette période. En 2009 le prix

du pétrole a baissé et une hausse du niveau de la corruption. Les trois dernières années affichent une hausse spectaculaire des prix du Saharan Blend et un léger apaisement du phénomène de la corruption.

La corruption dans la gestion des ressources naturelles :

L'hypothèse de la malédiction des ressources naturelles repose sur la condition d'une mauvaise qualité institutionnelle. Les pays richement dotés en ressources naturelles qui ont échappé à cette malédiction, comme la Norvège et le Botswana, ont réussi à afficher une bonne performance économique grâce à leur dotation d'un bon environnement institutionnel.

La corruption est un phénomène qui se propage dans un environnement institutionnel qui ne favorise pas la transparence et les institutions auxquelles les responsables politiques doivent rendre des comptes concernant la gestion des fonds publics. La présence d'une importante rente naturelle peut conduire à la recherche d'une rente artificielle. La corruption est une forme de recherche de rente si on la perçoit comme une activité improductive.

Selon I.Kolstad et T.Soreide et A.Williams¹, un certain nombre de conditions sont nécessaires pour que la corruption manifeste dans la gestion des ressources : « *En premier lieu, les personnes qui participent à l'acte de corruption doivent être en mesure de tirer des bénéfices personnels. Deuxièmement, elles doivent être capables d'influencer les décisions. Troisièmement, elles doivent avoir l'occasion d'agir de manière corrompue au sein même des institutions dans lesquelles elles évoluent* »²

La position dans la hiérarchie bureaucratique détermine le montant des bénéfices et la capacité à influencer les décisions, plus elle s'approche du sommet de la hiérarchie plus le montant des bénéfices est grand.

Le risque de corruption peut toucher toutes les étapes de la gestion des ressources naturelles. Mais la période qui précède l'extraction des ressources est la plus concernée du moment où l'incertitude caractérise les choix des droits de propriété, de gestion et des recettes attendues. Les entreprises étrangères qui ont déjà négocié un permis d'exploitation avec le gouvernement peuvent profiter de cette situation pour tirer profit de leur position d'influence en contournant les règles pas très bien définies et en élevant les risques de corruption.

¹ Des chercheurs du CIM(CHR. MICHELSEN. INSTITUTE) : anti corruption resource centre

² I.Kolstad, T.Soreide, A. Williams « La corruption dans la gestion des ressources naturelles, une introduction », p3

La corruption peut aussi s'exercer dans l'autre sens. Lors des renégociations des termes de contrats de production entre les parties prenantes, une instance étatique peut menacer de réduire la part de marché d'une société pour recevoir des pots de vin.

○ Gouvernance :

Le concept de gouvernance a surgit aux années 1990 dans un contexte spécifique. Cette période est connue par l'échec de la thérapie de choc appliquée essentiellement à travers les programmes d'ajustement structurel instaurés par le FMI et la Banque Mondiale dans les années 1980. Pour la popularité du concept de la gouvernance il fallait qu'il ait l'air de répondre à une crise, la crise est bien celle de la lenteur de la transition économique qui est à l'origine du blocage du développement économique. C'est ainsi que la gouvernance a permis de promouvoir le courant institutionnel.

Du côté des pays qui ont subi les retombées de la thérapie de choc on voit la gouvernance sous un autre angle. Karim DAHOU avance qu' à travers la notion de bonne gouvernance, les organisations internationales ont plutôt cherché à « pallier les difficultés des programmes d'ajustement structurel (PAS), il y a lieu de constater, au surplus, que leurs hypothèses ne tiennent guère compte du contexte africain »¹, néanmoins, il estime que « la bonne gouvernance pourrait favoriser, pour autant qu'on la dote d'un contenu moins normatif, la mobilisation de nombreuses ressources au service du développement »²

La gouvernance possède trois aspects :

- La nature du régime politique ;
- L'exercice du pouvoir dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays ;
- La capacité d'un gouvernement à préparer, formuler et appliquer une politique économique.

Le statut de la Banque Mondiale lui interdit des objectifs politiques, elle ne peut pas juger le régime politique d'un pays. C'est pourquoi elle donne à la gouvernance la définition suivante: « *We define governance broadly as the traditions and institutions by which authority in a country is exercised. This includes the process by which governments are*

¹M.Tollé, T.Dahou, R. Billaz « La décentralisation en Afrique de l'Ouest Entre politique et développement », P 55

²Op. Cite, p 55

selected, monitored and replaced; the capacity of the government to effectively formulate and implement sound policies; and the respect of citizens and the state for the institutions that govern economic and social interactions among them »¹. Autrement dit, selon cette organisation internationale, la gouvernance est l'ensemble des institutions qui démontrent la manière par laquelle l'autorité est exercée dans un pays. Cette définition inclut : le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, la capacité pour un gouvernement de formuler et mettre en œuvre efficacement des politiques saines, et en fin le respect des citoyens et de l'Etat envers ces institutions.

La Banque Mondiale a développé six indicateurs pour mesurer la gouvernance, ils sont fondés sur les deux derniers aspects de la gouvernance :

Voice and accountability (Voix et responsabilité) : mesure la participation des citoyens à la sélection de leurs gouvernements, ainsi que la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Political Stability and Absence of violence (Stabilité Politique et Absence de Violence) : capture la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris la violence politique et le terrorisme.

Government Effectiveness (Efficacité du gouvernement) : mesure la qualité des services publics, la qualité de la bureaucratie, le degré de d'indépendance de la fonction publique face aux pressions politiques, la crédibilité de l'engagement du gouvernement à l'égard des politiques formulées et mises en œuvre.

Regulatory quality (Qualité de la régulation) : mesure la capacité du gouvernement à formuler et mettre en œuvre des politiques et des réglementations qui favorisent le développement du secteur privé.

Rule of law (Primauté de la loi) : mesure à quel point les agents respectent les règles de la société et ont confiance en elles, essentiellement ; les droits de propriété, l'exécution des contrats, le degré de la criminalité et de la violence, la police et les tribunaux.

Control of corruption (contrôle de la corruption) : capture si les pouvoirs publics utilisent des moyens pour leur enrichissement personnel, y compris la corruption ainsi que la capture de l'Etat par les élites et les intérêts privés.

¹ Daniel Kaufmann, Aart Kraay, Massimo Mastruzzi « Governance Matters VIII Aggregate and Individual Governance Indicators 1996–2008 », p5.

Pour construire ces indicateurs la Banque Mondiale puise de « The Worldwide Governance Indicators (WGI), une base de données résumant les points de vue sur la qualité de la gouvernance à travers des réponses d'un grand nombre d'entreprises, de citoyens, et des experts dans les pays industrialisés et en développement. Ces données sont recueillies à partir d'un certain nombre d'instituts de sondage, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales, des entreprises privées, et un certain nombre d'organismes d'aide multilatéraux et d'autres organismes du secteur public. En 2008, la WGI s'est appuyée sur un total de 441 variables individuelles mesurant les différentes dimensions de la gouvernance. Celles-ci sont prises de 35 sources différentes. Le nombre de ces sources s'est réduit à 31 sources en 2010.

Chaque source de données développe des variables pour mesurer la gouvernance. Par exemple l'Institutional Profiles Database (IPD) est une source de données qui mènent des enquêtes à travers le monde pour évaluer les six indicateurs de la gouvernance de chaque pays. Pour mesurer la qualité de la régulation cette source de donnée se base sur quatre variables :

- Facilité de lancer une entreprise
- Prix administrés et prix du marché
- Concurrence : secteur productif : facilité d'entré pour les nouvelles entreprises sur le marché
- Concurrence entre les entreprises : dispositifs de régulation de la concurrence.

Un score est attribué à chaque variable, l'ensemble des scores forme le score de la qualité de la régulation.

Les scores des six indicateurs varient entre -2,5 et +2,5. La qualité est meilleure en s'approchant du +2,5 et elle se dégrade en avoisinant le -2,5.

Les résultats de la WGI ne reflètent pas les points de vue officiels de la Banque Mondiale, de ces directeurs ou des pays qu'elle représente. Les enquêtes sont élaborées par des instituts et des organisations qui ne font pas forcément partie de la Banque Mondiale. Par exemple IPD est une source de données Française qui couvre 124 pays par ces enquêtes.

A travers une bonne gouvernance la Banque Mondiale tente d'orienter l'Etat de sa nature interventionniste vers un modèle où le rôle de l'Etat est de fournir un environnement

favorable à l'activité économique. Les indicateurs de gouvernance mesurent donc la qualité des institutions qui déterminent la nature et la taille de l'intervention de l'Etat.

Les résultats pour l'Algérie de la décennie 2000 conclue à une mauvaise gouvernance comme on peut le constater sur le tableau suivant :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Voice and Accountability	-1.21	-1.21	-1.21	-1.14	-0.82	-0.76	-0.94	-1.01	-1.00	-1.05	-1.02
Political Stability, Absence of violence	-1.50	-1.50	-1.69	-1.78	-1.37	-0.93	-1.10	-1.11	-1.08	-1.23	-1.28
Government Effectiveness	-0.96	-0.96	-0.61	-0.61	-0.52	-0.44	-0.56	-0.64	-0.65	-0.66	-0.56
Regulatory Quality	-0.69	-0.69	-0.59	-0.55	-0.54	-0.43	-0.58	-0.62	-0.80	-1.04	-1.14
Rule of Law	-1.17	-1.17	-0.59	-0.54	-0.55	-0.70	-0.66	-0.72	-0.72	-0.77	-0.76
Control of corruption	-0.95	-0.95	-0.94	-0.67	-0.63	-0.42	-0.48	-0.51	-0.56	-0.55	-0.49

Source : Construit par l'auteur à partir des données de la Banque Mondiale

Avec des scores négatifs pour tous les indicateurs et pour toutes les années, la qualité de la gouvernance n'atteint même pas la moitié de la fourchette des scores. On constate que government effectiveness est l'indicateur le mieux classé et le plus stable durant toute la période. Les autres indicateurs ont connu une légère amélioration mais pas assez importante pour trancher pour une intervention judicieuse de l'Etat algérien.

Section 03 : Exposé empirique : Modèle économétrique sur la rente pétrolière, la Gouvernance et l'investissement en Algérie :

Pour tester l'effet de la rente pétrolière sur la performance économique en Algérie en termes d'investissement d'une manière directe et indirecte à travers la qualité institutionnelle, nous recourons à l'économétrie en élaborant un modèle qui tentera d'étudier ces liens durant la période 1996 et 2010.

Nous procéderons à l'estimation du modèle par la MCO (méthodes de moindres carrés ordinaires), grâce au logiciel «EWiews 6».

➤ **Présentation des variables :**

Pour des raisons d'indisponibilité de données notre étude se limite à une durée de 15 ans (nombre limite pour une étude économétrique). Le choix des variables est porté sur :

- La rente pétrolière (Rentpetro : en % du PIB) pour étudier le poids de la rente sur l'économie algérienne. L'or noir procure à l'Algérie une importante rente par rapport à sa nature facilement exportable et par rapport au fait que le pétrole est sur évalué sur le marché international. La plupart des études sur la malédiction des ressources naturelles s'intéressent à l'effet des exportations des ressources naturelles sur l'économie, or le montant des exportations comporte des coûts de production qui naturellement ne seront pas réinjectés en économie. Dès lors il apparaît qu'une mesure en termes de rente soit la plus appropriée. Les données de la rente pétrolière sont tirées de la base de données de la Banque Mondiale et sont calculées en deux étapes. Dans une première étape, on obtient la rente unitaire (Baril) par la différence entre le prix sur le marché mondial et le coût unitaire d'extraction. En seconde étape la rente unitaire est multipliée par la quantité de pétrole extraite.

- La formation Brut du Capital (FBC en % du PIB)-tel que développé dans la deuxième section de ce chapitre-est un agrégat qui calcule l'investissement dans un pays. Théoriquement, l'investissement orienté vers des activités productives tournées vers l'exportation permet à une économie de dépasser son caractère rentier. Etant donné que l'économie nationale évolue dans un contexte de transition économique, le secteur privé devrait être majoritairement ciblé par l'investissement. Dans ce sens il serait intéressant d'étudier l'effet de la rente pétrolière et de la gouvernance sur l'investissement privé puisque le tissu économique en Algérie est à 98% privé. Seulement l'insuffisance des données (moins de 15 ans) nous a contraints à étudier l'effet de la rente sur l'investissement total (privé et public). Les données de cette variable sont tirées de la base de données de la Banque Mondiale ;

- Pour la qualité institutionnelle (QI) le choix est porté sur les six indicateurs de la gouvernance :

- Voice and Accountability (VA)
- Political Stability and Absence of violence (PSAV)
- Government Effectiveness (GE)
- Regulatory quality (RQ)
- Rule of law (RL)

- Control of corruption (CC)

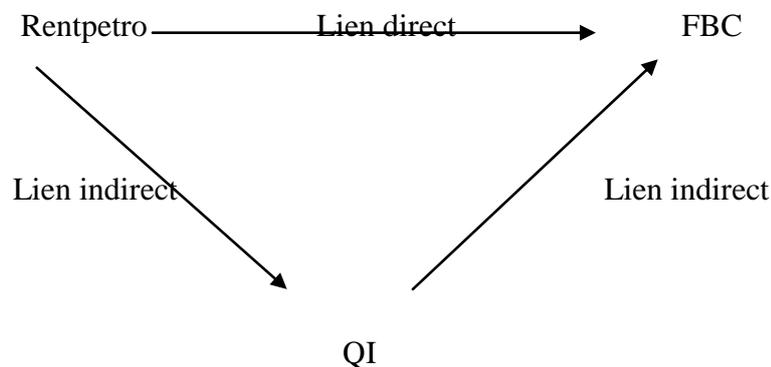
➤ **Analyse économétrique :**

Les études de la Banque Mondiale ont conclu à une faible gouvernance en Algérie, on peut le constater à travers les scores des six indicateurs de la gouvernance qui sont tous négatifs durant toute la période 1996-2010. Donc nos six séries temporelles de la qualité institutionnelles sont à valeurs négatives, dans ce cas on ne peut pas introduire l'ajustement Logarithmique sur les séries temporelles de notre modèle.

De ce fait, en tenant compte des réalités économiques et des études préalables sur la malédiction des ressources naturelles, notre modèle se présente sous la forme suivante:

$$FBC = a_0 + a_1 * Rentpetro + a_2 * VA + a_3 * PSAV + a_4 * GE + a_5 * RQ + a_6 * RL + a_7 * CC + e.$$

Ainsi le schéma de l'étude prend la forme suivante :



Le modèle tentera de vérifier :

- si la rente pétrolière finance (partiellement) l'investissement afin de confirmer ou infirmer le caractère rentier de l'économie nationale ;
- comment la rente pétrolière influe elle sur la qualité institutionnelle et comment celle-ci agit sur l'investissement afin de conclure ou pas à une malédiction des ressources ;

○ **Le test de Stationnarité des variables :**

Pour tester la stationnarité des séries chronologiques nous utilisons le test de Dickey-Fuller Augmenté (ADF). Pour chaque série on teste l'hypothèse nulle ($H_0=0$) de non stationnarité contre l'hypothèse alternative ($H_0\neq 0$) de stationnarité. La règle de décision est la suivante : si la valeur calculée de la T-statistique associée à la variable concernée est inférieure à la valeur critique, on rejette l'hypothèse nulle de non stationnarité. Si cette valeur est supérieure à la valeur critique on accepte l'hypothèse nulle de non stationnarité.

En pratique, on adopte une stratégie séquentielle en trois étapes :

Etape 1 : on commence par appliquer le test sur le modèle 3 (M3). On peut aboutir à deux résultats :

Soit la tendance n'est pas significative et on passe au modèle 2.

Soit la tendance est significative et on teste l'hypothèse nulle de racine unitaire :

- Si $H=0$, la série n'est pas stationnaire. Dans ce cas, on passe au modèle 2
- Si H est significativement différent de 0, la série est stationnaire. On n'arrête la procédure et on passe à la série suivante.

Etape 2 : Estimation du modèle 2 (M2, Cette étape ne doit être appliquée que si la tendance dans le modèle précédent n'est pas significative) :

Si la constante n'est pas significative, on passe au modèle 1.

Si la constante est significative on teste l'hypothèse nulle de racine unitaire :

- Si $H=0$, la série n'est pas stationnaire. Dans ce cas on passe au modèle 1.
- Si H est différent de 0, la série est stationnaire et on arrête la procédure.

Etape 3 : Estimation du modèle 1 (M1)

- Si $H=0$, la série n'est pas stationnaire. Dans ce cas, il faut différencier la série en première différence en passant par les mêmes étapes (M1, M2, M3). Si la série n'est toujours pas stationnaire on différencie en deuxième différence en recommençant la procédure sur la série,
- Si H est différent de 0, la série est stationnaire. On arrête la procédure.

Si la série est stationnaire en niveau, on dira qu'elle est intégrée d'ordre zéro. Si la série est stationnaire après une première différenciation on dira qu'elle est intégrée d'ordre 1. Si la stationnarité de la série nécessite une deuxième différenciation on dira que la série est intégrée d'ordre deux.

1. La formation brute du capital (FBC) :

		FBC								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ème} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-2.69	0.45	2.08	-6.31					
T de student	1%	-5.12	-4.05	-2.75	-4.88					
	5%	-3.93	-3.11	-1.97	-3.82					
	10%	-3.42	-2.70	-1.60	-3.36					

@Trend = 0.02 < 0.05

Prob C = 0.83 > 0.05

La série FBC contient une tendance mais ne comporte pas de constante. Cette série est stationnaire et intégré d'ordre 1 à 5%.

2. La rente pétrolière (Rentpetro) :

		Rentpetro								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ème} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-1.76	-1.19	0.18	-3.57	-3.62	-3.62			
T de student	1%	-4.80	-4.00	-2.74	-4.88	-4.05	-2.75			
	5%	-3.79	-3.09	-1.96	-3.82	-3.11	-1.97			
	10%	-3.34	-2.69	-1.60	-3.36	-2.70	-1.60			

@Trend = 0.21 > 0.05

Prob C= 0.20 > 0.05

La série rentperetro est stationnaire et intégrée d'ordre 1. Elle ne comporte ni de constante ni de tendance.

3. Les variables de la qualité institutionnelle :

- Voice and Accoutability (VA) :

		VA								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ième} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-1.50	-1.28	-0.79	-3.34	-3.06	-3.07			
T de student	1%	-4.80	-4.00	-2.74	-4.99	-4.05	-2.75			
	5%	-3.79	-3.09	-1.96	-3.87	-3.11	-1.97			
	10%	-3.34	-2.69	-1.60	-3.38	-2.70	-1.60			

@Trend = 0.39 > 0.05

Prop C= 0.26 > 0.05

Il n'y a pas de tendance ou de constante dans la série VA. Cette dernière est stationnaire et intégrée d'ordre 1 à 5%

- Political Stability and Absence of violence (PSAV):

		PSAV								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ième} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-3.10	-1.30	-1.04	-3.70	-3.68	-3.29			
T de student	1%	-4.88	-4.00	-2.74	-4.99	-4.12	-2.77			
	5%	-3.82	-3.09	-1.96	-3.87	-3.14	-1.97			
	10%	-3.36	-2.69	-1.60	-3.38	-2.71	-1.60			

@Trend = 0.03 < 0.05

Prop C= 0.29 >0.05

Cette série comporte une tendance au seuil de 5%. Elle est stationnaire et intégrée d'ordre 1.

- Government Effectiveness (GE) :

		GE								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ième} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-3.95	-1.50	-1.42	-4.32	-2.98	-2.63			
T de student	1%	-5.12	-4.00	-2.74	-5.26	-4.29	-2.75			
	5%	-3.92	-3.09	-1.96	-4.00	-3.21	-1.97			
	10%	-3.42	-2.69	-1.60	-3.46	-2.74	-1.60			

@Trend= 0.02 < 0.05

Prob C= 0.24 > 0.05

La série GE comporte une tendance, elle est stationnaire d'ordre 1 à 5%.

- Regulatory Quality (RQ) :

		RQ								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ième} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-2.18	-3.33	1.08	-3.08	-0.83	-1.20	-4.30	-0.99	-6.17
T de student	1%	-5.12	-4.20	-2.74	-4.88	-4.29	-2.81	-5.12	-4.29	-2.77
	5%	-3.93	-3.17	-1.96	-3.82	-3.21	-1.98	-3.93	-3.21	-1.97
	10%	-3.42	-2.72	-1.60	-3.36	-2.74	-1.60	-3.42	-2.74	-1.60

@ Trend= 0.44 > 0.05

Prob C= 0.01

La série est stationnaire au niveau au seuil de 5%, mais en prenant le seuil de 1% elle est stationnaire d'ordre 2.

- Rule of Law (RL) :

		RL								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ème} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-1.77	-1.84	-1.33	-2.76	-2.14	-2.13			
T de student	1%	-4.88	-4.05	-2.74	-5.12	-4.05	-2.75			
	5%	-3.82	-3.11	-1.96	-3.93	-3.11	-1.97			
	10%	-3.36	-2.70	-1.60	-3.42	-2.70	-1.60			

Trend @ = 0.43 > 0.05

Prob C= 0.14 > 0.05

La série RL est stationnaire et intégrée d'ordre 1.

- Control of Corruption (CC) :

		CC								
		En niveau			1 ^{ière} différence			2 ^{ème} Différence		
		M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁	M ₃	M ₂	M ₁
	ADF	-2.00	-1.22	-0.31	-2.69	-2.87	-2.99			
T de student	1%	-4.99	-4.00	-2.74	-4.88	-4.05	-2.75			
	5%	-3.87	-3.09	-1.96	-3.82	-3.21	-1.97			
	10%	-3.38	-2.69	-1.60	-3.36	-2.70	-1.60			

Trend@ = 0.24 > 0.05

Prob C= 0.25 > 0.05

La série CC est stationnaire d'ordre 1 au seuil de 5%

Conclusion :

Toutes les séries sont stationnaires et intégrées d'ordre 1 excepté la série RQ qu'on ne prendra plus en compte durant notre étude.

○ **Test de Causalité : test de Granger :**

Nous procédons au test de causalité au sens de Granger ou l'hypothèse nulle est celle de la non causalité

Le tableau suivant comporte les résultats qui correspondent à notre objectif qui est d'étudier l'effet de la rente pétrolière sur l'investissement, l'effet de la rente sur la qualité institutionnelle et l'effet de cette dernière sur l'investissement en Algérie.

Hypothèse nulle	Observations	Statistique-F	Probabilité
FBC does not Granger Cause Rentpetro	13	5.06983	0.0378
GE does not Granger Cause Rentpetro	13	6.34980	0.0223
VA does not Granger Cause Rentpetro	13	2.97611	0.0981
RL does not Granger Cause Rentpetro	13	3.25133	0.0926
PSAV does not Granger Cause Rentpetro	13	0.54159	0.6017
CC does not Granger Cause Rentpetro	13	1.50595	0.2786
FBC does not Granger Cause VA	13	0.45878	0.6477
FBC does not Granger Cause GE	13	1.23633	0.3405
FBC does not Granger Cause PSAV	13	0.97603	0.4175
FBC does not Granger Cause RL	13	0.36810	0.7032
FBC does not Granger Cause CC	13	2.07942	0.1874

Notons que les valeurs indiquées en gras sont significatives au seuil de 10%. Puisque la probabilité associée à ces valeurs est inférieure au seuil critique de 10%, on rejette l'hypothèse nulle.

A travers ces résultats on déduit selon l'objectif de notre étude que :

- la rente pétrolière cause l'investissement ;
- la rente cause *Government and Effectivness, Voice and Accountabilty, Rule of Low* ;
- il n'y a pas de lien de causalité entre l'investissement et les indicateurs de la gouvernance. Autrement dit, la qualité institutionnelle en termes de gouvernance n'influence pas l'évolution de l'investissement en Algérie. Ce résultat est contradictoire avec les résultats des études (*Erwin H. Bulte, Richard Damania et Robert T. Deacon, 2003*) sur la malédiction des ressources naturelles où la performance économique est sensible à la qualité institutionnelle.

De ce fait, on ne garde que les variables significatives et qui correspondent au sens de notre étude. Le modèle initial se décomposera en des équations qui étudieront, d'une part, l'effet de la rente pétrolière sur l'investissement, et d'autre part, l'effet de la rente pétrolière sur la gouvernance.

On note que le modèle initial est globalement significatif avec une probabilité de Fisher significative ($\text{Prob}(F\text{-statistic}) = 0.016205$) où les variables endogènes expliquent à 80.24% le FBC ($R^2 = 0.802498$). Seulement le test de causalité a révélé qu'il n'y a pas de lien entre la qualité institutionnelle et l'investissement, c'est pourquoi on ne peut pas continuer notre étude dans ce sens.

○ **L'estimation du modèle :**

1/ Lien entre Rentpetro et FBC :

$$FBC = a_0 + a_1 \text{ Rentpetro} + e$$

Variables	Coefficient	T student	Prob
C	22.85	5.25	0.0002
Rentpetro	0.54	0.27	0.06
R-squared = 0.2339			
Prob (F-statistic) = 0.06			
Durbin Watson stat = 1.24			

Le modèle s'écrit de la façon suivante :

$$FBC = 22.85 + 0.54 \text{ Rentpetro}$$

$$(5.25) \quad (0.27)$$

Le test de Fisher Prob (F-statistic) = (0.06 < 0.10) démontre que ce modèle est globalement significatif

La Probabilité du T de Student (0.06 < 0.10) indique que cette variable est statistiquement significative

$R^2 = 0.2339$ cela veut dire que la rente pétrolière explique (ou finance) à 23.39% l'investissement

DW = 1.24 est dans la zone de doute, il n'y a probablement pas de corrélation des erreurs

Une augmentation de 1% de Rentpetro entraîne une augmentation de 0.54% dans FBC

Interprétation des résultats :

Le lien qui peut y avoir entre la rente et l'investissement est un lien de financement. Intuitivement, dans une économie rentière la rente participe au financement du développement économique, dont l'investissement qui est l'un de ses facteurs de progrès.

Une partie de la rente est injectée directement à l'économie sous forme de dépenses d'investissement et de dépenses courantes. En effet, depuis l'année 2000, afin de mieux gérer la manne pétrolière, l'Etat a créé le Fonds de Régulation des Recettes (FRR) qui est doté aujourd'hui de près de 80 milliards de dollars grâce à l'exportation des hydrocarbures. Une partie de la rente est aussi transformée en réserves de change.

L'investissement est public et privé. La rente explique d'avantage l'investissement public puisque qu'un faible budget est destiné à la R&D et au développement des PME comparé au budget destiné à l'investissement public (300 milliards de dollar sur la période de 2004 – 2014 programmés pour lever les goulots d'étranglement de la croissance : logements, ressources en eau et en électricité, réseaux de transport).

Atkinson et Hamilton dans leur article «*Savings, growth and the resource curse hypothesis*» (2003) avancent que c'est la transformation de la rente naturelle en dépenses publiques courantes qui est une des explications principales de la malédiction des ressources naturelles. Ils montrent que l'alourdissement de la facture liée à la rémunération des employés du secteur public peut expliquer les mauvaises performances des pays richement dotés en ressources naturelles.

Selon notre modèle 23.39% de la rente pétrolière est transformée en dépenses d'investissement¹ (en capital). Autrement dit, la rente pétrolière finance à 23.39% l'investissement en Algérie. Cela veut dire aussi que 76.31% de l'investissement est financé par d'autres sources de financement (des facteurs résiduels).

En comptabilité nationale, l'excédent du solde budgétaire constitue l'épargne de l'Etat qui sera réinvestie l'année suivante. Plus les dépenses seront élevées plus le solde budgétaire se tarira. C'est le cas de l'Algérie comme on peut le constater sur le tableau suivant :

¹ La notion de dépenses en investissement est plus large que celle de la Formation brute du capital d'un pays.

Années	Investissement (% du PIB)	Epargne (% du PIB)	Solde I – S (% PIB)	Dépenses Courantes (% PIB)
2001	27	39,9	12,9	22,7
2002	30,5	38,3	7,8	24,1
2003	29,6	42,9	13,3	21,3
2004	33,3	46,3	13,1	20,3
2005	31,4	51,8	20,6	16,5
2006	29,7	54,9	25,2	15,9
2007	34,6	57,2	22,6	15,8
2008	37,4	57,5	20,1	20
2009	46,7	47	0,3	22,5
2010	41,4	48,9	7,5	22,33

Source FMI

Le solde épargne-investissement qui est l'un des composants de la balance des transactions courantes, est excédentaire sur la période 2001-2010. Ce qui veut dire que l'Etat algérien ne vit pas au dessus de ces moyens. Or les dépenses courantes dépassent ce solde. L'Etat compte sur la rente générée par la manne pétrolière pour couvrir ces dépenses. Ce type de comportement démontre l'orientation de l'Etat à travers sa gestion de la rente. On constate que l'Etat cherche en premier lieu d'assouvir l'une des plus grandes préoccupations des citoyens, à savoir l'emploi à coté du logement qui est au premier plan des programmes publics. L'objectif est de maintenir le contrat social. Eviter le scénario des années 1990 et le printemps arabe se fait au dépend du développement du secteur privé.

Cependant l'Etat est entrain de marcher sur *la corde raide*. Tenter de préserver une stabilité politique et sociale en comptant sur une stabilité économique qui dépend initialement de l'accroissement de la demande du pétrole dans un monde qui a du mal à renouer avec la croissance après la dernière crise de la zone euro, est un objectif qui comporte le risque de ne

plus garantir aucunes des trois stabilités(économique politique et sociale) si un choc pétrolier similaire à celui de 1986 interviendrait.

Selon notre modèle la rente agit positivement sur l'investissement alors que les études (*Jeffrey D.Sachs et Andrew M.Warne, 2001*) sur la malédiction des ressources naturelles affirment qu'il y a une relation négative entre richesse en ressources naturelles et performance économique. Cependant dans le cas algérien les résultats de notre modèle interprètent le rôle de la rente dans le financement des gigantesques programmes d'investissement public qui gonfle le taux d'investissement dans le pays sont qu'il y ait un rendement qui peut être injecté directement à l'économie. Certes, les investissements dans les infrastructures permettent de lever les goulots d'étranglement de la croissance et améliorent l'attractivité des IDE, mais ils ne sont pas suffisants pour faire du secteur privé la locomotive de la croissance.

Dans ce sens on peut estimer que la rente pétrolière ou plus exactement la gestion de la rente pétrolière en Algérie n'améliore pas le développement du secteur privé et de la performance économique d'une façon générale.

2/ Lien entre Rentpetro et les variables de la bonne gouvernance :

❖ Impact de Rentpetro sur VA

$$VA = a_0 + a_1 \text{Rentpetro} + \varepsilon_i$$

Variables	Coefficient	T student	Prob
C	-1.51	-20.60	0.0000
Rentpetro	0.02	6.01	0.0000
R-squared = 0.7357 F-statistic = 36.19 Prob (F-statistic) = 0.000043 Durbin Watson stat = 1.43			

$$VA = -1.51 + 0.02 \text{Rentpetro}$$

$$(-20.60) \quad (6.01)$$

Le test de Fisher F-statistic conclue, avec une probabilité de 0.000043 < 1% , à un modèle globalement significatif

La probabilité du T student est de 0.0000 cela veut dire que la rentpetro est fortement significative

Rent petro explique à 73.57% VA

DW= 1.43 il n'y a pas de corrélation des erreurs

Une augmentation d'un point de Rentpetro entrainera une augmentation de 0.02 point de VA

Impact de Rentpetro sur RL :

$$RL = a_0 + a_1 \text{Rentpetro} + \varepsilon_i$$

Variables	Coefficient	T student	Prob
C	-1.31	-9.02	0.0000
Rentpetro	0.03	3.39	0.0048
R-squared = 0.4704 F-statistic = 11.54 Prob (F-statistic) = 0.0047 Durbin Watson stat = 0.81			

$$RL = -1.31 + 0.03 \text{ Rentpetro}$$

$$(-9.02) \quad (3.39)$$

Le F-statistic < 0.1 donc cette équation est significative

Les Prob de T student < 0.10

La rente pétrolière explique à 47.04% Rule of Law

DW= 0.81 il existe une auto corrélation positive entre les erreurs

Impact de Rentpetro sur GE :

$$GE = a_0 + a_1 \text{ Rentpetro} + \varepsilon_i$$

Variables	Coefficient	T student	Prob
C	-1.01	-11.26	0.0000
Rentpetro	0.02	3.72	0.0025
R-squared = 0.5167 F-statistic = 13.90 Prob (F-statistic) = 0.0025 Durbin Watson stat = 1.16			

$$GE = -1.01 + 0.02 \text{ Rentpetro}$$

$$(-11.26) \quad (3.72)$$

Prob (F-statistic) < 0.01 cela veut dire que le modèle est significatif

Prob T student < 0.01

Rentpetro explique à 51.67% GE

DW = 1.16 il n'existe probablement pas de corrélation entre les erreurs

Interprétation des résultats :

Les résultats de notre étude montrent qu'il y a une relation positive entre la rente pétrolière et les trois indicateurs de bonne gouvernance (VA, GE, RL) alors que pour conclure à la malédiction des ressources naturelles il faudrait que la rente agit négativement sur la qualité institutionnelle et que celle-ci influe négativement sur la performance économique. Les scores attribués à l'Algérie par l'enquête de bonne gouvernance dirigée par la Banque Mondiale conclue à une faible qualité institutionnelle en termes de gouvernance. La relation qui lie positivement Rentpetro à VA, RL et GE montrent que ce n'est pas la rente mais plutôt d'autres facteurs qui agissent négativement sur la bonne gouvernance en Algérie.

Au classement de la Banque mondiale, GE et RL sont mieux classés que VA, néanmoins l'indicateur VA s'est légèrement amélioré depuis 1996. Selon notre modèle la rente pétrolière explique plus VA (à 73.57%) que RL (à 47.04%) ou GE (à 51.67%). De ce fait la rente pétrolière améliore la participation des citoyens à la sélection de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression et la liberté de la presse qui sont les composants de l'indicateur VA. Depuis 1999, la presse en Algérie est légèrement plus libre par rapport aux années 1980 et 1990, dans le sens où il n'y a plus de recours aux censures. Cependant, sur 179 pays, l'Algérie est classée au 125^{ième} rang (classement de RSF de 2013, en 2010 elle a pris la 122^{ième} place). Autrement dit, on ne peut pas dire que la presse est la plus touchée par cette amélioration. Cela dit la participation des citoyens à la sélection du gouvernement peut expliquer ce résultat. En effet, ce résultat peut trouver son explication à travers le cycle politico budgétaire développé par Drazen et Eslava (2005), où comme démontré *supra*, la rente donne les moyens

au pouvoir en place de pencher vers les dépenses courantes afin d'attirer le plus de nombre possible des votants en influençant leur prise de décision en faveur du pouvoir en place.

Plus de votants aux urnes ne veut nullement dire que le pays jouit d'une démocratie. En effet dans ce sillage, le politologue français Gilles Kepel avance que Dans les pays producteurs de pétrole d'Afrique du Nord et au Moyen-Orient, la démocratie est plus faiblement développée que dans les autres Etats de la région. Les régimes des Etats sans pétrole ont dû réaliser un consensus politique à l'intérieur de la société afin de perdurer. Autrement dit, les pays pétroliers estiment qu'ils n'ont pas besoin de répandre la démocratie pour ne pas rompre le contrat social. Cependant, la démocratie est un environnement institutionnel qui favorise le développement de l'activité économique, en plus de constituer un droit pour les citoyens. Le fait que la Libye ait vécu le printemps arabe devrait pousser les dirigeants des pays pétroliers à revoir leurs considérations vis-à-vis à la démocratie.

La rente pétrolière explique à de faibles taux the Rule of law à 47.04% et the Government effectiveness à 51.67%. Même si elle n'influe pas négativement sur ces indicateurs elle n'améliore pas vraiment le respect des règles de la société(droits privés et droits de propriété), la réduction de la violence et de la criminalité, la neutralité de l'évasion et de la fraude fiscale, la réduction de l'importance du secteur informel, le respect des contrats par le gouvernement, l'indépendance judiciaire, la qualité de la protection civile, ainsi que l'efficacité des politiques économiques, la confiance que les citoyens devraient mettre en leur gouvernement, la gestion du budget de l'Etat, l'efficacité de la gestion des ressources, la satisfaction du système d'éducation, la satisfaction du transport public, la qualité des infrastructures, la contrainte bureaucratique, l'efficacité du secteur public... etc qui sont des sous ensembles des indicateurs RL et GE.

Depuis les années 2000 des budgets colossaux sont programmés pour des projets d'investissements qui visent l'amélioration des infrastructures. Ces projets se sont heurtés à la contrainte bureaucratique qui engendre la lenteur de la réalisation des projets et qui débouche vers la demande d'un budget complémentaire... et ainsi de suite. On constate que ces indicateurs sont complémentaires. L'inefficacité de l'un engendre l'autre. En effet, l'inefficacité du secteur public, par exemple celle des banques étatiques, engendre un manque de confiance des citoyens qui ne veulent plus épargner. Inversement, l'efficacité de l'un engendre l'autre.

La bonne gouvernance en Algérie n'est pas un objectif difficile à atteindre. Seulement, il faut agir par ordre de priorité. Améliorer le cadre juridique, assurer la protection des droits de propriété, améliorer l'efficacité du secteur public, réduire la bureaucratie passent en priorité puisque se sont ces composants qui engendrent une bonne gestion des ressources, l'efficacité des politiques économiques, la confiance des citoyens en leur gouvernement ...etc. Seulement le changement institutionnel est un processus qui s'inscrit dans le temps long. L'Etat algérien est justement contraint par le temps. Si les dirigeants politiques sont penchés vers l'amélioration de la qualité des infrastructures et vers le problème de logement, c'est parce que ces dernières années le Baril du Saharan Brent a varié entre 99 et 104\$. Les dirigeants politiques estiment que c'est le moment ou jamais pour ce genre de projets. Cependant ce n'est pas parce que le changement institutionnel s'inscrit dans le temps long qu'on le met à l'écart. Bien au contraire, plus tôt agir voudrait dire améliorer la gouvernance dans un avenir plus proche. Une meilleure gestion de la rente pétrolière constitue une solution de base pour les problèmes de gouvernance en Algérie.

➤ **Test des hypothèses :**

Première hypothèse :

« L'abondance en ressources naturelles a des effets négatifs sur la qualité institutionnelle en bloquant les réformes en profondeur qui assurent le développement des institutions économiques indispensables à la création d'un environnement propice à la croissance hors hydrocarbures ».

En termes de gouvernance, les résultats de notre modèle ne peuvent pas confirmer cette hypothèse du moment où le modèle conclue à un lien positif entre la rente pétrolière et les indicateurs de la gouvernance. La faible qualité de la gouvernance en Algérie s'explique par la faiblesse de la panoplie d'indices regroupés dans chaque indicateur, ce déficit institutionnel ne peut s'améliorer que par des réformes ayant pour objectif le rattrapage institutionnel par l'amélioration du cadre institutionnel actuel. Cette opération est coûteuse mais cela ne constitue pas un obstacle pour le processus du changement institutionnel en Algérie du moment qu'il ya un surplus transféré en réserves de change suite à la faible absorption de l'économie nationale. Cependant, procéder au changement institutionnel à un rythme qui permet une intégration saine des institutions de marché dans une économie toujours en transition, dépend de la volonté du gouvernement dans un pays où l'Etat est selon la constitution le propriétaire exclusif des richesses du sous sol.

Deuxième hypothèse :

« Le cadre institutionnel est responsable de la persistance du caractère rentier de l'économie algérienne en élaborant des institutions politiques incapables de contrôler ces richesses ».

Selon notre modèle, il n'y a pas de lien entre la qualité institutionnelle en termes de gouvernance et la performance économique en termes d'investissement. De ce fait on ne peut ni confirmer ni infirmer cette hypothèse.

Si on se réfère aux chiffres le niveau d'investissement en Algérie est l'un des plus intéressants au monde. Il est majoritairement privé mais avec une part importante du secteur public. Le niveau de l'investissement public s'explique par les grands programmes d'amélioration des infrastructures. Quant à l'investissement privé on a vu qu'il est tourné vers des activités improductives à travers la création de micro entreprises qui n'absorbent que légèrement le chômage.

Le choix des politiques économiques entreprises depuis les années 2000 sont responsables sur ces résultats fictifs et de la persistance du caractère rentier de l'économie algérienne. L'enquête de l'ONS(2011) auprès des chefs d'entreprises Algériens nous a montré qu'une faible qualité institutionnelle n'est pas incitative pour l'investissement.

Troisième hypothèse :

« La lenteur du processus du changement institutionnel contribue au ralentissement de l'évolution de l'économie algérienne ».

En se référant aux résultats du modèle nous constatant une évolution lente de la gouvernance en Algérie malgré la mauvaise qualité qu'elle incarne, néanmoins son classement s'améliore légèrement au fil du temps.

Même si les résultats du modèle ne correspondent pas à la réalité analysée par une multitude d'études qui concluent à un lien négatif entre qualité institutionnelle et la performance économique, l'indice de IFPE 40 nous a montré que le processus du changement institutionnel en termes d'environnement institutionnel favorable à la création d'entreprise est assez lent d'où l'inquiétude des chefs d'entreprises qui ont marqué leur déception par un commentaire à la fin de leur dernier rapport « *Jusqu'à quand l'économie algérienne*

fonctionnera encore comme une économie rentière? »¹. Cette conclusion du FCE confirme la lenteur du processus du changement institutionnel qui est responsable du fonctionnement de l'Etat rentier algérien.

Conclusion :

La manne pétrolière procure une aisance financière qui est exploitée de manière à ce qu'elle soit une source de gaspillage plutôt qu'une source de financement pour la croissance à long terme.

Selon les observateurs du processus de transition économique, seul un secteur productif privé pourra assurer la protection de l'économie des contres chocs pétroliers aux quels l'Algérie est susceptible de subir à tout moment. Une revue de la littérature de la malédiction des ressource naturelle démontre que le moyen le plus sur d'échapper à cette malédiction est de se doter d'une meilleurs qualité institutionnelle. En analysant le tissu productif algérien, la composition des dépenses publiques, la gestion de la rente ainsi que l'environnement institutionnelle on peut intuitivement conclure à une malédiction des ressources naturelles. Or, à la lumière des résultats obtenus de l'étude économétrique on s'aperçoit qu'il n'y a pas de causalité à long terme de la gouvernance sur l'investissement national et que la rente pétrolière n'affecte pas négativement les indicateurs de la bonne gouvernance. Cependant, l'économie algérienne est toujours massivement dépendante de la rente pétrolière, dirigée par un Etat qui exerce son pouvoir dans un environnement institutionnel qui favorise les intérêts des élites, mais qui arrive comme même à afficher l'un des meilleurs taux d'investissement de la région. Ces résultats font de l'Algérie un cas particulier d'une économie qui a l'ère d'être en bonne santé selon les statistiques des agrégats économiques mais qu'avec un diagnostic approfondie, en découvrant les symptômes de la maladie hollandaise, on s'aperçoit de son état critique qui peut s'aggraver avec une baisse continue des prix du pétrole si la demande mondiale continue de décroître.

¹ FCE « IFPE 40 L'indice du Forum pour la performance de l'entreprise algérienne, quatrième rapport semestriel d'évaluation, de septembre 2012 à février 2013 », p 23

Conclusion générale :

Dans cette étude nous cherchons à identifier l'impact de la rente pétrolière sur la performance économique en termes d'investissement dans un environnement institutionnel qui s'est avéré inadéquat aux normes internationales aux yeux de la Banque Mondiale.

Depuis la nationalisation des Hydrocarbures en 1971, l'Etat est devenu le propriétaire exclusif de la rente pétrolière. Les indicateurs de la gouvernance permettent de démontrer la manière par laquelle l'autorité est exercée dans un pays. Cette définition englobe la gestion de l'Etat de ces ressources naturelles, c'est pourquoi nous avons choisi dans notre étude empirique la gouvernance comme environnement institutionnel à l'investissement national afin de voir si l'Etat gère la rente en faveur de l'investissement en Algérie.

Conclure à une malédiction des ressources naturelles voudrait dire que la présence d'une manne pétrolière agit négativement sur la performance économique dans un faible environnement institutionnel. Les résultats de notre étude ne nous permettent pas de conclure directement à la malédiction des ressources puisque d'une part, on n'a pas trouvé de lien entre la gouvernance et la rente pétrolière et d'autre part cette dernière agit positivement sur les indicateurs de la gouvernance.

Cependant, les résultats de notre étude ne font que refléter la qualité des politiques économiques entreprises depuis le début des années 2000. En effet, si le taux d'investissement en Algérie est l'un des meilleurs au monde, ceci revient essentiellement aux gigantesques programmes à caractère social financé en partie directement par la rente pétrolière. La qualité institutionnelle en termes de bureaucratie, efficacité du secteur public, le respect des contrats.....etc peuvent ralentir l'exécution des projets mais ne sont pas des éléments qui vont inciter ou pas ce type d'investissement du moment ou c'est l'Etat (le propriétaire de la rente) qui décide du volume de ces projets et qui paye les coûts engendrés par la mauvaise qualité institutionnelle.

Les indicateurs de la bonne gouvernance en Algérie sont tous négatifs c'est-à-dire au dessous de la moyenne durant toute la période de notre étude (1996-2010). Selon notre étude, la rente pétrolière améliore légèrement l'efficacité du gouvernement, la primauté de la loi et voix et responsabilité en Algérie. En décortiquant le sous ensemble de ces indicateurs le résultat de notre étude semble plus cohérent surtout par rapport à l'indicateur voix et responsabilité qui comporte la participation des citoyen à la sélection de leur gouvernement où le pouvoir en

place se sert de la rente en augmentant les salaires et en programmant des budgets colossaux ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des citoyens afin de les inciter à voter pour le gouvernement en place.

La faiblesse de la qualité institutionnelle et la persistance du caractère rentier du régime d'accumulation en Algérie sont le résultat des choix des politiques économiques qui ont accompagné le processus de la transition économique et qui l'ont succédé. En décidant d'intégrer une économie de marché, l'économie algérienne vit la contrainte de la mondialisation. L'Etat algérien a eu les moyens de prendre le chemin de la prudence en choisissant le gradualisme sans tenir en compte la vulnérabilité du pays aux chocs externes liés à la volatilité des prix du pétrole et sans songer à garder une part de cette richesse, à caractère épuisable, pour les générations futures. Nous avons constaté que le secteur des hydrocarbures est le plus couvert par cette prudence, cela dit les réformes ayant pour objectif l'allègement de la fonction de SONATRACH (création de l'ALNAFT et de l'autorité de régulation) ont été les biens venues surtout qu'elles ont aidé l'internalisation de la compagnie.

La transition économique en Algérie se voit surtout dans l'ouverture commerciale en faveur du secteur des hydrocarbures. La qualité du Saharan Blend et le volume de ces exportations donne une position de force à l'Etat algérien parmi les pays exportateurs de pétrole au monde. Cette force est construite au dépend de la santé de l'économie nationale. Avec une dépendance à la rente qui varie entre 60% et 70%, les secteurs hors hydrocarbures sont loin de subvenir aux besoins nationaux en termes de financement et incapables de couvrir la demande nationale laissant ainsi champ libre aux barrons de l'importation.

Intégrer d'une façon judicieuse les mécanismes d'une économie de marché dans l'économie nationale lui permet de s'ouvrir à l'international sans se reposer essentiellement sur le secteur des hydrocarbures. Malgré les crises financières que le monde connaît depuis 2007, le marché est toujours considéré comme le roi de la scène économique. Le prix Nobel 2013 en est bien la preuve, puisqu'il a été attribué à Eugène Fama fondateur de l'hypothèse de l'efficience du marché, Robert Shiller le dénonciateur des bulles financières et un chercheur dans les problèmes de fluctuation des marchés et en fin Lars Hansen qui a développé la méthode des moments généralisés, un outil mathématique qui sert à évaluer empiriquement les modèles théoriques.

L'effet de la hausse des prix du pétrole sur l'économie nationale dans les années 2000 est similaire au scénario des années 1970, malgré le changement de la manière d'intervention de

l'Etat. Si l'Etat a pris le rôle de planificateur à la décennie 1970, son rôle est plutôt régulateur aux années 2000 mais toujours avec la même orientation vers de gigantesques programmes qui absorbent une immense épargne en créant de meilleures conditions de vie pour les citoyens mais en n'ajoutant rien en termes de gains de productivité.

La rente a non seulement de l'effet sur les orientations des dirigeants politiques dans leurs choix de politiques économiques mais aussi sur les orientations des entrepreneurs algériens qui choisissent des activités non productives mais qui leur rapportent plus de rente. En décortiquant le tissu économique on s'aperçoit que les secteurs du commerce et des services représentent les plus grandes parts de ce tissu, un résultat typique d'une économie rentière.

L'économie néo institutionnelle offre une nouvelle manière d'aborder la question des économies rentières. A travers plusieurs études, elle explique que sans un environnement institutionnel (climats des affaires, sécurité des droits de propriété, bonne gouvernance, diminution de la corruption...) incitatif à l'investissement privé, l'économie rentière ne pourra sortir d'une situation sans issue. North définit les institutions comme les règles du jeu dans une société. Hachemaoui estime que c'est ici que réside le problème de l'économie algérienne. Selon cet auteur, «*les institutions établies par la constitution du pays ne traduisent cependant pas les règles du jeu*»¹. Cette situation s'est traduite essentiellement par (1) une corruption qui est devenue le mécanisme central du fonctionnement de notre économie, générant ainsi des inégalités qui alimentent le mécontentement des personnes exclues de ce mécanisme. Ainsi que par (2) une économie informelle qui s'exerce de plus en plus dans le secteur formel.

La rente en elle-même ne peut pas être considérée comme une malédiction pour l'économie. Les expériences de la Norvège et du Botswana le démontrent clairement. C'est plutôt la gestion dans la redistribution de la rente qui crée la différence entre les pays qui sont touchés ou pas par cette malédiction. En Algérie, les statistiques économiques montrent que ces richesses sont plutôt une source de gaspillage que de création de valeur ajoutée.

Les expériences de transition économique et politique nous ont montré qu'importer des institutions et les installer dans la société peut rompre le contrat social et nuire à l'économie. Monter de toutes pièces ces institutions selon les caractéristiques de chaque pays est plus sûr pour conserver la paix sociale et renouer avec la croissance. Cette procédure rentre dans le cadre du changement institutionnel qui exige des moyens et du temps. Les moyens ne

¹ Mohammed Hachemaoui « La corruption politique en Algérie : l'envers de l'autoritarisme », p 112

constituent pas un problème pour l'Etat algérien qui possède plus de 190 Milliards de dollar en réserves de change. Bien que le processus du changement institutionnel s'inscrive dans le temps long, ce laps de temps ne peut pas dépasser la durée d'une vie humaine. Celui qui conçoit la règle devrait assister à son application pour pouvoir juger de son efficacité. depuis la sollicitation de l'aide du FMI et l'application du PAS le gouvernement algérien était bien obligé d'appliquer des changements dans les structures institutionnelles qui vont au sens d'une économie de marché. Cependant la conception de la règle n'assure pas son application. C'est pourquoi après 51 ans d'essai l'économie nationale est toujours une économie rentière.

Bibliographie :

Liste des ouvrages :

- Andreff Wladimir (2007) « Economie de la transition, La transformation des économies planifiées en économies de marché », Edition Bréal, Paris.
- Andrew Yates Douglas (1996) « the Rentier State in Africa : oil Rent dependency and neocolonialisme in the republic of Gabon », Africa World Press, Trenton.
- Bendib Rachid (1995) « Rente pétrolière et crise de l'ordre rentier en Algérie », office des publications universitaires, Alger.
- Bendib Rachid (2006) « L'Etat rentier en crise, Eléments pour une économie politique de la transition », office des publications universitaires, Alger.
- Benguerba Maâmar(2009) « L'Algérie en péril, Gouvernance, Hydrocarbures et devenir du sud », L'Harmattan, Paris.
- Benissad Hocine (2004) « Algérie : De la planification socialiste à l'économie de marché (1962-2004) », ENAG Editions, Alger.
- Boudjenah Yasmine (2002) « Algérie: décomposition d'une industrie- la restructuration des entreprises publiques (1980-2000) l'état en question » l'Harmattan
- Brahim Abdelhamid (1991) « L'économie algérienne », OPU, Alger.
- Carneiro Emmanuel Moreira (2010) « Le blocage historique des économies africaines. Spécialisation rentière et extraversion », L'Harmattan, Paris.
- Koenig Gilbert (1998) « Les théories de la firme », Economica, Paris.
- Lamchichi Abderrahim (1991) « L'Algérie en crise », L'Harmattan, Paris.
- Lautier Bruno (2004) « L'économie informelle dans le tiers monde », La découverte, Paris.
- Marshall Alfred (1906) « Principes d'économie politique, Livre V », traduit en français par F. Sauvaire-Jourdan sur http://www.olyzia.fr/docs/Economie%20et%20Philosophie/Marshall/principes_eco_p_ol_6.pdf
- Marx Karl (1976) « théorie sur la plus value, Livre IV du capital Tome II », *Texte français établi par Gilbert Badia, Jean-Pierre Briand, Jean Chabbert, Luc Favre, Georges Hadju-Villa, Félix Kreissler, Pierre Lefranc, Claude Mainfroy, Claude Rave, Liliane Volery*, Edition sociales, Paris

-
- North Douglass.c (1990) « Institutions, Institutional Change and Economic Performance », Cambridge University Press, New York.
 - Pichet Eric (2004) « David Ricardo, le premier théoricien de l'économie », les éditions du siècle, France.
 - Sadi Nacer-Eddine (2005) « La privatisation des entreprises publiques en Algérie. Objectifs, Modalités et Enjeux », Office des publications universitaires, Alger.
 - Sid Ahmed Abdelkader « Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R.) », Tome II le cas des hydrocarbures, PUBLISUD, Belgique.
 - Schmoller Gustav (1902) « Politique sociale et économie politique (Questions fondamentales) », traduction en français par l'auteur. Sur http://classiques.uqac.ca/classiques/schmoller_gustav/politique_soc_econo_pol/schmoller_pol_soc_eco_pol.pdf
 - Stiglitz Joseph.E (2003) « La grande désillusion », traduit de l'anglais (américain) par Paul Chemla, Fayard, Paris.
Stiglitz Joseph. E (2005) « Quand le capitalisme perd la tête », traduit de l'anglais (américain) par Paul Chemla, Fayard, Paris.
 - Williamson Oliver.E (1994) « Les institutions de l'économie », traduit de l'américain par Régis Coeurderoy et Emmanuelle Maincent sous la direction de Michel Ghertman, InterEditions, Paris.

Liste des articles :

- Ahmed Salah et Liouane Naoufel (2012) « Transition démocratique et croissance économique : Quelles leçons pour les pays du printemps arabe », colloque international « croissance répartition des revenus et emploi, Tunisie
- Alchian Armen A, Demsetz Harold (1972) « Production, Information Costs, and Economic Organization », *The American Economic Review*, pp. 777-795.
- Andreff Wladimir (2009) « Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie, Point de vue d'un outsider en 1988-1994 », *Confluences Méditerranée*, N°71, pp 41-62.
- Aoki Masahiko (2005) «Endogenizing Institutions and Institutional Changes» World Congress of the International Economic Association, Morocco.
- Balsé Maurice(1993) « Mise en perspective de l'institutionnalisme de quelques économistes allemands et américains », *Economie appliquée*, pp 159-176.

- Banque Africaine du développement (Mai 2009) « Botswana, Document de stratégie-Pays 2009-2013 »
- Bellal Samir (2008) « Changement institutionnel et économie parallèle en Algérie : quelques enseignements », *Revue du chercheur* (06/2008) 01-09.
- Bellal Samir (2011) « Problématique du changement institutionnel en Algérie, une lecture en terme de Régulation », *Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, pp 73-71.
- Bellal Samir (2013) « Dutch Disease et désindustrialisation en Algérie, une approche critique », *Revue du chercheur* 12/2013.
- Benabdallah Youcef et Moulai Kamel (2012) « Le changement institutionnel dans une économie de rente : Cas de l'Algérie », du Colloque international « Algérie cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société »
- Bolt Katharine, Matete Mampite, et Clemens Michael (2003) « Manual for Calculating Adjusted Net Savings », environment departement World bank.
- Bouhezza Mohammed (2004) « la privatisation de l'entreprise publique algérienne », *Revus des sciences économiques et de gestion* N° 3, pp 79-94.
- Bounoua Chaïb (2012) « Informel entrepreneurial et changement institutionnel en Algérie », du Colloque international « Algérie cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société ».
- Bouyakoub Ahmed (1997) « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », *Confluence*, pp 77-85.
- Boyer Robert (2002) « Variété du capitalisme et théorie de la régulation », *l'Année de la régulation* N°6 , pp 126-183.
- Boyer Robert (2003) « Les institutions dans la théorie de la régulation », *Cahier d'économie politique* N° 44, L'Harmattan.
- Bulte Erwin, Damania Richard et Deacon Robert(2003) « Resource Abundance, Poverty and development », *Report of The Agricultural and Development Division (ESA) at the United Nations Food and Agricultural Organization*.
- Busby Gwen, Isham Jonathan, Pritchett Lan, Woolcock Michael(2003) « The varieties of resource Experience : How natural resource Export structures affect the political economy of economic growth », *Middlebury college economics discussion paper* N° 03-08.

- Centre de développement de l'OCDE(2008) « Tirer parti de la manne des matières premières : les leçons du Chili et de la Norvège », Cahier de politique économique N°37.
- Charmes Jacques (1989) « Débat actuel sur le secteur informel », Tiers Monde, Vol 28 N° 12, pp 855-875.
- Cherlonneix Bernard « L'économie de marché » sur <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2012/06/L%C3%A9conomie-de-march%C3%A9-Bernard-Cherlonneix.pdf>
- Clift Jeremy (2003) « Parole d'économistes : Nernando de Soto, Ecouter les chiens qui aboient » Finances et développement, pp 8-11.
- Commons John R (1931) « Institutional Economics », the American Economic Review, pp 648-657
- Corden WM and Neary JP(1982) « Booming sector and De-industrialisation in a small open economy
- Dahou Tarik, Totté Marc, Billaz Rene (2003) « La décentralisation en Afrique de l'Ouest Entre politique et développement », Libre Opinion.
- De Bernis Gerard Destanne (1971) « Deux stratégies pour l'industrialisation du tiers monde, Les industries industrialisantes et les options algériennes », Tiers monde, Vol 12, N°47, pp 545-563.
- De Bernis Gerard Destanne (1971) « Les problèmes pétroliers algériens », Etudes internationales, Vol 2, N°4, pp 575-609.
- Destremau Blandine (2000) « Mutations des économies rentières au moyen Orient : introduction », Tiers Monde, Tom 41 N° 163, pp 489-500.
- Djoufelkit Hélène (2008) « Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie », Agence Française de développement, document de Travail N° 64.
- Edison Hali (2003) « Qualité des institutions et résultats économiques, un lien vraiment étroit », Finance et développement, pp 35-37.
- Eifert Benn, Gelb Alan, Tallroth Nils Borje (2003) « Gérer la manne pétrolière : les raisons de l'échec de l'économie politique de certains pays exportateurs de pétrole », Finances et développement, pp 40-44

- EL Morchid Brahim (2010) « La renaissance et la relance des économies africaines », CODESRIA article de la Conférence Guy Mhone Thème:La renaissance et la relance des économies africaines Dar es Salaam, Tanzanie.
- Furubotn Eirik G, Pejovich Svetozar (1972) « Property Rights and Economic Theory :A survey of recent literature », journal of economic Literature, pp 1137-1162
- Gelp Alan (2010) « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », contribution préparée pour le séminaire FMI ressources naturelles finance et développement, Alger 4-5 Novembre 2010.
- Ghanem Yasmina (2012) « Le développement du système bancaire en Algérie : Essai d'évaluation de son impact sur le secteur privé », du colloque international « Algérie : cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie- société.
- Governance Matters VIII « Aggregate and Individual Governance Indicators 1996-2008 », Policy Research Working Paper, 4978.
- Hodgson Geoffrey (2000) « What is the Essence of Institutional Economics ? », Journal of economic issues, Vol. XXXIV, N°2, pp 317-329.
- Hodgson Geoffrey (2002) « The evolution of institutions: An agenda for future Research », Constitutional Political Economy, pp.111– 127.
- Hodgson Geoffrey (2006) « What are institutions ? », Journal of Economic Issues. Vol. XL N° 01.
- Hodgson Geoffrey (2009) « Institutional Economics into the twenty-first Century », Studi e Note di Economia, Anno XIV, n. 1-2009, pp 03-26.
- Karl Terry Lynn et Schmitter Philippe (1991) « What democracy Is... and Is not », Journal of democracy, pp 114-120.
- Kaufmann Daniel, Kraay Aart, Mastruzzi Massimo « Governance Matters VIII Aggregate and Individual Governance Indicators 1996–2008», Policy Research Working Paper, 4978.
- Kichou Lyazid et Palloix Christian(1999) « Formation des actifs, Privatisation et Droits de propriété en Algérie», du colloque Ajustement structurel et privatisation en Algérie, E.R.S.I

- Kichou Lyazid (2009) « Les privatisations en Algérie sont elles toujours d'actualité ?, Eclairage institutionnel d'échec », Confluence méditerranée, L'Harmattan, pp 63-84
- Kichou Lyazid et Palloix Christian (2010) « De l'économie du développement à l'économie algérienne : une lecture de l'économie algérienne », Economie et institutions N° 15, pp 59-91.
- Kingston Cristopher et caballero Gonzalo (2008) « Comparing Theories of institutional change » sur <https://www3.amherst.edu/~cgkingston/Comparing.pdf>
- Knight Malcom (1999) « Les pays en développement ou en transition devant la libéralisation financière », Finances et développement, pp 32-35.
- Krueger Anne (1974) « The political economy of the rent-seeking society », The american Economic Review Vol. 64, N° 3, pp 291-303
- Kolstad Ivar, Soreide Tina, Williams Aled(2008) « La corruption dans la gestion des ressources naturelles, une introduction », Anti-Corruption Resource center, BRIEF, N°2.
- Locatelli Catherine et Dominique Finon (2003) « Les limites à l'introduction des institutions de marché dans un secteur de rente », Xe Colloque de l'Association Charles Gide pour l'Etude de la Pensée Economique : Histoire des représentations du marché.
- Mekideche Mustapha (2009) « Le secteur des hydrocarbures en Algérie, Piège structurel ou opportunité encore ouverte pour une croissance durable ? », Confluences Méditerranée, 2009/4 N°71, pp 153-166
- Mezouaghi Mihoub et Talahite Fatiha (2009) « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », Confluences Méditerranée, 2009/4 N°71, p. 9-26
- Mouhoubi Aissa (2006) « Réflexion autour de l'exploitation de la rente pétrolière en Algérie », Revue des sciences économiques et de gestion N° 06, pp 75-92
- Mouhoubi Aissa (2009) « L'Effet de la gestion de la rente sur l'investissement et la production hirs hydrocarbures en Algérie », colloque international, Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société.
- Nellis John(1999) « Faut il repenser la privatisation dans les économies en transition », Finances et développement, pp 16-19.

- North Douglass C (1994) « Institutional change: a framework of analysis », Economic History number 9412001;pp1-23
- North Douclass C (2003) « The role of institutions in economic development », UNECE(United Nation Economic Comission from Europe) Discussion papers series N° 2003.2.
- North Douglass C « Privatisation, Incentives and economic performance » sur <http://bbs.cenet.org.cn/UploadImages/20058142228993465.pdf>
- North Douglass C (1993) « Five Propositions about institutional Change » sur <http://128.118.178.162/eps/eh/papers/9309/9309001.pdf>
- Organisation des nations Unies pour le Développement Industriel (1999) «Soutien aux industries du secteur privé », Service du développement du secteur privé, Division de la promotion des investissements et du renforcement des capacités institutionnelles.
- Philippot Louis Marie(2008) « Rente naturelle et composition des dépenses publiques », CERDI, Etudes et documents, E2008.26.
- Programme de soutien à la relance économique à court et moyen termes 2001/2004.
- Requier-Desjardins et Bessaoud Omar (2010) « Brève histoire des théories de la rente foncière : des rentes de fertilité à la rente de qualité territoriale », Manuel gouvernance foncière et usagedes ressources naturelles FONCIMED.
- Rizopoulos Yorgos (1995) « Privatisation et intérêt public dans les économies en transition », du livre «Public-privé », pp 130-138.
- Rodrik Dani, Subramanian Arvind and Trebbi Francesco (2002) «Institutions Rule : The primacy of institutions over geography and integration in economic development », Journal of economic growth, pp 131-165.
- Rodrik Dani et Subramanian Arvind (2003) «La primauté des institutions, ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire », Finance et développement, pp 31-34
- Rosellini Christine (2005) « La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale, enjeux et perspective », Afrique contemporaine 2005/4 N° 216, pp 125-131.

- Rusin Philippe (2007) « Pologne libérale versus Pologne solidaire .Les deux facettes de la transition vers l'économie de marché », Centre français de recherche en sciences sociales.
- Sachs Jeffrey D et Warner Andrew M (2001) « Natural resources and Economic Development : The curse of natural resources », *European Economic Review*, pp 827-838
- Sachs Jeffrey D (2003) « Les institutions n'expliquent pas tout, le rôle de la géographie et des ressources naturelles dans le développement ne doit pas être sous-estimé », *Finance et développement*, pp 38-41.
- Sid Ahmed Abdelkader (2000) « Paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégies », *tiers monde* N° 163.
- Stiglitz Joseph .E et Hoff Karla (2004) « After the big bang? Obstacles to the Emergence of the Rule of Law in Post-Communist Societies », *The American Economic Review* Vol 94 N°3, pp 753-763
- Talahite Fatiha (2000) « Economie administrée, corruption et engrenage de la violence en Algérie », *Tiers monde*, tome 41N° 161, pp 49-74
- Talahite Fatiha (2004) « Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA, pertinence et dérives », du colloque international « les enjeux énergétiques : le challenge de l'avenir » tenue en Algérie le 21 et 22 novembre 2004
- Talahite Fatiha (2012) « La rente et l'Etat rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Etat rentier », *Tiers Monde* N° 210.
- Talha Larbi (2003) « Le régime rentier et son mode de régulation, Essai de problématique », *Forum de la régulation*.
- Tanzi Vito (1999)« Transition et transformation du rôle de l'Etat », *Finance et développement*.
- Torvik Ragnar (2002) « Natural resources, rent seeking and welfare», *Journal of Development Economics*, pp 455–470
- Torvik Ragnar, Robinson James. A et Verdier Thierry (2006)« Political foundations of the resource curse », *Journal of Développement Economics* N° 79, pp 447-468

-
- Union des chambres de commerce et d'industrie française à l'étranger (2011) « Réussir aux Emirats Arabes Unis Abou Dabi/Dubai & les Emirats du nord », France monde express N° 96.
 - Union interparlementaire (1998) « La démocratie principes et réalisations », ISBN92-9142-037-5.
 - Veblen(1989) « Why is Economics Not an Evolutionary Science ? », CO Issue Vol. 12 No. 2 2010 pp. 41-69
 - [Werrebrouck](#) Jean-Claude (1979) « Contribution à la théorie de la rente pétrolière », Revue d'économie industrielle, Vol 9, N° 9, pp. 117-144.
 - Williamson Oliver E (2000) « The new institutional Economics : Taking Stock, Looking Ahead », Journal of economic literature Vol. XXXVIII, pp 595-613

Sites Internet :

<http://francais.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/algeria>

<http://www.imf.org/external/ns/search.aspx?NewQuery=rapport+algérie>

http://www.bank-of-algeria.dz/bulletin_statistique.htm

<http://donnees.banquemondiale.org/>

<http://www.fgar.dz/>

http://www.inapi.org/index.php?option=com_content&view=article&id=47&Itemid=56

<http://www.heritage.org/index/explore>

<http://www.transparency.org/country#DZA>

http://info.worldbank.org/governance/wgi/mc_chart.asp#

<http://www.mf.gov.dz/rubriques/15/Activit%C3%A9s.html>

<http://www.andi.dz/index.php/fr/statistique/creation-d-entreprise>

Table des matières :

Introduction générale	1
Chapitre I : Rente et qualité institutionnelle	
Introduction.....	7
Section 01 : Concept et genèse de la rente au sein de la théorie économique.....	8
1. La rente foncière	9
1.1. La rente Ricardienne.....	9
1.2. Théorie de la rente chez Karl Marx.....	12
1.3. Autres apports à la théorie de la rente foncière.....	16
A. Rente foncière et localisation géographique chez Von Thunen.....	16
B. Rente de situation, externalité et développement d'Alfred Marshall.....	17
C. Rente de qualité territoriale de Mollard.....	18
2. La rente pétrolière.....	18
2.1. Concept de rente pétrolière.....	18
- Rente différentielle.....	19
- Rente de monopole.....	20
2.2. Concept d'Etat rentier et économie rentière.....	23
2.2.1. Etat rentier.....	23
2.2.2. Economie rentière.....	24
3. Macroéconomie de la rente.....	25
3.1. Dutch Disease.....	25
- Modèle de Gregory.....	25
- Modèle de Corden et Neary.....	27
3.2. La Norvège : une exception au mal hollandais.....	32
Section 02 : Concept de la rente au sein du courant institutionnel.....	34
1. L'histoire du courant institutionnel.....	35
1.1. L'école historique allemande	35
1.2. L'institutionnalisme américain.....	36
- Thostein Blunde Veblen.....	37

- Commons.....	39
1.3. L'organisation économique pendant les 30 glorieuses.....	41
1.4. La nouvelle Economie Institutionnelle.....	42
- La théorie des coûts de transaction	42
- Théorie des droits de propriété et théorie de l'agence.....	44
- Théorie institutionnelle de Douglass North.....	46
- Analyse de Geoffrey Hodgson.....	48
2. Qualité institutionnelle.....	50
2.1.Mesure de la qualité des institutions politiques	50
2.2.Mesure de la qualité des institutions économiques	51
2.3.Difficultés de mesure de la qualité institutionnelle.....	52
3. Qualité institutionnelle et rente pétrolière : quelle relation ?.....	53
3.1.Malédiction des ressources naturelles	54
3.2.Effet de l'abondance des ressources naturelles sur le développement économique via la qualité institutionnelle.....	57
3.3. Rent Seeking.....	63
Conclusion	70
 Chapitre II : Tentative du dépassement du caractère rentier à travers les processus de la transition économique et du changement institutionnel	
Introduction	71
Section 01 : Orientations des économies rentières et leurs attentes de la transition économique.....	72
1. Orientations des pays pétroliers et leurs objectifs de diversification.....	72
1.1. Les mutations des pays pétroliers à l'âge d'or	72
1.2. Objectifs de la diversification.....	74
2. Transition économique : le passage obligé des économies rentières pour atteindre leur objectif de diversification	76
2.1.Les éléments de la transition	77
- La privatisation	78
- La libéralisation.....	79
- L'austérité.....	81
2.2.Critiques des mesures du consensus de Washington.....	81

2.3. Transformation du rôle de l'Etat.....	83
2.3.1. L'Etat entre stabilité macroéconomique et stabilité sociale.....	83
2.3.2. Logique de captation de rente ou de redistribution de la rente ?.....	85
2.3.3. L'Etat face à la mondialisation	87
3. L'apprentissage des expériences des pays de l'Europe de l'Est.....	88
- Transition de la Pologne.....	88
- Transition Russe.....	91
4. Les expériences des économies rentières	95
- Chili.....	96
- Botswana.....	99
- Dubaï	100
2.6. La position internationale envers la transition économique dans les pays en développement	102
Section 02 : L'importance du changement institutionnel dans le processus de transition économique.....	104
1. Le cadre théorique du changement institutionnel.....	104
1.1. Le changement institutionnel selon Douglass North.....	104
1.2. Théorie du game form.....	108
1.3. Le changement institutionnel dans la théorie de la régulation.....	112
- Tentative de transposition de la théorie de la régulation aux économies rentières.....	116
1.4. Autres conceptions du changement institutionnel	121
- Le changement institutionnel selon Junstin Yifu Lin.....	121
- Approche hiérarchique du changement institutionnel	121
2. Le rôle des institutions dans la clarification de la relation Privé-Etat.....	122
2.1. L'importance de la complémentarité institutionnelle	123
2.2. Modification des structures de gouvernance d'entreprise.....	124
3. L'impact du changement de l'environnement politique sur l'activité économique des économies en transition	125
3.1. Démocratie et transition démocratique.....	125
3.2. Démocratie, corruption et croissance	131
3.3. Démocratie et dépenses publiques dans les économies rentières.....	133
3.4. Lien entre démocratie et sécurité des droits de propriété	135

Conclusion	138
Chapitre III : Impact de la rente pétrolière et de la qualité institutionnelle sur l'économie algérienne	
Introduction.....	139
Section 01 : Evolution de l'économie algérienne depuis l'indépendance	140
1. Les orientations générales à l'aube de l'indépendance	141
2. Le plan triennal (1967-1969).....	142
3. Les deux plans quadriennaux (1970-1973) et (1974-1977)	142
A. Le modèle de développement	142
B. Les limites de la stratégie des industries industrialisantes.....	145
C. Le rôle du secteur des hydrocarbures dans l'élaboration de la stratégie des industries industrialisantes	146
- Plan de valorisation des hydrocarbures « Valhyd ».....	149
4. La décennie 1980	150
5. Le temps des réformes (1988-1991).....	154
6. Transition économique en Algérie.....	155
6.1. L'aspect conjoncturel et l'ajustement structurel : des politiques pour une tentative de sortie de la crise (1991-1993).....	155
6.2. L'aspect structurel de l'ajustement structurel (1994-1998).....	160
7. Le devenir du secteur des hydrocarbures.....	164
Section 02 : Economie de rente et investissement en Algérie	165
1. Economie de rente.....	165
1.1. Le caractère rentier de l'économie algérienne	165
1.2. Dépendance de la rente	168
1.3. La gestion de la rente	170
1.4. La maladie hollandaise dans l'économie algérienne.....	170
2. L'investissement en Algérie comme force motrice pour le dépassement de son caractère rentier	176
2.1. L'investissement public	177

2.2. L'investissement dans le secteur privé.....	179
A. Composition du secteur privé	179
B. Les obstacles du développement du secteur privé	181
B.1. L'accès au crédit bancaire	181
B.2. Le développement du secteur informel	184
B.3. L'environnement institutionnel	187
B.3.1. L'environnement institutionnel économique.....	187
- Droits de propriété.....	187
- Le climat des affaires	189
• Facilité de faire des affaires	189
• La liberté économique	193
- Une contribution locale à la mesure du climat des affaires en Algérie	
« IFPE 40 Algérie ».....	194
B.3.2. Environnement politique	197
- Transition démocratique	197
- Corruption	199
• Rente pétrolière et corruption	199
• La corruption dans la gestion des ressources naturelles	200
- Gouvernance.....	201
Section 03 : Exposé empirique : Modèle économétrique sur la rente pétrolière, la	
Gouvernance et l'investissement en Algérie.....	204
- Présentation des variables.....	205
- Analyse économétrique.....	206
o Test de stationnarité des variables	207
o Test de causalité : test de Granger.....	212
o L'estimation du modèle et interprétation des résultats.....	214
o Test des hypothèses	222
Conclusion	224
Conclusion générale.....	225

Résumé :

Intuitivement, on s'attend à ce qu'une économie richement dotée en ressources naturelles croît plus rapidement qu'une économie dépourvue de ces richesses, toutes choses égales par ailleurs. Dans ce sens, les ressources naturelles devraient être considérées comme une bénédiction du moment où elles permettent l'accès facile à un input. Or plusieurs études empiriques ont confirmé l'hypothèse de la malédiction des ressources où les pays riches en ressources naturelles ont tendance à avoir des taux de croissance plus faibles que les autres. Les institutions se proposent comme facteur explicatif à certains cas où la relation ressource-croissance n'est pas vérifiée. En effet, Il est depuis longtemps reconnu que la performance économique d'un pays dépend dans une large mesure de la qualité des institutions. Dans ce sens, une faible qualité institutionnelle engendrerait une faible performance économique et par là, la persistance du caractère rentier du régime d'accumulation des pays riches en ressources naturelles. L'objet de notre étude est de vérifier la relation rente-institutions et la relation institutions-performance économique afin d'essayer de comprendre pourquoi après plusieurs tentatives de réformes l'économie algérienne est toujours une économie rentière.

Mots clés : Economie rentière-Qualité institutionnelle-Malédiction des ressources naturelles- Réformes économiques.

Abstract :

Intuitively, it is expected that an economy rich with natural resources is growing faster than those haven't this resources, all things being equal. In this sense, natural resources should be considered a blessing because they allow easy access to input. However, several empirical studies have confirmed the hypothesis of the resource curse where countries rich in natural resources tend to have lower rates of growth than others. Institutions are proposed as an explanatory factor in some cases where resource - growth relationship is not verified. Indeed, it has long been recognized that the economic performance of a country depends largely on the quality of institutions. In this sense, weak institutional quality would result in a weak economic performance and of this effect the character of the regime of accumulation of countries rich in natural resources still renter. The purpose of our study was to verify the relationship between rent and institutions and the relationship between institutions and economic performance to try to understand why, after several attempts to reform the Algerian economy is always a rentier economy.

Keywords : Rentier Economy-Institutional quality- Resource curse- Economics reforms.

ملخص :

حدسا، نتوقع من إقتصاد ثرى بالموارد الطبيعية أن ينمو أسرع من آخر لا يملك هذه الثروات، مع أعتبار كل شيء آخر متساو. في هذا السياق، يمكن أعتبار الموارد الطبيعية على أنها بركة للإقتصاد كونها تسهل الحصول على أهم متطلبات عملية الإنتاج. إلا أن العديد من الدراسات التطبيقية أكدت فرضية لعنة الثروات الطبيعية بما أن معدلات نمو الدول الغنية بتلك الثروات هي أقل من معدلات الدول الأخرى. المؤسساتية تعتبر كأهم عامل يبين لما هذه العلاقة السلبية بين الثروات الطبيعية و النمو الإقتصادي لم تتأكد في بعض الحالات

معروف منذ زمن بعيد أن حسن الأداء الإقتصادي راجع بدرجة عالية لنوعية المؤسساتية المتواجدة. فإذا، ضعف نوعية هذه الأخيرة يسبب ضعف في الأداء الإقتصادي ومن ثم إصرار بقاء الطبيعة الربعية لنظام التراكم للبلدان الغنية باطنيا. الهدف من دراستنا هو التأكد من العلاقة بين المؤسساتية، الثروات الطبيعية و الأداء الإقتصادي لمحاولة فهم لما رغم عدة محاولات للإصلاح مازال الإقتصاد الجزائري عبارة عن إقتصاد ريعي

كلمات مفتوحة: إقتصاد ريعي - نوعية المؤسساتية - لعنة الثروات الطبيعية - الإصلاحات الإقتصادية